



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima



Décembre 2022

المملكة المغربية
Royaume du Maroc
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
Royaume du Maroc
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ



المندوبية السامية للتخطيط
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Les Objectifs de Développement Durable

Rapport Régional de

Tanger-Tétouan-Al Hoceima

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

« Nous voulons aussi, à travers cette réalisation, donner à la Région Nord une ossature économique solide, de niveau international, et des zones franches, lui permettant ainsi de valoriser ses riches potentialités et d'en faire un modèle de développement régional intégré, dont les bienfaits et les retombées bénéficieront à l'ensemble du pays ».

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du lancement des travaux de construction du port Tanger-Méditerranée.

« Le développement régional doit être fondé sur la coopération entre les régions et sur leur complémentarité. Chacune d'elles doit, selon ses potentialités et ses spécificités, disposer d'une grande zone dédiée aux activités économiques. Il importe, également, de mettre en œuvre les politiques sectorielles au niveau régional. À cet égard, Nous soulignons que la dynamique nouvelle, que Nous avons lancée au niveau des institutions de l'État, du gouvernement et de l'Administration, devra, aussi, être déclinée à l'échelle régionale ».

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé à la Nation à l'occasion du 44e anniversaire de la Marche verte.



Sommaire

Préambule	9
Présentation de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11
Situation de mise en œuvre des ODD dans la RTTA	13
Tableau de bord de la mise en œuvre des ODD dans la RTTA	21
Etat de mise en œuvre des ODD dans la RTTA	23
ODD 1 : Pas de pauvreté	25
ODD 2 : Faim « Zéro »	33
ODD 3 : Bonne santé et Bien-être	42
ODD 4 : Education de qualité	53
ODD5 : Egalité entre les Sexes	66
ODD6 : Eau propre et assainissement	77
ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable	85
ODD 8 : Travail décent et croissance économique	92
ODD 9 : Industrie innovante et infrastructure	101
ODD 10 : Inégalités réduites	110
ODD 11 : Villes et communautés durables	118
ODD 12 : Consommation et production responsables	127
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	134
ODD 14 : Vie aquatique	144
ODD 15 : Vie terrestre	151
ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces	157
ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	165
Liste des acronymes	174
Liste des graphiques	177
Liste des Encadrés	178

Préambule

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, en Septembre 2015, l'Agenda de développement durable, intitulé « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La communauté internationale s'est, ainsi, engagée à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers un soutien concerté et ciblé aux efforts des pays pour la réalisation des priorités stratégiques de développement. L'atteinte de ces objectifs, au nombre de 17, permettra d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Des dispositifs de suivi, comportant des indicateurs de mesure, sont aussi déployés au niveau international, régional mais également aux échelles nationales et territoriales pour renseigner régulièrement sur l'état de mise en œuvre de ces objectifs.

Au Maroc, l'élaboration des rapports sur l'état de mise en œuvre des ODD, aux niveaux national et territorial, est confiée au Haut-Commissariat au Plan (HCP), conformément aux dispositions de l'article 9 du décret 452.19.2 du 17 juillet 2019, portant création de la Commission Nationale du Développement Durable.

Le HCP a, dans ce cadre, élaboré jusqu'à présent trois rapports nationaux, de 2016, 2020 et 2021. Ces rapports, présentés par notre pays lors des Forums Politiques de Haut Niveau pour le développement durable organisés sous les auspices du Conseil Economique et Social des Nations Unies, ont été élaborés selon une approche participative bénéficiant aussi bien des bilans dressés par les départements ministériels sur leurs activités respectives, que des résultats des travaux statistiques et des études effectués par le HCP.

En plus des rapports nationaux, le HCP a entamé, depuis 2021, un processus d'élaboration de rapports régionaux sur les ODD pour présenter une déclinaison régionale et territoriale de l'état de mise en œuvre de ces objectifs. Ce processus s'inscrit dans la stratégie du HCP accompagnant la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée et dans l'exécution du programme de partenariat entre cette institution et le système des Nations Unies au Maroc, portant sur le suivi et le reporting sur les ODD au niveau national et régional.

Dans ce cadre, deux régions ont été ciblées dans une première phase, à savoir Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Casablanca-Settat, dans l'horizon d'une généralisation de ce processus à l'ensemble des régions du Royaume.

Le présent rapport dresse l'état de déploiement des objectifs de développement durable dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Il présente, au niveau de cette région, l'état de mise en œuvre de ces objectifs, les stratégies et programmes mis en place au niveau territorial, les défis relevés ainsi que les perspectives d'évolution du développement durable dans cette région.

Il se veut, de ce fait, un tableau de bord renseignant sur les avancées réalisées au sein de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et une feuille de route traçant les défis et les perspectives pour une région abritant plus de 10% de la population du Maroc.

Comme pour les rapports établis au niveau national, l'élaboration de ce rapport a été menée dans une approche participative selon laquelle les différents acteurs régionaux relevant de la Wilaya, des provinces et préfectures, du Conseil de la Région, des services déconcentrés des administrations publiques, des institutions économiques et sociales et de la société civile ont dressé les

bilans de réalisation des ODD dans leurs secteurs respectifs.

Ce rapport a aussi bénéficié des résultats issus, à l'échelle régionale, provinciale et locale, des opérations statistiques et des études réalisées par le HCP. Il s'est également appuyé sur les données de la base de données statistiques de cette région, notamment son volet portant sur les ODD, mise en place par le HCP en 2019 dans le cadre d'un partenariat avec la Wilaya de cette région, le Conseil Régional et le Fonds des Nations Unies pour la Population.

Cet exercice a été précédé par plusieurs consultations régionales, rencontres de sensibilisation et ateliers de renforcement des capacités, assurés par les cadres du HCP au niveau central et régional, au profit des services déconcentrés des départements ministériels concernés au niveau de la région, portant, notamment, sur les thématiques en lien avec le développement durable et sur la démarche et l'approche méthodologique d'élaboration du rapport.

Il est à souligner, enfin, que l'élaboration et la validation du rapport régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma sur les ODD ont été réalisées dans un cadre concerté, dans le cadre de la Commission Régionale de Coordination Statistique instituée, sous l'autorité du Wali de la région et dont le secrétariat est assuré par la direction régionale du HCP dans cette région.



Présentation de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Avec une population dépassant 3,9 millions d'habitants en 2022, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma est parmi les régions du Maroc les plus peuplées. Elle a enregistré un taux d'accroissement moyen annuel de l'ordre de 1,49% entre 2004-2014 (1,25% au niveau national) un accroissement démographique urbain de 2,45%, qui explique presque 94% de l'accroissement de la population régionale. Ceci a favorisé l'émergence de nouvelles unités faisant augmenter le nombre des villes et des centres urbains à 34 actuellement. La région se caractérise par une forte densité démographique, occupant la troisième position avec 222 habitants/km², après les régions de Casablanca-Settat (352hab/km²) et de Rabat-Salé-Kénitra (249hab/km²). A l'horizon de 2030, la population régionale est censée dépasser 4,2 millions d'habitants et un taux d'urbanisation dépassant 65%.

Face à cette dynamique démographique et afin de répondre aux besoins accrus d'une population en accroissement, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a connu une dynamique soutenue notamment en matière de services de base, de logement, de transport, d'emploi, mais aussi de préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

En termes d'infrastructure sanitaire, la région compte, en 2021, 271 Etablissements de Soins de Santé Primaires (80 centres de santé urbains, 129 centres de santé ruraux et 62 dispensaires ruraux), 20 hôpitaux publics (2154 lits existants) et 35 cliniques (1130 lits). En ce qui concerne l'infrastructure scolaire, la région abrite 899 établissements d'enseignement primaire, dont 562 en milieu rural, 232 établissements du secondaire collégial, dont 107 en milieu rural, et 146 établissements du secondaire qualifiant, dont 60 au rural. Les « écoles communautaires » sont au nombre de 33 écoles.

Par son positionnement géographique stratégique au nord-ouest du Maroc, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma jouit d'une façade littorale donnant sur la méditerranée et l'océan atlantique d'une longueur de 447 km, ce qui lui confère un

atout exceptionnel pour le développement d'activités maritimes, suscitant l'engouement des investisseurs nationaux et étrangers. Elle est dotée de 6 ports de pêche, en plus de 5 villages de pêcheurs et de 7 points de débarquement aménagés. Elle se dote également d'un potentiel en infrastructure de transport et de connectivité très considérable, faisant d'elle un pôle économique d'attractivité nationale et internationale, à travers notamment trois principaux sites : Le port d'Al Hoceïma, le port Tanger ville (port de référence pour la croisière et la plaisance) et le méga-complexe portuaire « Tanger-Med ». Ce dernier assure des liaisons régulières desservant près de 180 ports et 70 pays.

Le haut niveau de connectivité maritime et terrestre localisé autour du complexe portuaire Tanger Med et des noyaux urbains Tanger et Tétouan, conforte à la région son positionnement de hub régional et de véritable plateforme de transit et d'échange commercial. En plus, la région dispose d'un réseau routier d'une longueur totale de plus de 2706 km, quasi totalement revêtu et en bon état, renforcé par un réseau autoroutier d'une longueur de 165 km.

La région dispose aussi d'une infrastructure aéroportuaire constituée de trois aéroports et d'une infrastructure ferroviaire de 152 km de voies ferrées et de 109 km des lignes ferroviaires à grande vitesse.

En matière de potentiel naturel, la région étant située sur les chaînes rifaines, est considérée parmi les régions les plus boisées du Royaume. Les principales essences forestières sont : le sapin, le cèdre, le chêne liège, le pin maritime, les chênes zeen et tazine, et le thuya. Le reste du domaine forestier est couvert par les formations de matorral et des reboisements artificiels. Les écosystèmes forestiers du Rif jouent un rôle économique, social et environnemental important en offrant des zones de parcours pour le cheptel, la production et l'exploitation du bois et le développement de certaines activités artisanales. Elle abrite des écosystèmes variés et offre également des paysages naturels parfois somptueux. Dans le domaine de la gestion de la biodiversité, la région renferme actuellement 21 aires protégées : 2 parcs nationaux et 19 sites d'intérêt biologique et écologique



(SIBE). La région s'individualise aussi par l'existence de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), l'unique réserve de biosphère au monde reliant deux continents.

En termes de ressources hydrauliques, la région est traversée par d'importants cours d'eau et enregistre un niveau élevé de pluviométrie, ce qui lui confère un potentiel hydraulique en eau renouvelable de premier ordre estimé à environ 4 milliards de m³/an. Des efforts importants ont été déployés pour développer l'infrastructure hydraulique, qui est constituée de 13 grands barrages d'une capacité de retenue de 1,72 milliard de m³, et de 2 autres grands barrages en cours de réalisation d'une capacité de 278 millions de m³.

Dans le domaine énergétique, étant considérée comme l'une des régions les plus avancées en matière de transition vers des énergies renouvelables, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma abrite 3 microcentrales hydroélectriques et 5 parcs éoliens d'une puissance globale de 437Mw. En effet, la région dispose d'un potentiel éolien important avec une vitesse moyenne du vent de 9m/s et un facteur de charge qui dépasse 50%.

Grâce à ces atouts, l'infrastructure industrielle s'est développée à la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma faisant d'elle un pôle industriel par excellence. La région compte 3 zones d'accélération industrielle portant sur les secteurs de l'industrie automobile, les nouvelles technologies de l'information et de la

communication, l'aéronautique et l'offshoring, qui sont concentrées autour de la ville de Tanger en plus de zones industrielles libres réparties sur le territoire régional. La région comptait ainsi 1351 entreprises industrielles en 2019. Le secteur automobile étant en premier rang des secteurs créateurs d'emplois industriels dans la région, avec plus de 44% de part à son actif, suivi par le secteur du textile et d'habillement qui attire 40% des emplois et le secteur de l'agroalimentaire au troisième rang avec 8%.

De ce fait, étant la troisième région économique du Royaume, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a concouru pour 10,9% à la création de richesse nationale en 2020. Elle avait connu un rythme de croissance un peu plus accéléré que l'ensemble du Royaume, avec une moyenne de 5,7% par an aux prix constants entre 2015 et 2019. Pour sa part, le PIB réel par habitant s'y est inscrit vers la hausse passant de 28045 Dh en 2015 à 33382 Dh en 2019. Toutefois, sous l'effet de la crise sanitaire, le PIB régional a enregistré en 2020 un taux de croissance négatif de -9,6% et le PIB réel par tête a reculé de 10,6% pour atteindre 29830 Dh.

Globalement, grâce aux différentes potentialités de la région et aux efforts accomplis dans tous les domaines, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma peut atteindre plusieurs cibles des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030.



Situation de mise en œuvre des ODD dans la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Le Rapport Régional sur la Mise en Œuvre des Objectifs de Développement Durable retrace les progrès réalisés dans la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma en matière de déploiement des ODD durant la période 2015-2021. Cette période a été marquée par la survenue de la pandémie de la COVID 19 en 2020, dont les effets ont impacté l'activité de plusieurs secteurs et perturbé les efforts de développement engagés.

Ce rapport se veut ainsi une contextualisation régionale des objectifs et cibles des ODD et un examen de suivi des indicateurs ODD disponibles à l'échelle territoriale. Il s'arrête sur les efforts déployés par les différents intervenants dans ce chantier de mise en œuvre des ODD dans les différents domaines liés aux dimensions sociale, économique, environnementale, et de la paix et de partenariat.

Dimension Sociale

Réduction de la faim et de la pauvreté

Différentes initiatives, programmes et plans, à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale, ont contribué à la baisse de la pauvreté au niveau de la région. En effet, la pauvreté monétaire a connu une régression marquante entre 2001 et 2014, passant d'un taux de 11,5% à 2,6% (4,85% au niveau national en 2014). Mais si l'éradication de la pauvreté monétaire est presque atteinte en milieu urbain (0,97%), des efforts sont encore à déployer en milieu rural (5,02%). De même, le taux de la pauvreté multidimensionnelle, a aussi régressé de 30,3% en 2004 à 9,5% en 2014 (8,2% au niveau national), avec le même constat d'une pauvreté plus prononcée en milieu rural (20,1%) qu'en milieu urbain (2,5%).

En revanche, la part de la population de la région n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique a baissé, entre 2007 et 2014, de 1,4% à

0,1%, s'inscrivant dans la tendance de baisse au niveau national (de 0,9% à 0,1%). Si en milieu rural cette part atteint 0,3% en 2014, après avoir été de 2,9% en 2007, elle demeure nulle en milieu urbain.

Quant aux inégalités du niveau de vie, mesurées par l'indice de Gini relatif aux dépenses de consommation des ménages, ils ont affiché une légère augmentation passant de 36,7% en 2001 à 37% en 2014.

Amélioration de la protection sociale...

Grâce à l'instauration des Régimes de couverture médicale de base, l'élargissement du RAMED et de l'accès de plusieurs catégories de la population à d'autres régimes d'assurance médicale, le taux de couverture médicale dans la région s'est élevé à 52,6%¹ en 2021 contre 29,8%² en 2017, et est appelé à s'améliorer davantage suite au lancement du chantier de la généralisation de la protection sociale, dans le cadre de la loi 09-21 relative à la protection sociale adoptée en 2021.

... à l'horizon d'une généralisation de l'accès aux services de santé

Malgré les résultats favorables en termes d'accès aux services de santé au niveau de la région, le chemin parcouru nécessite davantage d'efforts en matière de la santé de la mère et de l'enfant, notamment le recours aux soins prénatals qualifiés pour lesquels la proportion des femmes ayant bénéficié des consultations prénatales chez un personnel qualifié (médecin ou infirmier/ sage-femme) s'élève à 86,0% en 2018 (88,5% au niveau national) et la proportion des femmes enceintes ayant bénéficié de consultations pendant les 3 premiers mois de la grossesse a atteint 65,5% (66,5% au niveau national). Pour ce qui est de l'assistance à l'accouchement, 84,8% des accouchements ont bénéficié d'une assistance par un personnel qualifié (86,6% au niveau national).

¹HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

²HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi



Ainsi, et dans l'objectif d'améliorer l'accès aux prestations de santé reproductive et de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité en la matière, la région abrite 7 centres de référence pour la santé reproductive. De même, des efforts ont été déployés pour la mise à niveau de 4 unités de néonatalogie, la formation des sages-femmes sur le secourisme néonatal, l'équipement des maisons d'accouchements en matériel de réanimation néonatal et l'acquisition et l'affectation des couveuses de transfert.

Pour les enfants âgés de 12 à 23 mois, la proportion de ceux complètement vaccinés a atteint 95,3% en 2018 grâce au Programme National d'Immunisation qui incarne l'un des programmes les mieux réussis non pas uniquement au niveau national mais aussi à l'échelle régionale.

Sur d'autres aspects, la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles continue. Il s'agit principalement pour les maladies transmissibles de la tuberculose, dont le taux d'incidence a baissé de 126 à 115 nouveaux cas pour 100000 habitants entre 2017 et 2020. Pour les maladies non transmissibles, les efforts se focalisent sur les cancers, le diabète, les maladies cardiovasculaires et d'autres maladies chroniques, pour lesquelles 21,7% des individus âgés de 18 ans et plus dans la région ont déclaré en souffrir.

Cependant, le déficit en ressources humaines, malgré sa baisse, reste l'un des défis majeurs du secteur de la santé au niveau de la région, avec une densité médicale (public et privé confondus) de 5,2 médecins pour 10000 habitants en 2021 contre 4,9 en 2017, et une densité paramédicale (public) ayant progressé de 7,8 à 8,6 pour 10000 habitants entre ces deux années.

Par ailleurs, le taux de mortalité lié aux accidents de la route est passé de 7,9 décès pour 100000 habitants en 2015 à 7,5 décès/100000 habitants en 2021, après avoir connu un recul à 5,8 décès en 2020, qui serait expliqué notamment par les restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire mises en place lors de la pandémie de la Covid-19.

Accès équitable à un enseignement de qualité, ...

Nombreux sont les efforts consentis en matière de généralisation de la scolarité dans les différents cycles d'enseignement. L'amélioration des indicateurs d'accès à l'enseignement général entre les années scolaires 2015-2016 et 2021-2022 atteste de cette réussite.

Pour l'enseignement préscolaire, le taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans s'est nettement accru passant de 57,2% à 81,2%. Le taux spécifique de scolarisation a progressé de 6 points pour l'enseignement primaire (6-11 ans) pour atteindre 99,4%, et a évolué de 8,9 points pour l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans) pour atteindre 92,5%. Enfin, pour l'enseignement secondaire qualifiant (15-17 ans) la progression est de 4,25 points pour atteindre un taux de 63,42%.

Toujours sur la même période, l'indice de la parité entre sexes (F/G) est passé de 0,91 à 0,92 pour le cycle primaire, de 0,88 à 0,94 pour le secondaire collégial et de 1,01 à 1,19 pour le secondaire qualifiant. Alors que l'indice de parité entre milieux (R/U) a augmenté pour les cycles secondaire collégial et secondaire qualifiant, respectivement de 0,43 à 0,50 et de 0,20 à 0,29, mais a reculé de 0,81 à 0,69 pour le cycle primaire malgré les efforts consentis pour réduire les disparités spatiales en matière de scolarisation.

En termes de qualité de l'enseignement, la part des classes ayant un effectif d'élèves supérieur ou égal à 36 a baissé de 27% à 19% pour le cycle primaire, de 76% à 33% pour le secondaire collégial et de 38% à 31% pour le secondaire qualifiant. Ceci a eu un impact positif sur l'assimilation et la maîtrise des programmes scolaires.

Pour l'enseignement supérieur, les établissements universitaires de la région accueillent, en 2020-2021, 125505 étudiants dont 52% sont des étudiantes, répartis sur 16 établissements universitaires et 6 écoles supérieures, marquant une progression de 63% depuis 2015-2016. Quant à la recherche scientifique et l'innovation, le nombre de structures de recherche accréditées a évolué de 76 en 2012-2016 à 110 en 2017-2021 et



le nombre de formations doctorales ouvertes en 2020-2021 est de 29 contre 13 en 2015-2016 avec 542 thèses de doctorat soutenues en 2020-2021. Pour les publications scientifiques indexées dans des revues internationales à comité de lecture, leur nombre a augmenté de 223 en 2015 à 685 en 2021 dans la base de données SCOPUS, et de 186 à 402 dans la base de données WEB OF SCIENCE.

... sur la base d'une approche inclusive

Les résultats de la mise en œuvre de programme national pour l'éducation des enfants en situation de handicap, lancé en 2019, ont été remarquables. Le nombre des élèves en situation de handicap poursuivant leurs études dans les établissements d'enseignement général publics et privés en 2021-2022, est passé à 6492 élèves, alors qu'il ne dépassait pas 2084 élèves en 2017-2018.

Pour l'enseignement supérieur, en plus de la généralisation des passerelles facilitant l'accès à l'ensemble des établissements universitaires dans la région, les personnes à mobilité réduite, ont bénéficié de modes spécifiques de formation et d'évaluation, grâce aux formations de plus de 120 cadres pédagogiques et administratifs dans ce domaine.

Pour les enfants des réfugiés et des migrants, 364 élèves ont été intégrés dans le système éducatif en 2020-2021, tout en bénéficiant des programmes d'appui à la scolarisation à l'instar des élèves marocains, notamment les cantines scolaires, les internats, le transport scolaire, l'initiative royale « Un million de cartables » et le programme « Tayssir » d'aide financière à la scolarisation.

Plus d'efforts à déployer pour plus d'autonomisation de la femme

Malgré un cadre juridique favorable à la parité et à la non-discrimination basée sur le genre ainsi que l'adoption de lois et mesures pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, la situation de celles-ci au niveau de la région est encore contrastée. Au moment où les mariages précoces sont en recul (de 8,3% en 2016 à 5,9% en 2021 sur l'ensemble des mariages contractés), le

taux de prévalence de la violence (toutes formes confondues) chez les femmes âgées de 15 à 74 ans, en 2019, est de 61,5% (57,1% à l'échelle nationale). Toutefois, la participation des femmes au processus de prise de décision s'est nettement améliorée : La représentativité féminine au niveau des conseils territoriaux de la région a progressé entre les deux dernières élections de 2015 et 2021, passant de 20,6% à 26,7% pour les conseils communaux et de 2,7% à 32,7% pour les conseils provinciaux et préfectoraux. La présence des femmes élues dans les chambres professionnelles a aussi évolué de 1% à 10,3% pour la chambre du commerce, de l'industrie et des services et de 1,6% à 11,6% dans la chambre de l'agriculture.

Nette amélioration des conditions de logement...

Le programme « Villes sans bidonvilles » a permis le traitement et l'amélioration des conditions de vie de 12637 ménages jusqu'à fin 2021. Ainsi, cinq villes ont été déclarées sans bidonvilles parmi les 11 concernées à la région, et 4 autres en sont prévues prochainement. De même, 3255 bâtisses menaçant ruine ont été traitées et plus de 400000 ménages ont été concernés par les actions de mise à niveau des quartiers et la restructuration des quartiers sous équipés. Les programmes de logements sociaux ont aussi contribué à la résorption du déficit en logements et l'accès de toutes les couches sociales à un logement décent et abordable. Comme résultat, la proportion de l'habitat sommaire a diminué de 2,3% en 2014 à 0,6% en 2019.

...Vers un accès quasi généralisé à l'eau et à l'électricité

La généralisation de l'accès à l'électricité est désormais presque acquise à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : Le taux d'électrification y a atteint 99,4% en 2021³ contre 93,5% en 2014. Généralisée en milieu urbain avec un taux de 99,8% en 2021, l'électrification et a connu des avancées majeures en milieu rural pour atteindre un taux de 98,6% en 2021 contre 89,5% en 2014 et 48,4% en 2004 grâce aux programmes et

³HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi.



initiatives d'électrification rurale lancés sur le territoire régional.

Aussi, l'approvisionnement en eau potable est désormais sécurisé à la région, fruit du développement des infrastructures de mobilisation, de production et de distribution d'eau. L'accès à l'eau potable est généralisé en milieu urbain et le taux de raccordement au réseau d'eau courante y est de 97,4%⁴ en 2021. En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable a aussi largement évolué passant de 90% en 2018 à 95% en 2021.

Mais si le raccordement au réseau public d'assainissement liquide est presque généralisé en milieu urbain avec un taux de 97,8%⁵ en 2021, il reste néanmoins très faible en milieu rural vu la nature du relief et la dispersion des habitations en n'atteignant que 10,9% en 2021 contre 3,3% en 2017⁶. Ainsi, d'autres modes d'assainissement y prédominent comme les fosses septiques ou les puits perdus.

Dimension économique

Une relance du tissu économique régional freinée par la crise sanitaire...

Avec une conjoncture économique marquée par les effets de la pandémie du COVID 19 en 2020, le PIB régional a présenté un taux de croissance négatif de -9,6% et le PIB réel par tête a reculé de 10,6% par rapport à 2019 pour atteindre 29830 DH. Cependant, la région avait connu, durant la période 2015-2019, un rythme de croissance un peu plus accéléré que l'ensemble du Royaume avec une moyenne de 5,7% par an aux prix constants. Pour sa part, le PIB réel par habitant s'y était inscrit vers la hausse, passant de 28045 DH en 2015 à 33382 DH en 2019, soit une augmentation de 4,5% par an.

... suivie par une dynamique dans le marché d'emploi

L'année 2021 a été marquée par une reprise traduite par la création de 101000 postes

d'emplois, au lieu de 14000 postes en 2020. Ainsi, le taux d'emploi de la population active s'est établi à 44,6% pour l'ensemble de la région avec des disparités entre le milieu urbain (38,4%) et rural (55,7%) ainsi qu'entre les hommes (65,8%) et les femmes (22,9%), alors que le sous-emploi a poursuivi sa tendance à la baisse en atteignant un taux de 9,6% en 2021 contre 11,3% en 2020 et 12,4% en 2019. Le taux de chômage a stagné à 10,4% en 2021 mais touche davantage les femmes (12,5%) que les hommes (9,6%), les diplômés (17,5%) que les non-diplômés (4,4%) et est maximal pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans (24,1%). Cependant, la proportion des NEETS a baissé de 29,6% en 2017 à 24,2% en 2021 et celle des enfants⁷ économiquement actifs a reculé de 3,2% à 2,9% durant cette même période.

De l'amélioration des sources des énergies renouvelables à une efficacité énergétique

Des progrès notables ont été réalisés en matière de production d'énergie renouvelable : La puissance électrique installée à partir de sources renouvelables dans la région s'est nettement améliorée s'élevant à 437,5 Mw en 2021 au lieu de 94,4 Mw en 2008, répartie en 41 Mw d'énergie hydroélectrique et 396,5 Mw d'énergie éolienne pour laquelle la région dispose d'un potentiel important. Ainsi, la part des énergies renouvelables dans la capacité électrique régionale a augmenté à 44% en 2021 et la production électrique renouvelable représente 43% de la production électrique régionale en 2020 au lieu de 26% en 2016.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été déployées au sein de la région pour renforcer l'efficacité énergétique, dont l'intégration de la province de Chefchaouen à la phase pilote de la stratégie Jihatino, ou l'organisation de sessions de formation sur l'intégration des normes et des critères de l'efficacité énergétique dans le bâtiment qui ont profité à environ 100 architectes en 2018 et 2019. Aussi, la formation de plusieurs auto entrepreneurs et entreprises en matière

⁴HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

⁵HCP- Enquête Nationale sur l'Emploi

⁶HCP- Enquête Nationale sur l'Emploi

⁷Les enfants âgés de 7 à 17 ans



d'installation des systèmes d'énergie solaire, et l'accompagnement d'entreprises industrielles pour intégrer les mesures d'efficacité énergétique, en plus de programmes typiques menés notamment la réhabilitation de 350 mosquées. De manière générale, plusieurs établissements au niveau régional ont souscrit à l'efficacité énergétique en recourant à l'équipement de leurs installations en panneaux photovoltaïques pour produire leur propre énergie électrique. En plus, une gestion intelligente d'éclairage public a été développée en procédant au remplacement des lampes par des luminaires à basse consommation énergétique.

Dimension environnementale

Gestion durable des ressources naturelles et des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2017, le système d'information régional de l'environnement et du développement durable de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a été mis en place permettant de suivre les indicateurs de l'état de l'environnement au niveau territorial. Aussi, un réseau régional pour la collecte et le partage des données et des indicateurs environnementaux de la région a été créé par arrêté gouvernemental en 2019. Ainsi, et afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, plusieurs projets et actions sont menés en matière de promotion des énergies renouvelables, de préservation de ressources hydriques, halieutiques ou forestières.

En effet, des progrès notables ont été réalisés en matière d'énergies renouvelables, la région abrite ainsi 5 parcs éoliens et 3 microcentrales hydroélectriques. Pour une utilisation rationnelle de l'eau, la région a connu la mise en service d'une station de dessalement des eaux de mer à Al Hoceïma et deux projets pilotes de mobilisation des eaux pluviales ont été réalisés. De même, une superficie de 33159 ha a été équipée par le système d'irrigation en goutte à goutte pour une gestion rationnelle des eaux d'irrigation. Aussi, la région abrite, en 2021, 9 stations d'épuration des eaux usées opérationnelles dont deux assurent le traitement pour la réutilisation des eaux usées épurées à des fins d'arrosage, ayant traité et mobilisé un volume de 1,6 Mm³ en 2021. Elle compte aussi 2 stations de prétraitement

permettant de traiter les eaux usées avant leur rejet dans le littoral par le biais d'émissaires marins.

Par ailleurs, parmi les actions menées dans l'objectif d'assurer une gestion durable et performante des ressources halieutiques et leur préservation, la région a connu l'adoption des Plans d'aménagement des Pêcheries et la mise en mer des Récifs artificiels « type industriel » au niveau de Martil sur une superficie de 52 ha, en plus de la création de deux Aires Marines Protégées qui s'étendent sur une superficie globale de 440 km² au niveau de la zone maritime de la région. De même, des lois et décrets ont été adoptés visant la lutte contre la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'interdiction de l'utilisation du filet maillant dérivant en vue de préserver les espèces vulnérables, puis la fixation des zones de chalutage.

Pour l'espace forestier, la région renferme 21 aires protégées : 2 parcs nationaux et 19 SIBE, s'étendant sur une superficie terrestre totale de 153515 ha.

Concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés, le taux de collecte professionnalisée des déchets en milieu urbain s'est élevé à 97% en 2019 (95% au niveau national) dépassant ainsi l'objectif de 90% visé pour l'année 2020 et le taux d'enfouissement dans les Centres d'Enfouissement et de Valorisation de la région a évolué de 3,8% en 2016 à 66% en 2021 (63% au niveau national).

Résilience face aux catastrophes naturelles

Durant les dernières décennies, la région a souffert de multiples catastrophes naturelles, notamment des épisodes de sécheresses entrecoupés d'épisodes pluvieux violents causant de fortes inondations. Celles-ci ont causé le plus de dégâts humains avec 29 décès en 2021. Les feux de forêt sont aussi néfastes pour le patrimoine forestier régional impliquant des dommages économiques importants avec 995 incendies déplorés et 10083 ha de forêts brûlés entre 2016 et 2021. En plus des activités sismiques, dont le dernier tremblement de terre d'Al Hoceïma en 2004 qui a causé des dégâts humains et matériels importants.



Ainsi, dans le but de renforcer la résilience des territoires à risques et protéger la population et les biens des conséquences des catastrophes naturelles, la stratégie nationale de gestion des risques (2020-2030) a été déclinée au niveau de la région. Parmi les instruments et outils de prévention, l'organisation des préparatifs aux interventions en amont des événements catastrophiques notamment les inondations, la réalisation des travaux de protection des villes de la région contre les inondations, et la mise en place de 5 cartes d'aptitude à l'urbanisation en tant que mécanisme de gestion anticipative et systématique des risques. Aussi, les travaux sont en cours pour la mise en place d'un observatoire de sismologie à Al Hoceima.

Faire face aux changements climatiques

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, engagée dans des projets et actions de lutte contre les Changements Climatiques a abrité, en 2016, la Conférence MedCOP Climat des pays riverains de la Méditerranée sur les changements climatiques. Cette conférence a débouché sur la création de la Maison Méditerranéenne du Climat (MMC), dont le siège est basé à Tanger, qui a comme vocation le renforcement des capacités, le soutien au financement et l'attraction des projets en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Depuis 2021, la région est dotée d'un Plan Climat Territorial (PCT) qui représente une déclinaison territoriale du Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique. En matière d'atténuation ou d'adaptation, la RTTA a mis en place son Plan Régional d'Atténuation des émissions de GES estimées à 7578 GgeqCO₂ en 2016, ainsi que son Plan d'Adaptation Prioritaire. De même, plusieurs initiatives sont déjà menées par différents départements à la région en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Vers une préservation des écosystèmes terrestres, montagneux et hydrauliques

La surface des espaces forestiers atteint 510817 ha dans la région, soit un taux de couverture

régionale de 32%. Pour assurer la sécurisation foncière du domaine forestier, les principales réalisations ont concerné, jusqu'en 2021, la délimitation de 129136 ha, l'homologation de 195056 ha et l'immatriculation de 83652 ha du domaine forestier. De même, les actions de protection de cet espace ont visé le renforcement du dispositif de gardiennage et de surveillance des forêts contre toute agression externe, la mise en œuvre du système cartographique de prédiction des risques d'éclosion et de propagation du feu dans les zones à risques majeurs, la mise en œuvre du protocole de veille sur l'état sanitaire des forêts, et l'élaboration et mise en œuvre des programmes annuels de prévention et de lutte contre les incendies de forêts.

Les zones de montagne s'étendent sur une grande proportion du territoire régional et abritent des espaces forestiers et agricoles de grande importance. Un intérêt particulier leur est accordé en harmonie avec la Stratégie Nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne. Ainsi, les aires protégées s'étendant sur les zones montagneuses de moyennes à hautes altitudes consistent en 2 parcs nationaux et 8 SIBE continentaux, occupant une superficie d'environ 147460 ha, soit 85% de la superficie totale couverte par l'ensemble des aires protégées de la région.

La gestion des zones humides a aussi connu une nette évolution puisque le nombre de zones humides inscrites dans la liste de Ramsar est passé de 3 à 5 entre 2015 et 2021, ce qui a élevé la superficie totale des sites Ramsar de la région de 18900 ha à 20237 ha durant cette période.

Dimension de paix et de partenariat

Institutions efficaces et ouvertes

En matière d'efficacité de l'action publique, plusieurs réformes ont été adoptées et nombreux efforts déployés pour la transformation électronique des services publics et la simplification des procédures administratives. Aussi, et dans le cadre de la loi n°31.13 sur le droit des citoyens à accéder à l'information auprès de toutes les administrations et institutions



publiques, l'accès à l'information se fait désormais, soit de manière proactive par tous les moyens possibles de publication, en particulier les portails nationaux et régionaux des données publiques ou les sites Web des administrations et des institutions. En application de cette loi, les institutions ou organismes concernés par le droit d'accès à l'information à l'échelle régionale ont désigné officiellement une ou des personnes en charge de recevoir les demandes d'accès à l'information et délivrer l'information demandée

Aussi, les services déconcentrés de l'État au niveau de la région contribuent à la préparation des schémas directeurs de déconcentration administrative, qui sont à différentes phases d'élaboration. A noter que le Conseil de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et la Commune Urbaine de Tétouan ont adhéré au programme local du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP Local) qui stipule l'engagement de respecter les principes de la transparence, de l'intégrité et de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique locale, et d'exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour renforcer la gouvernance.

Accès égal à la justice, protection des droits de l'Homme et lutte contre la violence

Afin de promouvoir l'état de droit et garantir à tous un égal accès à la justice, des réformes consistantes ont concerné le système juridique dans l'objectif de la modernisation de l'administration judiciaire. Au niveau de la région, le poids de la population carcérale en instance de jugement par rapport à l'ensemble des détenus est passé de 16,9% en 2016 à 24,7% en 2020 pour baisser à 21,9% en 2021.

En matière d'affaires criminelles, le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants est passé de 0,94 en 2018 à 1,56 en 2021. Pour ce qui est de la traite des êtres humains, 21 victimes ont été enregistrées auprès des autorités judiciaires en 2020, dont 76% de sexe féminin et 62% de mineurs.

Quant à la violence dans la région, et dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, le protocole territorial de prise en charge des femmes victimes de violence a été lancé en 2021 au niveau de la région, visant le renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violence selon une vision participative au niveau territorial. Notant, qu'en 2019, 55,5% des femmes âgées de 15 à 74 ans ont déclaré avoir été victimes de violence physique, psychologique ou sexuelle (51,3% au niveau national).

Alors qu'en matière de protection des droits des enfants et leur prévention contre la violence, la région a connu la mise en place du Dispositif Territorial Intégré de Protection de l'Enfance (D'TIPE) dans la préfecture de Tanger-Assilah comme préfecture pilote. Un Comité Préfectoral de la Protection de l'Enfance y a été créé ainsi que le centre d'accompagnement de protection de l'enfance (CAPE) qui a accueilli 302 enfants en 2021. Par ailleurs, la préfecture de Tanger-Assilah a connu, le démarrage du Service social mobile pour enfants (SAMU) en 2020 comme première unité installée au niveau national, ayant pour mission l'assistance sociale aux enfants de la rue. Le SAMU a, dans le cadre du Plan d'action pour la protection des enfants de l'exploitation dans la mendicité, interpellé 97 enfants entre juin 2021 et Avril 2022. La région abrite aussi 7 Unités de Protection de l'Enfance.

Valorisation des partenariats pour le développement

Divers accords de partenariat international ont été signés à l'échelle de la région dans plusieurs domaines prônant le développement durable. Il s'agit d'abord de la recherche scientifique et l'échange des expériences en matière des sciences de la santé, des sciences exactes, des énergies renouvelables et des sciences humaines et sociales. Mais aussi sur le plan environnemental à travers des projets de prévention des catastrophes naturelles qui visent à prévenir, réduire et gérer les



catastrophes naturelles et proposer des solutions aux problématiques de la pêche.

En termes de partenariat public-privé, la loi n° 86-12, promulguée en 2015, et complétée et modifiée par la loi n°46-18 approuvée en 2020, a instauré la « Commission Nationale des Partenariats Public-Privé » et a apporté plusieurs amendements concernant les régions, notamment l'élargissement du champ d'application aux collectivités territoriales, leurs groupements et les personnes morales de droit public relevant desdites collectivités, étant donné que ces entités sont chargées de réaliser une part importante des investissements publics concernant plusieurs domaines tels que l'infrastructure, la santé, l'éducation, le transport urbain, l'agriculture, etc.

Enfin, en matière de partenariat Etat-Associations, les associations de la région sont appelées à contribuer efficacement au développement et à la gestion de la chose publique et remplir pleinement leurs rôles constitutionnels. Œuvrant dans différents domaines de développement durable, notamment l'environnemental, la formation et le renforcement de capacités, l'assistance sociale aux populations vulnérables, l'autonomisation des femmes, la lutte contre la violence, etc., le tissu associatif de la région joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des ODD.



Tableau de bord de la mise en œuvre des ODD au niveau de la RTTA

ODD	Indicateur	Favorable aux ODD		Non favorable aux ODD			Situation actuelle RTTA	Evolution RTTA
		RTTA	Maroc	Valeur cible				
1 PAS DE PAUVRETÉ	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes (pauvreté multidimensionnelle)	2004	2014	2004	2014	2030		
		30,3	9,5	25	8,2	4,1		
	Taux de couverture médicale	2017	2021	2016	2019	2030		
		29,8	52,6	59,0	68,8	100		
2 FAIM «ZÉRO»	Prévalence de la sous-alimentation	2007	2014	2007	2014	2030		
		1,4	0,1	0,9	0,1	0		
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	2018		2018	2020	2030		
		12,7		15,1	15,1	12		
	Prévalence de la malnutrition émaciation chez les enfants de moins de 5 ans	2018		2018	2020	2030		
		2,3		2,6	2,5	<5		
	Prévalence de la malnutrition surpoids chez les enfants de moins de 5 ans	2018		2018	2019	2030		
		12,3		10,8	10,9	0		
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2011	2018	2011	2018	2030		
		-	84,8	73,6	86,6	>95		
	Incidence de la tuberculose pour 100000 habitants	2018	2020	2015	2018	2030		
		126	115	101	99	30		
	Taux de mortalité par suicide pour 100000 personnes	2016	2021	2016	2020	2030		
		2,5	3,0	2,9	2,9	0		
	Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100000 habitants	2017	2021	2017	2020	2030		
		7,9	7,5	9,4	7,6	5,5		
	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (en %)	2018		2018		2030		
		38,9		58,0		70		
	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national (en %)	2018		2011	2018	2030		
		95,3		90,9	94,5	95		
	Densité médicale pour 10 000 habitants	2017	2021	2017	2020	2030		
		4,9	5,2	6,7	7,2	25 (OMS)		
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) (%)	2016	2021	2016	2020	2030		
		62	81,2	45,6	87,8	100		
	Indices de parité (Filles/Garçons)	2016	2021	2016	2020	2030		
	Primaire	0,91	0,94	0,94	1	1		
	Secondaire Collégial	0,88	0,93	0,87	0,96	1		
Secondaire Qualifiant	1,06	1,23	0,97	0,97	1			
	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus	2004	2014	2004	2014	2030		
		56,7	69,0	57,0	67,8	100		
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par	2019		2019		2030		
		47,3		44,0		0		
	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime	2019		2019		2030		
		9,3		8,5		0		
6 EAU PROPRES ET ASSAINISSEMENT	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2017	2021	2017	2020	2030		
	Urbain (Taux de raccordement)	95,2	97,4	97,6	98	100		
	Rural (Taux d'accès)	90(2018)	95	96,6	97,8	100		
	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	2017	2021	2017		2030		
		57	82	70		-		
7 ÉNERGIE PROPRES ET DURABLES	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2017	2021	2017	2019	2030		
		98,6	99,4	97,8	98,6	100		
	Puissance installée du parc d'énergie renouvelable (en watts par habitant)	2016	2021	2016	2019	2030		
	87,3	113,4	82	103,44	-			



Tableau de bord de la mise en œuvre des ODD au niveau de la RTTA

ODD	Indicateur	Favorable aux ODD		Non favorable aux ODD			Situation actuelle RTTA	Evolution RTTA	
		RTTA		Maroc		Valeur cible			
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	2015	2020	2015	2020	2030			
		9,4	-9,6	3,1	-7,2	-			
	Proportion d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (%)	2017	2021	2018	2020	2030			
		3,2	2,9	3,3	2,0	0			
	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation NEETs (%)	2017	2021	2017	2020	2030			
		29,6	24,2	29,3	26,6	-			
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	2016	2016	2016	2019	2030			
		66	79	80	-	-			
	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2016	2020	2016	2020	2030			
		21,6	23,1	15,7	15,3	-			
	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2016	2021	2016	2020	2030			
		13,9	14,8	11,3	12,1	-			
	Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée	2016	2016	2018	2030				
		12,2	11,9	14,8	-	-			
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres	2014	2014	2030					
		5,1	3,8	-					
	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian	2014	2014	2030					
		7,2	11,7	-					
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %)	2014	2019	2014	2019	2030			
		2,3	0,6	5,2	3,3	0			
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Taux de collecte professionnalisé des déchets ménagers (%) (milieu urbain)	2019	2019	2030					
		97	95	100					
	Taux d'enfouissement dans les CEV (%)	2016	2021	2008	2019	2030			
		3,8	66	11	63	-			
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes	2016	2021	2016	2020	2030			
	Inondations	Personnes décédées	0	29	26	9	-		
		Personnes blessées	0	2	485	4	-		
	Ecoulement de terrain	Personnes décédées	0	0	5	2	-		
		Personnes blessées	0	1	9	1	-		
	Effondrement de constructions	Personnes décédées	0	0	5	19	-		
Personnes blessées		0	1	22	52	-			
	Superficie incendiée lors des feux de forêt en ha	2016	2020	2016	2020	2030			
		1374	4544	2477	5477	-			
	Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre (en GgeqCO ₂)	2016	2012	2016	2030				
		7578	81586,5	86123,7	-	-			
14 VIE AQUATIQUE	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays (en %)	2016	2020	2016	2019	2030			
		0,49	0,31	1,08	0,98	-			
15 VIE TERRESTRE	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (en%)	2015	2020	2015	2019	2030			
		32	32	8	8,06	-			
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS ÉQUITABLES	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2017	2021	2017	2018	2030			
		16,29	21,87	14,9	14,84	-			
	Taux de féminisation de la fonction publique	2016	2020	2016	2019	2030			
		41,7	43,0	39,3	40	-			
17 PARTENARIATS POUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES	Total des recettes publiques (collectivités territoriales) en proportion du PIB	2016	2020	2016	2020	2030			
		3,2	2,6	21,6	21,4	-			
	Proportion du budget principal (collectivités territoriales) financé par les impôts	2016	2020	2016	2019	2030			
		23,2	24,7	72	71,9	-			
	Investissements directs étrangers, en proportion du PIB	2020	2016	2020	2030				
		0,01	2,1	1,5	-	-			



ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ODD DANS LA RTTA





Considérée parmi les priorités aux échelles nationale et régionale, la lutte contre la pauvreté a constamment fait l'objet de plusieurs initiatives visant l'instauration d'une société inclusive consolidant la mise en œuvre du principe « ne laisser personne de côté », préconisé par l'agenda du développement durable 2030. En effet, un ensemble de stratégies et de programmes ont été mis en œuvre au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima en vue de lutter contre la précarité et l'exclusion et d'élargir l'accès des populations aux services sociaux et aux infrastructures de base. De même, plusieurs actions ont porté sur le renforcement du système de protection sociale des populations vulnérables et le renforcement de la résilience des populations pauvres face aux risques sociaux, économiques et climatiques. Ceci a permis d'améliorer les conditions de vie d'une large frange de la population de la région et de réduire considérablement la pauvreté.

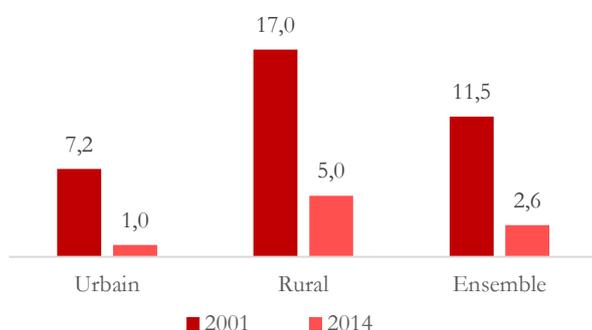


Etat de mise en œuvre

Réduction de la pauvreté sous toutes ses formes

Le taux de pauvreté monétaire a connu au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma une régression marquante entre 2001 et 2014, passant de 11,5% à 2,6%, mais demeure moins accentuée qu'au niveau national (4,8% en 2014). La pauvreté monétaire s'avère aussi un phénomène plus rural qu'urbain, puisqu'elle reste encore plus prononcée en milieu rural (5,02% au niveau de la RTTA contre 9,5% au niveau national), alors qu'elle est presque éradiquée en milieu urbain (0,97% et 1,6% respectivement en 2014). Le nombre de personnes dont le niveau de la dépense annuelle est inférieur au seuil de pauvreté s'est élevé ainsi à environ 92000 personnes en 2014 dans la région. Par ailleurs, 9,6% des ménages de la RTTA sont en situation de vulnérabilité monétaire en 2014, contre 12,5% au niveau national.

Graphique1 : Taux de pauvreté monétaire (%), RTTA



Source : Haut-Commissariat au Plan

A l'instar de l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a fortement reculé au cours de la période 2004-2014, passant de 30,3% à 9,5% dans la RTTA et de 25,0% à 8,2% au niveau national. Cette diminution a été observée au niveau de toutes les provinces et préfectures de la région et pour les deux milieux de résidence, mais le recul le plus important a été observé au niveau des provinces de Chefchaouen, Fahs-Anjra et Al Hoceïma.

La pauvreté multidimensionnelle demeure aussi un phénomène rural, avec un taux de 20,1% contre 2,5% en milieu urbain. Ainsi, le nombre de personnes pauvres selon les critères de la pauvreté

multidimensionnelle a atteint, en 2014, environ 336000 personnes.

Les facteurs à l'origine de la pauvreté multidimensionnelle révèlent que la privation en termes d'éducation explique à elle seule plus de la moitié de ce phénomène dans la région (57,4%). Vient en deuxième lieu la privation en termes d'accès aux infrastructures de base (eau, électricité et assainissement) avec une part de 20,0%, suivie de la privation en conditions de logements (12,3%) et enfin, la privation en termes de services de santé (10,3%).

Différentes initiatives et programmes ont contribué à la baisse de la pauvreté au niveau de la région. L'Initiative Nationale de Développement Humain, lancée en 2005 par sa Majesté le Roi, constitue une stratégie visant la réduction de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale. Lors de sa troisième phase (2019-2023), 2077 projets ont été réalisés dans la région entre 2019 et 2022 et 683 projets sont en cours de réalisation, pour un montant global de 1,51 MMDH (dont 1,34 MMDH comme contribution de l'INDH).

Ainsi, dans le cadre du programme 1 « Rattrapage des déficits en infrastructures et services de base », 132 projets ont été réalisés entre 2019 et 2022 parmi les 151 programmés dans la 3^{ème} phase de l'INDH, bénéficiant à 387000 personnes pour un coût global de 276,4 MDH. Ces projets concernent divers secteurs : l'éducation, la santé, l'alimentation en eau potable, le désenclavement routier et l'électrification.

D'autre part, le programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural (PRDTS) a réalisé, entre 2017 et 2022, 720 projets pour un investissement de 4,38 MMDH dans les domaines de l'éducation, des routes, de la santé, de l'alimentation en eau potable et de l'électrification.

Le secteur agricole demeure aussi l'un des vecteurs majeurs contribuant à la réduction de la pauvreté dans le milieu rural. Ainsi, dans le cadre de Pilier II du Plan Maroc Vert, dédié au développement d'une agriculture solidaire viable



visant l'amélioration des revenus des petits agriculteurs, 158 projets ont été réalisés dans la RTTA entre 2008 et 2019 au profit de 83000 petits agriculteurs. Le nombre de jours de travail est passé de 33 millions en 2008 à 45 millions en 2019. De même, 1000 km de pistes ont été aménagées dans le cadre du Plan Maroc Vert, permettant le désenclavement d'une grande partie de la population rurale.

Le Plan Agricole Régional de la nouvelle stratégie Génération Green vise aussi à entreprendre une nouvelle génération de projets de développement de l'agriculture solidaire particulièrement dans les zones montagneuses de la région en touchant les petits agriculteurs.

Par ailleurs, l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord (APDN) a appuyé entre 2013 et 2021, dans son programme « Amélioration des conditions de vie », 600 projets dans le cadre de l'économie sociale et solidaire en plus de l'assistance à la société civile notamment à travers l'appui aux actions culturelles, socio-éducatives et génératrices de revenus, menées par plus de 350 associations et plus de 27 coopératives. D'autre part, la construction de 551 km de routes et pistes rurales a été assurée par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets (AREP) entre 2019 et 2021.

En termes de soutien financier aux efforts visant la réduction de la pauvreté et la précarité dans la région, l'INDH a mobilisé entre 2016 et 2021 près de 1,68 MMDH, en plus de 2,7 MMDH dans le cadre du pilier II du Plan Maroc Vert entre 2008 et 2019.

Systèmes et mesures de protection sociale

La protection sociale a connu des avancées remarquables au niveau de la RTTA, que ce soit dans ses composantes « assurance sociale » ou « assistance sociale ».

Dans ce sens, l'élargissement du RAMED a contribué à une nette amélioration de l'effectif des bénéficiaires des services de l'assistance médicale

au niveau de la région qui a atteint 198000 bénéficiaires en 2021. En parallèle, le nombre d'assurés et des ayants droit de la CNOPS et de la CNSS a également évolué de 23% entre 2016 et 2021 pour atteindre 1,45 million de bénéficiaires. La couverture médicale a touché aussi d'autres catégories, notamment, les chioukhs, moukadems, imams, artistes, anciens résistants et membres de l'armée de libération, en plus des indépendants et des non-salariés. Ainsi, le taux de couverture médicale a atteint 52,6%⁸ en 2021 contre 29,8%⁹ en 2017 dans la région. Ce taux verra une importante amélioration, grâce au lancement du chantier de la généralisation de la protection sociale dans le cadre de la loi 09-21 relative à la protection sociale adoptée en 2021.

Sur le plan de l'assistance sociale, plusieurs actions et programmes ont été menés par différents départements au profit des populations pauvres et vulnérables. C'est le cas, par exemple, du programme d'aide direct aux femmes veuves en situation de précarité ayant à charge des orphelins, mis en place en 2014 (Programme DAAM), ou des programmes de transferts monétaires destinés aux enfants en situation de précarité, tel que le programme Tayssir qui vise à lutter contre l'abandon scolaire dans les communes les plus pauvres. D'autres programmes d'aides en nature ou sous forme de prestations de services ont été mis en place dans la région. Il s'agit de l'Initiative Royale « un million de cartables » qui vise à alléger les frais de scolarité des familles des élèves du primaire et du secondaire collégial issus des milieux défavorisés.

Pour les jeunes, et en vue d'améliorer leurs conditions matérielles, 27 projets ont été lancés, 147 coopératives et 204 TPME accompagnées entre 2019 et 2022 dans le cadre de l'axe « Amélioration du revenu » du programme 3 « l'amélioration du revenu et de l'insertion économique des jeunes » de la phase III de l'INDH.

En matière d'autonomisation économique des femmes en situation de précarité, 340 entreprises

⁸HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

⁹HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi



ont été créées par des femmes dans le cadre d'appui à l'entrepreneuriat chez les jeunes, tandis que 742 femmes ont bénéficié de l'axe d'aide à l'employabilité de l'INDH (phase III). Aussi, le nombre de centres d'éducation et de formation relevant du département de l'Entraide Nationale en faveur des femmes et des filles défavorisées s'affiche à 144 centres en 2021, accueillant 5869 bénéficiaires. En parallèle, d'autres conventions de partenariat ont été conclues avec le secteur privé et la société civile, en vue d'embaucher les lauréates de ces centres de formation et d'organiser des séances de sensibilisation en faveur des bénéficiaires, notamment, dans les domaines de création des coopératives ou de projets. Ces efforts ont été couronnés par la création de 12 coopératives et 18 associations en 2021.

Concernant les personnes en situation de précarité, 371 projets ont été mis en œuvre entre 2019 et 2022 parmi les 439 ciblés par le programme 2 : « Accompagnement des personnes en situation de précarité » de la phase III de l'INDH, bénéficiant à 57345 personnes.

Pour les personnes en situation de handicap, le nombre de centres d'orientation et d'assistance est passé de 2 à 9 centres entre 2016 et 2021, profitant à 3733 bénéficiaires. Les centres pour les personnes en situation de handicap sont passés de 7 en 2016 à 20 en 2021 (1150 bénéficiaires). Ces différents centres sont chargés, entre autres, de la prise en charge des personnes en situation de handicap, en leur assurant un programme d'aides et de subventions par le biais d'un appui régulier sous forme de denrées alimentaires de base, ou de matériel médical et technique, en plus du soutien aux activités génératrices de revenu, en orientant les personnes en situation de handicap et en les sensibilisant pour pouvoir bénéficier des financements de leurs projets dans le cadre du fonds d'appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale.

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima compte aussi 9 centres d'assistance sociale qui assurent l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation

difficile. Elle dispose également de 113 établissements de protection sociale (EPS) qui visent l'appui à la prise en charge des personnes en situation de précarité et de difficulté, en leur assurant l'hébergement, l'alimentation, le soutien psychosocial, l'appui à la scolarisation et le renforcement des capacités. En 2021, les EPS ont accueilli 6855 personnes. Parmi ces établissements, 10 sont réservés aux personnes âgées sans ressources.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été réalisées pour améliorer la condition matérielle et sociale de la famille de la Résistance et de l'Armée de Libération, que ce soit par le biais de l'octroi d'aides financières (26 projets en 2021), ou par l'appui à la création de petites et moyennes entreprises (137 entreprises créées), de coopératives (16 créées), le recrutement et l'emploi, ou par le transfert des avantages en termes de couverture sociale, ou d'agréments de transport.

Renforcement de la résilience des populations contre les risques climatiques

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima est potentiellement exposée à un ensemble varié de risques de catastrophes naturelles en raison de sa position géographique et de ses conditions climatiques, qui entraînent généralement des dégâts économiques et sociaux lourds. C'est dans ce sens que la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles (2020-2030) a été déclinée au niveau de la région afin de la doter d'instruments et d'outils de prévention à même de renforcer la résilience des territoires à risques et protéger toutes les couches sociales, notamment les plus pauvres et vulnérables des conséquences de ces risques. Ainsi, en plus de l'organisation des préparatifs aux interventions en amont des événements catastrophiques, la région a connu la mise en place des 5 cartes d'aptitude à l'urbanisation. De même, en termes de prévention contre les catastrophes naturelles, les travaux sont en cours pour la construction d'un observatoire de Sismologie dans la province d'Al Hoceima.



En fait, le nombre de personnes décédées à cause des inondations¹⁰ a été de 29 en 2021, alors que 1484 ha de forêts ont été incendiés lors des 138 feux de forêts déplorés à la RTTA cette même année.

Principaux défis

Plusieurs défis sont à relever en termes de durabilité des acquis et d'accélération de la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, dont notamment :

- La réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, notamment en milieu rural, parmi les femmes et dans les zones défavorisées ;
- L'accélération de la généralisation du système de protection sociale, notamment en faveur des populations pauvres et vulnérables ;
- L'élargissement des classes moyennes à travers, entre autres, la baisse des inégalités sociales, spatiales et de genre ;
- Le renforcement de l'aide au profit des populations vulnérables impactées par la crise sanitaire du COVID19 ;
- Le renforcement de la résilience des populations face aux risques climatiques.

Stratégies et programmes

La réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité émane de la mise en œuvre d'un ensemble de stratégies et de programmes dont notamment :

Encadré 1 : L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

Si la phase I (2005/2010) s'est articulée autour de quatre programmes qui ont ciblé la lutte contre la pauvreté en milieu rural, l'exclusion sociale en milieu urbain et la précarité, la phase II (2011-2015) lui a donné une forte impulsion dans la mesure où l'enveloppe financière qui lui a été allouée a augmenté. La troisième phase (2019-2023), avec un budget de 1,5 MMDH consacré à la région, vient consolider les acquis enregistrés au cours des précédentes phases. Elle repose sur quatre programmes axés sur le rattrapage des déficits en termes d'infrastructures et de services sociaux de base dans les zones sous équipées (151

projets programmés au niveau de la région), l'accompagnement des personnes en situation de précarité (439 projets), l'amélioration du revenu et l'intégration économique des jeunes (1750 projets), ainsi que l'impulsion du capital humain des générations montantes (420 projets programmés).

Le Plan d'Action Régional du Plan Maroc Vert (2008-2019) : Notamment le pilier II destiné au développement d'une agriculture solidaire viable améliorant les revenus des petits agriculteurs et ainsi la lutte contre la pauvreté. A cela s'ajoute l'agrégation agricole, qui est un modèle novateur d'organisation des petits agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles à forte capacité managériale, en plus de l'aménagement de pistes rurales visant le désenclavement de la population rurale. (Consulter Encadré 3)

Le Plan Agricole Régional de la nouvelle stratégie Génération Green (2020-2030) : Dont les projets devront, au regard de leur nature, envergure, étendue et degré de ciblage permettre l'amélioration des revenus, la création d'emplois, l'inclusion des femmes et des jeunes, l'amélioration de l'attractivité de l'économie rurale et l'adoption des pratiques et des structures de production résilientes face aux changements climatiques et autres chocs naturels ou économiques. Dans son premier fondement relatif à la priorité de l'élément humain, le Plan agricole de la nouvelle stratégie prévoit, à l'horizon 2030, l'accès de 33000 ménages ruraux à la classe moyenne, la concrétisation de 129 projets dans le cadre de l'agriculture solidaire, l'accès de 1,4 million de ruraux à la protection sociale, 15600 ha de superficies assurées, l'émergence d'une population des jeunes entrepreneurs à hauteur de 870 entreprises, permettant la création de 16000 postes d'emploi, la valorisation de 5700ha de terres collectives en faveur de 581 jeunes et la formation de plus de 16800 jeunes dans le domaine agricole alors que 7000 jeunes bénéficieront de la transmission

¹⁰Commandement Régional de la Protection Civile



intergénérationnelle. 67% du montant global des investissements prévus pour le développement de l'agriculture solidaire concerne les communes territoriales dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 20%.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA - Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Le programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales dans le monde rural PRDTS (2017-2023) : (Consulter Encadré 19).

Encadré 2 : Le Programme GISSR¹¹(2022-2026)

Qui est un mécanisme de régénération sociale verte et innovante visant à créer une nouvelle génération de services sociaux au profit des familles et des personnes en situation difficile à travers la réhabilitation des institutions de protection sociale existantes. Au niveau de la RTTA, ce programme prévoit la mise à niveau de 68 centres dont 45 en milieu rural.

Le Programme de mise à niveau territorial prioritaire : vise le rattrapage des déficits en infrastructures de base spécialement dans les zones rurales et les quartiers sous-équipés en milieu urbain, ainsi que le désenclavement des zones reculées et des quartiers isolés pour améliorer leur connectivité et favoriser tous les flux d'interaction avec leurs environnements immédiats.

Les programmes de promotion de l'accès des populations rurales à l'eau potable, à l'électricité et aux routes, notamment le programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et

ODD 1 : Pas de pauvreté

d'Irrigation, le Programme de Développement Intégré, le Programme d'Electrification Rurale Globale et le Programme National de Construction des Routes Rurales.

Le programme « villes Sans Bidonvilles » : (Consulter Encadré 20).

Les programmes de l'Entraide Nationale au profit des catégories de la population connaissant des conditions de vie difficiles, comme la pauvreté, l'orphelinat, le troisième âge, le handicap ou le veuvage.

Le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques, visant à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap et à l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base.

Le programme d'amélioration des conditions matérielles, sociales, sanitaires et morale de la famille de la Résistance et de l'Armée de Libération.

Les régimes de couverture médicale, notamment le RAMED et l'AMO ainsi que le chantier de la généralisation de la protection sociale dans le cadre de la loi 09-21 relative à la protection sociale adoptée en 2021.

Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité « ICRAM » dans ses deux versions I et II (2012-2016 et 2017-2021) : (Consulter Encadré7).

La stratégie Nationale de Gestion des risques des Catastrophes Naturelles : qui vise à renforcer la résilience des territoires contre les risques des catastrophes naturelles et à mieux protéger les populations vulnérables et les biens exposés à ces risques. (Consulter Encadré 26).

¹¹Green Inclusive Smart Social Regeneration



Evolution des indicateurs de l'ODD1

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2001	2004	2014	2017	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
Cible 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1	a) Proportion de la population vivant au-dessous de 1,25 \$ US PPA(%)	2,5	-	0,0	-	-	-	-	0
		b) Proportion de la population vivant au-dessous de 2 \$ US PPA(%)	15,2	-	0,3	-	-	-	-	0
Cible 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par sexe et par âge : Taux de pauvreté monétaire (en %)	11,5		2,6	-	-	-	-	0
	1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays (en %) : Taux de pauvreté multidimensionnelle	-	30,3	9,5	-	-	-	-	4,1
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1a	Taux de couverture médicale (%)	-	-	-	29,8	43,2	-	52,6	100
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base : Proportion des ménages disposant de l'électricité	-	72,5	93,5	98,6	99,4	-	99,4	100
		Proportion des ménages dont le logement est raccordé au réseau d'eau courante (urbain)	-	79,0	90,3	95,2	96,3	-	97,4	-
		Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (Rural)	-	-	-	90,0 (2018)	92,5	94,5	95,0	-
		Proportion des ménages dont le logement est raccordé au réseau d'assainissement	-	51,7	62,5	64,8	68,3	-	70,8	-



Cibles	Code Indicateur	Indicateur		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030		
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchés lors de catastrophes	Inondations	Personnes décédées	0	0	0	0	0	29	-	
				Personnes blessées	0	0	1	0	0	2		
			Ecoulement de terrain	Personnes décédées	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	0	0	0	0	0	0		1
			Effondrement de constructions	Personnes décédées	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	0	3	1	0	1	0		0
			Feux de forêts	Personnes décédées	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	2	0	0	0	19	2		0
				Superficies incendiées (ha)	1374	921	332	1428	4544	1484		0
			1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1	Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire : Investissements dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Durable (en millions de Dh)		278,82	216,15	269,52	267,16		279,64

Source : HCP-Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001 et 2013/2014 (ENCDM), HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi-, Wilaya de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima,

Commandement Régional de la Protection Civile- Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification du Rif- Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification d'Al Hoceima



Grâce aux programmes et stratégies mis en place, d'importants progrès ont été accomplis au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma en matière de disponibilité des produits alimentaires et d'amélioration de leur qualité, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la bonne nutrition. De même, les efforts se sont accentués en faveur de la promotion d'une agriculture durable. Toutefois, les défis persistent, accentués notamment par les effets de la pandémie de la Covid-19 menaçant la sécurité alimentaire à l'échelle internationale.



Etat de mise en œuvre

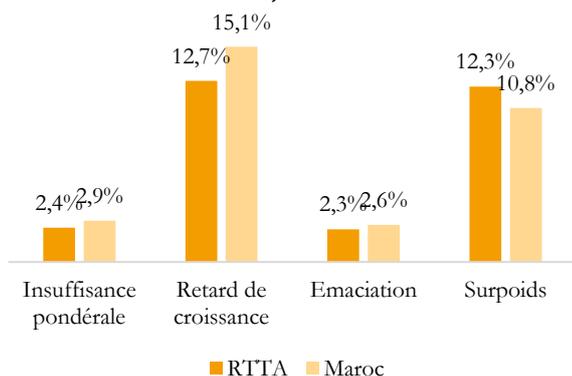
La faim n'est plus une grande préoccupation

La part de la population de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique a baissé, entre 2007 et 2014, de 1,4% à 0,1%, suivant la même tendance relevée au niveau national (de 0,9% à 0,1%). Cette part a reculé de 2,9% à 0,3% en milieu rural et demeure nulle en milieu urbain.

Etat nutritionnel des enfants, meilleur dans la région

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est meilleur à l'échelle de la région comparativement à l'ensemble du Royaume. En 2018, l'insuffisance pondérale a concerné 2,4% des enfants de la région contre 2,9% au niveau national. Le retard de croissance s'est établi respectivement à 12,7% et 15,1%, et l'émaciation a été relevée respectivement pour 2,3% et 2,6% des enfants. En revanche, le surpoids des enfants de moins de 5 ans constitue un défi à relever au niveau de la région où il est plus répandu (12,3%) que dans l'ensemble du Maroc (10,8%).

Graphique2 : Indicateurs de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, 2018



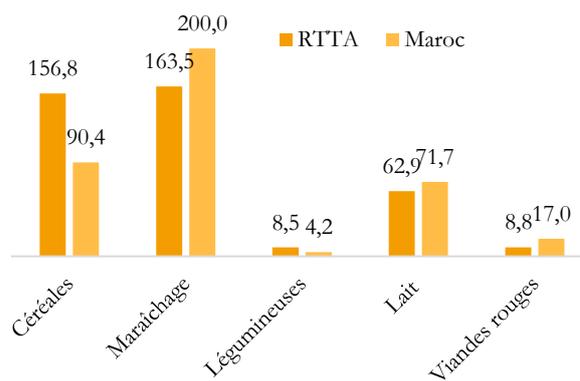
Source : Ministère de la Santé et de la Protection Sociale - Enquête Nationale sur la Santé et la Planification Familiale 2018

Performances en matière de disponibilité et qualité des produits alimentaires

Grâce aux efforts déployés en matière de diversité et de disponibilité des produits

alimentaires, la RTTA a largement contribué aux progrès accomplis dans le domaine de couverture des besoins tant régionaux que nationaux. En effet, la région concourt, au titre de l'année 2020, pour 18% à la production nationale de céréales, 26% aux cultures oléagineuses, 22% aux légumineuses, 9% aux maraichères de saison, 9% au lait et pour 5%¹² aux viandes rouges¹³. Cependant, les disponibilités apparentes des principaux produits varient différemment selon les années. Ainsi, l'année 2020 marquée par la sécheresse, a impacté négativement la disponibilité apparente en céréales qui a régressé, par exemple, de 213,5kg/hab en 2015 à 156,8 hab/kg en 2020 au niveau de la région.

Graphique3 : Disponibilité apparente des principaux produits de base (kg/hab ou l/hab), 2020



Source : Direction Régionale de l'Agriculture

En général, et en matière de qualité des produits consommés, la part des dépenses en produits riches en protéines (viandes, poissons, œufs et produits laitiers) dans les dépenses alimentaires totales des ménages de la région est le double de celle des produits riches en calories (céréales, sucres et produits sucrés), respectivement 36,1% et 17,4%¹⁴.

Par catégories sociales, l'écart entre les 10% des ménages les plus aisés et les 10% les moins aisés en termes de dépenses alimentaires s'avère plus accentué à l'échelle de la région

¹² Année 2019

¹³ Viandes rouges destinées à la consommation

¹⁴ Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2013-2014, HCP



comparativement à l'ensemble du pays, avec 11185 Dh et 10945 Dh par personne respectivement¹⁵.

Par ailleurs, différentes filières agricoles ont enregistré durant la période 2008-2018 des performances très notables dans la RTTA, comme l'olivier dont la superficie globale est passée de 126000 ha à 170780 ha et la production a augmenté de 112%, les maraîchages de saison, constitués en grande partie de pomme de terre, dont la production a augmenté de plus de 8% alors que celle du lait s'est accrue de 37%. De même, de nouvelles cultures émergent dans la région comme l'avocatier et les fruits rouges qui constituent une des spéculations fruitières les plus rentables.

En matière de sécurité et qualité des produits alimentaires, tant d'origine végétale qu'animale, plusieurs actions sont menées, notamment à travers la vaccination des ovins, caprins et bovins contre les maladies (401907 têtes de bovins vaccinées en 2021 contre la fièvre aphteuse), en plus du suivi de l'état sanitaire des cultures et la surveillance des organismes nuisibles pour lesquelles 404 tournées de prospection phytosanitaires ont été réalisées. A cela s'ajoutent les grandes luttes, notamment la lutte contre les moineaux et les rongeurs (1226 et 1525 ha prospectés en 2021 respectivement). Les opérations de contrôle concernent, entre autres, les produits animaux et d'origine animale (12348 tonnes de viandes rouges contrôlées en 2021 dont 355,3 tonnes saisies), les produits frais de la pêche au niveau des halles et ports de pêche (13388 tonnes dont 3 tonnes saisies) et les produits alimentaires d'origine végétale (17445 tonnes dont 264 tonnes saisies et détruites et 22 PV d'infraction constatés)¹⁶.

Vers la promotion des revenus des petits agriculteurs et pêcheurs

Dans l'objectif de promouvoir la situation des petits agriculteurs et générer des revenus supplémentaires, plusieurs actions ont été entreprises dans la région depuis la mise en œuvre de Plan Maroc Vert.

Ces actions portent sur la reconversion de la céréaliculture en cultures à haute valeur ajoutée ayant concerné notamment les arbres fruitiers dont l'olivier, l'amandier et le figuier qui s'adaptent mieux aux conditions climatiques et pédologiques de la région et qui permettent la génération de revenus supplémentaires au profit des petits agriculteurs, 99873 ha ont bénéficié de cette reconversion jusqu'à la fin de 2021. Aussi, les actions ont concerné le développement des produits du terroir en termes de labellisation et de mise à niveau des groupements, avec la mise à niveau de 39 groupements chez les petits agriculteurs regroupant plus de 100 coopératives dont les principales filières concernées sont l'oléicole, figues, amandes, miel, cactus PAM, couscous et champignon, en plus de la reconnaissance de 5 produits labélisés. D'autre part, la promotion de l'agriculture solidaire a concerné 158 projets pour 82815 bénéficiaires prévus. La superficie réalisée est de 99873 ha pour un investissement de 2,7 MMDH. Aussi, 24 unités de valorisation ont été mises en place jusqu'à la fin de 2021.

D'autres mesures ont concerné la mise en place de l'assurance agricole pour les principales cultures contre les différents aléas climatiques afin d'en atténuer l'impact négatif sur les agriculteurs, notamment les cultures céréalières, légumineuses, oléagineuses et certaines espèces d'arbres fruitiers. Durant la période 2017-2020, le nombre d'assurés à la région s'est élevé à 833, et les superficies à 4039 ha. Les résultats encourageants et l'adhésion progressive des agriculteurs dans cette démarche d'assurance a affirmé l'importance de cet axe dans la

¹⁵ Même source

¹⁶ Direction Régionale de l'Office Nationale de Sécurité Sanitaire des Produits alimentaires, année 2021



stabilisation et la protection des agriculteurs notamment ceux en situation fragile.

S'ajoute aussi l'encadrement des exploitants afin de permettre l'amélioration des rendements et la valorisation de la production. Ces actions ont concerné, en 2020, 88 sessions de formation, 466 journées de sensibilisation, 2433 visites d'encadrement. Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 23304 agriculteurs dont 13% de femmes.

Pour les pêcheurs, 2094 barques artisanales ont bénéficié du programme d'équipement en caissons isothermes jusqu'à fin 2020, ce qui leur permet la valorisation des apports en préservant la qualité des captures pêchées et en améliorant leur prix de vente et revenus.

Concernant les femmes, trois textes de loi relatifs aux terres collectives dites "Soulaliyates" ont été adoptés en 2019, instituant le droit des femmes soulaliyates à l'exploitation de ces terres agricoles.

Renforcement de l'agriculture durable

Plusieurs efforts ont été déployés en vue de promouvoir l'agriculture durable dans la région. On cite par exemple l'équipement en techniques d'irrigation économes comme le système d'irrigation par goutte à goutte qui a concerné une superficie de 33159 ha entre 2018 et 2019. Aussi la mise à niveau des filières agricoles à travers la conclusion et la mise en œuvre de Contrats-Programmes entre l'Etat et les 9 fédérations professionnelles du secteur agricole représentées dans la RTTA (parmi les 14 existantes au niveau national), dont 6 représentent les filières végétales (oléicole, agrumicole, maraîchage de primeurs, oléagineuses, rizicole et sucrière) et 3 les filières animales (lait, apicole et avicole). D'autre part, une grande importance est accordée à la préservation des parcours forestiers de la région qui constituent une ressource naturelle

considérable et représentent la principale ressource alimentaire des caprins de la région. Par ailleurs, dans le but de faire face à la détérioration de la qualité des aliments et de préserver, en conséquence, la santé humaine et animale et protéger l'environnement, deux lois ont été adoptées, visant l'encadrement de l'usage des pesticides agricoles et des fertilisants, à savoir la loi relative aux produits phytopharmaceutiques et celle relative aux matières fertilisantes, à leurs adjuvants et aux supports de culture. Dans le cadre des opérations de contrôle des intrants chimiques, 3 revendeurs de pesticides à usage agricole ont été enregistrés non conformes en 2021 parmi les 100 revendeurs contrôlés¹⁷.

Efforts notables en matière de préservation de la diversité génétique

S'agissant de la préservation de la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage, des programmes de recherche pour la collecte, la conservation et la caractérisation des ressources génétiques locales de la RTTA, sont menés par le Centre Régional de la recherche Agronomique de Tanger. En ce qui concerne les ressources végétales, les efforts se sont concentrés sur les cultures fourragères, l'arboriculture fruitière et le cannabis, le nombre d'écotypes collectés et caractérisés par culture est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Nombre d'écotypes collectés et caractérisés par culture, 2021

Cultures	Nombre d'écotypes
Sulla	21
Sorgho	21
Orobe	17
Vigne	48
Figuier	10
Cannabis	62
Caroubier	4
Amandier	10

¹⁷Direction Régionale de l'Office Nationale de Sécurité Sanitaire des Produits alimentaires



Caprifiguer	5
-------------	---

Source : Centre Régional de la Recherche Agronomique de Tanger

Pour les ressources génétiques animales, un programme de recherche a concerné la race caprine Beni Arous, qui a porté sur les caractéristiques morphologiques, la diversité génomique, la physiologie de la reproduction et les performances de production en viande et en lait. Grâce à ces données, cette race a été reconnue officiellement et bénéficie d'un programme d'amélioration génétique conduit auprès des producteurs de la race par l'Association Nationale Ovine et Caprine.

En ce qui concerne les micro-organismes, il a été procédé à l'identification et la conservation de 50 espèces de rhizobium et 50 espèces de mycorhize. Ces micro-organismes peuvent être utilisés pour améliorer la nutrition des cultures et réduire l'utilisation des engrais minéraux.

De même, les recherches se sont intéressées aux espèces pastorales consommées par les caprins de la région, que ce soit dans la strate arborée, arbustive ou herbacée. Les travaux se sont penchés sur leur disponibilité, composition chimique, valeur fourragère et digestibilité.

Hausse des investissements dans le secteur agricole

Dans le but de promouvoir le secteur agricole, les pouvoirs publics se sont engagés fortement dans son financement. Ainsi, le budget alloué aux départements étatiques du secteur agricole¹⁸ au niveau de la RTTA est passé de 457,2 MDH en 2016 à 611,8 MDH¹⁹ en 2020, soit une amélioration de 34%. La part des dépenses orientées vers l'agriculture dans les dépenses de l'ensemble des départements étatiques de la région, a connu une amélioration entre 2016 et 2018, passant de 27% à 30% avant de reculer à 27% en 2020.

Les investissements mobilisés au profit du secteur agricole dans le cadre du Plan Maroc

Vert, entre 2008 et 2018, étaient d'environ 13 MMDH dont 72% d'investissement public et 28% d'investissement privé.

Fonctionnement des marchés agricoles

Pour assurer un bon fonctionnement des marchés agricoles, deux systèmes d'information sur les prix des produits agricoles ont été mis en place dans la région. Il s'agit du système ASSAR qui permet de suivre les prix des produits agricoles au niveau des différents points de vente : Gros, détail, souks et Grandes et Moyennes Surfaces, en plus du système EnqAgri qui permet de collecter des prix des produits agricoles auprès des producteurs.

L'examen de l'évolution des prix des produits alimentaires se fait notamment grâce à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) des produits alimentaires. Cet indicateur est établi par le HCP à partir d'une enquête mensuelle réalisée dans trois villes de la région à savoir Al Hoceima, Tanger et Tétouan. Cet indice a connu, entre 2017 et 2021, une augmentation d'environ 3,1% dans ces trois villes, évolution similaire à celle enregistrée au niveau national.

Principaux défis

Malgré les progrès accomplis, nombreux sont les défis à relever, surtout dans une conjoncture marquée par les effets de la pandémie COVID 19, dont particulièrement :

- La réduction de la taille de la population d'enfants de moins de 5 ans souffrant de surpoids,
- La réduction des disparités sociales et territoriales en matière d'accès à une alimentation suffisante, saine et de qualité ;
- L'assurance de la sécurité alimentaire des populations vulnérables ;
- La consolidation des acquis surtout dans un contexte de changement climatique et de dégradation des ressources naturelles (eau, sol,

¹⁸Non compris les établissements publics

¹⁹Direction Régionale de la Trésorerie Générale du Royaume



etc.);

- La structuration des économies agricoles locales, leur transformation et diversification pour intégrer de nouveaux systèmes et modes de production agricole, à même de contribuer significativement à l'amélioration des revenus de la population rurale, à l'émergence d'une classe moyenne et à la réduction des disparités territoriales et sociales ;
- La coordination des actions de tous les intervenants et la mise à leur disposition des ressources nécessaires pour mettre en place des programmes permettant la préservation de la biodiversité de la région.

D'autres défis sont aussi à relever en matière de sécurité sanitaire, tels que :

- L'encadrement de l'utilisation des pesticides et des produits chimiques dangereux ;
- L'accompagnement des changements des modes de consommation et de l'évolution des marchés alimentaires ;
- Le renforcement de la coordination entre les différents des intervenants en matière de sécurité sanitaire.

Stratégies et programmes

Les avancées réalisées dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, la nutrition et la promotion de l'agriculture durable sont le résultat de la mise en œuvre de plusieurs stratégies et programmes dont notamment :

Encadré 3 : Le Plan Agricole Régional du Plan Maroc Vert (2008-2019)

Qui a constitué un tournant décisif dans le processus de développement du secteur agricole au niveau de la région. Les facettes des progrès sont multiples : Volume des investissements mobilisés tant publics que privés, amélioration de la capacité productive du secteur à travers les projets structurants surtout d'aménagement hydro-agricoles, l'intégration de processus plus efficaces de production, l'émergence à large échelle des organisations agricoles, l'augmentation des productions à haute valeur

ajoutée et la rétention de plus de valeur ajoutée par la valorisation des productions. Au niveau de la RTTA, ce Plan a mobilisé un investissement global de 13 MMDH. Il a permis de dégager des résultats positifs : Evolution de chiffre d'affaires de 7 à 11,5 MMDH, évolution du PIB Agricole de 4 à 9 MMDH, un emploi additionnel de 12 millions de journées de travail, absorption de 1M de tonnes de CO₂, plantation d'une superficie de 94000 ha, valorisation de 23 unités, labellisation de 5 produits, extension de 25500 ha irrigué, 23000 ha dans le PNEEI, 10000 ha PMH et 33000 ha équipée en goutte-à-goutte.

Encadré 4 : Le Plan Agricole Régional Génération Green (2020-2030)

C'est un plan de développement du secteur agricole qui vise à consolider les acquis du Plan Maroc Vert. Il repose sur deux fondements : le premier est axé sur la priorité à l'élément humain et le deuxième vise la pérennité du développement agricole. Pour ce dernier fondement, l'axe relatif à la consolidation des filières agricoles, prévoit la multiplication du rendement à 2,25, la valorisation de la production de 77%, la création de 116 unités de valorisation et l'exploitation de 5250 ha en agriculture biologique. Pour la promotion de la qualité, l'innovation et le Green-Tech, 6 projets de recherche seront menés portant sur l'arboriculture, le cannabis, les fruits rouges, les viandes rouges, les produits de terroirs, l'agriculture digitale et le transfert des innovations. Ce plan vise aussi l'adoption des pratiques et des structures de production résilientes face aux changements climatiques et autres chocs naturels ou économiques tout en assurant la durabilité environnementale, l'extension de 16500 ha en périmètres irrigués, l'équipement de 18000 ha en pompage solaire et l'aménagement de 5000 ha de parcours.

La stratégie Halieutis (2009-2020) pour le développement du secteur des pêches maritimes qui a permis la diversification du régime alimentaire national, en plus de l'augmentation



de la compétitivité et de la conservation des écosystèmes marins. (Consulter Encadré 27).

Encadré 5 : Le Programme National de Nutrition Global et Intégré (2019-2030)

Qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Nutrition. Il vise à améliorer les indicateurs de l'état nutritionnel de la population tout au long de la vie (maintenir au-dessous de 5% l'émaciation chez l'enfant ; pas d'augmentation du pourcentage d'enfants et d'adolescents en surpoids et d'obésité et réduire de 40% le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans). Il vise aussi à promouvoir un mode de vie sain afin de prévenir les troubles nutritionnels et les maladies liées à la nutrition (atteindre 50% des femmes qui pratiquent la mise au sein précoce et l'allaitement maternel exclusif ; réduire de tiers la carence en fer par rapport à son niveau de 2000 ; éliminer la carence en Vitamine A ; éliminer les troubles dus à la carence en Iode et réduire l'utilisation du sel de 10%). Ce programme cible aussi le renforcement de la coordination multisectorielle et le développement de la recherche et de l'expertise dans le domaine de la nutrition.

La Stratégie de lutte contre l'obésité chez l'enfant (2018-2025) : Portant sur la prévention et le contrôle du surpoids et de l'obésité chez les enfants ainsi que la sensibilisation à la promotion de la nutrition de l'enfant et de l'adolescent.

Le Plan Directeur d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) : Il constitue la déclinaison du Plan National de l'Eau (2020-2050) au niveau des Agences de Bassin Hydrauliques opérant dans la région, (Consulter Encadré 8).

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (2020-2027) : (Consulter Encadré 9).

Le Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI) : (Consulter Encadré 10).

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA/Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Il constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021-2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).



Evolution des indicateurs de l'ODD2

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2007	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation	1,4	0,1	-	-	-	-	-	-	0
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	-	-	-	-	-	12,7	-	-	12 : Objectif de la stratégie
	2.2.2	a) Prévalence de la malnutrition émaciation (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans	-	-	-	-	-	2,3	-	-	<5
		b) Prévalence de la malnutrition surpoids (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans	-	-	-	-	-	12,3	-	-	0



Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2007	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques : Part des dépenses orientées vers le secteur agricole dans les dépenses de l'ensemble des départements étatiques ²⁰ (en%)	-	-	-	27,5	22,7	30,4	26,1	27,2	-

Source : Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF 2018) -Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages (ENCDM 2013-2014) -HCP- Direction Régionale de la Trésorerie Générale du Royaume

²⁰Budgets de fonctionnement et d'investissement des établissements étatiques non compris les établissements publics



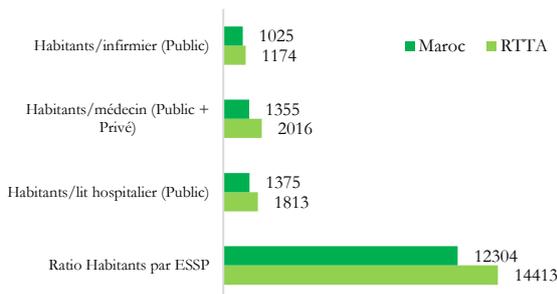
La préservation de la santé et du bien-être de la population passe par l'amélioration de la santé reproductive, maternelle et infantile et la réduction des principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Dans ce sens, elle figure parmi les priorités tant nationales que régionales dans la mesure où elle constitue la finalité de toute stratégie de développement. Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la santé au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, avec, toutefois, l'existence de déficits à combler.



Etat de Mise en œuvre

En termes d'infrastructure sanitaire, la RTTA est dotée, en 2021, de 271 établissements de Soins de Santé Primaires (ESSP) dont 80 centres de santé urbains, 129 centres de santé ruraux et 62 dispensaires ruraux. Quant à l'offre hospitalière, elle s'élève à 20 hôpitaux publics d'une capacité globale de 2154 lits et de 35 cliniques (1130 lits). Pour les professionnels de santé, la région compte 1994 médecins dont 1072 privés, et 3327 personnels paramédicaux publics. Ainsi, la RTTA affiche des ratios de 1813 habitants pour un lit public (contre 1375 au niveau national), 2016 habitants pour un médecin (1355 au niveau national) et 1174 habitants pour un personnel paramédical public (1025 au niveau national).

Graphique4 : Ratios de l'offre sanitaire par habitant, 2021



Source : Carte sanitaire 2021, Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

La santé maternelle et infantile

En matière d'accès aux services liés à l'accouchement, la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié s'élève à 84,8% dans la région contre 86,6% pour l'ensemble du Royaume. 6 femmes sur 10 (60,4%) ont accouché dans un hôpital public, 12,8% dans une clinique privée ou mutualiste, alors que 15,4% d'entre elles ont accouché à domicile. Les accouchements avec césarienne représentent 20,2% du total des accouchements contre 21,2% au niveau national.

Concernant la mortalité maternelle, 34 décès maternels ont été relevés, en 2018, au niveau des structures publiques de la région contre 31 en 2016.

Ainsi, dans le but d'améliorer l'accès aux prestations de santé reproductive de qualité et de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité en la matière, la région abrite 7 centres de référence pour la santé reproductive, dans toutes les provinces, exceptées Fahs-Anjra et Ouezzane.

S'agissant de la mortalité néonatale, 161 décès néonataux ont été enregistrés, en 2020, dans les structures publiques de la région au lieu de 128 en 2018. Les mort-nés représentent, quant à eux, 1,7% de l'ensemble des naissances en 2016. Pour réduire la mortalité néonatale, des efforts ont été consentis à l'échelle de la région dont notamment la mise à niveau de 4 unités de néonatalogie (Al Hoceïma, Chefchaouen, Tétouan et Tanger), la formation des sages-femmes sur le secourisme néonatal, l'équipement des maisons d'accouchements en matériel de réanimation néonatal et l'acquisition et affectation des couveuses de transfert.

Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF) de 2018, 18,9% des enfants ont souffert de la diarrhée durant les deux semaines précédant l'enquête (18,5 % au niveau national). Parmi ces enfants, 50,4% ont bénéficié de consultation dans un hôpital ou centre de santé, et 9,3% dans une clinique ou auprès d'un médecin privé. Aussi, 6,9% des enfants de moins de cinq ans ont souffert d'une pneumonie contre 11,3% au niveau national.

Lutte contre les maladies transmissibles

La RTTA connaît, à l'instar des autres régions du Royaume, une transition épidémiologique dans le sens d'un transfert de la charge globale de morbidité due aux maladies transmissibles et aux problèmes de la période périnatale vers les maladies non transmissibles et les traumatismes. Néanmoins, les taux d'incidence de certaines maladies transmissibles restent plus élevés par rapport à ceux observés au niveau national.

La tuberculose constitue un problème majeur de santé publique au niveau de la région, bien que



son taux d'incidence ait baissé de 126 à 115 nouveaux cas pour 100000 habitants entre 2017 et 2020. Un plan stratégique national antituberculeux 2018-2021 a été mis en place pour réduire le nombre de décès liés à cette maladie de 40% à l'horizon de 2021.

S'agissant du VIH, les structures publiques ont enregistré 12 nouveaux cas en 2020 contre 27 en 2019.

Pour le paludisme, la région n'a enregistré, depuis l'année 2005, aucun cas autochtone, alors que 2 cas importés ont été enregistrés en 2019.

S'agissant de l'hépatite virale B, les structures publiques de la région en ont relevé 120 cas en 2019 contre 21 en 2018, avec une hausse de l'incidence de 0,57 à 3,18 cas pour 100000 habitants entre les deux dates. En 2019, le taux de couverture vaccinale par le penta DTC-Hib-Hep (3^{ème} prise), comme moyen de lutte contre cette maladie, est de 114,1%.

Par ailleurs, 69 cas de Leishmaniose ont été enregistrés dans la région en 2019 (59 cutanée et 10 viscérales). Pour lutter contre les maladies tropicales, 520008 habitants de la région ont été protégés contre ces maladies en 2020 et c'est dans ce cadre que le programme de gestion intégrée de la lutte anti vectorielle a été décliné à l'échelle de la région agissant via la surveillance entomologique par la prospection régulière des gîtes potentiels, et menant des activités de lutte anti larvaires selon la nature et le type de gîtes (activités de lutte physique, activités de lutte chimique et activités de lutte biologique).

Maladies non transmissibles, santé mentale et traumatismes

La transition épidémiologique que connaît la région s'est manifestée par la propagation de maladies non transmissibles, notamment les cancers, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires chroniques. En 2018, 24,7% des individus âgés de 18 ans et plus ont

déclaré souffrir d'une maladie chronique dans la RTTA. La prévalence déclarée du diabète se situe à 5,7% et celle de l'hyper-tension artérielle à 9,3%.

Pour les maladies chroniques, le nombre total de diabétiques pris en charge, en 2018, au niveau des ESSP est de 65882 cas et celui des hypertendus suivis de 110315 cas. Le nombre de malades souffrant d'insuffisance rénale pris en charge pour hémodialyse en 2019 est de 1325 cas.

Pour le traitement de cancers, la région a été dotée de deux centres d'oncologie, l'un à Tanger et l'autre à Al Hoceima, d'une capacité litière globale de 44 lits. Le nombre de nouveaux cas de cancer pris en charge par les structures publiques de la région était de 2002 en 2020. Par ailleurs, plusieurs actions ont été menées en matière de dépistage précoce de cancers, notamment par la mise en place d'unités de dépistage précoce dans les 6 hôpitaux de proximité, les 7 hôpitaux provinciaux et les 3 hôpitaux régionaux pour assurer le diagnostic du cancer. De même, tous les ESSP et les centres de références en santé de reproduction (CRSR) assurent l'activité de dépistage précoce du cancer du sein et du col par la généralisation du dépistage du cancer de col par l'IVA au niveau de tous les ESSP, la disponibilité de mammographes, d'échographes et l'affectation de techniciens en radiologie au niveau de tous les CRSR.

Quant au taux de mortalité liée au suicide, il s'est établi, en 2021, à 3,0²¹ pour 100000 habitants, contre 2,5 en 2016. En effet, 117 cas de suicide ont été enregistrés par les autorités judiciaires en 2021 dont 31% sont des femmes.

Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives

Par rapport à la santé mentale, une place prioritaire a été accordée au développement de l'offre de soins psychiatriques. En plus des deux hôpitaux psychiatriques de Tanger et de Tétouan, dont la capacité litière s'élève à 195 lits, 2 services

²¹Cours d'Appel d'Al Hoceima, Tanger et Tétouan



de psychiatrie intégrés ont été mis en service au niveau des Centres Hospitaliers Provinciaux d'Al Hoceima et de Chefchaouen.

Le problème de l'addiction est également parmi les problèmes prioritaires au niveau de la région. Le nombre d'usagers de drogues inscrits dans le programme de substitution à la méthadone a atteint 1940 en 2020, dont 10% sont des injecteurs. Il est à signaler que la région abrite 4 centres d'addictologie.

Dans l'objectif de contribuer à la promotion de la santé des jeunes, la région est dotée de 7 Centres espaces santé-jeunes, implantés à Al Hoceima, à Tanger-Assilah et à Tétouan, dont la mission consiste à fournir un accompagnement psychosocial et une orientation médicale et psychologique aux jeunes, notamment en matière de lutte contre les addictions (alcool, tabagisme, drogues) et de santé sexuelle et reproductive.

Décès et blessures des accidents de la route

La prévention des accidents de la circulation routière constitue une réelle préoccupation à l'échelle de la RTTA. Pour lutter contre ce fléau, d'importants efforts sont déployés. Le taux de mortalité lié aux accidents de la route est passé de 7,9 décès pour 100000 habitants en 2015 à 7,5 décès/100000 habitants en 2021, après avoir connu un recul à 5,8 décès en 2020, qui serait expliqué notamment par les restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire mises en place lors de la pandémie de la Covid-19. L'effectif des blessés a, quant à lui, augmenté durant la période 2015-2021, passant de 7788 à 11056 blessés. La part des blessés graves se situant à 8,1% en 2021.

L'objectif des pouvoirs publics est de ramener le taux de mortalité liée aux accidents de la route à 5,6 décès pour 100000 habitants à l'horizon 2025. Le programme d'action quinquennal 2022-2026 de sécurité routière au niveau de la région constitue une déclinaison de la stratégie nationale dans ce domaine (2017-2026) et du nouveau plan mondial de la sécurité routière.

Faible accès aux services de soins de santé sexuelle et reproductive à la région comparativement au national

En matière d'accès aux services de santé reproductive, le recours aux soins prénatals qualifiés au niveau de la région demeure plus faible comparativement au niveau national. En effet, la proportion des femmes ayant bénéficié des consultations prénatales chez un personnel qualifié (médecin ou infirmier/ sage-femme) dans la région s'élève à 86,0% en 2018, contre 88,5% au niveau national. De même, 65,5% des femmes enceintes ont bénéficié de consultations pendant les 3 premiers mois de la grossesse (66,5% au niveau national).

La proportion des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive s'est établie à 38,9%, contre une moyenne nationale de 58,0%. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima est ainsi classée au dernier rang en comparaison avec les régions du Royaume. Les besoins non satisfaits pour espacer les naissances concernent 5,2% de l'ensemble des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, tandis que ceux destinés pour limiter les naissances en concernent 8,8% (respectivement 3,9% et 7,3% au niveau national).

Par ailleurs, le pourcentage des adolescentes âgées de 15 à 19 ans ayant un enfant s'est établie à 2,3% en 2018 contre 3,7% au niveau national.

Vers le renforcement de la couverture sanitaire universelle

L'instauration de la couverture sanitaire universelle passe par la mise en place et le renforcement des politiques de protection sociale. Ainsi, d'importantes étapes ont été franchies dans l'instauration des Régimes de Couverture médicale de base au profit de l'ensemble des catégories de la population, et ce, à travers l'entrée en vigueur de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) en 2005 pour les salariés et la généralisation du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) en 2012 pour les personnes démunies. De même, plusieurs



actions ont été mises en place afin d'élargir l'accès aux régimes d'assurance maladie aux étudiants de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et aux immigrés, ainsi que la mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire de base au profit des professionnels, des travailleurs non-salariés et des indépendants. Le taux de couverture médicale est ainsi passé de 29,8%²² en 2017 à 52,6%²³ en 2021.

Les étudiants non couverts bénéficient d'une assurance maladie obligatoire de base au profit des étudiants (AMOE), Ainsi, le nombre d'étudiants ayant profité de cette couverture médicale est passé de 3954 en 2016 à 38625 en 2021. De même, les étudiants de la région bénéficient de l'accès gratuit aux services de soin offerts par les 3 centres médicaux universitaires de la région (Al Hoceima, M'diq-Fnideq et Tanger).

Une importance particulière est aussi accordée aux Anciens Résistants et aux Anciens Membres de Libération qui bénéficient d'un programme de généralisation de la couverture médicale et d'accès aux services sanitaires essentiels. Ainsi, 1093 membres et ayants droit bénéficient de l'AMB ou l'AMC au niveau de la région.

De même, 910 migrants ont bénéficié, en 2020, de l'accès aux programmes nationaux de santé publique, de soins de santé primaire et d'urgence, contre 2364 en 2019.

Afin de renforcer l'égalité d'accès aux soins à tous les citoyens et permettre d'endiguer les impacts négatifs de la pandémie de la Covid-19, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste a lancé officiellement, en avril 2021, le chantier de la généralisation de la protection sociale. Dans ce cadre, la loi 09-21 relative à la protection sociale a été adoptée.

Financement de la santé

Dans le but de garantir une meilleure offre de soins aux citoyens et de faire face aux défis du

secteur de la santé, les pouvoirs publics se sont engagés fortement dans son financement. Ainsi, le budget²⁴ total alloué à ce secteur au niveau de la région a augmenté de 51% entre 2016 et 2020, passant de 243,3 MDH à 368 MDH.

Réduction des cas de maladies dues à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène

L'insalubrité de l'eau, les déficiences du système d'assainissement et le manque d'hygiène ont des effets négatifs sur la qualité de la vie et de la santé humaine, causant plusieurs maladies telles que la diarrhée, la typhoïde, la méningite et l'hépatite. La région a enregistré 73 cas de méningite en 2021 contre 130 en 2017, 2 cas de typhoïde en 2020 contre 6 en 2018 et 30 cas d'hépatite virale épidémique en 2020 contre 33 en 2017.

Efforts pour réduire les décès dus à la pollution de l'air ambiant

Dans le but de protéger la santé de la population et de remédier aux problèmes de santé et aux décès causés par la dégradation de la qualité de l'air, un Programme National de l'Air (PNAir - 2018-2030), a été mis en place. Ce programme vise, entre autres, le renforcement et l'extension du réseau national de surveillance de la qualité de l'Air (RNSQA), la réduction des rejets atmosphériques générés par les secteurs de transport et de l'industrie ainsi que le renforcement de la communication et de la sensibilisation en matière de pollution de l'air. Dans ce cadre, un comité permanent de suivi de la qualité de l'air a été créé au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima en 2019, comme stipulé dans le décret d'application de la loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air (en mars 2019), et une première station de la qualité de l'air a été mise en place au niveau de la ville de Tanger.

²²HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

²³HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

²⁴Budget de fonctionnement et d'investissement des départements étatiques, non compris les établissements publics



Renforcement de la lutte anti-tabac

Le tabagisme constitue aussi un facteur de risque pour la santé, dans la mesure où il affecte non seulement le fumeur mais aussi son entourage, en occasionnant plusieurs types de maladies et traumatismes. En 2018, 9,8% des individus âgés de 15 ans et plus fumaient, régulièrement ou occasionnellement, dans la RTTA. Cette proportion est beaucoup plus élevée parmi les hommes (18,7%) que les femmes (0,8%). Afin de lutter contre la consommation de tabac, le Maroc avait signé, en 2004, la « Convention-cadre pour la lutte antitabac » que l'OMS a adopté en 2003 et prévoit une réduction de la consommation de tabac, chez cette catégorie de population, d'environ 20% à l'horizon 2029.

A l'échelle régionale, en plus de l'effort entrepris pour rendre les espaces publics sans tabac, la communication en matière de protection de la santé et de lutte antitabac a été renforcée au niveau des établissements scolaires à travers la stratégie « Collèges et Lycées Sans Tabac ».

Une forte couverture vaccinale

La RTTA est l'une des régions du Royaume qui enregistrent des niveaux de couverture vaccinale élevés. De grands efforts sont, ainsi, déployés pour assurer à tous les enfants une protection maximale contre les risques de morbidité et de handicap liés aux maladies infectieuses et ce, dans le cadre du Programme National d'Immunisation, ce qui a mené la proportion des enfants âgés de 12 à 23 mois complètement vaccinés à 95,3% en 2018 contre 94,5% au niveau national.

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, la campagne nationale de vaccination contre le Sars Cov2 a été menée à l'échelle régionale au niveau de 289 stations de vaccination. En matière d'offre de soins, 12 unités d'hospitalisation d'une capacité de 550 lits, en plus de 6 unités de soins intensifs et 6 unités de réanimation ont été mobilisées. Ainsi à la date du 31/12/2021, 2397159 personnes ont reçu la première dose du

vaccin contre le Sars Cov2, 2179327 ont reçu la 2^{ème} dose et 198708 la troisième.

Déficit persistant en ressources humaines

Le déficit en ressources humaines, malgré sa baisse, reste l'un des défis majeurs du secteur de la santé. En effet, la densité médicale (public et privé confondus) a augmenté de 4,9 médecins pour 10000 habitants en 2017 à 5,2 en 2021, et la densité paramédicale (public) a progressé de 7,8 à 8,6 pour 10000 habitants entre ces deux années. Ces moyennes restent en deçà des densités nationales (7,7 médecins et 9,9 infirmiers pour 10000 habitants respectivement en 2021). Pour faire face à ce déficit, le personnel médical et paramédical public de la région a été renforcé par 31 médecins et 453 infirmiers entre 2018 et 2020.

Cependant, la problématique liée aux ressources humaines réside aussi dans l'inégale répartition au niveau infrarégional : La préfecture de Tanger-Assilah concentre, en 2021, 46% de l'effectif régional des médecins suivie de la province de Tétouan avec 20%.

Cadre juridique de la réduction et de la gestion des risques sanitaires

La législation est favorable à la protection de la santé et la réduction des risques, particulièrement en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et la salubrité de l'environnement. Elle est alignée dans une large mesure sur les priorités et engagements régionaux et mondiaux notamment au règlement sanitaire international (2005).

La loi 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires permet aux services de contrôle de mener à bien leurs missions conformément aux recommandations et normes internationales. Cette loi constitue un outil de travail qui introduit les principes généraux et les prescriptions permettant d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires ainsi que l'obligation d'informer le consommateur via un étiquetage clair et complet.



De même, plusieurs stratégies et programmes environnementaux ont été mis en place pour protéger l'environnement et la santé de la population, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau de boisson saine, la gestion des déchets solides, la mise en place des décharges contrôlées, le traitement des eaux usées urbaines, la réduction et la prévention de la pollution industrielle, la lutte contre les conditions favorables à la prolifération des vecteurs de maladies, etc. Aussi, la préparation d'un Programme national en santé et environnement a été lancée. L'objectif est d'identifier les risques sanitaires prioritaires liés à la dégradation de l'environnement, renforcer les actions de maîtrise et de prévention de ces risques environnementaux, au niveaux national, régional et local et promouvoir l'intégration de la promotion de la santé environnementale dans les politiques sectorielles de développement.

Principaux défis

Plusieurs défis sont à relever pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs au domaine de la santé dans la région, dont particulièrement :

- L'amélioration de l'attractivité du secteur de la santé publique par les ressources humaines qualifiées notamment le corps médical ;
- Le rattrapage du déficit en ressources humaines ;
- La réduction des disparités en termes de disponibilité des ressources humaines et du plateau technique entre les provinces et préfecture de la région ;
- La réduction des décès évitables et de certaines morbidités liées aux déterminants sociaux tels que la pauvreté et le niveau d'instruction des parents ;
- La réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile de causes évitables, la RITTA faisant partie des huit régions prioritaires au niveau national
- Le financement du système de santé ;

- Le renforcement de certification des décès à domicile pour identifier les causes de décès ;
- La disponibilité de l'information sanitaire du secteur privé ;
- Le renforcement de la couverture médicale ;
- L'amélioration de la gouvernance du système de santé à travers, notamment, des partenariats et la mutualisation des efforts de l'ensemble des acteurs du système.

Stratégies et programmes

La RITTA met en place des plans d'action régionaux qui visent l'amélioration de l'état de santé de la population et par conséquent l'atteinte des ODD :

Le Plan d'action régional de la stratégie de santé maternelle et néonatale (2018-2021) :

dont les objectifs consistent en l'identification et l'élimination des causes évitables de décès maternels et néonataux surtout en intra hospitalier, l'amélioration de la qualité des prestations offertes en consultation prénatales (CPN) et la généralisation des SONU²⁵ et de l'approche des classes des mères.

Le Plan d'action régional de Lutte antituberculeuse (2018-2021)

qui vise à augmenter les nombres d'épisodes de TB détectés à 2272 cas et le taux de succès thérapeutique à au moins 90% à l'horizon 2021. Il visait aussi à tester au VIH à l'horizon 2021, 75% des tuberculeux notifiés et maintenir à 100% la proportion des malades tuberculeux/VIH mis sous ARV, puis améliorer et renforcer la gouvernance et les pratiques de gestion du Programme national de Lutte antituberculeuse.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain

dans sa 3^{ème} phase, à travers son programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes, particulièrement son volet santé maternelle et infantile, qui prévoit la réalisation de 96 projets entre 2019 et 2022 dans la région, bénéficiant à plus de 403000 personnes, pour une enveloppe

²⁵Soins obstétricaux et néonataux d'urgence



financière de 62,8 MDH. Parmi ces projets, la mise en place de 41 Dar Al Oumouma.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT TTA - Programme d'Actions du SRAT TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Encadré 6 : Le programme d'action quinquennal de sécurité routière (2022-2026)

Qui constitue une déclinaison de la stratégie nationale de sécurité routière (2017-2026) et du nouveau plan mondial de la sécurité routière. Il vise réduire le nombre des accidents de la route et la réduction du nombre des tués et s'articule autour de trois thèmes : le système de permis de conduire, les éléments de la sécurité des véhicules et le contrôle automatisé.

Par ailleurs, d'autres stratégies et programmes nationaux sont mis en place au niveau de la région, à savoir :

- Le Programme National de Nutrition global et intégré (2019-2030): (Consulter Encadré 5);
- La stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive SSR (2021-2030) ;
- La Stratégie Nationale d'élimination des décès évitables des mères et des nouveau-nés :« Toute mère et tout nouveau-né comptent » ;
- Le Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement (PSGA) qui vise l'élaboration du paquet d'interventions essentielles conformes aux nouvelles recommandations de l'OMS ;
- Le Programme National de Planification Familiale pour répondre aux besoins encore non satisfaits ;
- La politique nationale intégrée de la santé de l'enfant à l'horizon 2030 ;
- Le Programme National d'Immunisation qui vise à atteindre une couverture vaccinale uniforme supérieure ou égale à 95% à tous les niveaux, obtenir la certification de l'éradication de la poliomyélite, maintenir l'élimination du Tétanos Néonatal, éliminer la rougeole et contrôler le Syndrome Rubéole Congénitale ;
- Le Plan National de Riposte contre les Bronchiolites Virales Aiguës du nourrisson vise à Standardiser la prise en charge des nourrissons et à fixer les modalités de leur prise en charge durant la saison automno-hivernale ;
- La Stratégie de prévention de la réintroduction du paludisme au Maroc, vise le dépistage et de la prise en charge précoce et gratuite des cas importés ;
- La stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des Maladies Non Transmissibles (2019-2029) ;
- Le Plan national de prévention et de contrôle du cancer (2020-2029) ;
- Plan Stratégique national de prévention et de prise en charge des troubles additifs,
- Le plan national multisectoriel de santé mentale (2020- 2030) ;
- Le Plan Stratégique National de lutte contre le VIH (2020-2023) ;
- La " Politique Pharmaceutique Nationale" pour l'accès équitable aux médicaments essentiels à un prix abordable ;
- La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile SNIA : (Consulter Encadré 31) ;
- Le Programme National de l'Air (2018-2030): (Consulter Encadré 22) ;
- Le Programme National d'Assainissement Mutualisé PNAM : (Consulter Encadré 11).



Evolution des indicateurs de l'ODD3

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1	Nombre de décès maternels relevés au sein des formations de soins de santé de base et des maternités des hôpitaux publics	-	15	31	-	34	-	-	-	-	
		Proportion de femmes ayant bénéficié de soins prénatals qualifiés	-	-	-	-	86,0	-	-	-	-	
		Proportion de femmes ayant bénéficié de soins prénatals qualifiés pendant les trois premiers mois de grossesse	-	-	-	-	65,5	-	-	-	-	
	3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	-	-	-	-	84,8	-	-	-	95*	
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	3.2.1	Proportion des enfants de moins de 5 ans ayant souffert de la diarrhée (durant les deux dernières semaines précédant l'enquête)	-	-	-	-	18,9	-	-	-	-	
	3.2.2	Nombre de décès néonataux relevés au sein des formations de soins de santé de base et des maternités des hôpitaux publics	-	-	-	-	128	-	161	-	-	
		Ratio Mort-nés	-	-	1,7	-	-	-	-	-	-	
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1	Nombre de cas de nouvelles infections au VIH relevées par les structures publiques	-	-	-	-	-	27	12	-	-	
	3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	-	-	-	126	126	129	115	-	30*	
	3.3.3	Incidence du paludisme autochtone pour 100 000 habitants	-	0	0	0	0	0	0	0	-	0
		Incidence du paludisme importé pour 100 000 habitants	-	-	-	-	-	0,053	-	-	-	0
	3.3.4	Incidence de l'hépatite B (relevée par le secteur public) pour 100000 habitants	-	-	-	-	0,57	3,18	-	-	-	0
	3.3.5	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales sont nécessaires	-	-	483318	-	-	-	-	520008	-	-

* Valeurs cibles des stratégies nationales



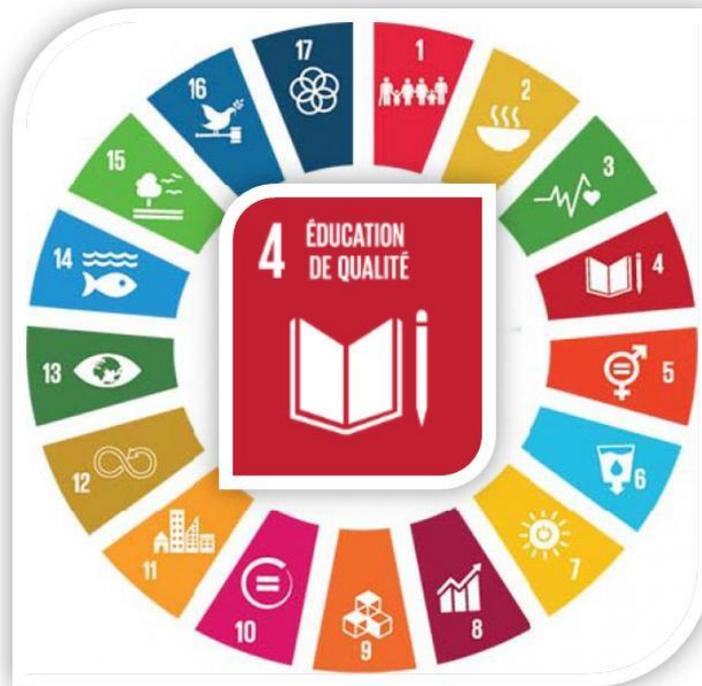
Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1	Proportion des individus (18 ans et +) souffrant d'au moins une maladie chronique	-	-	-	-	24,7	-	-	-	-
	3.4.2	Taux de mortalité par suicide pour 100.000 personnes	-	-	2,5	2,6	2,5	3,3	3,9	3,0	-
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	3.5.1	Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie (patients suivis)	-	-	926	1262	1500	1883	1940	-	-
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1	Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100000 habitants	-	7,9	7,8	7,9	8,5	7,6	5,8	7,5	5,5**
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (en %)	-	-	-	-	38,9	-	-	-	100
	3.7.2	Proportion des adolescentes (15 à 19 ans) ayant déjà eu un enfant	-	-	-	-	2,3	-	-	-	-
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1	Couverture des services de santé essentiels : Taux de Couverture médicale	-	-	-	29,8	-	43,2	-	52,6	100
	3.8.2	a) Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (1) supérieur à 10%	15,6	-	-	-	-	-	-	-	-
		b) Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé (2) plus de 25% des dépenses des ménages.	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1	Prévalence de la consommation actuelle de tabac par les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)	-	-	-	-	9,8	-	-	-	-

** Objectif de la stratégie nationale de sécurité routière 2025



Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national (en %)	-	-	-	-	95,3	-	-	-	95
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1	Densité et répartition du personnel de santé pour 10.000 habitants -Densité médicale pour 10000 habitants (public et privé confondus) -Densité paramédicale pour 10000 habitants (public)		-	-	4,9	-	5,3	5,0	5,2	-
				-	-	7,8	-	7,9	8,0	8,6	-

Source : Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF 2018)-Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale, NARSA, HCP-Annuaire Statistique du Maroc, HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi-



D'énormes progrès ont été accomplis en matière d'éducation et de formation au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, notamment les avancées en matière d'accès à l'enseignement préscolaire, la généralisation de l'enseignement primaire et l'atteinte de la parité filles/garçons dans tous les cycles d'enseignement. Tous les intervenants dans ce domaine s'alignent sur la vision stratégique 2015-2030, pour garantir l'accès de tous les citoyens à une éducation équitable et performante, promouvoir l'égalité des chances et assurer une éducation de qualité.

Dans ce sens, d'importants efforts ont été déployés en termes de mobilisation de moyens humains et financiers. A titre indicatif, le budget alloué à l'Académie Régionale de l'Éducation et la Formation (AREF-TTA) a progressé de 251% entre 2016 et 2021, passant de 729,4 MDH à plus de 2,56 MMDH et l'effectif des enseignants a été renforcé par le recrutement de 12906 enseignants. Le budget alloué à l'Université Abdel Malek-Essaâdi (UAE) a augmenté de 103% passant de 94,6 à 192,2 MDH et le personnel pédagogique de cette institution a augmenté de 939 à 1286 enseignants durant la même période.

Etat de mise en œuvre

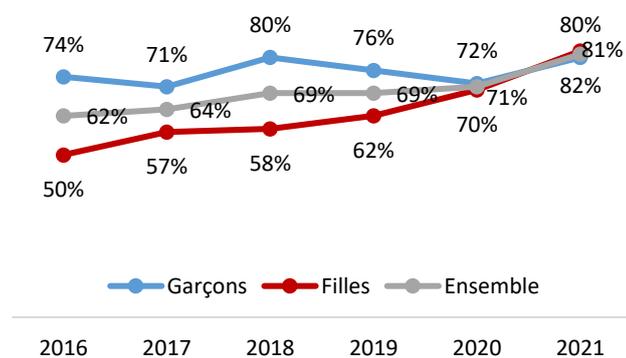


Progrès en matière d'accès à l'enseignement général

L'amélioration des indicateurs d'accès à l'enseignement général traduit les efforts consentis en matière de généralisation de la scolarité dans les différents cycles d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire collégial et qualifiant), et reflète l'atténuation des écarts entre sexes et milieux de résidence.

Pour l'enseignement préscolaire, le taux spécifique de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans s'est nettement accru, passant de 57,2% en 2015-2016 à 71,14% en 2020-2021 et à 81,19% en 2021-2022. Afin d'améliorer davantage ce taux et atteindre l'objectif de généralisation du préscolaire à l'horizon 2027-2028 fixé par Sa Majesté Le Roi en juillet 2018, des programmes sont lancés comme celui de « la généralisation et de l'amélioration de la qualité du préscolaire ». D'autres initiatives d'extension de l'offre scolaire dans les zones défavorisées et rurales sont mises en œuvre comme le programme 4 « Impulsion du capital humain des générations montantes » de l'INDH qui a permis la création de 718 unités du préscolaire entre 2019 et 2022, celles-ci ont assuré la préscolarisation de 10021 enfants en 2021-22, dont 9976 sont passés au cycle primaire.

Graphique5 : Taux spécifique de préscolarisation, RTTA



Source : AREF-TTA

Pour le cycle de l'enseignement primaire, l'effectif des scolarisés s'est élevé à 502041 élèves en 2021-2022 et le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âges 6-11 ans a progressé pour atteindre

99,4%, avec une évolution de 6 points par rapport à l'année scolaire 2015-2016. Il est à signaler, à cet égard, que l'amélioration a été plus importante en milieu rural avec un saut de 8,3 points pour atteindre le taux de 92,9%. La généralisation de l'accès au cycle primaire est ainsi presque acquise dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

La même tendance est relevée pour l'enseignement secondaire collégial dont l'effectif des scolarisés a atteint 206584 en 2021-2022, avec un taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âges 12-14 ans de 92,5%, enregistrant un accroissement de 8,9 points par rapport à l'année 2015-2016. Pour l'enseignement secondaire qualifiant, des progrès considérables ont été relevés, grâce à la couverture des communes rurales de la région par ce cycle d'enseignement. L'effectif des scolarisés dans ce cycle a atteint 119201 élèves en 2021-2022 et le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âges 15-17 ans s'élève à 63,42%, soit une hausse de 4,25 points par rapport à l'année scolaire 2015-2016.

Equité et qualité de l'enseignement

Dans le cadre de l'instauration d'un préscolaire de qualité, un cadre curriculaire pour le préscolaire dressant les profils d'entrée et de sortie des enfants, ainsi que le socle des compétences de bases et d'épanouissement de la tranche d'âge 4-5 ans, est mis en place à la région pour la première fois à l'échelle nationale.

Pour les autres cycles de l'enseignement général, les indicateurs ont positivement progressé, puisque la part des classes ayant un effectif d'élèves supérieur ou égal à 36 a baissé entre 2015-2016 et 2020-2021 de 27% à 19% pour le cycle primaire, de 76% à 33% pour le secondaire collégial et de 38% à 31% pour le secondaire qualifiant.

Selon l'Enquête du Programme National d'Évaluation des Acquis des Elèves (PNEA-2019), 44% des élèves de la 6^{ème} année primaire publique dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont pu assimiler la quasi-totalité (plus de



92%) du programme d'arabe prescrit et 10% maîtrisent la totalité du programme de français. Par ailleurs, seulement 5% des élèves maîtrisent la totalité du programme prescrit en mathématiques et 17% ont assimilé la totalité du programme d'éveil scientifique de la 6^{ème} année primaire.

Pour les élèves de la 3^{ème} année secondaire collégiale publique, 4% des élèves maîtrisent parfaitement le programme d'arabe et 6% des élèves maîtrisent la quasi-totalité (plus 91%) du programme de français prescrit. D'autre part, 6% des élèves maîtrisent 86% du programme de mathématiques, 7% maîtrisent pratiquement la totalité (89% et plus) du programme de physique-chimie prescrit et 19% maîtrisent plus que 55% du programme des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT).

En termes d'équité, l'indice de la parité entre sexes (F/G) est resté presque stable entre 2015-2016 et 2021-2022 pour le cycle primaire, avec 0,91 et 0,94 respectivement, alors qu'il a réalisé des avancées notables dans le secondaire collégial, passant de 0,88 à 0,93, et 1,01 à 1,23 dans le secondaire qualifiant.

Quant à la parité entre milieux, si l'indice de parité (R/U) a progressé pour les cycles secondaire collégial et secondaire qualifiant durant les 6 dernières années, passant respectivement de 0,43 à 0,51 et de 0,20 à 0,29, il a régressé de 0,81 à 0,66 pour le cycle primaire, malgré les efforts consentis pour réduire les disparités spatiales en matière de scolarisation. Et ce en raison de la migration importante vers les zones urbaines de la région, particulièrement vers Tanger-Assilah, Tétouan et M'diq-Fnideq.

Enseignement traditionnel en progression

L'enseignement traditionnel concourt aussi à l'offre scolaire au niveau régional avec 73 établissements en 2020-2021 couvrant tous les

cycles de l'enseignement. Le nombre d'élèves est en progression continue avec 10518 élèves en 2021 dont 29% de filles, évoluant de 33% par rapport à 2016. 56% des élèves de l'enseignement traditionnel sont inscrits dans le cycle primaire, 28% dans le cycle collégial, 15% dans le cycle secondaire et 1% dans le cycle terminal. Ainsi, des efforts continus sont consentis pour développer un enseignement de qualité dans tous les cycles de l'enseignement traditionnel, notamment par la formation continue et la qualification des cadres pédagogiques et le renforcement logistique des établissements d'enseignement traditionnel. De même, l'encouragement à ce type d'enseignement se fait par l'octroi des bourses aux élèves, l'appui financier aux établissements, la création de passages entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement général, en plus de l'organisation d'activités parascolaires dans les domaines religieux, culturel et sportif.

Développement du dispositif de la formation professionnelle et du renforcement des capacités

En matière de formation professionnelle, des efforts importants sont déployés pour améliorer l'employabilité des jeunes, faciliter leur insertion dans la vie active, et assurer le perfectionnement des salariés pour améliorer leur situation économique et sociale.

Dans ce cadre, le dispositif de la formation professionnelle s'est développé en adoptant une large couverture territoriale : la région comptait en 2020-21, 86 établissements publics, 134 privés, en plus de 58 centres par apprentissage intra-entreprises (CFA-IE), 7 centres relevant des associations de la société civile et 3 instituts de gestion déléguée. L'effectif des stagiaires a atteint 33070 dont 44% sont des filles.

Ce dispositif est appelé à se renforcer davantage avec la création de la cité des métiers et des compétences qui garantira une capacité d'accueil de 3250 places et dispensera une formation déclinée en 87 filières répondant aux besoins des écosystèmes économiques de la région.



En effet, des filières diversifiées sont dispensées actuellement dans les secteurs phares de la région, notamment l'Offshoring, l'automobile, le textile et cuir, l'électronique, l'aéronautique, l'hôtellerie et tourisme, le TIC, BTP et transport/logistique, notamment pour appuyer l'essor des opérateurs économiques régionaux. De même, une approche de partenariat est adoptée avec les opérateurs économiques en impliquant les professionnels dans la gestion des établissements de formation professionnelle.

En parallèle à la formation professionnelle, l'ANAPEC assure des programmes et des prestations de formation pour améliorer l'employabilité et renforcer les capacités des chercheurs d'emploi. Les indicateurs d'accès à ces mesures enregistrent une progression significative au niveau régional. Durant la période 2017-2021, 5619 chercheurs d'emploi ont bénéficié de la Formation Contractualisée pour l'Emploi (FCE) qui leur permet d'acquérir les compétences nécessaires en vue d'occuper un emploi identifié. La Formation Qualifiante ou de Reconversion (FQR) a été dispensée pour 1393 jeunes diplômés en difficulté d'insertion en vue d'adapter leurs profils aux besoins du marché de l'emploi et faciliter leur insertion dans la vie active. De même, 49186 personnes ont bénéficié des ateliers de recherche d'emploi qui visent à satisfaire leurs besoins en techniques de recherche de l'emploi en vue d'augmenter leur autonomie et faciliter leur intégration dans le marché du travail.

L'ANAPEC a aussi mis en place un dispositif d'appui aux secteurs émergents dédié aux entreprises installées dans les plateformes industrielles intégrées dédiées aux activités de l'offshoring, leur permettant de dispenser une formation continue à l'embauche couvrant une période de trois années. Durant la période 2018-2021, le nombre de bénéficiaires a atteint 5665.

De l'élargissement de l'accès à l'Enseignement supérieur au renforcement de la recherche scientifique

A l'instar de l'ensemble du pays, des efforts continus sont déployés au niveau de la RTTA pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur, promouvoir l'égalité et l'équité, améliorer la qualité, renforcer l'employabilité, et développer la recherche scientifique.

La RTTA abrite l'Université AbdelMalek Essaâdi (UAE) qui opte chaque année à l'élargissement de nombre de places d'accueil afin de permettre à un grand nombre d'étudiants de bénéficier de formations supérieures. Elle dispose, en 2020-2021, de 45818 places physiques, réparties sur 16 établissements universitaires et 6 écoles, alors que d'autres projets sont en cours de construction. Les offres de formation initiale ont été renforcées, passant de 197 en 2015-2016 à 231 en 2020-2021. Quant à la formation professionnalisante, des efforts importants ont été déployés pour renforcer l'employabilité des jeunes et la promotion socio-professionnelle des étudiants. Le nombre total des filières professionnalisantes a atteint 135 en 2020-2021 contre 127 en 2015-2016.

Ainsi, l'effectif total des étudiants a progressé de 63% entre 2015 et 2020, passant de 76867 à 125505, la parité étant acquise puisque la part des étudiantes est passée de 48% à 52%.

Dans le cadre de l'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation qui constituent une priorité nationale et un choix stratégique essentiel pour tout développement, le nombre de structures de recherche accréditées a évolué de 76 en 2012-2016 à 110 en 2017-2021. Le nombre de formations doctorales ouvertes en 2021 est de 29 contre 13 en 2015, 542 thèses de doctorat ont été soutenues en 2020-2021 et 31 bourses d'excellence ont été octroyées pour la même année. Ainsi, le nombre de publications scientifiques indexées dans des revues internationales à comité de lecture a augmenté de 223 en 2015 à 685 en 2021 dans la base de données SCOPUS, et de 186 à 402 dans la base de données WEB OF SCIENCE.

Education et formation inclusive



La mise en œuvre du programme national pour l'éducation des enfants en situation de handicap lancé en 2019, s'est traduite par un certain nombre d'avancées relevées au niveau de la région. Suite à l'adoption de l'Arrêté ministériel n° 047.19 qui définit le cadre réglementaire et pédagogique de l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap, une structure administrative qui va porter le programme à l'échelle de la région a été créée au niveau de l'AREF-TTA, et un programme régional de formation a été mis en place ciblant 1800 acteurs et partenaires.

Ainsi, 6492 élèves en situation de handicap poursuivaient leurs études dans les établissements publics et privés en 2021-2022, alors qu'ils ne dépassaient pas 2084 élèves en 2017-2018. Également, des actions portant sur les accessibilités dans les établissements scolaires nouveaux ou existants ont été entamées, puisque 299 établissements sont classés inclusifs en 2021-2022 contre 87 en 2020-2021, en plus de 44 centres de ressources et d'appui.

Des actions sont aussi entreprises en faveur des enfants des réfugiés et des migrants dont 364 élèves ont été intégrés dans le système éducatif en 2020-2021, ceux-ci bénéficient, à l'instar des élèves, des programmes d'appui à la scolarisation, notamment les cantines scolaires, les internats, le transport scolaire, l'initiative royale « Un million de cartables » et le programme « Tayssir » d'aide financière à la scolarisation.

Aussi, une approche inclusive est adoptée par le secteur de la formation professionnelle qui intègre les populations socialement vulnérables, notamment les populations en situation de handicap, les immigrés, les populations issues du monde rural ainsi que les détenus. Dans ce sens, et dans le cadre de partenariats avec les communes rurales, ou de la participation aux programmes de l'INDH, 2 unités mobiles et 7 internats ont été mis à la disposition des stagiaires issus des zones rurales dans la région, alors que 5 centres de formation ont été créés dans les

établissements pénitentiaires en partenariat avec la Fondation Med VI pour la réinsertion des détenus. Aussi, 61 migrants ont intégré les établissements de la formation professionnelle en 2020-2021

Pour l'enseignement supérieur, en plus la généralisation des passerelles sur l'ensemble des établissements universitaires dans la région, facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite (94 cas dont 48 ont un handicap visuel), ceux-ci bénéficient de modes spécifiques de formation et d'évaluation, grâce aux formations de plus de 120 cadres pédagogiques et des administratifs dans ce domaine.

Education non-formelle

Dans la perspective de trouver des solutions locales adéquates à la non-scolarisation et à l'abandon scolaire, les programmes de l'éducation non formelle sont déclinés au niveau régional. Il s'agit en l'occurrence du Programme «Forsa pour tous» qui a pour objectif de faire en sorte que chaque jeune ait accès à une éducation, à une formation ou à un emploi de qualité à l'horizon 2030, et de l'opération Child to Child qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs éducatifs externes, les autorités et la société civile ainsi que les élèves et les familles au sujet de la non-scolarisation et l'abandon scolaire. Dans ce sens, le nombre d'« écoles de la deuxième chance-nouvelle génération (E2C-NG) » s'élève à 20 écoles dans la région au titre de l'année 2021-2022, grâce à l'ouverture de 11 nouveaux centres depuis 2018-2019. L'effectif des élèves est passé de 426 à 1561 entre ces deux années.

Renforcement de l'appui social et pédagogique aux élèves et étudiants

Il s'agit des programmes d'appui à la scolarisation des enfants défavorisés, notamment l'Initiative Royale d'un million de cartables » dont le nombre de bénéficiaires est passé de 461551 en 2016-2017 à 506961 en 2021-2022, et le Programme Tayssir qui a connu une augmentation importante de



L'effectif des élèves bénéficiaires qui est passé de 46152 en 2016-2017 à 220789 en 2021-2022.

Un autre volet qui contribue à la lutte contre la déperdition scolaire est le transport scolaire dont le nombre de bénéficiaires a augmenté de 23984 en 2016-2017 à 57889 en 2021-2022. De même, le nombre d'internats est passé de 92 à 155, avec un nombre de boursiers qui est passé de 13883 à 26652 entre ces deux années.

Pour le programme de soutien scolaire durant l'année scolaire 2020-2021, 199217 élèves ont bénéficié de 512917 séances d'appui présentées par 11932 professeurs.

Plusieurs actions sont aussi mises en œuvre pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, le nombre de bourses octroyées aux étudiants inscrits dans les établissements universitaires de la région a évolué de 68% entre 2016 et 2021 pour atteindre 42497 boursiers et la capacité d'accueil des deux cités universitaires de la région a aussi été renforcée pour héberger 1810 étudiants, dont 75% de filles.

Développement du savoir et des compétences des jeunes en TIC

Afin d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation dans les écoles primaires et secondaires, notamment en matière d'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC), plusieurs actions ont été entamées durant la période 2015-2021 dans le cadre du Programme GENIE. Ainsi, 1196 établissements publics de l'enseignement général ont été connectés au réseau internet dont 502 par fibre optique, 90 par ADSL et 604 par Box 4G+40 Giga, en plus de l'équipement de 664 salles multimédias et l'achat de 1399 valises multimédias en 2021-2022.

En outre, 6424 enseignants et 906 élèves ont été certifiés en MOS²⁶ et MCE²⁷, et 22271 élèves ont bénéficié d'ateliers de développement des compétences de base dans le domaine

numérique, 179501 en ateliers de sensibilisation à la cyber sécurité et 534983 en activités de programmation.

Pour l'enseignement supérieur, l'Université Abdelmalek Essaâdi a opté pour les technologies et les outils Open Source pour le développement pédagogique en se dotant de deux Datacenter. Ainsi, plusieurs actions ont été réalisées en termes d'élargissement de l'utilisation des technologies de l'information, surtout durant la période du confinement pendant laquelle l'enseignement à distance a été activé : Plus de 16263 ressources numériques diversifiées ont été produites couvrant entre 70% et 100% des contenus pédagogiques programmés et un ensemble de cours et de conférences vidéo ont été mis en place sur une plateforme des ressources numériques universitaires sous accès direct. Pour ceci, 10 établissements universitaires de la région se sont dotés de studios hautement qualifiés pour l'enregistrement des cours.

La lutte contre l'analphabétisme continu

Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans a enregistré une avancée considérable entre 2004 et 2014 dans la région, passant de 56,7% à 69% (79,5% pour les hommes et 58,2% pour les femmes). Pour la population âgée de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation est de 88,2% (91,7% pour les hommes et 84,6% pour les femmes).

Dans l'objectif d'éradiquer l'analphabétisme, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLCA) mène des programmes d'alphabétisation en accordant la priorité aux femmes, aux jeunes et aux ruraux. Le nombre de bénéficiaires a enregistré, malgré le contexte de la pandémie, une évolution positive de 75775 inscrits en 2016-2017 à 123632 en 2020-2021, dont les femmes constituent 90%. Le milieu rural compte 59% des inscrits. Ces programmes d'alphabétisation sont menés en coopération avec plusieurs intervenants dont les

²⁶ Microsoft Office Specialist

²⁷ Microsoft Certified Educator



organes de la société civile qui comptent 72,5% des inscrits, suivis des programmes d'alphabétisation menés dans les mosquées par l'administration des Habous et des Affaires Islamiques avec 25% des bénéficiaires, en plus d'autres partenaires : Entraide Nationale, Jeunesse, Pêche Maritime, Artisanat, Administration pénitentiaire, etc.

Les programmes d'alphabétisation commencent par un apprentissage de base, suivi par un programme de post alphabétisation permettant aux bénéficiaires d'acquérir un niveau technique plus élevé leur permettant un passage à d'autres niveaux de formation, notamment la formation professionnelle par apprentissage (CAP).

Des actions en faveur de l'éducation à la citoyenneté mondiale

Dans le cadre du projet "Appui à la promotion de la tolérance, du civisme et de la citoyenneté en milieu scolaire et la prévention des comportements à risques (APT2C)", 120 établissements scolaires de la RTTA se sont engagés, durant l'année 2021, dans le renforcement du rôle de la vie scolaire dans la promotion d'une société plus tolérante, à travers la diffusion des valeurs de civisme et de citoyenneté auprès des jeunes. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS), la Rabita Mohammadia des Oulémas et le PNUD. D'autre part, des programmes sont réalisés en matière d'éducation au développement durable, dont le programme Éco-Écoles implanté par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en 2006 en partenariat avec le MENPS. En 2021, 269 écoles primaires sont inscrites dans ce programme.

Aussi, le programme de création des « centres d'épanouissement artistique et culturel » vise à répondre aux besoins d'épanouissement et de développement personnel des enfants, à développer leur créativité artistique et littéraire. La région compte 6 centres de ce genre.

De même, dans le cadre de son programme de coopération avec l'UNICEF, l'AREF-TTA a développé un modèle d'intégration des compétences de vie et de citoyenneté dans le curricula du collège, ainsi que dans les activités de la vie scolaire au sein des clubs scolaires dans les collèges et les écoles de deuxième chance nouvelle génération. Il s'agit d'un socle de 12 compétences de vie répartis sur 4 dimensions à savoir : l'employabilité, les apprentissages, la citoyenneté active et le développement personnel et social.

Construction des établissements scolaires

En matière de construction des établissements scolaires, d'importants efforts ont été déployés au niveau de la région aussi bien en milieu urbain que rural faisant augmenter leur nombre de 125 entre 2015 et 2021. En effet, le nombre d'établissements d'enseignement primaire est passé de 845 en 2015-2016 à 899 en 2021-2022, dont 562 en milieu rural. Celui des établissements du secondaire collégial est passé de 196 à 232, dont 107 en milieu rural, alors que celui des établissements du secondaire qualifiant est passé de 111 à 146, dont 60 au rural. Quant aux établissements publics intégrant le préscolaire, leur nombre est passé de 217 en 2015-2016 à 1158 en 2021-2022.

De même, le nombre des « écoles communautaires » mises en place en milieu rural a connu une hausse remarquable passant de 8 en 2015-2016 à 33 en 2021-2022. Ces écoles regroupent les élèves d'une même commune au sein d'écoles avec internat, cantine et transport scolaire visant à pallier les écoles satellites afin d'assurer un enseignement de qualité aux enfants des zones rurales et lutter contre l'abandon scolaire.

Quant à l'équipement des établissements scolaires, la proportion des établissements mères raccordés à l'électricité (réseaux d'électricité, groupe électrogène, énergie solaire) en 2021-2022 s'élève pour le cycle primaire à 96% (93% en milieu rural), à 97% pour le cycle collégial (93,5%



en milieu rural) et à 99% pour le cycle qualifiant (98% en milieu rural). Ces taux enregistrent 100% en milieu urbain pour tous les cycles d'enseignement.

Principaux défis

En dépit des progrès réalisés, un certain nombre de défis restent à relever pour le système d'éducation et de formation au niveau de la région, surtout avec l'avènement de la pandémie de la Covid-19 qui n'a manqué d'avoir des retombées sur l'accès à l'éducation et sur la qualité des apprentissages, notamment :

- La migration vers les zones attractives de la région au début de chaque année scolaire. Les effectifs des nouveaux arrivés restent difficiles à prévoir dans la carte scolaire ;
- La généralisation de la scolarisation dans l'ensemble de cycles scolaires, tout en assurant l'égalité d'accès entre filles et garçons et entre zones rurales et urbaines ;
- La généralisation du préscolaire, levier d'une scolarisation de qualité ;
- La lutte contre l'abandon scolaire surtout des filles, particulièrement en milieu rural ;
- La promotion de la qualité des apprentissages ;
- La mobilité des ressources humaines (professeurs, cadres administratifs...) durant les mouvements nationaux de mutation.

Pour l'enseignement supérieur, un certain nombre de défis restent à relever, portant notamment sur :

- La lutte contre l'abandon ;
- L'investissement dans de nouvelles approches pédagogiques ;
- La lutte contre l'analphabétisme numérique ;
- Le développement de la recherche scientifique et technologique, afin d'être une locomotive du développement économique et social à l'échelle de la région et du pays, et ce en adoptant des mesures importantes et efficaces pour atteindre ses objectifs ;

- La contribution à la formation et à la qualification des cadres supérieurs dans les domaines prioritaires au service du développement économique et social de la région et du pays ;
- Le renforcement de la position de l'Université en tant que pôle régional dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et la consolidation de l'orientation africaine du Royaume, dont le but est d'encourager les partenariats locaux et régionaux au niveau national et de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale au niveau international.

Concernant la formation professionnelle, les principaux défis résident dans :

- L'accompagnement des projets structurants et des entreprises de la région pour améliorer leur compétitivité à l'échelle nationale et internationale en adoptant en permanence des formations adaptées aux besoins du marché ;
- L'amélioration de la qualité de la formation et de l'insertion des jeunes en impliquant les acteurs économiques via une congestion des établissements de formation professionnelle ;
- L'adaptation aux évolutions de la technologie, des innovations et des structures des entreprises ;
- L'intégration sociale et professionnelle des populations socialement vulnérables.

Pour le renforcement des capacités :

- Les programmes et prestations de l'ANAPEC sont appelés à enregistrer une grande capacité d'adaptation et d'amélioration par rapport aux besoins du marché du travail et aux évolutions du tissu productif de la région ;
- Les formations doivent cibler une population plus large, notamment les chercheurs d'emploi en difficulté d'insertion, les jeunes non diplômés et les travailleurs des secteurs peu structurés.

Pour l'alphabétisation, tenant compte du contexte actuel, le défi majeur se rapporte à la qualité de l'intervention des acteurs dans le domaine de lutte contre l'analphabétisme, dans les différents niveaux notamment :



- Le développement des méthodes de gestion modernes ;
- L'insertion des apprenants des programmes d'alphabétisation dans le cursus de la formation professionnelle ;
- La formation des formateurs relevant des partenaires de l'ANLCA pour améliorer les apprentissages.

Stratégies et programmes

A l'échelle de la région, un ensemble de stratégies et de programmes sont mis en place afin de consolider les acquis et surmonter les défis encore posés dans le domaine de l'éducation et de la formation, dont notamment :

La Vision stratégique de l'éducation 2015-2030 soutenue par un portefeuille de projets stratégiques portant sur la mise en œuvre de la loi-cadre qui s'inspire, quant à elle, de la vision stratégique 2015-2030. Ce portefeuille est structuré autour de trois espaces : 1) L'équité et l'égalité des chances ; 2) La promotion de la qualité de l'enseignement et de la formation ; 3) La gouvernance et la mobilisation. Cette vision a consacré la place de la formation professionnelle dans le système d'éducation et de formation et a donné des orientations de développement du secteur en articulation et en complémentarité avec les autres composantes du système ;

La loi-cadre 51.17 relative à la réforme du système d'éducation et de formation qui constitue un cadre national contractuel et engageant visant à assurer la continuité et la pérennité de la réforme, la pleine application des dispositions, et la mobilisation de l'ensemble des partenaires. En plus de ces deux finalités majeures de la réforme, à savoir l'équité et la qualité, il y a une troisième qui concerne « la promotion de l'individu et de la société ». Dans cette visée, la réforme ambitionne, entre autres, d'ouvrir les perspectives d'apprentissage tout au long de la vie et l'adéquation des apprentissages et des formations aux besoins du pays et aux métiers d'avenir ;

La Feuille de Route pour la réforme de l'éducation : Le projet de Feuille de route de la réforme du système éducatif national pour la période 2022-2026 constitue un chantier stratégique qui vise à réaliser une renaissance éducative à même d'offrir à l'enfant les conditions adéquates pour achever sa scolarité obligatoire et développer ses compétences et capacités, tout en lui apportant le soutien social de l'État et des partenaires, dans le cadre d'une approche globale. Ces objectifs passent par la réduction d'un tiers du taux de déperdition scolaire, l'amélioration de la qualité des acquis et des apprentissages à l'école augmentant le taux d'acquisition des compétences de base par les apprenants à deux tiers, au lieu d'un tiers actuellement, et en veillant à ce que la moitié bénéficie d'activités parallèles au lieu d'un quart actuellement. Cette Feuille de route repose sur trois axes majeurs : L'enseignant, l'étudiant et les établissements d'enseignement, qui sont répartis sur dix leviers stratégiques basés sur la qualité ;

La Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 : Qui consacre le droit à la formation « partout, pour tous et tout au long de la vie » et ce, conformément aux dispositions de l'article 31 de la constitution assurant ainsi « l'équité et l'égalité des chances ». Elle vise cinq objectifs principaux consistant à garantir le droit à la formation professionnelle, améliorer la compétitivité de l'entreprise, maximiser l'insertion professionnelle, intégrer l'Education Nationale et la Formation Professionnelle et renforcer la gouvernance de la politique publique de la formation professionnelle ;

La Feuille de route de développement de la Formation Professionnelle, élaborée suite aux Hautes Orientations Royales et approuvée en avril 2019 qui s'articule autour de cinq axes et vise à donner une nouvelle impulsion au secteur de la Formation Professionnelle. Elle donne beaucoup d'importance à la mise à niveau du dispositif actuel, à l'ouverture sur de nouveaux métiers et populations cibles, à l'amélioration de la qualité et à la mise en place d'une nouvelle génération de



centres de formation professionnelle multisectoriels, multifonctionnels et à vocation régionale (Cités des Métiers et des Compétences) ;

Le programme de création des « centres d'épanouissement artistique et culturel » : Qui vise à répondre aux besoins d'épanouissement et de développement personnel des enfants et à développer leur créativité artistique et littéraire ;

Des programmes en faveur de la généralisation et de l'inclusion scolaires : qui visent l'appui à la scolarisation des enfants défavorisés, notamment l'Initiative Royale d'un million de cartables et le Programme TAYSSIR, les programmes de l'éducation non formelle, en l'occurrence le Programme "Forsa pour tous" et l'opération Child to Child. Ils concernent, également, l'éducation inclusive, tels que le programme national pour l'éducation des enfants en situation de handicap « Nous ne laisserons aucun enfant derrière nous » ou les actions entreprises en faveur des enfants des réfugiés et des migrants. D'autres programmes lancés en faveur de l'équité à savoir le programme de « la généralisation et de l'amélioration de la qualité du préscolaire ».

Les programmes d'alphabétisation qui visent à ramener le taux d'analphabétisme à 10% en 2026, à éradiquer l'analphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans et à améliorer les compétences de la population active.

L'Initiative Nationale de Développement Humain dans sa 3^{ème} phase, à travers son programme de l'impulsion du capital humain des générations montantes. Son axe « Appui à la généralisation du préscolaire », prévoit la réalisation de 844 unités et 907 salles de préscolaire dans la région entre 2019 et 2022, alors que son volet « Appui à la scolarité et l'épanouissement » contribue à lutter contre la déperdition scolaire par le biais du transport scolaire, soutien scolaire, Dours Talib et Taliba, internats, initiative Royale « un Million de

Cartables », cantines scolaires, activités parascolaires, etc.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA /Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021-2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Le Programme de Réduction des Disparités Sociales et Territoriales en Milieu Rural PRDTS (2017-2023) : (Consulter Encadré 19).

La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA) : (Consulter Encadré 31).



Evolution des indicateurs de l'ODD4

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe (%)	-	Taux spécifique de scolarité à l'âge : 6-11 ans : Total : 93,45% Rural : 84,33% Urbain : 100% Filles : 93,57% Garçons : 93,33% 12-14ans : Total : 84,07% Rural : 65,59% Urbain : 100% Filles : 83,03% Garçons : 85,11% 15-17 ans : Total : 61,77% Rural : 36,12% Urbain : 85,50% Filles : 59,35% Garçons : 64,19%	Taux spécifique de scolarité à l'âge : 6-11 ans : Total : 97,76% Rural : 84,74% Urbain : 100% Filles : 98% Garçons : 97,53% 12-14ans : Total : 86,10% Rural : 64,60% Urbain : 100% Filles : 85,28% Garçons : 86,93% 15-17 ans : Total : 62,50% Rural : 36,91% Urbain : 86,21% Filles : 61,42% Garçons : 63,58%	Taux spécifique de scolarité à l'âge : 6-11 ans : Total : 99,13% Rural : 85,77% Urbain : 100% Filles : 99,29% Garçons : 98,97% 12-14ans : Total : 87,93% Rural : 67,66% Urbain : 100% Filles : 86,62% Garçons : 89,23% 15-17 ans : Total : 62,61% Rural : 37,61% Urbain : 85,80% Filles : 63,16% Garçons : 62,06%	Taux spécifique de scolarité à l'âge : 6-11 ans : Total : 99,20 Rural : 85,05% Urbain : 100% Filles : 99,40% Garçons : 99% 12-14ans : Total : 90,46% Rural : 67,40% Urbain : 100% Filles : 90,36% Garçons : 90,56% 15-17 ans : Total : 63,37% Rural : 37,98% Urbain : 87% Filles : 64,94% Garçons : 61,79%	Taux spécifique de scolarité à l'âge : 6-11 ans : Total : 99,30% Rural : 89,86% Urbain : 100% Filles : 99,50% Garçons : 99,10% 12-14ans : Total : 91,09% Rural : 68% Urbain : 100% Filles : 90,66 Garçons : 91,52% 15-17 ans : Total : 63,24% Rural : 37,65% Urbain : 87,06% Filles : 65,67% Garçons : 60,82%	Taux spécifique de scolarité à l'âge : 6-11 ans : Total : 99,40% Rural : 92,94% Urbain : 100% Filles : 99,51% Garçons : 99,26% 12-14ans : Total : 92,54% Rural : 66,77% Urbain : 100% Filles : 91,50% Garçons : 93,54% 15-17 ans : Total : 63,42% Rural : 36,35% Urbain : 88,54% Filles : 64,25% Garçons : 62,62%	100



4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.2	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe (%)	-	Total : 62% Rural : 39% Urbain : 85% Filles : 50% Garçons : 74%	Total : 64% Rural : 40% Urbain : 88% Filles : 57% Garçons : 71%	Total : 69% Rural : 43% Urbain : 95% Filles : 58% Garçons : 80%	Total : 69% Rural : 43% Urbain : 95% Filles : 62% Garçons : 76%	Total : 71,14% Rural : 47,6% Urbain : 95% Filles : 70% Garçons : 72,3%	Total : 81,19% Rural : 62,49% Urbain : 95,31% Filles : 82,11% Garçons : 80,31%	100
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés		Parité par sexe : Primaire : 0,91 Collégial : 0,88 : Qualifiant : 1,06 Parité par milieu : Primaire : 0,79 : Collégial : 0,46 Qualifiant : 0,20	Parité par sexe : Primaire 0,92 Collégial : 0,90 Qualifiant 1,11 Parité par milieu : Primaire : 0,73 Collégial : 0,47 Qualifiant : 0,20	Parité par sexe : Primaire 0,92 Collégial : 0,92 Qualifiant 1,15 Parité par milieu : Primaire : 0,72 Collégial : 0,48 Qualifiant : 0,22	Parité par sexe : Primaire 0,92 Collégial : 0,94 Qualifiant 1,18 Parité par milieu : Primaire : 0,68 Collégial : 0,49 Qualifiant : 0,24	Parité par sexe : Primaire 0,92 Collégial : 0,94 Qualifiant 1,19 Parité par milieu : Primaire : 0,69 Collégial : 0,50 Qualifiant : 0,29	Parité par sexe : Primaire 0,94 Collégial : 0,93 Qualifiant 1,23 Parité par milieu : Primaire : 0,66 Collégial : 0,51 Qualifiant : 0,29	1,00
4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1.a	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus (%)	Ensemble : 69,0 Hommes : 79,5 Femmes : 58,2	-	-	-	-	-	-	100



<p>4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace</p>	<p>4.a.1</p>	<p>Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)](en %)</p>	<p>-</p>	<p>a) Primaire : Total : 85% Urbain : 100% Rural : 69% Collégial : Total 86% Urbain : 100% Rural : 72% Qualifiant : Total : 96% Urbain : 100% Rural : 92% e)Primaire : Total :60 % Rural : 20% Urbain : 100% Collégial : Total : 77% Rural : 54% Urbain : 100% Qualifiant : Total : 82% Rural : 65% Urbain : 100%</p>	<p>a) Primaire : Total : 86% Urbain : 100% Rural : 72% Collégial : Total 91% Urbain : 100% Rural : 82% Qualifiant : Total : 96% Urbain : 100% Rural : 92% e)Primaire : Total : 61% Rural : 22% Urbain : 100% Collégial : Total : 77% Rural : 54% Urbain : 100% Qualifiant : Total : 83% Rural : 63% Urbain : 100%</p>	<p>a)Primaire : Total : 90% Urbain : 100% Rural : 80% Collégial : Total 92% Urbain : 100% Rural : 84% Qualifiant : Total : 97% Urbain : 100% Rural : 94% e)Primaire : Total : 64% Rural : 27% Urbain : 100% Collégial : Total : 79% Rural : 58% Urbain : 100% Qualifiant : Total : 83% Rural : 65% Urbain : 100%</p>	<p>a)Primaire : Total : 94% Urbain : 100% Rural : 87% Collégial : Total 95% Urbain : 100% Rural : 92% Qualifiant : Total : 99% Urbain : 100% Rural : 95% e)Primaire : Total : 65% Rural : 30% Urbain : 100% Collégial : Total : 80% Rural : 60% Urbain : 100% Qualifiant : Total : 85% Rural : 70% Urbain : 100%</p>	<p>a)Primaire : Total : 96% Urbain : 100% Rural : 93% Collégial : Total 95% Urbain : 100% Rural : 92% Qualifiant : Total : 99% Urbain : 100% Rural : 95% e)Primaire : Total : 67% Rural : 34% Urbain : 100% Collégial : Total : 80% Rural : 60% Urbain : 100% Qualifiant : Total : 89% Rural : 73% Urbain : 100% f) Primaire : Total : 70% Rural : 60,47% Collégial : Total : 76,75% Rural : 70,87% Qualifiant : Total : 73,57% Rural : 58,93%</p>	<p>a)Primaire Total : 96% Urbain : 100% Rural : 93% Collégial : Total 97% Urbain : 100% Rural : 93,5% Qualifiant : Total : 99% Urbain : 100% Rural : 98% e)Primaire : Total 78,44% Rural : 44,9% Urbain : 100% Collégial : Total : 86% Rural : 72% Urbain : 100% Qualifiant : Total : 91% Rural : 77% Urbain : 100% f) Primaire : Total : 70,1% Rural : 61% Collégial : Total : 76,82% Rural : 71,03% Qualifiant : Total : 73,97% Rural : 60%</p>	<p>-</p>
--	--------------	---	----------	---	---	--	--	---	--	----------

Source : Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation, HCP-RGPH 2014



Les femmes constituent la moitié de la société. A cet égard, pour protéger leurs droits et parvenir à l'égalité entre les sexes, d'importantes avancées ont été relevées tant à l'échelle nationale que régionale, aussi bien en matière de promotion du statut et du rôle de la femme et de son autonomisation, qu'en matière de protection contre toutes formes de violence pratiquées à son encontre. Ainsi, plusieurs réformes constitutionnelles et lois ont été adoptées et un ensemble de stratégies et programmes engagés. Mais en dépit de ces efforts, des défis restent encore à relever pour la promotion de la situation des femmes.



Etat de mise en œuvre

Un cadre juridique favorable à la parité et à la non-discrimination basée sur le genre

Le cadre juridique se montre très favorable à la promotion de l'égalité de genre et de la non-discrimination fondée sur le sexe. Il est en continuelle amélioration pour garantir ces principes, partant de la constitution du Royaume de 2011 qui prohibe la discrimination et les « traitements cruels, inhumains, dégradants ou portant atteinte à la dignité ». Parmi ses dispositions, l'article 19 stipule le principe de l'égalité de droits entre les sexes, que ce soient civils, politiques, économiques, sociaux, culturels ou environnementaux. L'article 22 garantit le droit à l'intégrité physique et morale des individus, et les articles 19 et 164 garantissent le principe de la parité à travers la création de l'Autorité de la parité et la lutte contre toutes formes de la discrimination.

De même, un ensemble de lois furent promulguées pour instaurer le principe de l'égalité des sexes et de la non-discrimination. On cite la loi n° 79.14 ratifiée en 2017 concernant la lutte contre toutes formes de discrimination, la loi n° 19.12 relative aux conditions de travail et d'emploi concernant les travailleuses et les travailleurs domestiques, la loi n° 27.14 relative à la traite des êtres humains, le projet de loi n° 19.13 modifiant et complétant l'article 10 du dahir chérifien n° 1.85.250 promulguant la loi de la nationalité, autorisant l'homme étranger marié à une marocaine à acquérir la nationalité marocaine par le biais du mariage, puis la loi n° 103.13 relative à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Par ailleurs, le code de travail interdit toute discrimination à l'encontre des salariés, fondée, entre autres, sur le sexe, et le code de la famille institue le principe de l'égalité entre l'homme et la femme et stipule l'admissibilité égale à conclure un contrat de mariage, la prise en charge de la

famille conjointement par le couple et l'égalité des droits et devoirs réciproques des époux.

Mais côté discrimination positive, un ensemble de lois a été promulgué pour accroître la représentativité politique des femmes aux élections de 2021. Les plus importantes sont le projet de loi d'organisation n° 04-21 modifiant et complétant la loi organique n° 27.11 relative à la Chambre des Représentants, qui vise à améliorer la représentativité féminine, ainsi que la liste nationale des femmes qui sera déclinée sur le plan régional, en remplaçant la circonscription nationale par des circonscriptions régionales. Aussi, le projet de loi d'organisation n° 06.21 modifiant et complétant la loi d'organisation n° 59.11 portant sur les élections des membres des Conseils des Collectivités Territoriales qui a accordé le tiers des sièges aux femmes dans chaque conseil préfectoral ou provincial.

Des mesures pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles

En 2018, la loi n° 103.13 relative aux violences pratiquées à l'encontre des femmes a été adoptée. Ce texte juridique garantit la protection juridique et les mécanismes institutionnels de prise en charge des femmes victimes de violence. Il stipule la prévention contre toutes ses formes et garantit l'accompagnement nécessaire, l'orientation et l'accès aux différents services disponibles à cette fin. Le décret de l'application de cette loi a été publié en mai 2019 et traite un ensemble de situations réglementaires qui s'appliquent essentiellement aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence.

Aussi, le Protocole Territorial de prise en charge des femmes victimes de violence a été lancé en 2021 au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, visant le renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violence selon une vision participative au niveau territorial, et qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre



des engagements de la Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

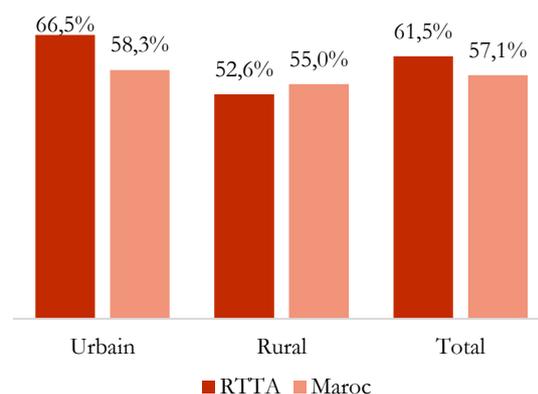
Dans le même cadre, un ensemble de cellules ont été créés au niveau régional pour la prise en charge des femmes victimes de violence. Leur nombre s'est élevé, en 2021, à 13 cellules institués au niveau des hôpitaux, 8 dans les tribunaux de première instance, 3 au niveau des cours d'appels, 56 dans les services de la Gendarmerie Royale et 52 cellules de prise en charge et chargées d'accueil au sein des arrondissements de la Sûreté Nationale. Ces cellules assurent l'accueil, l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violence.

La région compte aussi 8 espaces multifonctionnels pour les femmes relevant du département de l'Entraide Nationale, ayant accueilli 3944 bénéficiaires en 2021. Ces espaces ciblent essentiellement les femmes en situation difficile ou victimes de violence, à travers leur orientation vers les spécialistes du domaine. En plus de l'écoute et du conseil juridique, ces espaces leurs procurent l'abri temporaire, l'accompagnement sanitaire, psychique et juridique, ainsi que la formation professionnelle et l'encadrement social.

La violence à l'égard des femmes encore répandue

L'enquête sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des hommes, réalisée par le Haut-commissariat au Plan en 2019, révèle qu'au niveau de la RTTA, le taux de prévalence de la violence, toutes formes confondues, se situe à 61,5% chez les femmes âgées de 15 à 74 ans contre 57,1% à l'échelle nationale ; la violence étant plus répandue au milieu urbain avec un taux de prévalence de 66,5%, comparativement au milieu rural (52,6%).

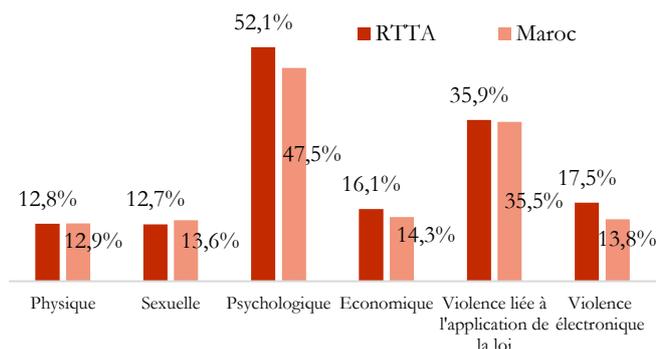
Graphique6 : Taux de prévalence de la violence auprès des femmes (15-74 ans) sous toutes ses formes, relevée au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, 2019



Source : HCP- Enquête Nationale sur la violence à l'égard des femmes et des hommes 2019

Selon la forme de violence, l'enquête précitée montre que la violence psychologique reste la plus dominante avec un taux de prévalence de 52,1%, suivie de la violence liée à l'application de la loi (35,9%) qui concerne les femmes ayant des enfants d'un ex mariage, puis de la violence électronique ou la cyber-violence (17,5%) et la violence économique (16,1%). Cette structure reste pratiquement la même pour les deux milieux de résidence, néanmoins, les taux de prévalence, pour toutes les formes de violence, s'avèrent plus prononcés en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique7 : Taux de prévalence de la violence auprès des femmes (15-74 ans) selon la forme de violence, 2019



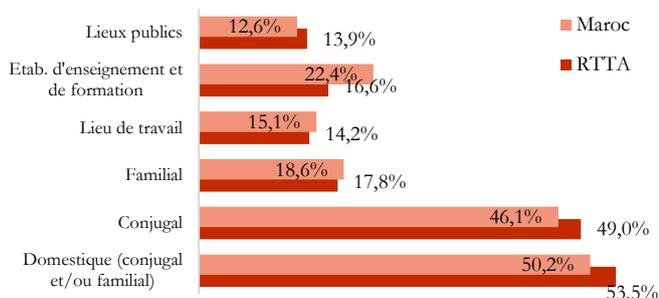
Source : HCP- Enquête Nationale sur la violence à l'égard des femmes et des hommes 2019

En relation avec le contexte de violence, l'espace domestique, englobant le contexte conjugal et familial (y compris la belle-famille), est, en 2019, le plus marqué par la violence avec un taux de prévalence de 53,5%. La violence psychologique est celle qui survient le plus en milieu conjugal



avec un taux de 46,7%. Mais si, en milieu professionnel, la violence économique est relativement la plus répandue avec 13%, la violence sexuelle est la plus fréquente dans les lieux publics avec 9%.

Graphique8 : Taux de prévalence de la violence auprès des femmes (15-74 ans) selon le contexte de violence, 2019



Source : HCP- Enquête Nationale sur la violence à l'égard des femmes et des hommes, 2019

Femmes victimes de violences infligées par leur partenaire

En 2019, la violence conjugale, toutes formes confondues, a concerné 49% des cas de violence subis par les femmes âgées de 15 à 74 ans. Ce type de violence, perpétrée par un mari ou un ex-mari, un fiancé/ex-fiancé ou un partenaire intime/ex-partenaire intime concerne plus les jeunes femmes âgées de 15 à 34 ans avec 58,1% et touche davantage les femmes citadines (52,5%) que rurales (42,8%).

La violence psychologique est la forme la plus répandue dans l'espace conjugal quel que soit le milieu de résidence (46,7%). Elles sont 36,5% des femmes qui ont subi des comportements dominateurs et 29,4% des actes de violence émotionnelle.

Femmes victimes de violences sexuelles infligées par une personne autre que leur partenaire

Selon la même enquête, 9,3% des femmes et des filles âgées de 15 ans et plus ont été victimes de violences sexuelles infligées par une personne autre que leur partenaire intime au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre 8,5% au niveau national.

Par lieux des faits, 9,0% des cas de ce type de violence ont été subis par les femmes et les filles dans les lieux publics, 3,3% dans les lieux de travail, 2,7% dans les établissements d'enseignement et de formation, puis 0,2% dans le cadre familial.

Les jeunes femmes âgées de 15 à 34 ans sont les plus exposées à cette forme de violence sexuelle avec une proportion de 15,2%.

Femmes et prise de décision en matière de procréation

Les atteintes aux droits des femmes concernent également leur libre droit de recours aux services de santé et surtout de prendre des décisions relatives à leur vie sexuelle ou reproductive.

Sur cet aspect, 7,9% de femmes mariées, veuves ou divorcées âgées de 15 à 49 ans à la région déclarent que la décision quant au recours aux services de santé revient à leur mari ou à une autre personne, selon l'enquête sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des hommes-2019, à un moment ou seulement 29,0% prennent à elles seules cette décision.

De même, parmi les femmes mariées, divorcées ou veuves de cette tranche d'âges, 10,8% ne sont pas libres d'utiliser les moyens de contraception, puisque la décision revient au conjoint (3,0%) ou à une autre personne (7,8%), alors que 66,4% de ces femmes prennent cette décision conjointement avec leur mari.

La question de la libre décision quant aux rapports sexuels avec le conjoint est aussi à relever, puisque parmi les femmes mariées, divorcées ou veuves, 35,0% affirment ne pas



pouvoir refuser un rapport sexuel avec le conjoint à un moment où 44,3% déclarent avoir cette liberté.

Mariage Précoce des jeunes filles en recul

Le mariage précoce des jeunes filles est en recul : Les actes de mariages des filles mineures ont régressé passant de 2970 à 2088 entre 2016 et 2021, ainsi que leurs poids dans l'ensemble des mariages contractés qui a baissé de 8,3% à 5,9% durant cette période. Aussi, sur les 2655 demandes en mariage de filles mineures présentées en 2021, les actes de mariage conclus ont en constitué 79% contre 92% en 2016.²⁸

Selon l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale réalisée en 2018, 12,4% des femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans ont affirmé être mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans au niveau de la RTTA contre 16,7% à l'échelle nationale.

Cinq heures par jour sont consacrées par les femmes aux travaux domestiques non rémunérés

L'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps menée par le HCP en 2011/2012 a révélé que la proportion du temps consacré par la femme régionale aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés s'élève, en moyenne, à 20,9 %, soit 5h01min par jour (22,3% ou 5h21min en milieu rural et 20% ou 4h48min en milieu urbain). Elle est ainsi 5,6 fois supérieure à celle consacrée par l'homme (3,7%).

Selon les tranches d'âges, cette proportion est maximale chez les femmes âgées de 25-34 ans avec 26,3%, suivies des âgées de 35-44 ans avec 24,4%, 20% pour les âgées de 45-49 ans, 18% pour les femmes de 15-24 ans, puis 12,8% chez les femmes âgées de 60 ans et plus. Toutefois, les filles de 7 à 14 ans consacrent aussi 5% de leur

temps aux travaux domestiques, soit 3,5 fois plus de temps que les garçons du même âge (1,4%).

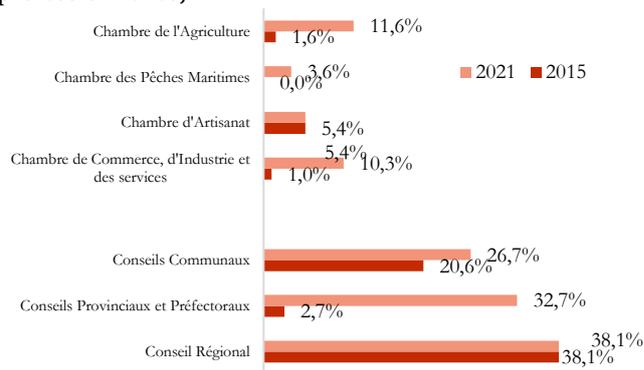
Participation des femmes aux fonctions de direction en progression

La participation des femmes au processus de prise de décision s'est nettement améliorée. En effet, la représentativité féminine au niveau des conseils territoriaux de la RTTA a progressé entre les deux dernières élections de 2015 et 2021, puisqu'elle est passée de 20,6% à 26,7% pour les conseils communaux, de 2,7% à 32,7% pour les conseils provinciaux et préfectoraux, alors qu'elle a stagné en 38,1% au niveau du conseil régional.

De même, la présence des femmes élues dans les chambres professionnelles a connu une ascendance entre 2015 et 2021, puisque le poids des femmes a évolué par exemple de 1% à 10,3% pour la chambre du commerce, de l'industrie et des services et de 1,6% à 11,6% dans la chambre de l'agriculture.

A signaler qu'aucun conseil territorial ni chambre professionnelle n'est présidé par une femme au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Graphique9 : Proportion des femmes élues au niveau des conseils territoriaux et des chambres professionnelles, RTTA



Source : Elections régionales et communales de 2015 et 2021

Relativement au personnel de l'Etat, le taux de féminisation régional de la fonction publique est

²⁸Tribunaux de première Instance de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma



passé de 41,7% en 2015 à 43,0%²⁹ en 2020, dépassant le taux national (40,7%). Pour les femmes occupant des postes de responsabilité, la région compte, en 2016, 3% des femmes occupant des emplois supérieurs à l'échelle nationale, 4% des cheffes de division et 5% des cheffes de service³⁰, les femmes fonctionnaires de la région représentant 11,6% de leurs homologues au niveau national.

Droits des femmes à accéder à la propriété et au contrôle des terres agricoles

Auparavant, les femmes étaient privées de leurs droits d'accès à la propriété des terres soulaliyates, mais à partir de 2019, leurs droits sur ces terres ont été institutionnalisés grâce à l'adoption de la loi n° 62.17 relative à la tutelle administrative sur les communautés soulaliyates et la gestion de leurs biens, permettant aux femmes de jouir de leur droit d'accès à ce type de foncier. Au niveau de la région, les femmes soulaliyates de la province de Tétouan ont bénéficié de la sensibilisation et l'accompagnement dans le montage de projets ou la création de coopératives et 426 femmes soulaliyates de la province de Chefchaouen ont bénéficié de projets générateurs de revenus ou de la construction d'un centre socioprofessionnel et d'une Dar Sanaa.

Usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : Moyen de renforcement de l'autonomisation des femmes

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la communication (TIC) constitue un moyen de renforcement de l'autonomisation des femmes, c'est pourquoi le Maroc s'est engagé dans le processus de digitalisation à travers, entre autres, la mise en place de la Stratégie Maroc Digital 2020, afin de promouvoir un

développement durable et inclusif tant sur le plan national que régional.

Budgétisation sensible au genre

Des avancées ont été réalisées dans la prise en compte de la dimension genre lors de la mise en œuvre des programmes ou initiatives à l'échelle régionale. Sur ceci, un budget de 12 MDH a été alloué au programme de qualification et d'autonomisation économique des femmes et des filles 2020-2021, mené en partenariat entre le Conseil Régional de Tanger-Tétouan Al Hoceima, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, l'Egalité et la Famille et la Wilaya de la Région. De même, 5,4 MDH ont été mobilisées par l'Agence de Développement Sociale entre 2016 et 2021, dont 2,1 MDH dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin au niveau de la région bénéficiant à 120 femmes, le reste dans le cadre des programmes Mobadara, Irtikae, ou dans le cadre de partenariats avec les associations. L'INDH a, de sa part, programmé, entre 2019 et 2022, 96 projets d'axe de santé et nutrition de la mère et de l'enfant pour un montant de 56,4 MDH. Aussi, 12,2 MDH ont été mobilisés dans le cadre des projets bénéficiant aux femmes dans le domaine de l'artisanat entre 2016 et 2021³¹.

Principaux défis

De considérables avancées ont été réalisées quant à la question de l'égalité des sexes, néanmoins, nombreux défis restent encore à relever :

- La déclinaison territoriale des différentes politiques et programmes relatifs à la réalisation de l'égalité des sexes ;
- La promotion de la participation de la femme au marché du travail et à la prise de décision et la valorisation de sa contribution à l'économie ;

²⁹HCP- Annuaire Statistique du Maroc 2021

³⁰Place des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité dans l'administration publique au Maroc, Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique, 2018

³¹Préfecture de Tanger, Provinces d'Al Hoceima, Chefchaouen et Ouezzane



- La conduite du changement vers une culture plus égalitaire et la lutte contre les stéréotypes et les préjugés sexistes ;
- La lutte davantage contre la violence à l'égard des femmes ;
- L'élimination du mariage des mineurs ;
- L'instauration d'un environnement favorable permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Stratégies et programmes

En plus du cadre juridique favorable à la non-discrimination à l'égard des femmes, un ensemble de programmes ont été mis en place au niveau de la RTTA pour garantir l'égalité et promouvoir la situation des femmes, parmi lesquelles on cite :

Le Protocole Territorial de prise en charge des femmes victimes de violences : Dont l'objectif est de renforcer la prise en charge des femmes victimes de violence, et qui entre dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence contre les femmes, signée le 8 Mars 2020. Cette Déclaration englobe des engagements visant aussi à lutter contre la violence contre les femmes, à mettre en place des initiatives conjointes pour mettre fin au mariage précoce, à développer la chaîne des centres de protection sociale d'hébergement des femmes victimes de violence (FVV) et à assurer la gratuité des certificats médicaux et du traitement médical des FVV.

Programme « JIHATES NAHIDA » pour l'autonomisation des femmes de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima : Lancé en 2020, ce programme constitue la mise en œuvre locale des axes du programme national pour l'autonomisation économique des femmes et des filles. Il cible les femmes et filles en situation difficile ou celles issues d'un milieu précaire, ainsi que les porteuses de petits et très petits projets (entreprise individuelle, activité génératrice de revenus) et les entreprises collectives.

Le Plan agricole régional du Plan Maroc Vert et la Stratégie Génération GREEN : L'autonomisation de la femme rurale constitue depuis toujours un axe fixe dans les différentes stratégies du département de l'agriculture. Le Plan Maroc Vert vient à travers les différents projets et programmes consolider et impulser les efforts déployés en matière d'égalité des sexes et autonomisation de la femme. En effet dans leur dimensionnement, les projets Plan Maroc Vert exigent qu'un taux minimum de bénéficiaires soit des femmes. De sa part, la nouvelle stratégie Génération GREEN a placé la femme au cœur de ces préoccupations et la considère comme un acteur majeur dans tout développement de ce secteur. Les projets de développement de l'agriculture solidaire devront générer à terme 1,5 Millions de journées de travail, dont 0,6 MJT pour les femmes (40%).

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain : Dont les programmes et projets accordent une place de choix aux femmes, par le biais notamment, de l'accompagnement de la femme en situation de précarité, l'amélioration du revenu et l'inclusion économique des femmes et la santé maternelle.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA/Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Par ailleurs, d'autres stratégies et programmes nationaux sont déclinés au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima :

Encadré 7 : Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité ICRAM dans ses deux versions ICRAM 1 (2012-2016) et ICRAM 2 (2017-2021)



Ce plan constitue le cadre de référence et de convergence des interventions de tous les départements sectoriels en matière d'égalité. Il comporte quatre axes thématiques qui se focalisent sur le renforcement de l'employabilité et l'autonomisation économique des femmes, les droits des femmes en relation avec la famille, la participation des femmes à la prise de décision puis la protection des femmes et le renforcement de leurs droits. Il s'articule aussi autour de trois axes transversaux qui ont trait à la diffusion de la culture de l'égalité et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes basés sur le genre, l'intégration du genre dans toutes les politiques et programmes gouvernementaux et la déclinaison territoriale des objectifs du Plan gouvernemental ICRAM2. Le plan gouvernemental ICRAM comporte deux programmes :

1. Le Programme « Maroc-Attamkine » ou «Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles à l'horizon 2030 » : élaboré selon une approche participative dans un cadre partenarial avec ONU Femmes, il a pour vision «l'autonomisation économique des femmes, une priorité nationale et un pilier du nouveau modèle de développement du pays». Il s'articule autour de trois principaux axes stratégiques identifiés comme prioritaires : L'accès aux opportunités économiques, l'Education et la formation et un Environnement propice et durable à l'autonomisation économique des femmes, protégeant et améliorant leurs droits ;

2. La stratégie nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles à l'horizon 2030 : qui vise la consolidation et la prévention de la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles, le renforcement de la protection contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles, l'amélioration du système de prise en charge des

femmes et des filles victimes de violences et la promotion de la déclaration, puis mettre fin à l'impunité et assurer la requalification et l'intégration des auteurs des actes violence;

Le Programme GISSR³²(2022-2026) : Qui prévoit la mise à niveau de 68 centres dans la région, dont un Complexe social féminin, un espace multidimensionnel pour les femmes EMF et un Centre d'autonomisation économique des femmes en situation précaire (Consulter Encadré 2).

La Stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique (2016-2020) : Qui s'articule autour de la consolidation des structures dédiées à la promotion de l'égalité dans la fonction publique, l'intégration de l'égalité des sexes dans le système juridique et l'ancrage de l'égalité des sexes dans les pratiques, les comportements et la culture d'organisation de l'administration.

Le Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'Homme (PANDDH) 2018-2021 : Qui met les droits de la femme et de la fille à la tête de son axe ciblant la protection des droits catégoriels et leur promotion. (Consulter Encadré 30).

Le Programme national de la santé pour la prise en charge des femmes victimes de violence : Son objectif est de mettre en œuvre les engagements exprimés dans le cadre du programme gouvernemental 2017-2021, de donner une dimension territoriale aux actions de lutte contre les différentes formes de violences et de discriminations et d'assurer une meilleure coordination des efforts au niveau national, régional et local pour plus d'efficacité et d'impact.

Les programmes de renforcement de la participation des femmes professionnelles de culture aux événements culturels et artistiques, aux campagnes de sensibilisation culturelle en

³²Green Inclusive Smart Social Regeneration



faveur notamment des enfants, aux valeurs culturelles, aux dialogues interculturels ainsi que la mise à la disposition de la société civile féminine des espaces culturels pour l'organisation des manifestations culturelles et/ou de sensibilisation ;

La Stratégie du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération « HCARAMAL » qui vise à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Résistantes, les veuves des Anciens Résistants et Anciens Membres de Libération et les femmes et filles ayants droit et d'assurer l'accès de cette catégorie de la population aux droits, services, avantages et privilèges octroyés.

La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA) : (Consulter Encadré 31).



Evolution des indicateurs de l'ODD5

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2012	2015	2018	2019	2021	Valeur cible 2030
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	5.2.1	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge(%)	-	-	-	47,3	-	0
	5.2.2	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits(%)	-	-	-	Ensemble : 9,3 Par âge : 15 à 34 ans : 15,2 35 à 59 ans : 5,0 60 ans et plus : 1,2 Par Cadre de vie : Familial : 0,2 Lieu de travail : 3,3 Etablissement d'enseignement et de formation : 2,7 Lieux publics : 9,3	-	0
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	5.3.1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	-	-	12,4	-	-	-



Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2012	2015	2018	2019	2021	Valeur cible 2030
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	5.4.1	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence (%)	Ensemble : 12,3 Par sexe : Hommes : 3,7 Femmes : 20,9 Par Milieu Urbain : H: 3,3, F: 20,0, E: 11,8 Rural : H: 4,3, F:22,3, E:13,0 Par âge : 15-24 ans : H: 2,8, F: 18,0, E: 10,0 25-34 ans : H: 2,9, F: 26,3, E: 14,6 35-44 ans : H: 5,4, F: 24,4, E: 15,2 60 ans et +: H: 4,9, F: 12, 8, E:8,9	-		-	-	-
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) Le Conseil Régional b) Les Conseils provinciaux c) les Conseils Communaux	- - -	38,1 2,7 20,6	- - -	- - -	38,1 32,7 26,7	-
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	5.6.1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative (%)	-	-	-	- Moyens Contraceptifs : 22,8 - Services de santé : 29,0 - Relations Sexuelles : . Peut refuser : 44,3 . Ne peut pas refuser : 35,0 . ça dépend des cas : 20,7	-	100

Source : Elections Régionales et communales de 2015 et 2021, HCP-Enquête Nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des Femmes 2019, HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps 2011/2012, Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale 2018 - Ministère de la Santé et de la Protection Sociale



La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima est traversée par d'importants cours d'eau et enregistre un niveau élevé de pluviométrie, ce qui lui confère un potentiel hydraulique en eau renouvelable de premier ordre estimé à environ 4 milliards de m³/an. Elle dispose d'une importante infrastructure hydraulique composée actuellement de 13 grands barrages³³ d'une capacité de retenue de 1,72 milliards de m³, alors que 2 autres grands barrages sont en cours de réalisation d'une capacité de 278 Mm³. D'autre part, elle connaît un essor démographique et économique dans divers domaines : Industriels, touristiques, agricoles et halieutiques, c'est pourquoi elle fait face à une pression de plus en plus accrue sur les ressources hydriques que ce soient en termes de disponibilité ou de qualité. De notables avancés ont été réalisées au niveau de la région quant à la gestion des ressources hydriques, du développement des services d'assainissement et de la protection des écosystèmes liés à l'eau, mais elle reste encore confrontée à des défis importants qu'il faudra surmonter.

Etat de mise en œuvre

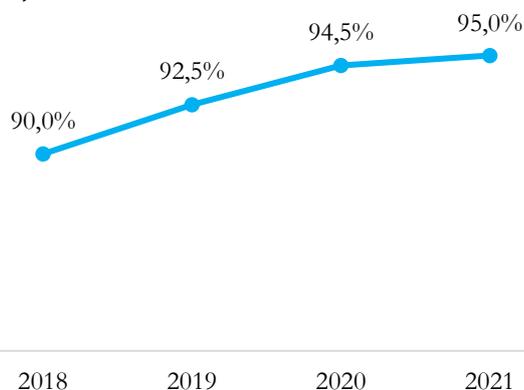
Accès quasi-généralisé à l'eau potable

³³Non compris les barrages dont le volume est inférieur à 1 million de m³



L'approvisionnement en eau potable est désormais sécurisé à la région, fruit du développement des infrastructures de mobilisation, de production et de distribution d'eau. En effet, grâce aux efforts consentis, l'accès à l'eau potable est généralisé en milieu urbain et le taux de raccordement au réseau d'eau potable y est de 97,4%³⁴ en 2021, contre 95,2% en 2017. L'accès à l'eau potable en milieu rural a aussi largement évolué passant de 90% en 2018 à 95% en 2021³⁵. De nombreux programmes ont permis cette évolution, partant du PAGER lancé en 1995, du PNAEP, à l'INDH (phase III) dans le cadre de laquelle 9 projets ont été réalisés en la matière entre 2019 et 2022, bénéficiant à une population de 11204 personnes pour un montant de 16,83 MDH, en plus du PRDTS qui a permis la réalisation de 24 projets d'alimentation en eau potable bénéficiant à 175000 habitants, pour un investissement de 518 MDH entre 2017 et 2021.

Graphique10 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, RTTA



Source : ONEE-Branche Eau

Pour satisfaire la demande accrue en eau potable, la région est dotée de 10 stations de traitement et d'une station de dessalement. Le volume des eaux traitées s'est élevé à 167,9 millions de m³ à fin 2021 dont 1,31 million de m³ dessalées.

Accès à l'assainissement en amélioration

Les enjeux liés à l'amélioration du service d'assainissement concernent premièrement l'hygiène et la santé publique mais également le développement économique et touristique de la région. D'importants progrès ont été consentis en cette matière grâce au Programme National d'Assainissement (PNA) lancé en 2006 dans le cadre duquel 41 projets³⁶ ont été réalisés durant la période 2015-2021. Le PNA a été renforcé depuis 2019 par le lancement du programme National d'Assainissement Mutualisé (PNAM), qui regroupe, en plus du PNA, le Programme National d'Assainissement en milieu Rural (PNAR) et le Programme National de Réutilisation des Eaux Usées Épurées (PNREUE).

Le PNAM vise l'amélioration du taux de raccordement au réseau d'assainissement aussi bien au niveau des villes qu'au niveau des chefs-lieux des centres ruraux. En effet, ce taux est passé de 64,8% en 2017 à 70,8% en 2021³⁷ à la RTTA.

Mais si le raccordement au réseau public d'assainissement liquide est presque généralisé en milieu urbain avec un taux de 97,8%³⁸ en 2021, il reste néanmoins très faible en milieu rural vu la nature du relief et la dispersion des habitations en n'atteignant que 10,9% en 2021 contre 3,3% en 2017³⁹. Ainsi, d'autres modes d'assainissement y prédominent comme les fosses septiques ou les puits perdus.

Qualité de l'eau bonne en général

En termes de qualité de l'eau, le réseau de surveillance et de mesures de qualité des eaux de surface est constitué de 65 stations situées à des endroits stratégiques au niveau des cours d'eau et de 25 stations situées au niveau des 13 retenues des barrages. Pour le suivi de la qualité des eaux

³⁴HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

³⁵ONEE-Branche eau.

³⁶Zone d'action : opérateurs délégués

³⁷HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi

³⁸HCP- Enquête Nationale sur l'Emploi

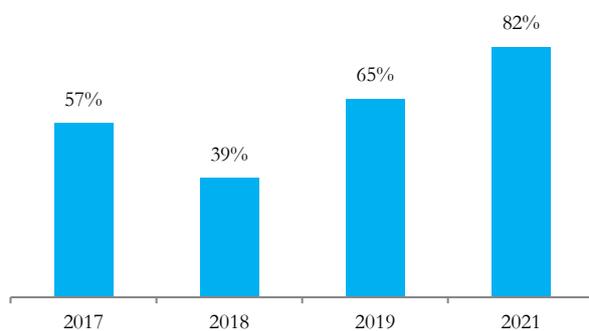
³⁹HCP- Enquête Nationale sur l'Emploi



souterraines, 74 stations sont réparties sur les 11 principales nappes⁴⁰.

Les campagnes de prélèvement ont montré, qu'en 2021, 82% des stations échantillonnées des eaux superficielles et 78% des eaux souterraines présentent une eau de qualité de bonne à moyenne, alors que la qualité des eaux de l'ensemble des retenues des barrages est très bonne.

Graphique11 : Proportion des stations des eaux superficielles dont la qualité est bonne à moyenne, RTTA



Source : Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos

Les eaux de surface de mauvaise qualité sont principalement situées en aval des rejets urbains et industriels. En effet, la qualité et la pérennité des ressources hydriques sont constamment menacées par des problèmes environnementaux qui résultent du rejet des eaux usées domestiques et industrielles, ainsi que des décharges publiques non contrôlées. Plusieurs actions sont entamées afin de préserver la qualité des eaux superficielles et réduire la pollution, comme la mise en place de deux stations collectives de traitement des margines engendrées par l'activité des huileries à Ouezzane, et la programmation de deux autres au niveau de Chefchaouen et Ouezzane⁴¹. De même, plusieurs efforts sont focalisés sur l'organisation des campagnes de sensibilisation au profit des propriétaires des huileries, en réalisant des campagnes de contrôle des rejets liquides qui en sont causés et en appliquant les mesures exigées

par la réglementation en vigueur conformément à la loi 36-15 sur l'eau.

D'autres actions d'amélioration de la qualité des eaux souterraines sont mises en œuvre comme la réalisation du contrat de nappe au niveau de la nappe de Rmel, CharfAkkab et Nekour et la limitation des prélèvements afin d'éviter l'avancement du biseau salé pour les deux nappes de Smir et Martil.

Pour préserver la qualité des eaux et lutter contre la pollution générée par le déversement direct des eaux usées dans le milieu naturel, la région abrite 9 stations d'épuration opérationnelles d'une capacité d'épuration globale de 109829m³/j et deux stations de prétraitement (SPRET) permettant de traiter les eaux usées avant le rejet dans le littoral, d'une capacité de 296000m³/j⁴². Le volume des eaux usées collectées dans les STEP et SPRET de la région s'élève respectivement à 14,5 et 90,4⁴³ Mm³ en 2021, à un moment où la capacité d'épuration est appelée à s'améliorer puisque quatre STEP sont en cours de réalisation à la région, ce qui accroîtra la capacité de 1743m³/j supplémentaires.

Des avancées pour l'utilisation rationnelle de l'eau

La rationalisation de l'utilisation de l'eau constitue un axe fondamental de la stratégie nationale de l'eau. Elle passe par la mobilisation des eaux non conventionnelles, la gestion des eaux d'irrigation et la lutte contre le gaspillage de l'eau.

Sur cet aspect, la RTTA a connu la mise en service d'une station de dessalement des eaux de mer à Al Hoceima qui vise le renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Al Hoceima et des localités avoisinantes, d'une capacité de production de 200 l/s.

⁴⁰ABHS et ABHL

⁴¹ABHS et ABHL

⁴²ONEE Branche Eau, opérateurs délégataires

⁴³Non compris les volumes collectés par la STEP 2 de Boukhalef



De même, la réutilisation des eaux usées épurées, qui s'inscrit dans le cadre du Programme National d'Assainissement Liquide, a pour objectifs de préserver les ressources en eau et contribuer au développement touristique. Dans ce sens, la région abrite deux STEP qui assurent le traitement tertiaire des eaux usées en vue de leur réutilisation pour l'arrosage des espaces verts et des golfs. Le volume des eaux usées traitées et mobilisées pour la réutilisation a atteint 1,6 Mm³ en 2021. A cet effet, une convention de partenariat a été signée avec 11 institutions publiques pour la réutilisation des eaux usées épurées pour l'arrosage des golfs et des espaces verts et niveau des villes de Tanger, Tétouan, Martil et Fnideq.

Pour la mobilisation des eaux pluviales, on note l'étude du Schéma directeur de captage et d'exploitation des eaux de pluie dans la zone d'action de l'ABHL élaborée en 2016. De même, deux projets pilotes de collecte des eaux pluviales ont été réalisés.

Pour la gestion rationnelle des eaux d'irrigation, le Plan Maroc Vert a mis en place le programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI), qui vise la modernisation des systèmes d'irrigation à travers la reconversion à l'irrigation localisée et l'amélioration de la productivité de l'eau et sa valorisation. Une superficie de 33159 Ha est équipée par le système d'irrigation en goutte à goutte dont 23000 ha réalisés dans le cadre du PNEEI au profit de 7000 bénéficiaires. Larache en occupe la première place avec une superficie équipée de 31088 ha. Comme résultats, la région a économisé plus 60 Millions de m³ par an.

La nouvelle stratégie « Génération Green » vient consolider les efforts consentis dans le cadre de la modernisation, la rationalisation et la

valorisation de l'eau qui concerne une superficie additionnelle totale de 38150 ha.

En matière de lutte contre le gaspillage de l'eau, la police de l'eau, relevant des agences des bassins hydrauliques renforce son action pour la surveillance du domaine public hydraulique et sa protection contre toute utilisation illégale. En outre, des dispositions réglementaires importantes visant la préservation de cette ressource ont été prises dans le cadre de la loi sur l'eau 10-95.

Aussi, le taux de rendement global du réseau d'alimentation en eau potable dans les grandes villes de la région est de 76%⁴⁴, en vue d'atteindre 79% à l'horizon 2025.

Gestion intégrée de l'eau instaurée

Dans le cadre de l'adoption d'une démarche de planification et de gestion intégrée de l'eau, 2 agences de Bassins hydrauliques œuvrent sur le territoire régional, à savoir, l'ABH du Loukkos et l'ABH de Sebou. Ces agences ont pour missions d'accompagner la demande croissante sur les ressources hydriques et garantir la sécurité en eau, permettant de faire face aux retombées environnementales et de s'adapter aux effets des changements climatiques. De même, en application de la loi 36-15 sur l'eau, les conseils consultatifs au niveau l'ABHL et l'ABHS ont été instaurés, ce qui leur permettra de donner avis sur les plans d'actions de gestion des ressources en eau (PDAIRE et Plans locaux de gestion des eaux) et de prévention des phénomènes extrêmes, ainsi que la proposition des redevances de l'exploitation du domaine publique hydraulique.

⁴⁴Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques 2019, Direction Régionale de l'Environnement



Protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau

En matière de protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau, le Plan National de l'Eau 2020-2050 envisage la préservation des ressources en eau et des écosystèmes, ainsi que l'amélioration de la gestion face aux phénomènes météorologiques extrêmes en particulier les inondations et les glissements des terrains. Le Plan National de Protection contre les Inondations (PNI) a été établi dans ce cadre afin de proposer des mesures permettant l'adaptation aux risques réels et potentiels liés à ces phénomènes météorologiques et améliorer ainsi la protection des personnes et des biens contre les inondations. Ainsi, l'inventaire des sites présentant un risque d'inondation dans la région a permis de recenser 96 sites⁴⁵ dont 52 sont de degrés élevé à très élevé. Parmi les 90 points noirs dénombrés dans la zone d'action de l'ABHL, 51 points sont traités totalement ou partiellement.

Dans l'objectif de moderniser et développer un système d'alerte précoce des inondations à travers lequel les autorités compétentes sont informées, l'ABHL a lancé, en 2021, le projet relatif à l'amélioration de la plateforme d'alerte précoce aux crues et de la gestion du domaine public hydraulique à travers l'utilisation de la télédétection, avec la contribution du Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles.

Aussi, 1,03 MMDH a été mobilisé entre 2015 et 2020 pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations à la région.

Pour prévenir des risques d'inondation dans les zones déléguées au niveau de Tanger et Tétouan, la saison hivernale est préparée chaque année en mettant en place des actions pour drainer les eaux pluviales. Une cellule de crise est aussi mise à la disposition des citoyens pour traiter leurs

réclamations et gérer les conséquences des fortes averses.

Principaux défis

A cause de la forte pression sur les ressources en eau, l'irrégularité de l'hydraulicité et l'accentuation des phénomènes extrêmes, le secteur de l'eau dans la RTTA se trouve soumis à plusieurs défis malgré les avancées réalisées :

- La sécurisation actuelle et future de l'approvisionnement en eau potable face à une augmentation significative de la demande ;
- La consolidation des acquis de l'agriculture irriguée et durable face à une tendance à la baisse des ressources en eau et l'augmentation progressive de la demande en eau potable induisant des difficultés d'approvisionnement en eau de certains périmètres irrigués ;
- La gestion durable des eaux souterraines dans la zone face aux problèmes de surexploitation, de la pollution et de l'intrusion marine ;
- La préservation du patrimoine en infrastructure hydraulique de l'ABHL dont 47% présentent un âge avancé supérieur à 30 ans, et plus de 60% dépassent 20 ans d'existence, contre la contrainte d'envasement et la dégradation des performances de ses ouvrages annexes ;
- La protection de la population et des biens contre les inondations, ce phénomène est aujourd'hui ressenti de manière de plus en plus forte en raison, d'une part, des changements climatiques, et d'autre part, du développement démographique, économique et urbanistique que connaît la région ;
- La préservation de la qualité de l'eau et la lutte contre les sources de pollution ;
- La rationalisation de la consommation de l'eau ;
- Les particularités du milieu rural régional caractérisé par des reliefs accidentés et par la dispersion des habitations, rendant difficile, coûteux sinon impossible les branchements

⁴⁵Agence du Bassin Hydraulique du Loukoss – Agence du Bassin Hydraulique de Sebou



individuels aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Stratégies et programmes

Les progrès atteints en matière d'accès aux services d'alimentation en eau et assainissement ainsi qu'en matière de gestion durable de l'eau, découlent de la mise en place d'un ensemble de programmes. On cite notamment :

Encadré 8 : Le Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE)

Il constitue la déclinaison du Plan National de l'Eau (2020-2050) au niveau des Agences de Bassin Hydrauliques opérant dans la région. Il vise entre autres :

- Le développement de l'offre à travers la mobilisation des eaux de surfaces par la réalisation des nouveaux barrages, la mobilisation par les petits Barrages et lacs collinaires, la maintenance et réhabilitation des barrages, le projet d'interconnexion entre Loukkos et Tangérois, la prospection et mobilisation des ressources souterraines, le captage des eaux pluviales, la réutilisation des eaux usées, le traitement des bassins versants et la diminution de l'effet de l'évaporation.

- La gestion de la demande à travers la valorisation de l'eau d'irrigation, le maintien de rendement des réseaux de distribution d'alimentation en eau potable, la protection de la zone et la préservation de la qualité de l'eau.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable PNAEP (2022-2024) : Ce programme vise l'amélioration du taux d'accès en eau potable en milieu rural et par conséquent, l'amélioration des conduites d'hygiène et sanitaire de la population concernée ainsi que la lutte contre la déperdition scolaire. Au niveau de la région, ce programme, d'un coût global de 874,1 MDH et qui concerne 453 localités, est scindé en 3 composantes :

- L'AEP par branchements individuels pour 27 centres avec un coût de 89,3 MDH ;
- L'AEP de 209 douars par bornes fontaines, avec un coût de 661,5 MDH ;
- L'AEP de 217 douars à travers des points d'eau aménagés pour un coût global de 123,3 MDH.

Le Programme de Développement Intégré PDI (2022-2026) : Ce programme, en cours de validation, vise la généralisation et le renforcement de l'AEP en milieu rural pour la période 2022-2026. Le programme proposé au niveau de la région consistera en la réalisation des projets suivants :

- L'AEP par branchements individuels de 102 centres et douars, pour un coût global de 116,9 MDH.
- L'AEP de 76 douars par bornes fontaines, pour un coût global de 108,5 MDH.
- L'extension de réseaux d'eau potable au niveau de 3 communes avec un coût de 5 MDH.

L'Initiative Nationale de Développement Humain, dans sa 3^{ème} phase, à travers son programme « Rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base », particulièrement la réalisation de projets d'alimentation en eau potable.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA - Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Le Programme de Réduction des Disparités Sociales et Territoriales en Milieu Rural PRDTS (2017-2023) : (Consulter Encadré 19).



Encadré 9 : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (2020-2027)

Programme d'irrigation : Ce programme vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau à l'horizon 2027 pour anticiper les difficultés d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation. Dans le cadre de ce programme, la RTTA a proposé un programme de travail qui s'articule autour des volets suivants :

- Le développement et la modernisation des périmètres de la petite et moyenne hydraulique qui concerne 6300 ha dont 759 ha réalisés en 2021 ;
- La création de 32 points d'eau pour l'abreuvement du cheptel ;
- La reconversion de 11560 ha en goutte à goutte dans le cadre du programme national d'économie des eaux d'irrigation avec la mise en place de 1618,52 ha en 2021 ;
- La communication et la sensibilisation sur l'importance de la préservation des ressources en eau et la rationalisation de son utilisation.

Encadré 10 : Le programme d'extension de l'irrigation (PEI) :

Ce programme prévoit la création de nouveaux périmètres et le renforcement de l'irrigation des périmètres existants. Au niveau de la région, il a permis d'équiper près de 25500 ha en irrigation à travers la mise en place de 4 projets et pour un montant d'investissement global de 3,7 MDH. Ledit programme a concerné les provinces de Larache, Tanger, Ouezzane, Tétouan et Chefchaouen et profité à 40000 bénéficiaires.

Le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) du Plan Maroc Vert : Dont l'objectif est la gestion rationnelle des eaux d'irrigation et la modernisation des systèmes d'irrigation à travers la reconversion à l'irrigation localisée et l'amélioration de la productivité de l'eau et sa valorisation. Une superficie de 23000 ha a été équipée par le système d'irrigation en goutte à goutte au niveau de la région.

Le Plan Agricole Régional Génération Green 2020-2030 : Qui prévoit une superficie irriguée additionnelle de 38150 ha répartie comme suit :

- L'équipement collectif des périmètres en cours d'aménagement, des périmètres d'extension de l'irrigation à l'aval des barrages sur une superficie totale de 13600 ha, y compris le projet Tassift.
- La poursuite de l'équipement individuel en irrigation localisée selon un nouveau schéma d'incitations intelligentes et ciblées, avec un rythme annuel de 1255 ha pour atteindre en 2030 une superficie supplémentaire équipée de 12550 ha.
- Poursuite et achèvement du programme PNEEI sur une superficie de 18450 ha.

Encadré 11 : Le Programme National d'Assainissement Mutualisé (PNAM)

Etabli en 2018, constitue une actualisation mutualisée des documents de programmation de l'assainissement existant auparavant : Le Plan National de l'Assainissement liquide (PNA), le Programme National d'Assainissement Rural (PNAR) et Programme National de Réutilisation des Eaux Usées Epurées (PNREUE). Il prévoit, à l'horizon 2040, la continuité des investissements au niveau des villes et centres urbains pour atteindre des taux de raccordement et de dépollution de 100% en milieu urbain, l'équipement des centres ruraux et chefs-lieux des communes en systèmes d'assainissement liquide pour atteindre un taux de raccordement de 80% et un taux de dépollution de 60% et la mobilisation des eaux usées traitées.

Le Programme de lutte contre les inondations : Un plan d'action basé sur une vision intégrée incluant les priorités et les mesures à prendre permettant l'adaptation aux risques réels et potentiels liés à ces phénomènes météorologiques et améliorer ainsi la protection des personnes et des biens contre les inondations.



Evolution des indicateurs de l'ODD6

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité								
		Urbain ⁴⁶	90,3	-	95,2	-	96,3	-	97,4	100
		Rural ⁴⁷	-	-	-	90,0	92,5	94,5	95,0	100
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon : Taux de raccordement au réseau publique d'évacuation des eaux usées	62,5	-	64,8	-	68,3	-	70,8	100
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.2	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	-	-	57	39	65	-	82	-
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles Apport moyen d'eau par habitant et par an (en m ³ /hab/an)	1080	-	-	-	-	-	1026	-

Source : ONEE (Branche Eau), Agence du Bassin Hydraulique du Loukoss, HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi-HCP- RGPH 2014

⁴⁶Taux de raccordement au réseau d'eau courante- HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

⁴⁷Taux d'accès à l'eau potable – ONEE Branche Eau



L'énergie est le vecteur principal du développement, sa disponibilité et son accessibilité conditionnent l'avancée économique et sociale de tout pays. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima est en plein essor démographique et économique, suscitant une demande énergétique de plus en plus croissante. Ainsi, nombreux sont les efforts consentis pour garantir l'accès de la population à l'énergie, accompagner l'accroissement des besoins énergétiques et contribuer au développement durable. Dans ce sens, la région a connu d'importants investissements dans les énergies renouvelables, particulièrement éoliennes dont elle dispose d'un potentiel important.



Etat de mise en œuvre

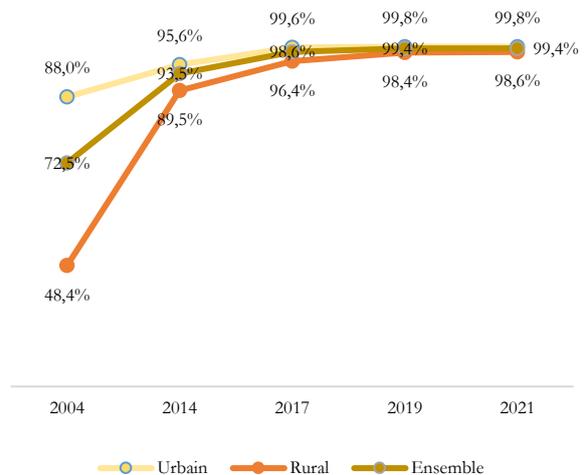
Généralisation de l'accès à l'électricité

La généralisation de l'accès à l'électricité est désormais presque acquise à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : le taux d'électrification y a atteint 99,4% en 2021⁴⁸ contre 93,5% en 2014. En effet, l'électrification est généralisée en milieu urbain avec un taux de 99,8% en 2021 et a connu des avancées majeures en milieu rural pour atteindre un taux de 98,6% contre 89,5% en 2014 et 48,4% en 2004, et ce, fruit des programmes et initiatives d'électrification rurale lancés sur le territoire régional.

En effet, des solutions adaptées aux spécificités locales ont été proposées dans le cadre du programme d'électrification rurale globale (PERG) mis en œuvre depuis 1996 qui a permis la mise sous tension de 3513 villages à fin 2021 au niveau de la région, permettant l'accès à l'électricité à 231640 foyers. Durant la période 2015-2021, le nombre des villages électrifiés a été de 272 villages, profitant à 6548 foyers soit presque 34000 habitants. De même, 55 projets d'électrification ont été réalisés dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) entre 2018 et 2021 pour un montant d'investissement de 68,8 MDH et 10 projets ont été mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), entre 2019-2022, pour un investissement de 13,72 MDH.

Ces initiatives ont eu des impacts positifs sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ainsi que sur le développement d'activités génératrices de revenus.

Graphique12 : Taux d'électrification, RTTA



Source : HCP- Enquête National sur l'Emploi

Progrès notables dans la production des énergies renouvelables

En matière d'énergie renouvelable, la RTTA abrite 3 microcentrales hydroélectriques et 5 parcs éoliens. En effet, la région dispose d'un potentiel éolien important avec une vitesse moyenne du vent de 9m/s et un facteur de charge qui dépasse 50%, le premier parc éolien à l'échelle nationale y a été mis en service en 2000.

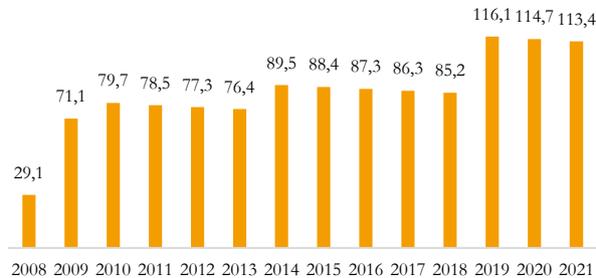
Ainsi, la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables dans la région s'est nettement améliorée au cours des dernières années en s'élevant de 94,4 Mw en 2008 à 437,5 Mw en 2021, répartie en 41 Mw d'énergie hydroélectrique et 396,5 Mw d'énergie éolienne. Ainsi, la part des énergies renouvelables dans la capacité électrique régionale a augmenté de 14% à 44% entre 2008 et 2021. La capacité renouvelable est appelée à augmenter de 350 Mw en 2024 après la mise en place d'un 6^{ème} parc éolien et l'extension d'un parc existant à la région, ainsi que la création d'une centrale solaire photovoltaïque d'une puissance de 30Mw.

⁴⁸ HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi.



La production électrique renouvelable représente 43% de la production électrique régionale en 2020 au lieu de 37% en 2019 et 26% en 2016.

Graphique13 : Puissance électrique renouvelable installée par habitant (Watt/hab), RTTA



Source : Direction Régionale de la Transition Energétique et du Développement Durable

Vers une efficacité énergétique

En matière d'efficacité énergétique, la province de Chefchaouen a intégré, depuis 2012, la phase pilote de la stratégie Jiha'Tinou, qui consiste à développer une gestion territoriale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Ce programme vise à optimiser la capacité des acteurs locaux à contribuer, à leurs niveaux, aux objectifs énergétiques du pays.

Une convention de partenariat a été signée en 2020, entre le Conseil Régional, le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles et le secteur privé, pour améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs les plus consommateurs d'énergie, notamment le transport, l'urbanisme, l'agriculture, l'industrie et l'éclairage public.

De même, plusieurs actions ont été déployées au sein de la région pour renforcer l'efficacité énergétique. Ainsi, trois sessions de formation sur l'intégration des normes et des critères de l'efficacité énergétique dans le bâtiment ont profité à environ 100 architectes en 2018 et 2019.

Dans le même cadre, plusieurs entreprises et auto-entrepreneurs ont été formés en matière d'installation des systèmes d'énergie solaire, notamment dans le secteur agricole. Des programmes typiques ont été aussi réalisés, notamment la réhabilitation de 350 mosquées, l'accompagnement d'entreprises industrielles pour intégrer les mesures d'efficacité énergétique afin d'atteindre une économie de 10% en consommation d'énergie, ou par la mise en place d'un système de gestion de l'énergie au niveau des lignes de production.

Aussi, plusieurs établissements au niveau régional ont souscrit à l'efficacité énergétique, à l'instar de l'UAE ou du port Tanger Med en recourant à l'équipement de leurs installations en panneaux photovoltaïques pour produire leur propre énergie électrique. De même, le port Tanger Med a développé un projet de gestion intelligente d'éclairage public au niveau de certaines zones d'activité et a procédé au remplacement de toutes les lampes par des luminaires à basse consommation énergétique.

Un cadre juridique et institutionnel soutenu

Un cadre juridique et institutionnel a été mis en place depuis 2009 pour soutenir la stratégie énergétique nationale et promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Ainsi, la loi n°13-09⁴⁹ relative aux énergies renouvelables permet la promotion de la production de l'énergie à partir de sources renouvelables, sa commercialisation et son exportation par des entités publiques ou privées, puis la loi n°58.15 qui modifie et complète la loi n°13-09 permettant l'ouverture au secteur privé du marché de la production et de la commercialisation de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. De même, la loi 47-09⁵⁰ relative à l'efficacité énergétique a pour objet

⁴⁹Décret n°2-10-578(11 avril 2011), en notant qu'un projet de loi modifiant et complétant cette loi et en cours d'élaboration

⁵⁰ Promulguée par Dahir n° 1-11-161 (29 septembre 2011) ainsi que la

publication du décret n° 2-17-746 relatif à l'audit énergétique obligatoire et à la création des organismes d'audit et le décret n° 2-18-165 fixant le cahier des charges des Entreprises de Services (21 novembre 2019).



d'augmenter l'efficacité énergétique dans l'utilisation des sources d'énergie, d'éviter le gaspillage et de contribuer au développement durable, et la loi n°82-21 relative à l'autoproduction de l'énergie électrique. On cite aussi le décret n°2-17-746 relatif à l'audit énergétique, puis la mise en place de la réglementation thermique de construction du bâtiment (RTCB) qui devient obligatoire dans tous les cahiers de charge de construction de bâtiments. Aussi, deux ambitieux programmes de production d'énergie renouvelables intégrés sont mis en place à savoir le Plan Solaire Marocain (PSM) et le Programme Eolien dont l'objectif est d'atteindre une part en énergies renouvelables de 52% de la puissance électrique installée à l'horizon 2030.

Au niveau de la RTTA, de nouvelles structures de mise en œuvre ont été mises en place, notamment par la création de l'Institut de formation aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMERE) à Tanger, dont l'objectif est de contribuer à la réussite de la stratégie énergétique nationale en mettant à la disposition du secteur des énergies renouvelables les compétences nécessaires pour son développement.

Renforcement de la recherche-développement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

De nombreux travaux de recherche et développement sont lancés dans la région, notamment par la mise en place de cursus de formation dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les établissements universitaires de la région. Aussi et particulièrement dans le transport industriel, un projet collaboratif de recherche appliquée intitulé « Conception et implémentation d'une approche pour un transport de flotte industrielle durable et énergétiquement efficace » a été développé à l'UAE, dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable. De

même, le projet "CITEE" : Conception et Implémentation d'un Transport Efficace Énergétiquement » a été développé au sein des établissements universitaires de la région. Il consiste à concevoir, développer et mettre en œuvre des solutions innovantes pour une meilleure performance énergétique dans le transport industriel et plus précisément dans le secteur de l'industrie laitière.

Dans le domaine des énergies renouvelables, l'UAE a proposé, dans le cadre du projet « Climat et Energie », l'utilisation des données satellitaires pour le développement d'une cartographie en temps réel, prédictive de l'énergie solaire dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, et ce, en vue de mieux gérer les installations des systèmes solaires.

Ainsi, l'équipe de recherche & développement et de l'innovation verte de l'Université Abdelmalek Essaâdi « T'DART » a décroché la première place dans le cadre de la compétition internationale SolarDecathlonAfrica 2019 pour construire des maisonnettes intelligentes fonctionnant uniquement à l'énergie solaire.

Principaux défis :

Malgré l'importance des mesures mises en place, certains défis restent à relever, notamment ceux portant sur :

- Le développement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique régional ;
- La réponse à la demande énergétique accrue particulièrement des secteurs du transport et de l'industrie ;
- La lutte contre les retombées des sécheresses affectant la disponibilité des ressources hydriques en tant que sources de production d'énergie hydroélectrique ;
- L'encouragement de l'investissement en recherche et développement afin d'accompagner le développement accéléré en matière d'énergie notamment renouvelable.



Stratégies et programmes

Plusieurs programmes et initiatives sont mis en œuvre à l'échelle régionale pour améliorer l'accès à l'électricité notamment en milieu rural, l'approvisionnement en énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique, dont :

Le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) : Lancé en 1996, ce programme a pour objectif l'alimentation des populations rurales en énergie électrique que ce soit par raccordement au réseau ou par équipement en kits photovoltaïques, permettant la mise sous tension de 3513 villages à fin 2021 au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) dans sa 3^{ème} phase, à travers son programme « Rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base », particulièrement la réalisation de projets d'électrification. L'INDH a initié des projets d'électrification décentralisée des villages éloignés, à travers, entre autres, des plaques solaires (kits photovoltaïques). Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) et du dispositif institutionnel de gouvernance de la Stratégie Nationale de Développement de L'Espace Rural et des Zones de Montagne au titre de la période 2020-2023.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma SRAT-TTA /Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Le Programme de Réduction des Disparités Sociales et Territoriales en Milieu Rural PRDTS (2017-2023) : (Consulter Encadré 19).

La stratégie JIHATINO (2012-2020) : Est la stratégie territoriale de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Elle vise à encourager les initiatives locales, tout en favorisant la déclinaison de la stratégie énergétique nationale au niveau des territoires et collectivités du Royaume. Au niveau de la RTTA, la province de Chefchaouen a intégré la phase pilote depuis 2012. La stratégie Jihatinou cherche à optimiser la capacité des acteurs locaux à contribuer, à leurs niveaux, aux objectifs énergétiques du Maroc à l'horizon 2020, en encourageant la maîtrise de l'énergie à l'échelle locale et en renforçant la capacité communale et régionale à valoriser les ressources locales en énergies renouvelables.

Convention cadre relative au renforcement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les régions : Dans le cadre de l'approche régionale et locale de la promotion et du développement de l'efficacité énergétique, le Ministère de la Transition Energétique et du Développement durable a élaboré et conclu des conventions cadre de partenariats, selon la charte communale, avec les Conseils Régionaux, l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, la Société d'Ingénierie Energétiques et l'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles, visant le renforcement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les régions.

Des programmes d'efficacité énergétique dans les principaux secteurs consommateurs d'énergie, notamment l'industrie, le transport et le bâtiment lancés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Efficacité Energétique dont l'objectif consiste à réaliser une économie d'énergie d'environ 20 % à fin 2030 : 24% dans le transport, 22% dans l'industrie, 14% dans le bâtiment et 13% dans l'éclairage public.

Le plan d'équipement vert 2019-2023 : C'est un programme d'investissement qui vise à réaliser à l'horizon 2023 une capacité globale



ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable

supplémentaire de 3743 Mw à l'échelle Nationale, dont 99,4% sont de sources renouvelables.

Le programme de développement d'un réseau de plateformes dédiées à la recherche-développement et à l'innovation dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Programme de l'efficacité énergétique dans les mosquées : comprend l'éclairage économique à base de lampes faible consommation, les chauffe-eaux solaires, et le recours aux solutions photovoltaïques pour la production d'électricité. Il répond à un double objectif, réduire la

consommation énergétique des mosquées et sensibiliser aux techniques d'efficacité énergétique des citoyens.

Programme national de la promotion du pompage solaire dans l'irrigation : Consiste à encourager l'utilisation des systèmes d'énergie solaire pour le pompage de l'eau dans ce secteur, qui sont devenus compétitifs avec les systèmes de pompage traditionnels. Elles sont caractérisées par de faibles coûts d'entretien et d'exploitation, fournissant ainsi une solution alternative pour l'utilisation du gaz butane dans l'agriculture.



Evolution des indicateurs de l'ODD7

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	93,5	-	-	98,6	-	99,4	-	99,4	100
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1	Puissance installée du parc d'énergie renouvelable (en watts par habitant)	89,5	88,4	87,3	86,3	85,2	116,1	114,7	113,4	-

Source : HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi, Direction Régionale de la Transition Énergétique et du Développement Durable



Les réformes économiques adoptées par le Maroc s'inscrivent dans la même lignée de la mise en œuvre des ODD : Elles prônent la promotion d'une croissance économique durable, en bâtissant une économie à haute productivité, diversifiée, inclusive et créatrice d'emploi. Au cours des dernières années, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a connu un rythme de croissance économique élevé, bénéficiant de ces réformes, de ses performances dans le secteur industriel et touristique, ainsi que des efforts consentis en matière de développement des infrastructures et d'investissement dans le capital humain. Mais cette croissance a été freinée par la survenue de la pandémie de la COVID 19 dont les effets étaient néfastes pour le marché de l'emploi. Ainsi, nombreux défis sont à surmonter pour assurer la relance et la durabilité de l'activité économique régionale, la sauvegarde et la création de l'emploi pour tous.

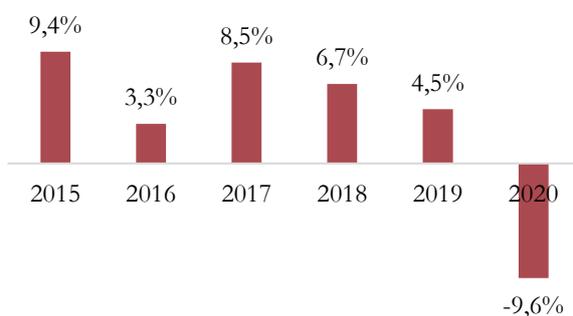


Etat de mise en œuvre

Troisième région économique du Royaume

La RTTA est la troisième région économique du Royaume : Elle a concouru, en 2020, pour 10,9% à la création de richesse nationale. Durant la période 2015-2019, elle avait connu un rythme de croissance un peu plus accéléré que l'ensemble du Royaume, avec une moyenne de 5,7% par an aux prix constants. Pour sa part, le PIB réel par habitant s'y est inscrit vers la hausse, passant de 28045 DH en 2015 à 33382 DH en 2019, soit une augmentation moyenne de 4,5% par an. Toutefois, avec une conjoncture économique de l'année 2020 marquée par les effets de la pandémie du Covid 19, le PIB régional a présenté un taux de croissance négatif de -9,6% en 2020 et le PIB réel par tête a reculé de 10,6% pour atteindre 29830 DH.

Graphique14 : Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant, RTTA



Source : HCP

La déclinaison régionale des politiques sectorielles entamées au niveau national, a permis une diversification progressive et une relance du tissu économique de la région. Le secteur primaire a connu une progression de sa valeur ajoutée de l'ordre de 8,7% par an entre 2015 et 2019, mais a régressé de 13,3% en 2020 sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la crise sanitaire. Ce secteur a contribué ainsi pour 10,8% au PIB régional et pour 11% à la valeur ajoutée nationale du secteur primaire en 2020.

Des mesures importantes ont été entamées pour pérenniser et développer les activités du secteur secondaire, particulièrement le secteur industriel dont la valeur ajoutée régionale s'est accrue de 10,1% par an entre 2015 et 2019 avant de régresser de 11,5% en 2020 sous l'effet de la pandémie du COVID 19. Le secteur secondaire concoure pour 32% au PIB de la région en 2020 et contribue ainsi avec un poids de 13,4% à la valeur ajoutée nationale correspondante.

Le secteur tertiaire reste le secteur porteur de la croissance économique régionale, avec une contribution de 46,8% au PIB régional en 2020 et 44,8% en 2019. Sa valeur ajoutée a diminué de 3,7% entre ces deux années, mais il avait toujours affiché un dynamisme particulier au niveau de la région, avec une progression de sa valeur ajoutée au taux de 5,5% par an entre 2015 et 2019. Les secteurs du tourisme⁵¹ et des « Recherches et développement et services rendus aux entreprises » étaient les moteurs principaux de cet accroissement, avec des progressions moyennes respectives de 11,2% et 10,7% par an entre 2015 et 2019, mais la crise sanitaire a réduit de plus de moitié la valeur ajoutée du tourisme, de 23,3% celle du « transport et entreposage » et de 12,8% celle des « Recherches et développement et services rendus aux entreprises ».

Le tourisme à la région impacté par la pandémie COVID-19

A l'instar de l'ensemble du Royaume, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima n'a pas échappé aux effets de la crise touristique causée par la pandémie de la Covid-19. En effet, les mesures entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et la réduction drastique du trafic aérien, ont frappé de plein fouet l'activité touristique au niveau de la région. Les arrivées touristiques ont connu une forte baisse de 71,6% entre 2019 et 2020 avec 312000 arrivées et les nuitées enregistrées au niveau des établissements d'hébergement classés n'ont été que de 686000, soit un recul de 69% par rapport à 2019.

⁵¹Assimilé à la branche « Hôtels et Restaurants »

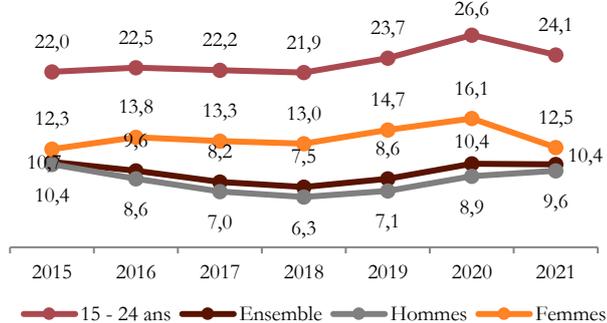


Relance du marché de travail

Après une réduction de l'activité économique en 2020 consécutive à la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, l'année 2021 a été marquée par une reprise traduite par la création de 101000 postes d'emplois, en plus de 14000 postes en 2020. Ainsi, le taux d'emploi de la population active s'est établi, en 2021, à 44,6% pour l'ensemble de la région avec des disparités entre le milieu urbain (38,4%) et rural (55,7%) d'une part et entre les hommes (65,8%) et les femmes (22,9%) d'une autre. L'emploi rémunéré concerne 97,2% de la population active occupée urbaine dans la région, contre 55,6% pour son homologue rural.

Le chômage a touché 148000 actifs de la région en 2021, soit 10700 actifs de plus qu'en 2020. Cette augmentation est pourtant moins importante que celle vécue en période de COVID avec 28000 chômeurs de plus entre 2019 et 2020. Le taux de chômage a stagné à 10,4% en 2021 et 2020 après sa hausse par rapport à l'année 2019 (8,6%), une augmentation qui a concerné aussi bien les hommes que les femmes, que toutes les tranches d'âges. Sur cet aspect, il convient de noter que le chômage touche davantage les femmes (taux de 12,5% en 2021) que les hommes (9,6%), les diplômés (17,5%) que les non-diplômés (4,4%) et est maximal pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans (24,1%).

Graphique15 : Taux de chômage (en %), RTTA



Source : HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi

Au contraire, le sous-emploi a poursuivi sa tendance à la baisse malgré le contexte de la pandémie, en atteignant un taux de 9,6% en 2021 contre 11,3% en 2020 et 12,4% en 2019.

La proportion des NEETS (ni emploi, ni éducation ou formation) a été de 24,2% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2021, au lieu de 28,3% en 2019, et est plus prononcée parmi les femmes (35,5%) que les hommes (13,6%). Pour l'insertion professionnelle des NEETS, le programme FORSATY a été développé en partenariat entre l'ANAPEC et la société civile.

Par ailleurs, la région compte 12 plateformes de jeunes opérationnelles ayant orienté presque 14000 jeunes entre 2019 et 2022. Aussi, dans le cadre du programme « Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes » de l'INDH, 1614 jeunes ont été insérés dans le marché du travail entre 2019 et 2022 parmi ceux ayant bénéficié de l'axe « Aide à l'employabilité », alors que dans l'axe « Appui à l'entrepreneuriat des jeunes », 1064 entreprises ont été créées, générant 2727 emplois dont 36% au profit des femmes.

D'autre part, un ensemble de programmes et d'outils incitatifs sont menés pour dynamiser le marché de travail, comme le programme IDMAJ qui a permis l'insertion de 67808 chercheurs dans le marché du travail entre 2016 et 2021, ou le programme TAHFIZ dont 5411 nouvelles recrues ont bénéficié durant cette période, puis le programme auto-emploi qui a accompagné 2509 jeunes porteurs de projets entre 2017 et 2021 et contribué au démarrage de 905 nouveaux projets.

Aussi, des programmes incitatifs sont entamés au profit des catégories spécifiques. Pour les jeunes en milieu rural, l'ANAPEC a mené une expérience pilote en partenariat avec la GIZ pour l'accompagnement des personnes en milieu rural et a créé des espaces d'orientation professionnelle. Elle dispose aussi d'une unité mobile pour s'approcher des populations éloignées dans le cadre du projet UMER. L'ANAPEC a de même développé une offre de service spécifique aux non diplômés dans une agence pilote de la région et accompagne les personnes en situation de handicap à l'élaboration de leur business plan pour bénéficier d'un financement dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Département de l'Entraide Nationale.



Concernant le travail des enfants, 2,9% des enfants âgés de 7 à 17 ans sont économiquement actifs à la région en 2021, mais ce phénomène est en recul puisqu'il avait concerné 3,2% d'entre eux en 2017.

Pour lutter contre ce phénomène, un Dispositif Territorial Intégré de Protection de l'Enfance (DTIPE) a été mis en place à la préfecture de Tanger-Assilah comme préfecture pilote à la région, qui met en place des mesures visant à renforcer le système de la protection de l'enfance au niveau de la préfecture contre les différentes formes d'exploitation, dont le travail des enfants. Aussi, des conventions sont menées au niveau de la région entre le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et des associations œuvrant dans le domaine de l'enfance en vue de lutter contre le travail des enfants.

Par ailleurs, la RTTA compte 9,0% de l'emploi du secteur informel national en 2013. Ces emplois informels représentent 36,2% de l'ensemble des effectifs employés à l'échelle de la région.

Niveaux d'accès aux services bancaires

Le nombre d'agences bancaires a accusé une légère diminution à la RTTA passant de 594 à 583 agences entre 2016 et 2021. Ainsi, le nombre d'habitants par agence a progressé de 4500 à 4900 hab⁵²/agence durant cette période.

Par ailleurs, la région compte, en 2021, 2574 points d'accès aux services financiers⁵³, soit 9,6% du total national, traduisant une densité bancaire d'un point d'accès pour 1108 hab⁵⁴ contre 1009 pour l'ensemble du Maroc. La densité bancaire demeure assez faible en milieu rural puisqu'elle n'est que d'un point d'accès pour 5696 habitants contre un point d'accès pour 703 habitants en milieu urbain. En effet, le milieu rural ne compte que 209 points d'accès aux services financiers, soit 8% du total régional.

S'agissant du nombre de comptes de dépôt des particuliers au niveau des banques, il s'est établi à 2,71 millions de comptes en 2021, avec un encours global de 74,4 MMDH, soit 10% du total national, alors que les crédits bancaires aux particuliers ont totalisé un encours des crédits de 17,28 MMDH au niveau de la RTTA (5,6% des encours des crédits au niveau national)⁵⁵.

Principaux défis

Malgré l'importance des mesures mises en place au niveau régional, certains défis persistent quant à la garantie d'une croissance économique durable et la promotion de l'emploi productif et décent, notamment ceux portant sur les dimensions suivantes :

- Assurer une croissance soutenue de l'économie régionale qui demeure affluente de la conjoncture nationale, celle-ci étant de sa part dépendante du contexte international et des conditions météorologiques imprévisibles, accentués par les retombées négatives de la Pandémie du COVID 19 ;
- Assurer une transformation sectorielle de l'économie régionale malgré ses performances dans certaines industries, notamment dans l'industrie automobile ;
- Réduire l'emploi informel et améliorer la qualité de l'emploi qui s'avère faible chez de nombreux travailleurs (emplois non rémunérés, sous-emploi, emplois à bas salaires, emplois occasionnels et saisonniers, ...) avec une tendance à la prolifération des emplois atypiques ;
- Réduire le nombre de NEET et lutter contre le travail des enfants ;
- Assurer l'adéquation entre l'offre en capital humain et la dynamique de l'économie régionale, dans la mesure où la région connaît d'importants déficits qui limitent la capacité de la population active régionale à bénéficier des opportunités de création d'emplois induites par la dynamique industrielle croissante de la région. Ces déficits sont plus profonds chez les femmes, en milieu rural et dans certaines provinces ;

⁵²Population âgée de 15 ans et plus

⁵³Banques (y compris participatives), IOB, Établissements de Paiement et GAB Cash-in Cash-out

⁵⁴Population âgée de 15 ans et plus

⁵⁵BANK AL MAGHRIB- Rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement, leur surveillance et l'Inclusion Financière, Exercice 2021



- Rehausser la qualité de l'emploi créé qui se situe davantage dans les niveaux de qualification intermédiaires que dans les niveaux supérieurs ;
- Assurer l'efficacité de l'intermédiation du marché de travail régional et rapprocher entre offre et demande d'emploi, dans la mesure où les dispositifs actuels d'amélioration de l'employabilité et d'encouragement à l'insertion ne sont pas toujours adaptés aux spécificités des différentes catégories de chercheurs d'emplois (NEET, chercheurs d'emplois non diplômés, femmes inactives, ...) et ne sont pas accessibles à tous ;
- Créer un Centre Régional de l'Emploi et de Développement des Compétences (CREDC) qui mettra à la disposition de la région, un centre d'expertise pour l'aider à améliorer sa connaissance des problématiques de l'emploi, jouer un rôle dans l'ingénierie des dispositifs et mesures régionales de l'emploi, assurer le suivi et l'évaluation des différents projets et proposer des recommandations quant aux orientations à prendre pour améliorer la situation de l'emploi dans la région.

Stratégies et programmes

Afin de dynamiser la croissance économique régionale, plusieurs stratégies et plans sectoriels mis en place au niveau du Royaume, sont déclinés à l'échelle de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, dont ceux relatifs à l'amélioration de l'infrastructure, aux secteurs productifs ou à la promotion de l'emploi. On cite dans ce cadre :

Pour le volet secteurs productifs :

Le Plan Agricole Régional du Plan Maroc Vert 2008-2019 : Qui a constitué un tournant décisif dans le processus de développement du secteur agricole au niveau de la région, permettant l'augmentation du PIB agricole de 4 à 9 MMDH, et l'évolution du chiffre d'affaire de 7 à 11,5 MMDH. (Consulter Encadré 3).

Le Plan Agricole Régional Génération Green 2020-2030 : Dont les projets consistent à intervenir d'une manière élargie et sur des territoires homogènes à travers l'investissement public en particulier, permettant d'améliorer

l'attractivité de l'économie rurale et visant, à l'horizon 2030, doubler le PIB agricole régional et multiplier le rendement de 2,25. (Consulter Encadré 4).

Le Plan d'accélération industrielle PAI (2014-2020) : Qui vise à augmenter la part de l'industrie dans le PIB à 23%. (Consulter Encadré 13).

Le Plan de Relance Industrielle PRI (2021-2023) : Dont l'objectif est le renforcement de l'industrie marocaine (Consulter Encadré 14).

Plan d'actions visant la promotion du Tourisme dans la RTTA : Qui s'articule autour de quatre grands axes: 1) La promotion du tourisme à travers le développement d'outils digitaux de facilitation de connaissance et d'exploration de la destination pour les touristes, ou actions de promotion destinées à des publics précis, telles que l'organisation d'ateliers, de tours de familiarisation et de visites pour les professionnels du secteur, pour la presse et les influenceurs ; 2) La connectivité de la région au reste du Royaume et aux marchés émetteurs internationaux par le renforcement des connexions aériennes, maritimes ou terrestres et la capitalisation du succès de la ligne ferroviaire grande vitesse ; 3) Le développement de produits spécifiques pour renforcer l'attractivité de la région, particulièrement ceux liés au tourisme actif, tels les sports balnéaires, le trekking, les randonnées ou l'escalade et 4) La formation des acteurs et des ressources sur l'ensemble de la chaîne de valeur touristique, les nouveaux métiers du secteur, ainsi que sur les nouvelles tendances du tourisme : La digitalisation, le relationnel, les nouveaux modèles d'affaires et l'adaptation aux nouveaux comportements client.

Afin de promouvoir le tourisme culturel dans la région, des dizaines de festivals et de rencontres artistiques, culturels et intellectuels y sont organisés chaque année que ce soient par le Département de la Culture ou par les initiatives de la société civile. Les plus importants de ces festivals en termes de durée, de valeur de partenariats et d'authenticité des sujets sont environ au nombre de 33.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al



Hoceima SRAT-TTA /Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021-2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Pour le volet Promotion de l'emploi et du travail décent

Le Plan d'action régional de l'ANAPEC 2022 : Qui vise à améliorer l'employabilité de plus de 3500 jeunes chercheurs d'emploi, faire bénéficier 12500 chercheurs d'emploi des prestations de conseil et de recherche d'emploi et positionner plus de 16000 chercheurs d'emploi par rapport à un emploi métier.

Programmes et outils incitatifs de l'ANAPEC : Qui permettent de dynamiser le marché de travail, comme : 1) Le programme IDMAJ qui porte sur l'emploi salarié et dont l'objectif d'accroître l'employabilité des chercheurs d'emploi par l'acquisition de compétences professionnelles nouvelles ; 2) Le programme TAHFIZ d'appui à l'emploi par l'octroi d'avantages pour une durée de 24 mois et dans la limite de 10 salariés et 3) Le programme Auto-emploi qui fournit des services d'appui aux porteurs de projet en phase de pré-création et lors de démarrage de l'activité ainsi que des séances de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Le Plan Régional de l'Emploi PRE (en cours d'élaboration) a pour objectif de donner à la région une vision globale et cohérente à moyen terme de ses propres objectifs en matière de promotion de l'emploi et sur la manière dont les parties prenantes concernées devront s'organiser pour atteindre ces objectifs. Il a été conçu en déclinant la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) et le Programme National pour la Promotion de l'Emploi (PNPE) de manière articulée avec le Programme de Développement Régional (PDR) et les autres stratégies sociales et sectorielles. Et ce pour atténuer les déficits d'emplois de la région identifiés à partir de la phase du diagnostic du marché de travail de la région, et pour favoriser

l'accès à un emploi durable et productif au profit des actifs potentiels de la région, en particulier les femmes, les jeunes et les diplômés. Le PRE est élaboré avec l'assistance technique du BIT.

La Stratégie Nationale pour l'Emploi SNE (2015-2025) : Qui se donne comme objectifs centraux la promotion de l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, l'accroissement de la participation des jeunes et des femmes dans le marché du travail, le renforcement de l'égalité dans l'accès aux emplois et la réduction des disparités territoriales d'emploi, la promotion de l'inclusion de la force de travail qualifiée et l'encadrement des PME, l'appui de la transition des TPE vers la formalité, puis le développement des emplois de proximité. Elle s'appuie sur quatre axes stratégiques, à savoir la promotion de la création d'emplois, la valorisation du capital humain, l'amélioration de l'efficacité des politiques actives de l'emploi et le renforcement de l'intermédiation du marché du travail, puis le développement du cadre de la gouvernance du marché de travail

Le Plan National de Promotion de l'emploi (2022-2026) : qui se fixe parmi ses objectifs : l'amélioration de l'employabilité des jeunes ainsi que l'adéquation de leurs compétences, aptitudes et comportements aux besoins et exigences du marché du travail, l'appui par des mesures incitatives l'emploi salarié au profit des chercheurs d'emploi et d'autre part, l'accompagnement à la création des projets entrepreneuriaux (Start-ups, TPME, coopératives, auto entrepreneurs).

Le Programme gouvernemental (2021-2026) : Prône la mise en place d'un régime régional de promotion de l'emploi, garantissant la convergence et la complémentarité des actions des différents acteurs sur le plan territorial, la révision des mécanismes d'intermédiation, qu'il s'agisse de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences ou des instances d'intermédiation relevant du secteur privé, puis le renforcement des programmes d'auto-emploi.

L'Initiative Nationale de Développement Humain, dont la 3^{ème} phase comprend un programme axé sur « l'amélioration du revenu et l'inclusion économique des jeunes », par l'aide à l'employabilité des jeunes, l'appui à



L'entreprenariat, ainsi qu'à l'appui aux projets s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire. Cet axe programme la création de 13 plateformes dans la région pour les jeunes, ayant pour missions l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets.

Le programme de mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE) : Initié à la préfecture de Tanager-Assialh, ce programme se veut renforcer le système de la protection de l'enfance au niveau provincial contre les différentes formes d'exploitation dont le travail des enfants. (Consulter Encadré 29).

La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA) : (Consulter Encadré 31).

Le Programme d'action du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération vise la promotion de l'emploi pour les descendants d'ARAMAL notamment à travers leur incitation à l'auto-emploi. Ainsi, le nombre de petites et moyennes entreprises et de coopératives créées jusqu'en 2021 s'élève respectivement à 137 et 16, alors que 26 projets ont bénéficié de l'octroi d'aide financière en 2021.

Pour le volet Accès aux services bancaires

La Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière : dont l'objectif est de permettre un accès équitable des individus et des entreprises à des produits et services financiers formels (transactions, paiements, épargne, financement et assurance, pour une utilisation adaptée à leurs besoins et à leurs moyens, afin de favoriser l'inclusion économique et sociale.

Programmes d'appui aux TPME industrielles : (Consulter Encadré 15).

Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE) : (Consulter Encadré 16).

Le Fond de Développement Industriel et d'Investissement (FDII) : (Consulter Encadré 17).



Evolution des indicateurs de l'ODD8

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés	8.1.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	-	9,4	3,3	8,5	6,7	4,5	-9,6	-	-
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	-	-	3,0	-1,6	5,3	7,9	-10,7	-	-
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	(2013) 36,2	-	-	-	-	-	-	-	-
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap		10,7	9,6	8,2	7,5	8,6	10,4	10,4	(2025) 3,9 ⁵⁶
		<u>Par sexe</u>									
		Hommes		10,4	8,6	7,0	6,3	7,1	8,9	9,6	
		Femmes		12,3	13,8	13,3	13,0	14,7	16,1	12,5	
		<u>Par groupes d'âge</u>		-							
		15 – 24		22,0	22,5	22,2	21,9	23,7	26,6	24,1	
25 – 34		13,3	11,5	10,7	9,4	11,5	14,0	14,4			
35 – 44		5,5	4,6	2,6	2,5	3,5	5,9	5,4			
45 et plus		2,7	2,1	0,7	1,0	1,2	2,5	3,4			
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes, non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	-	-	-	29,6	-	28,3	-	24,2	-

⁵⁶Rapport National 2021, les objectifs du développement durable au Maroc dans le contexte de la COVID 19



ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1	Proportion et nombre d'enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (%)	-	-	-	3,2	-	2,8	-	2,9	0
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	8.8.1	Nombre d'accidents de travail déclarés (secteur privé)		1040	1371	2007	2477	2602	1698	2088	-
		<u>Par sexe</u>									
		Homme		840	1060	1559	1762	1854	1305	1529	
		Femme		200	311	448	715	748	393	559	
<u>Par type d'accident</u>											
Accidents non mortels		1025	1353	1983	2446	2581	1680	2068			
Accidents mortels		15	18	24	31	21	18	20			
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance									
		a) Part du PIB-branche Hôtels et restaurants dans le PIB Régional (aux prix courants)	3,3	3,1	3,1	3,6	3,6	3,6	1,9	-	-
		b) Accroissement du PIB-branche Hôtels et restaurants (au prix courants)	-	6,6	7,3	24,2	8,7	5,6	-52,8	-	-
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1	a) Nombre de succursales (agences) de banques commerciales pour 100000 adultes	-	22,3	22,5	22,3	22,2	21,8	21,1	20,3	-

Source : HCP-Enquête National sur l'Emploi, Comptes Régionaux, Direction Régionale de l'Inclusion Economique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences- Bank Al Maghreb



L'investissement en infrastructures constitue un levier capital pour l'impulsion de la croissance économique dans la région, particulièrement pour la progression du secteur industriel. Sur ce, bâtir une infrastructure résiliente et une industrialisation durable et promouvoir la recherche scientifique et l'innovation, se trouvent au centre des politiques de développement régional. Des avancées notables ont été réalisées en ces matières à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, mais restent encore des défis à surmonter, particulièrement avec la survenue de la pandémie du COVID 19 qui a contraint le développement de tous les secteurs.



Etat de mise en œuvre

Un potentiel important en infrastructures et activités de transport

La RTTA est dotée d'un potentiel en infrastructure de transport et de connectivité très considérable, faisant d'elle un pôle économique d'attractivité nationale et internationale, de par son positionnement géographique stratégique. En effet, d'importantes infrastructures routières, portuaires et ferroviaires ont été développées dans la région pour accompagner l'accélération de la croissance économique et démographique et répondre ainsi aux besoins en matière de déplacement des personnes et d'échange de biens.

La région dispose d'un réseau routier classé⁵⁷ parmi les mieux développés du Royaume, d'une longueur totale de 2706 km quasi totalement revêtus (taux de revêtement de 99 %, contre 82% pour la moyenne nationale) et en bon état, caractérisé par une densité spatiale de 16,3 km par 100 km², soit 2,6 fois supérieure à la moyenne nationale. La région dispose aussi de 165 km du réseau autoroutier et d'un réseau à haute mobilité important d'une longueur de 283 km, grâce à un programme soutenu de construction de voies express, ayant permis son extension de 400% depuis 2005 et de 50% depuis 2015.

Plusieurs efforts sont accomplis pour désenclaver la population rurale, notamment dans le cadre du Programme National des Routes Rurales et du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales. La région compte ainsi 2287 Km de routes rurales qui permettent la desserte de 66% de la population rurale en 2017 contre 54% en 2005.

La région est considérée comme un pôle de compétitivité majeure, grâce à son infrastructure portuaire notamment le port Tanger Med et sa connectivité maritime qui assure des liaisons régulières desservant près de 180 ports et 70 pays, puis les ports de Tanger-ville et d'Al Hoceima

réservés au trafic des passagers. La région est aussi dotée d'une infrastructure aéroportuaire constituée de trois aéroports et une infrastructure ferroviaire de 152 km de voies ferrées et de 109 km de lignes ferroviaires à grande vitesse.

Les activités de transport ont été très impactées par la crise sanitaire de la COVID 19, avec une baisse générale du trafic maritime et un effondrement du transport aérien des passagers en 2020 suite aux restrictions de déplacements appliquées tant au niveau national qu'international. Ainsi, la valeur ajoutée de la branche « Transport et entreposage » s'est rétrécie de 23,3% entre 2019 et 2020.

Dans ce contexte, le trafic maritime des passagers au niveau des trois ports de la région, a connu une forte contraction de 80% entre 2019 et 2020 passant de 4,46 millions à 877 mille passagers⁵⁸, puis à 588 mille en 2021. Il avait néanmoins connu une évolution de 3,8% par an durant la période 2015-2019.

Le transport aéronautique a aussi subi les répercussions de la crise sanitaire après la suspension des vols internationaux, le trafic commercial des passagers a chuté de 65% entre 2019 et 2020 avec 1,49 million et 518 mille passagers respectivement, avant de connaître une reprise en 2021 avec 980 mille passagers.

Le transport de marchandises a poursuivi sa relance malgré le contexte de la crise : Pour le transport maritime, 93,17 millions de tonnes de marchandises ont été manutentionnées en 2021 au niveau du port Tanger Med, en croissance de 29% par rapport à 2020 et 56% par rapport à 2019, ce qui représente près de la moitié du tonnage global traité par l'ensemble des ports du Royaume. Le transport routier de marchandises a concerné

⁵⁷Routes nationales, régionales et provinciales à la charge de l'État

⁵⁸Y compris croisiéristes



389,5 mille tonnes en 2021, 24% de plus qu'en 2020.

Un pôle industriel de renommée

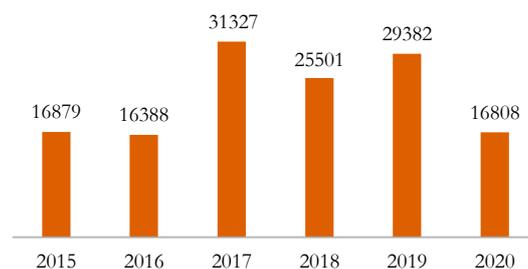
La mise en place du Plan d'Accélération Industrielle (PAI), conjuguée aux atouts de la région en matière d'emplacement géographique, de moyens logistiques et d'infrastructures existants, a permis de rendre la région un pôle industriel national par excellence et une destination privilégiée pour les investisseurs nationaux et internationaux. En effet, la région a largement bénéficié des retombées du PAI, avec sa nouvelle approche fondée sur la mise en place d'écosystèmes industriels. La région compte 3 zones d'accélération industrielle portant sur les secteurs de l'industrie automobile, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'aéronautique et l'offshoring, qui sont concentrées autour de la ville de Tanger, à savoir Tanger Free Zone, Tanger Automotive City et la zone Tanger Tech. Elle comporte également des zones industrielles libres réparties sur le territoire régional ainsi que l'agropole du Loukkos destinée à abriter les unités industrielles opérant notamment dans le domaine de l'agro-industrie.

Par ailleurs, il prime de signaler que ces zones profitent d'une infrastructure logistique importante dont l'élément phare est le Port Tanger Med qui constitue un hub logistique important et de rang international. Il présente un point névralgique dans les échanges commerciaux entre l'Europe, l'Afrique et la Région MENA.

A cet effet, le nombre d'entreprises industrielles a continué d'évoluer favorablement d'une année à l'autre passant de 880 unités en 2015 à 1351 en 2019, soit 15% des entreprises industrielles nationales. 136 mille emplois dans le secteur industriel ont été créés⁵⁹ entre 2015 et 2020 dans la région. Le secteur automobile est au premier rang des secteurs créateurs d'emplois avec plus 44% de part à son actif, suivi par le secteur du

textile et de l'habillement avec 40%. La proportion de l'emploi industriel (y compris artisanat) dans l'emploi total s'est accrue de 11,8% en 2015 à 15,3% en 2020. Mais la pandémie de la COVID 19 n'a pas manqué de marquer cette tendance positive. Les créations brutes d'emplois industriels ont baissé de 42% entre 2019 et 2020, les secteurs les plus touchés étaient le textile et l'habillement, l'automobile et l'agroalimentaire.

Graphique 16 : Créations brutes d'emplois industriels, RTTA



Source : CNSS, Ministère de l'industrie et du commerce

Par ailleurs, les industries métallurgiques et mécaniques, particulièrement l'automobile, demeurent les secteurs phares de l'activité industrielle dans la région en réalisant 43% de la production industrielle régionale et 29% de la valeur ajoutée en 2020, malgré le déclin relevé par rapport à 2019. En effet, la production de ce secteur a baissé de 11,8% en période de pandémie, alors que le secteur du textile et cuir a fait preuve de résilience et d'adaptation en rehaussant sa production de 50% par rapport à 2019, ainsi que le secteur des industries agroalimentaires avec une hausse de 19%.

En termes de création de richesse, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB régional a évolué de 21,4% en 2015 à 24,1% en 2019 pour diminuer à 23,1% en 2020. La valeur ajoutée industrielle par habitant a aussi augmenté de 6214 à 8688 DH/hab durant la période 2015-2019, soit une augmentation annuelle moyenne de 8,7%, puis a reculé à 7597 DH/hab en 2020.

Pour promouvoir les investissements dans le secteur industriel, la cellule TASK FORCE

⁵⁹Créations brutes



Souveraineté a été mise en place dans la région dans le cadre du nouveau Plan de Relance Industrielle, en vue d'offrir une banque de projets industriels, de guider, orienter et accompagner les porteurs de projets.

Impact environnemental du secteur industriel

Sur le plan environnemental, les émissions de gaz à effet de serre liées aux procédés industriels s'élèvent à 1191,93 GgeqCO₂ en 2016, et ceux liés à la combustion de combustibles du secteur de l'industrie de transformation sont de 762,14 GgeqCO₂, soient respectivement 15,7% et 10,1% du total des émissions de GES dans la RTTA. Ces deux types d'émissions confondus, induisent 12,2 tonnes de CO₂ par unité de valeur ajoutée de l'industrie manufacturière.

Accès des TPME au financement

Le tissu industriel de la RTTA est constitué en 84% de très petites entreprises (TPE) et en 15% de petites et moyennes entreprises (PME), ce qui représente 99%⁶⁰ des entreprises industrielles.

En 2021, l'encours global des crédits bancaires octroyés aux TPME dans la région s'est élevé à 6,6 MMDH contre 7,0 MMDH en 2020, soit une diminution de 5,7%. Selon la taille de l'entreprise, les PME ont totalisé 79% de ces encours en 2021 contre 21% pour les TPE⁶¹.

Pour accompagner les entreprises, l'Agence Maroc PME a mis en place plusieurs outils d'accompagnement et de soutien à l'investissement avec des taux d'appui et des conditions d'accès et de remboursement plus favorables. Parmi les programmes offerts : Istitmar, Mowakaba, Tatwir Croissance, Tatwir Start, puis l'Offre Nawat.

Par ailleurs, 3493 projets ont bénéficié du financement dans le cadre du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises

(PIAFE) jusqu'à la fin de 2021, pour un montant de 705,69 MDH, permettant la création de plus de 8300 emplois potentiels. 3102 de ces projets ont bénéficié de l'appui à l'investissement dans le cadre du produit DamaneIntelak et 391 du produit Intelak Al Moustatmir Al Qaraoui conçu pour les entreprises exerçant dans le monde rural. La répartition par secteur montre que 32% des entreprises ayant bénéficié du financement exercent dans le commerce et la distribution, suivies des entreprises industrielles avec une part de 15% et des entreprises de services avec 12%. Toutefois, le nombre de projets financés a reculé entre 2020 et 2021 suite à un taux de rejet avoisinant les 39%, alors que le taux de décaissement s'est établi à 64% en 2021 enregistrant une nette amélioration par rapport à 2020.

Renforcement de la recherche scientifique et des nouvelles technologies :

Beaucoup d'efforts sont déployés pour promouvoir la recherche scientifique et l'innovation, notamment dans le milieu universitaire qui compte dans la région, 110 structures de recherche accréditées pour 2017-2021, 5 Centres d'Etudes Doctorales (CEDoc) dont un CEDoc Sciences et technologies et un CEDoc Sciences et techniques de l'ingénieur, puis 5 centres de recherche, dont un techno centre, un centre Développement Innovation et un centre de fabrication additive. 31 bourses d'excellence ont été octroyées dans le domaine de la recherche scientifique en 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des mécanismes de valorisation de l'innovation et la recherche scientifique et technologique, on note le financement de 62 projets thématiques lancés par la Présidence de l'UAE en 2020-2021. De même, 10 projets de recherche ont été retenus en lien avec le Covid 19, 3 projets d'appui à la recherche

⁶⁰ Répertoire Statistique des Entreprises Organisées RSE 2020, HCP

⁶¹ BANK AL MAGHRIB- Rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers et les moyens de paiement, leur surveillance et l'Inclusion Financière, Exercice 2021



dans le domaine de l'Intelligence Artificielle et ses Applications dans le cadre du Programme Al-Khawarizmi et 5 projets de Recherche dans le cadre de la coopération entre l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques et l'UAE.

En plus des projets nationaux, 8 projets de recherche internationaux ont été retenus, notamment dans le cadre du Programme de Recherche PRIMA, du Programme de Recherche SUSFOOD-COREORGANIC, Programme de Coopération PHC TOUBKAL, Programme de Coopération PHC MAGHREB, l'Appel à projets AUF-COVID19 et la Coopération Marocco-Tunisienne et Marocco-Italienne.

Concernant les publications scientifiques indexées dans des revues internationales à comité de lecture, 685 et 402 publications scientifiques ont été respectivement publiées dans la base de données SCOPUS et la base de données WEB OF SCIENCE en 2021.

Pour le volet relatif aux TIC, le nombre d'abonnés ADSL s'est établi à 130653⁶² à fin février 2022 au niveau des trois grandes villes de la région : Tanger, Tétouan et Al Hoceima. Le débit contracté 4Mb/s est le plus répandu avec 58% des abonnés, suivi du débit 12Mb/s avec 36%, alors que celui de 20Mb/s ne compte que 1% du parc des abonnés ADSL. L'année de 2020, marquée par l'instauration du confinement lors de la crise sanitaire liée au COVID 19, a connu une forte dynamique de l'utilisation de l'internet, afin d'assurer la continuité des services : télétravail, enseignement à distance, etc.

Principaux défis :

Infrastructure routière

Le secteur des infrastructures de transport est appelé à relever plusieurs défis malgré les efforts déployés :

- Trouver les moyens de financement pour répondre aux besoins énormes en termes

d'infrastructures, notamment dans le cadre des partenariats Public-Privé ;

- Assurer la résilience du patrimoine routier face aux dégradations dues aux glissements de terrain provoqués par la structure géologique instable de certaines zones de la région, ou aux phénomènes climatiques (neige, crues) durant la période hivernale ;
- Améliorer la qualité de la circulation des routes en termes de confort et de sécurité, surtout en période de forte congestion lors de la saison estivale.

Industrie

La vision de rendre la RTTA un pôle industriel par excellence, se confronte à plusieurs défis, dont notamment :

- Faire face à la concurrence accrue des pays du voisinage en matière de compétitivité, d'innovation et de technologie ;
- Atténuer les disparités en matière d'opportunités entre les provinces et préfectures de la région ;
- Assurer une meilleure adéquation entre la formation et les exigences de la dynamique industrielle ;
- Renforcer l'inclusion des TPME locales dans le tissu industriel régional, à travers des incitations à la modernisation des moyens de production et de gestion ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies ;
- L'intégration du secteur informel à la sphère productive formelle.

Recherche Scientifique et Innovation :

La promotion de la recherche scientifique et l'innovation se heurte aussi à des défis :

- Le renforcement des ressources humaines, scientifiques et techniques ;
- La diversification des sources de financement.

Stratégies et programmes :

La mise en œuvre de divers programmes et stratégies a concouru à l'amélioration des

⁶²Un seul opérateur



infrastructures de transport et à la promotion d'une industrialisation durable au niveau de la RTTA, dont des programmes régionaux et nationaux. Parmi ces programmes :

Pour le volet équipement et infrastructure

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA/Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Le Programme des voies express : Ayant comme objectifs d'assurer un haut degré de mobilité entre les principaux pôles d'échange de la région (importantes agglomérations urbaines, chefs-lieux des provinces, ports, zones d'activité, zones logistiques, stations touristiques et balnéaires et barrages), d'adapter le réseau aux besoins croissants de mobilité et d'assurer une répartition spatiale équilibrée de l'offre routière. Le programme a permis le dédoublement de 140 km depuis son lancement en 2005 dans la région alors que 193 km sont en cours de dédoublement liant Tétouan à Chefchaouen et Al Hoceima à Taza.

Le Programme de Mise à niveau des liaisons principales : Qui vise au renforcement des liaisons entre les pôles d'importance régionale, dont la mise à niveau de la rocade méditerranéenne d'une longueur de 311 km entre Tanger et Al Hoceima pour un investissement s'élevant à 5,2 MMDH et la mise à niveau de l'axe Chefchaouen- Ouezzane (en cours), pour un coût global de 141 MDH.

Le Programme National des Routes Rurales : Permettant de désenclaver la population rurale, faciliter son accès aux différents services de base et favoriser les échanges commerciaux et les

activités socio-économiques locales. Au niveau de la région, 2287 km ont été construites pour un coût de 3888 MDH, ayant permis la desserte de 128 communes pour une population bénéficiaire de 745500 habitants ;

Le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales PRDTS (2017-2023) : Dans sa composante « Sauvegarde des routes classées de proximité » qui consiste en la mise à niveau des routes provinciales de proximité permettant l'accessibilité de la population rurale au réseau structurant. Au niveau de la région, 234 projets sont programmés entre 2017 et 2023.

Les Programmes de Développement Territoriaux : Qui œuvrent à assurer une bonne qualité de service de la desserte locale (confort, sécurité, temps de parcours) et d'assurer la connexion du trafic local au réseau structurant, comme le Programme Manarat Al Moutawassit, le Programme Tanger métropole le Programme de développement de Jebha, le Programme de développement de Ouezzane, le Programme de développement de Gueznaya et le Programme d'aménagement de Chefchaouen.

Encadré 12 : La Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030

Dans le cadre de laquelle la RTTA a bénéficié d'investissements importants en matière de construction de ports et de leur extension, notamment la construction et extension du Complexe Portuaire Tanger Med et la reconversion du port de Tanger ville. En effet, cette stratégie vise le soutien de l'évolution de l'économie nationale en anticipant la demande en infrastructures portuaires et en intégrant davantage le pays à la compétitivité mondiale

Pour le volet industrie :

Encadré 13 : Le Plan d'Accélération Industrielle PAI (2014-2020)

Dont les principaux objectifs nationaux fixés à l'horizon 2020 consistent en la création de 500000 emplois dans l'industrie, l'augmentation de la part



de l'industrie dans le PIB à 23% et le rééquilibrage des comptes extérieurs par la promotion des exportations et la substitution aux importations. Pour ce faire, cette stratégie se décline en 10 mesures clés regroupées en 3 classes : 1) Des écosystèmes industriels pour une industrie davantage intégrée ; 2) Des outils de soutien adaptés au tissu industriel et 3) Un positionnement à l'international plus marqué.

Encadré 14 : Le Plan de Relance Industrielle PRI (2021-2023)

Qui se veut renforcer le positionnement de l'industrie marocaine à travers l'atteinte de cinq objectifs : 1) Accompagner les filières industrielles et renforcer leur intégration ; 2) Développer l'entrepreneuriat industriel et favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels ; 3) Se positionner comme un partenaire international stratégique ; 4) Décarboner la production industrielle pour améliorer la compétitivité du secteur industriel marocain et renforcer son attractivité dans le contexte de resserrement des chaînes de valeur et 5) Inscrire le secteur industriel marocain dans une démarche d'innovation.

Pour le volet impact environnemental de l'industrie :

Plan Régional d'Atténuation des émissions de GES (2021-2030) : La majorité des réductions de GES envisagées dans le plan d'action du Plan Régional d'Atténuation des émissions de GES sont liées à des actions portant sur l'industrie à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables, la diminution de la consommation de gaz naturel, et la valorisation de la biomasse. Ce Plan prévoit une réduction des émissions des GES de 8948 GgeqCO₂ entre 2021 et 2030 pour le secteur de l'industrie. (Consulter Encadré 24).

Pour le volet appui au financement des entreprises :

Encadré 15 : Programmes d'appui aux TPME industrielles

Il s'agit d'outils mis en place pour l'accompagnement et le soutien à l'investissement, avec des taux d'appuis intéressants et des conditions d'accès plus simplifiées. Parmi les offres : Le programme ISTITMAR qui permet une prime de soutien à l'investissement de 20% pour les PME et 30% pour les TPE allant jusqu'à 10 MDH pour les PME et 2 MDH pour les TPE ; Le programme Mowakaba qui accompagne les entreprises dans leur démarche de transformation globale à travers la mise en place d'offres complémentaires d'expertise et assistance technique, de la transformation digitale et de soutien aux projets de Créativité & Co-développement ; Le programme Tatwir qui englobe : Tatwir Croissance Verte qui offre un accompagnement et soutien à la croissance verte des TPME industrielles et Tatwir startup qui vise à développer des projets innovants, industriels à forte valeur ajoutée portés par des startups, puis le programme Nawat qui est une offre d'accompagnement intégrée au profit des Auto-entrepreneurs, de porteurs de projets et TPE.

Encadré 16 : Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE)

Il est destiné à soutenir les jeunes diplômés en leur facilitant l'accès aux prêts bancaires pour financer leurs projets, à appuyer les petites et moyennes entreprises, permettre une meilleure intégration professionnelle et économique des travailleurs du secteur informel. C'est un programme composé d'une offre de financement et d'accompagnement fournie à des conditions très avantageuses au profit des jeunes porteurs de projets, auto-entrepreneurs inscrits au registre national, les TPE, les commerçants, artisans, agriculteurs individuels et exploitants agricoles, entrepreneurs individuels et TPE dans le monde rural, Start-



ups et Coopératives. Il comporte deux offres, Intelak et IntelakAI Moustatmir Al Qaraoui.

Encadré 17 : Le Fond de Développement Industriel et d'Investissement FDII

Il s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement financier dédiée aux opérateurs nationaux et étrangers désirant investir dans le Royaume. Ledit fond permettra au tissu industriel régional de développer sa capacité de substitution aux importations. L'offre permet aux bénéficiaires plusieurs avantages à savoir une prime globale à l'investissement matériel et immatériel pouvant aller jusqu'à 30% du montant total d'investissement hors taxes, une prime de croissance à l'export pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires additionnel à l'export et une prime annuelle de substitution aux importations et une aide annuelle d'installation au Maroc

Pour le volet recherche scientifique et innovation

La stratégie Nationale pour le Développement de la recherche Scientifique à l'horizon de 2025 : Qui, au niveau de la RTTA, engage l'UAE à fournir le cadre nécessaire et à mobiliser toutes les ressources humaines, scientifiques, techniques et matérielles pour faire avancer la recherche scientifique et le développement technologique dans le cadre des priorités nationales et régionales.



Evolution des indicateurs de l'ODD9

Cibles	Code indic.	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1	Proportion de la population rurale vivant à moins de 1 km d'une route praticable toute l'année	-	66	66	-	-	-	-	-
	9.1.2	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport								
		-Transport Routier (en milliers de tonnes)	430,7	409,2	560,7	374,4	279,7	313,7	389,5	-
		-Transport Maritime (en millions de tonnes)	35,9	37,7	44,5	46,9	59,8	72,2	93,2	-
		-Transport Maritime (en millions de passagers)	3,84	4,25	4,23	4,50	4,46	0,88	0,59	
		-Transport Aérien (en millions de passagers)	0,47	0,92	1,51	1,23	1,49	0,52	0,98	
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1	a. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	21,4	21,6	24,4	23,9	24,1	23,1	-	-
		b. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (DH/hab)	6214	6575	8026	8397	8688	7597	-	-
	9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	11,8	13,9	13,3	13,3	14,0	15,3	14,8	-
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	9.4.1	Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée :(CO ₂ liés aux procédés industriels et à la combustion de combustibles du secteur de l'industrie de Transformation)	-	12,2	-	-	-	-	-	-

Source : Direction Régionale de l'Équipement et de l'Eau, TMAP, ANP Tanger, ANP Al Hoceima, SNTL, HCP, Direction Régionale de l'Environnement



ODD 10 : Inégalités réduites



La réduction des inégalités sociales et spatiales se trouve au cœur des préoccupations des politiques publiques, se traduisant par l'adoption de lois, de stratégies et de programmes à l'échelle territoriale qui incarnent cette dimension. Ces mesures ont induit de nombreuses avancées en matière de réduction des disparités dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, mais faut-il les consolider face aux effets de la pandémie du Covid 19 et aux défis de la relance économique.

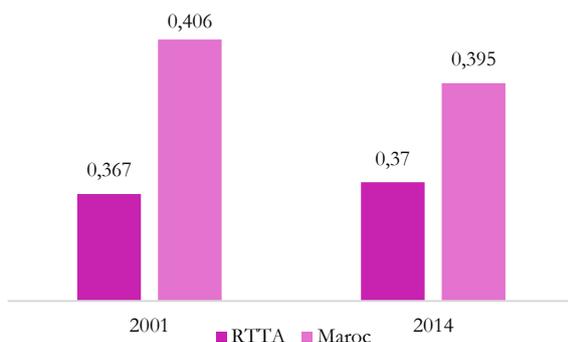


Etat de mise en œuvre

Inégalités du niveau de vie moins accentuées dans la RTTA

Les inégalités du niveau de vie, mesurées par l'indice de Gini relatif aux dépenses de consommation des ménages, ont affiché, au niveau de la RTTA, des valeurs inférieures comparativement à l'ensemble du pays, tant en 2001 qu'en 2014. Néanmoins, si ces inégalités ont baissé au Maroc passant de 40,6% à 39,5% entre ces deux années, celles de la région ont accusé une légère augmentation pour passer de 36,7% à 37%.

Graphique17 : Indice Gini d'inégalités de niveau de vie



Source : HCP

Par ailleurs, au cours de la période 2007-2014, les 40% de la population régionale les plus défavorisés ont vu leur niveau de vie par habitant s'améliorer de 5,1%, soit un rythme bien prononcé que celui de l'ensemble de la population (1,6%), traduisant la baisse des inégalités sociales au cours de cette période, cette amélioration étant de 5,3% pour les 20% les plus favorisés. L'amélioration du niveau de vie par habitant a été plus importante en milieu rural avec 2,4% au lieu de 0,5% en milieu urbain pour l'ensemble de la population de la région.

En matière d'inégalités de revenus, 7,2% de la population vit avec moins de la moitié du revenu médian selon l'approche dépenses dans la RTTA contre 11,7% à l'échelle nationale. Cette proportion accuse un énorme écart par milieu de

résidence puisqu'elle passe de 1,9% en milieu urbain à 15% en milieu rural, tandis que la différence par sexe est minime (7% pour les hommes et 7,5% pour les femmes).

Des inégalités spatiales marquantes

La conjoncture économique de l'année 2020 a été marquée par les effets de la pandémie du Covid 19, le PIB régional a présenté un taux de croissance négatif de -9,6% en 2020 plus accentué que la moyenne nationale (-7,2%) et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma s'est classée ainsi au 9^{ème} rang parmi les 12 régions du Royaume quant à la croissance du PIB. Elle a aussi contribué négativement à la croissance du PIB national avec -1,1 point, soit l'avant dernière performance régionale après celle de Casablanca-Settat.

Sur le plan social, l'indice de développement humain (IDH) au niveau de la région s'est amélioré à un rythme bien supérieur à celui de l'ensemble du pays, soit une évolution moyenne de 2,3% et 1,9% par an respectivement entre 2004 et 2014. Néanmoins, les inégalités sont relevées entre les provinces et préfectures de la région, l'IDH oscillait, en 2014, entre 0,653 dans la province de Fahs-Anjra et 0,815 dans la préfecture de Tanger-Assilah. Ainsi, cinq provinces affichaient des niveaux de l'IDH plus faibles que la moyenne régionale : Fahs-Anjra, Chefchaouen, Ouezzane, Larache et Al Hoceïma.

En termes de niveau de vie, si la pauvreté monétaire est plus faible dans la région que dans l'ensemble du Royaume (2,6% et 4,85% respectivement), l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est plus prononcée à l'échelle régionale (9,5%) que nationale (8,2%) en 2014. Les disparités entre provinces et préfectures de la région sont aussi largement ressenties : Le taux de pauvreté multidimensionnelle oscillait, en 2014,



entre 2,9% à Tanger-Assilah et 18,8% à Chefchaouen, soit un écart absolu de 15,9 points.

L'équité éducative serait aussi placée au centre de la question des inégalités puisque la moyenne des années de scolarisation variait à ce titre, entre 1,9 année à Chefchaouen et 5,3 années à Tanger-Assilah en 2014, d'autant plus que l'éducation représente la principale source de privation quant à l'explication de la pauvreté multidimensionnelle. Pour cette question, les inégalités entre provinces et préfectures sont fortes : La privation en termes d'éducation expliquait 46,4% de la pauvreté multidimensionnelle à Ouezzane et 66,7% à M'diq-Fnideq, alors que la privation en termes de santé en expliquait 7,5% à Chefchaouen et 20,7% à Tanger-Assilah. Par rapport à 2004, les fluctuations les plus prononcées ont été enregistrées dans les provinces de Chefchaouen et Fahs-Anjra avec des diminutions respectives du taux de pauvreté multidimensionnelle de 35,2 et 34,6 points.

En matière de santé, avec un ratio de 2016 hab/médecin⁶³, et 1813 hab/lit hospitalier en 2021, la région est moins desservie que l'ensemble du pays (1355 hab/médecin et 1375 hab/lit hospitalier respectivement). Les écarts sont marquants entre provinces et préfectures, que ce soit en matière de couverture médicale ou en capacités litières. L'encadrement médical oscille, en 2021, entre 1413 hab/médecin à Tanger-Assilah, et 8162 hab/médecin à Fahs-Anjra, la densité litière varie aussi de 1174 hab/lit hospitalier à Al Hoceima et 3163 hab/lit à Chefchaouen.

La problématique liée aux ressources humaines réside aussi dans l'inégale répartition au niveau infrarégional, puisqu'une iniquité de couverture par le personnel médical entre les provinces et préfectures de la région est relevée : La préfecture de Tanger-Assilah concentre à elle seule, en 2021, 46% du corps médical régional suivie de la

province de Tétouan (20%). Le reste du corps médical (34%) est reparti sur les six autres provinces.

Par milieu de résidence, les inégalités sont accentuées entre l'urbain et le rural. Sur le plan social, le taux de pauvreté monétaire varie entre villes et campagnes de 0,97% à 5,02%, le taux de vulnérabilité de 4,85% à 16,65% et celui de la pauvreté multidimensionnelle de 2,5% à 20,1%. L'analphabétisme est aussi plus marqué en milieu rural avec un taux de 44,7% contre seulement 22,1% en milieu urbain. Pour la scolarisation, les mêmes disparités sont relevées surtout pour le préscolaire (taux de préscolarisation de 95,3% à l'urbain et de 62,5% au rural en 2021-2022) et le secondaire qualifiant (taux spécifiques de 88,5% et 36,4% respectivement).

Par ailleurs, en vue de réduire les inégalités territoriales, la RTTA a mis en place son Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), qui constituera un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région, en définissant les choix susceptibles de rattraper les déficits en équipements et en services publics.

Inégalités de genre persistantes

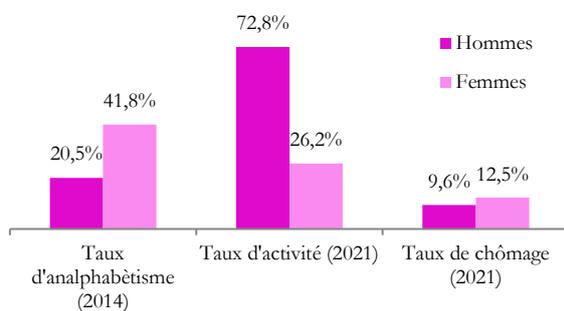
D'importantes disparités persistent entre hommes et femmes dans plusieurs domaines. L'analphabétisme par exemple, malgré sa baisse considérable pour les deux sexes, touche davantage les femmes que les hommes avec des taux respectifs de 41,8% et 20,5% en 2014, un constat similaire à celui relevé au niveau national avec des écarts Hommes/Femmes de 21 et 24 points respectivement dans la région et l'ensemble du Maroc. Sur un autre aspect, les femmes participent moins à l'activité économique comparativement aux hommes : Elles ne constituent que 26,1% de la population active régionale en 2021 et le taux d'activité féminin, en

⁶³Public et privé confondus



dépit de sa progression au cours des années, n'est que de 26,2% contre 72,8% pour les hommes. Aussi, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes avec un taux de chômage de 12,5% et 9,6% respectivement, mais l'écart Hommes/Femmes est moins prononcé dans la région que dans l'ensemble du pays avec 3 et 6 points de différence respectivement, les femmes de la région étant moins concernées par le chômage qu'au niveau national avec des taux de 9,6% et 16,8% respectivement.

Graphique 18 : Disparités Hommes-Femmes, RTTA



Source :HCP- RGPH 2014, Enquête Nationale sur l'Emploi

En matière de participation au processus de prise de décision, aucun conseil territorial ni chambre professionnelle n'est présidé par une femme au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Toutefois, la représentativité féminine a connu une nette ascendance entre les deux dernières élections, puisqu'elle s'élève, en 2021, à 38,1% au niveau du conseil régional, 32,7% pour les conseils provinciaux et préfectoraux, 26,7% pour les conseils communaux, 10,3% pour la chambre du commerce, de l'industrie et des services et 11,6% dans la chambre de l'agriculture. Par ailleurs, les disparités de genre au niveau de la fonction publique sont faibles puisque la part des femmes fonctionnaires s'est établie à 43,0%⁶⁴ en 2020.

Vers l'intégration des migrants

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA), plusieurs lois et règlements ont été révisés afin de permettre aux

migrants d'accéder aux services publics dans les mêmes conditions et au même titre que les marocains. Ainsi, en 2020-2021, 61 migrants ont intégré les établissements de la formation professionnelle au niveau de la RTTA et 364 enfants migrants ont été intégrés dans le système éducatif, et ont bénéficié, à l'instar des élèves marocains, des programmes d'appui à la scolarisation, notamment les cantines scolaires, les internats, le transport scolaire, l'Initiative Royale « Un million de cartables » et le programme « Tayssir » d'aide financière à la scolarisation. Aussi, 2364 migrants ont bénéficié, en 2019 de l'accès aux programmes nationaux de santé publique, de soins de santé primaire et d'urgence (910 en 2020). De son côté, l'ANAPEC, a mené dans le cadre du projet Sharaka, le projet d'accueil et de diagnostic des compétences des migrants régularisés à travers les associations partenaires pour les accompagner selon leurs besoins. Ainsi, 64 migrants ont bénéficié de ces prestations au niveau des agences pilotes de la région qui sont celles de Tanger-Assilah et Tétouan. Dans le même sens, le CAPE Tanger a accueilli 32 migrants en 2020, alors que 23 ont suivi des formations au niveau des centres de formation professionnelle de l'Entraide Nationale.

Aussi, des activités et opérations de terrain sont menées par la société civile pour protéger les groupes vulnérables de migrants et de demandeurs d'asile, notamment au niveau de la ville de Tétouan, l'approche étant en ligne avec les transformations associées à la gestion des questions migratoires dans le pays, basée sur l'approche juridique et humaniste adoptée dans le domaine de l'intégration des migrants et des réfugiés.

D'autre part, dans le but de sensibiliser le public à la migration et aux problèmes liés au trafic de migrants, des journées de sensibilisation ont été organisées par la société civile avec divers intervenants au niveau de la région. Ces activités

⁶⁴Annuaire Statistique du Maroc 2021



ont permis de partager les expériences entre partenaires institutionnels et syndicaux œuvrant dans le domaine de la migration et publier des conclusions et recommandations pour coordonner et adapter les politiques et mesures à prendre.

Principaux défis

Plusieurs progrès ont été réalisés en matière de réduction des inégalités spatiales et sociales dans la région, toutefois nombreux sont les défis à relever pour réduire encore plus les disparités persistantes :

- La consolidation des programmes et stratégies visant la réduction des inégalités sociales et spatiales ;
- L'assurance de la convergence entre les plans sectoriels et les programmes de développement territoriaux : régionaux, provinciaux/préfectoraux et communaux ;
- L'accélération du processus de développement du monde rural dans le cadre d'une vision intégrée et prospective, assurant une meilleure articulation entre le monde rural et le monde urbain ;
- L'accélération de la mise en place des centres ruraux émergents qui permettraient la polarisation d'un territoire par l'attraction des populations rurales environnantes ;
- La création de nouveaux pôles d'attraction dans la région afin de rattraper le retard économique de certaines localités, y favoriser la création de la richesse et y promouvoir, en conséquence, la vie économique et sociale ;
- L'accélération du chantier de protection sociale qui permettrait, entre autres, d'atténuer les effets de la pandémie COVID 19 notamment sur les populations défavorisées ;
- L'intégration socio-économique des migrants dans la région qui, vu son emplacement géographique, constitue pour eux un territoire de transit vers l'Europe.

Stratégies et programmes

Dans l'objectif de réduire les inégalités et surmonter les défis qui en résultent, un ensemble de programmes et d'initiatives sont lancés à l'échelle de la région :

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain INDH : Lancée en 2005 dans l'objectif de réduire les grands déficits socio-économiques et favoriser l'intégration économique des populations défavorisées. (Consulter Encadré 1).

Encadré 18 : Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA /Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) :

Le SRAT-TTA constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région, en définissant les choix susceptibles de rattraper des déficits en équipements et en services publics. Il émane d'une vision concertée entre les différents acteurs, en mettant en cohérence les politiques de l'Etat, les programmes des collectivités territoriales ainsi que les aspirations des populations sur le territoire régional. Le Programme d'Actions du SRAT TTA (2021-2046) propose un total de 376 projets pour un investissement global estimé à 291,6 MMDH. Ces projets sont répartis en neuf sous programmes : Programme de Développement humain (7% du l'investissement estimé), Aménagement et développement urbain, habitat et politique de la ville (11%), Equipements collectifs (3%), Développement économique (17%), Infrastructures de transport (38%), Environnement et changements climatiques (5%), Gestion de l'eau (8%) et Développement des énergies renouvelables (4%). L'objectif étant d'améliorer l'attractivité et le rayonnement international de la région, promouvoir l'investissement et l'emploi, diversifier l'économie et les sources de sa croissance et assurer un développement durable, lutter contre les disparités



territoriales, et améliorer le cadre de vie et le bien-être des citoyens de la région de Tanager-Tétouan-Al Hoceima.

Encadré 19 : Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales PRDTS (2017-2023)

Qui vise le désenclavement des populations rurales et des zones de montagne, ainsi que l'amélioration de leur qualité de vie et la promotion de leur accès aux services de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de l'électrification et des routes rurales. Le Plan d'Action Régional 2017-2022 comporte 861 projets pour un montant d'investissement de 4,53 MMDH. Ces projets sont répartis selon les secteurs en 39 projets pour l'alimentation en eau potable, 122 pour l'électrification, 176 pour la santé et 256 projets pour le secteur des routes rurales. Les principaux partenaires du PRDTS sont le Conseil Régional, le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM), l'ONEE et l'INDH.

Le Programme de développement Régional (PDR) : Dont l'objectif est la programmation d'actions et de projets en vue de promouvoir le développement intégré, inclusif et durable, qui profite à l'ensemble des territoires de la région.

Le Programme National pour le développement intégré des centres ruraux émergents : Qui vise à structurer le milieu rural autour d'une série de centres qui, à leur tour, polarisent et animent un territoire composé de 3 à 4 communes. Une liste de 8 CREM à caractère prioritaire a été établie au niveau de la RTTA pour faire l'objet de projets de développement de territoire. Disposant d'un ensemble de facteurs de développement, les CREM seront capables d'encadrer la dynamique des espaces environnants, le renforcement des liens entre le milieu urbain et le monde rural et le renforcement de la compétitivité des territoires.

Le programme d'assistance architecturale et technique en milieu rural : Dont les objectifs majeurs consistent en l'amélioration des conditions de vie de la population rurale par la réhabilitation et la restructuration des groupements de population dans ces zones, l'instauration d'une assistance technique, à titre gracieux, au profit des populations démunies, la production de logements adaptés au contexte local, le respect des normes d'hygiène et de sécurité, ainsi que des exigences liées au développement durable, puis la préservation et la promotion des spécificités architecturales au même titre que les cultures de constructions locales. Pour la mise en œuvre de ce programme au niveau de la RTTA, des conventions spécifiques, ont été signées en 2021 avec les professionnels exerçant dans la région à savoir les architectes et les ingénieurs géomètres-topographes qui sont représentés par leurs conseils régionaux.

Le Plan Gouvernemental pour l'Égalité ICRAM dans ses deux versions ICRAM 1 (2012-2016) et ICRAM 2 (2017-2021) : (Consulter Encadré 7).

La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA) : (Consulter Encadré 31).

De même, plusieurs autres programmes et actions sectorielles concourent à la réduction des inégalités dans plusieurs domaines et œuvrent pour le principe « ne laisser personne de côté ».

Dans le domaine de la santé, le plan Santé 2025, vise notamment à asseoir un système de santé intégré avec une offre accessible à tous, porté entre autres, par le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) et le renforcement de la couverture de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

En terme de renforcement de la protection sociale, d'autres programmes ont été mis en place dont notamment le programme «DAAM» visant à fournir un appui direct aux femmes veuves en situation de vulnérabilité, l'indemnité pour perte



d'emploi (IPE, 2013), le fonds d'entraide familiale (2011), attribuant une aide exceptionnelle aux femmes divorcées vivant avec leurs enfants, ainsi que les programmes pour les personnes handicapées visant le renforcement de leur éducation et formation et leur insertion professionnelle.

En matière d'éducation, les programmes comme Tayssir ou l'initiative Royale « un million de cartables » lancés depuis 2008-2009, visent principalement à lutter contre l'abandon scolaire et encourager la scolarisation des enfants issus de familles démunies, œuvrant à réduire les inégalités de chances se rapportant à l'éducation.

Pour l'agriculture, après le Pilier II du Plan Maroc Vert, la stratégie Génération Green prévoit aussi moderniser la petite agriculture afin de réduire les inégalités.

Quant aux infrastructures, plusieurs programmes contribuent à la réduction des inégalités, dont le programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation, le Programme de Développement Intégré, le Programme d'Electrification Rurale Globale, le Programme National de Construction des Routes Rurales et le Programme National d'Assainissement Mutualisé, etc.

Aussi, la réforme des Centres Régionaux d'Investissement et la création des commissions régionales unifiées d'investissement, en vertu de la loi n°47.18, promulguée le 13 février 2019, sont de nature à renforcer l'attractivité territoriale et promouvoir, en conséquence, la vie économique et sociale dans ces territoires.



Evolution des indicateurs de l'ODD 10

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2016	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour :						
		a) les 40% de la population les plus pauvres	5,1	-	-	-	-	-
		b) l'ensemble de la population	1,6	-	-	-	-	-
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1	Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation en regard du handicap	7,2	-	-	-	-	-

Source : HCP



La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima connaît un processus d'urbanisation continu, résultant notamment du développement des activités industrielles, commerciales, et de services. La population urbaine s'y est accrue de 1,82% par an entre 2014 et 2021 pour atteindre 2,41 millions d'habitants. Le taux d'urbanisation y est passé de 54,5% en 2004, à 59,9% en 2014 puis à 62,5% en 2021 et le nombre de villes et centres urbains s'y élève actuellement à 34 unités.

L'urbanisation, traduite par l'expansion des aires urbaines, s'accompagne toujours de mutations sociales, économiques et environnementales dues à l'augmentation des besoins en équipements et services de base, notamment les besoins en logements et en services de transport et à l'augmentation du volume des déchets solides et liquides et de la pollution atmosphérique ayant des retombées aussi bien sur la santé que sur la qualité de vie des citoyens. Autant de changements qu'il faudrait accompagner pour faire des villes de la région un milieu sûr, résilient et durable.



Etat de mise en œuvre

Accès à un logement adéquat

Plusieurs noyaux urbains de la RTTA connaissent des mouvements urbanistiques accélérés, causant la prolifération de l'habitat insalubre ou de quartiers sous équipés. Ainsi, en vue de lutter contre ce type d'habitat et améliorer l'accès des différentes couches sociales à un logement décent, abordable et adapté, plusieurs interventions ont été mises en place au niveau de la région :

- L'éradication des bidonvilles dans le cadre du programme « Villes sans bidonvilles », qui vise essentiellement les familles occupant des baraques dépourvues de conditions d'hygiène et de salubrité. Ce programme a mobilisé un investissement global de 1,36 MMDH et concerne 11 villes. Les efforts dans ce sens ont permis, jusqu'à fin 2021, de traiter et d'améliorer les conditions de vie de 12637 ménages soit plus de 65% des ménages prévus. Cinq villes de la région ont été déclarées villes sans bidonvilles : Fnideq, Ouezzane, Chefchaouen, Ksar El Kébir, puis les centres de Fahs-Anjra, tandis que la déclaration de 4 villes est prévue prochainement : Tanger, Tétouan, Targuist et Al Hoceïma.
- Le traitement de l'Habitat Menaçant Ruine (HMR) visant à lutter contre le délabrement des constructions dans le but de préserver la vie des habitants, que ce soit par des opérations de rénovation urbaine, de relogement ou de recasement des ménages concernés par la démolition de leurs habitations, ainsi que des opérations de confortement des habitations. 23 conventions ont été signées pour améliorer le cadre bâti, la sécurité et les conditions de vie des occupants de 8147 bâtisses dans la région, pour un coût total de plus de 885 MDH. 3255 bâtisses ont été traitées, soit 39% des unités prévues.
- La mise à niveau des quartiers et la restructuration des quartiers sous équipés, à laquelle un intérêt très particulier est accordé dans le cadre de la

politique de la ville. Dans ce sens, 89 conventions ont été signées pour la réalisation des grands projets qui visent le traitement de l'habitat insalubre et sa dotation en infrastructures de base et en équipements socio-culturels, avec un coût global qui dépasse 13,7 MMDH. Ce programme a concerné plus de 400000 ménages.

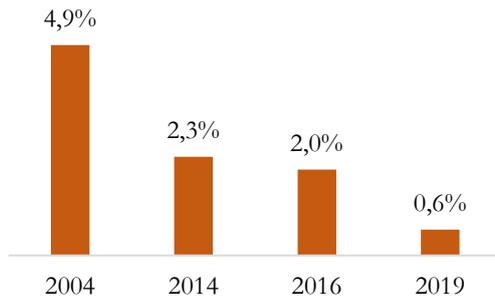
Pour contribuer à la résorption du déficit en logements, et permettre l'accès de toutes les couches sociales à un logement décent et abordable, les programmes de logements sociaux entrepris au niveau de la région ont concerné :

- Les logements à faible valeur immobilière de 140000 DH : 5 projets ont été initiés au niveau des villes de Tanger, Larache et Al Hoceïma, avec une consistance globale de 1177 unités autorisées dont 750 unités ont été achevées.
- Les logements sociaux de 250000 DH : 232 conventions signées (2010-2021) avec différents promoteurs pour une consistance globale plus de 338000 unités. 71386 unités achevées et ayant le certificat de conformité et 11348 unités mises en chantiers.

Aussi, deux projets relevant du programme d'habitat de la classe moyenne au niveau de la ville de Tanger avec une consistance de 666 unités est en chantier.

Tous ces efforts se sont traduits par la réduction du déficit en logements dans la région qui est passé de 56815 unités en 2012 à 17800 en 2020, ainsi que la diminution continue de la proportion de l'habitat sommaire urbain passant de 4,9% en 2004 à 2,3% en 2014 puis à 0,6% en 2019.

Graphique 19 : Taux de l'habitat sommaire en milieu urbain, RTTA



Source : HCP

Des projets de renouvellement urbain sont également mis en place. Dans ce sens, un éco-quartier sera aménagé à Tanger d'un coût de 35 MDH. Ce projet pilote, dans sa première tranche, comprend une trentaine d'actions réparties selon quatre axes : L'aménagement des voies et des rues et le renforcement de la mobilité urbaine, l'aménagement des espaces verts et la préservation de l'environnement, la réalisation de l'éclairage public, puis l'amélioration du paysage urbain.

Pour remédier à la pression démographique et faire face à la dynamique urbaine que connaissent les grandes villes, de nouveaux espaces ont été ouverts à l'urbanisation : La zone d'urbanisation « Ibn Battouta », couvrant une superficie de 120 hectares, a été aménagée pour répondre à la demande croissante en logements dans la ville de Tanger, permettant de mettre sur le marché près de 16000 logements. La ville nouvelle « Chrafat » d'une superficie de 769 hectares, permettra d'absorber le développement démographique attendu et induit par le complexe portuaire intégré Tanger-Med. Située à 18 km de Tanger, cette ville compte accueillir plus de 150000 habitants et 30000 logements pour un investissement estimé à 24 MMDH. On cite aussi le lancement du projet de construction de la Cité Mohammed VI Tanger Tech s'étalant sur 2000 ha, qui vise l'édification d'une ville Intelligente et une zone d'accélération industrielle près de Tanger, pouvant accueillir 300000 habitants.

Transport et mobilité urbaine

La mobilité urbaine est aussi une composante essentielle face aux différents changements que connaissent les grandes villes de la région. Une étude d'un nouveau Plan de Mobilité Urbaine pour la ville de Tanger est en cours de réalisation. Ce Plan vise l'organisation du transport, de la circulation et du stationnement dans l'ensemble du périmètre de l'agglomération. Dans les mêmes objectifs, un plan de mobilité a été élaboré en 2009 pour l'agglomération Tétouan-Martil.

Aussi, nombreux efforts sont consentis au niveau régional pour la mise à niveau des infrastructures urbaines et le développement des transports publics ayant un impact aussi bien sur la fluidité des circulations que sur la réduction des accidents en agglomérations où ont survécu 83% des accidents de circulation routière en 2021.

Sur cet aspect, en milieu urbain, 35,8% de la population active occupée à la RTTA, utilisent le transport en commun pour se rendre sur le lieu de travail en 2014, dont 20,8% empruntent les modes de transport publics (bus, taxi ou train) et 15% utilisent le transport de personnel. Aussi, 15,7% de la population scolarisée urbaine recourent au transport en commun pour se rendre sur le lieu d'études, dont 10,7% utilisent les modes de transport publics et 5% empruntent le transport scolaire.

Préservation et valorisation du patrimoine culturel

Une attention particulière est accordée à la préservation et la réhabilitation des tissus anciens dont la valorisation représente une opportunité de développement local. La RTTA dispose dans ce cadre, d'un référentiel dans la mise à niveau des anciennes médinas telle l'expérience distinguée de réhabilitation de l'Ancienne Médina de Tétouan. Dans ce sens, deux conventions relatives à la valorisation de chacune des Médina de Tétouan⁶⁵ et Tanger ont été signées pour des montants

⁶⁵Programme complémentaire



respectifs de 350 et 850 MDH et quatre conventions similaires sont en cours d'étude et de validation pour les Médinas de Chefchaouen, Larache, Ksar El Kébir et Ouezzane.

Aussi, 11 chartes architecturales ont été réalisées au niveau des grandes villes de la région, dont l'objectif est d'améliorer la valorisation de l'identité culturelle locale, accompagner l'évolution urbaine, architecturale et paysagère, puis préserver les ressources naturelles, la qualité des paysages et du cadre de vie et renforcer ainsi l'attractivité touristique des zones concernées.

Dans le même esprit, une convention de partenariat a été signée entre le conseil de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et la Direction Régionale de la Culture en 2018 portant sur le renforcement des infrastructures culturelles et la conservation des sites historiques.

Parmi les projets réalisés, le musée d'Al Hoceïma en 2019 qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale du pluralisme régional et vise la réhabilitation de la mémoire collective de la région, ainsi que le musée de la « Mémoire Tétouanaise » qui vise à inculquer les valeurs de patriotisme, de sacrifice et de civisme aux jeunes.

La région a aussi connu des projets de réhabilitation et de restauration de cinq sites et monuments historiques, notamment dans le cadre du programme « Al Hoceïma Manarat Al Moutawassite », entre 2018 et 2019 pour un coût de 33,19 MDH, et de 4 sites à Tanger pour un coût de 70 MDH, puis l'installation d'un centre d'interprétation du patrimoine à Tanger pour 13,9MDH.

Les autres programmes adoptés visent l'inventaire, la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et naturel et le renforcement de l'appropriation du patrimoine en tant que composante d'une identité riche et diversifiée. De ce fait, 320 biens culturels ont été inventoriés, étudiés et publiés entre 2016 et 2021, et 86 sites, monuments historiques et biens mobiliers ont été

classés durant la même période. Aussi, 5 programmes de recherche et 10 sites ont été identifiés entre 2020 et 2021.

Dans le but de préserver la mémoire historique et le patrimoine culturel de la Résistance et de la Libération, deux espaces de la mémoire historique ont été construits à Al Hoceïma (2019) et à Targuist (2018) ayant reçu 16836 visiteurs en 2021, alors que trois autres espaces sont en cours d'étude ou d'exécution à Assilah, Larache et Fnideq ainsi que l'espace de la mémoire de la résistance et de la libération africaine à Assilah. De même, sont organisées des expositions de produits à caractère artistique et des photos historiques relatifs à la mémoire historique du mouvement national.

Renforcement de la résilience territoriale

Afin de renforcer la résilience territoriale face aux risques climatiques, et dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles (2020-2030), cinq cartes d'aptitude à l'urbanisation furent mises en place à la RTTA. Cette nouvelle génération de documents de planification territoriale vise à prévenir les risques naturels et prendre en considération la dimension du risque des catastrophes naturelles lors du processus de planification urbaine. Dans le même cadre, le projet d'aménagement de l'Oued Martil lancé en 2015 pour un budget de 880 MDH, vise la protection des villes de Tétouan et Martil contre les risques d'inondations, en plus de la création d'espaces urbains sur les rives de l'Oued Martil à même d'absorber l'extension de la ville de Tétouan.

Aussi, le taux de couverture des communes de la région en documents d'urbanisme est passé de 61% en 2015 à 91% en 2019, dans la perspective de la généralisation de la couverture du territoire régional en ces documents. Ainsi, la région est couverte par un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire élaboré et visé en 2021, 12 Schémas d'Aménagement Urbain homologués pour les agglomérations urbaines et



167 Plans d'Aménagement et Plan d'Aménagement Ruraux pour les villes et centres ruraux.

Impact environnemental des villes

Dans le cadre de la déclinaison du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM), cinq Plans Directeurs Provinciaux de Gestion des Déchets Ménagers ont été achevés, précisément dans la Préfecture de Tanger-Assilah et la Province de Fahs-Anjra, ainsi que les provinces d'Al Hoceima, Larache, Ouezzane et Tétouan, alors que ceux des deux provinces restantes (Chefchaouen et M'diq-Fnideq) sont en cours d'étude. Aussi, dans le cadre du programme d'intervention relatif aux décharges sauvages, 10 décharges publiques sauvages ont été réhabilitées et fermées, 11 décharges sont prévues pour réhabilitation et fermeture et 1 décharge publique sauvage est actuellement en cours de réhabilitation.

Ainsi, le taux de collecte professionnalisée des déchets en milieu urbain s'élève à 97%⁶⁶ en 2019 dans la RTTA dépassant ainsi l'objectif de 90% visé pour l'année 2020, contre 95% au niveau national.

Concernant la qualité de l'air, et selon le dernier rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé publié en 2018, portant sur des données de l'année 2016, le Maroc compte des villes où la qualité de l'air est dégradée. Tanger est parmi les villes qui affichent des taux de pollution de l'air assez élevés qui atteignent deux à trois fois le niveau recommandé par l'OMS⁶⁷. Ainsi, afin d'assurer la protection de l'environnement et de la santé de la population, le Département de l'Environnement a mis en place un Programme Nationale de l'Air (2018-2030). Sur le plan régional, plusieurs actions ont été mises en place pour répondre à ses objectifs, notamment la mise en place d'une première station de la qualité de l'air au niveau de la ville de Tanger en 2009, en

plus de la création du comité permanent de suivi de la qualité de l'air au niveau régional comme stipulé dans le décret d'application de la loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air.

De même, il est programmé l'acquisition, en 2022, entre 8 à 10 stations de mesure de la qualité de l'air qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la convention spécifique de renforcement du réseau de la qualité de l'air au niveau régional avec la contribution du Département du Développement Durable par 8 MDH et du Conseil Régional par 4 MDH.

Principaux défis

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima connaît une extension continue de son tissu urbain accentuée par sa qualité de pôle d'attraction, une extension qu'il faudrait constamment accompagner par la dotation des villes en infrastructures, équipements et services de proximité. Le renforcement des mécanismes et canaux de coordination efficaces reste nécessaire pour assurer un développement équilibré à l'intérieur des villes, et entre les zones urbaines et rurales, et de réussir leur intégration, convergence et durabilité. Ceci étant, plusieurs noyaux de la structure urbaine régionale connaissent des mouvements urbanistiques accélérés causant la prolifération des quartiers non soumis à la planification préalable au niveau de la gestion spatiale prospective des villes, qui constituent à leur tour de nouveaux tissus urbains fragiles qu'il faudrait mettre à niveau.

En matière de logements, le Programme « Villes Sans Bidonvilles » est confronté à des contraintes liées principalement à l'augmentation du nombre des ménages, les difficultés de leur transfert, en plus des problèmes fonciers. De même, le traitement de l'habitat menaçant ruine fait face à l'apport financier limité causé par l'insolvabilité

⁶⁶ Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques, Direction Régionale de l'Environnement-Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

⁶⁷ 4ème Communication Nationale de Maroc à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques



de la population résidente et les limites du Fonds Spécial pour les programmes. D'autres contraintes sont d'ordre social liées à la densité élevée de la population, ou d'ordre technique liées à la rareté des ressources humaines bien formées en la matière.

Sur le plan urbanistique, plusieurs enjeux restent posés :

- Garantir la répartition géographiquement équilibrée entre les zones d'habitat, les zones d'activités et les équipements publics ;
- Améliorer l'accessibilité aux services de proximité en répondant aux besoins actuels et futurs spécifiques de chaque territoire ;
- Intégrer le concept de la trame bleue et de la trame verte dans la planification urbaine, valoriser les milieux naturels et les protéger lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, généraliser la couverture en ces derniers et intégrer les principes de durabilité dans leur élaboration ;
- Renforcer et améliorer la résilience des territoires vulnérables face aux risques naturels (séismes, inondations, glissements de terrain, feu de forêt, érosion littorale et changements climatiques) et technologiques ;
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager, culturel et architectural des villes.

Sur le plan environnemental, les principaux défis sont liés au :

- Manque de ressources financières par rapport aux objectifs fixés et aux enjeux environnementaux régionaux ;
- La nécessité de renforcement des capacités dans les métiers liés à la gestion des déchets et des métiers verts et réussir la bonne exploitation des infrastructures existantes en la matière, notamment le développement des filières de valorisation.

En matière de patrimoine, les principaux enjeux concernent la création de conservations de patrimoines pour les sites et les monuments

historiques dans les provinces qui en manquent, le renforcement des structures culturelles en vue d'assurer une distribution équitable au niveau de la région, puis le manque en ressources humaines, en formation et en encadrement.

Pour ce qui est de la mobilité urbaine, les défis ont trait essentiellement à l'accessibilité, la proximité des infrastructures et des services, la maîtrise des stationnements et de la circulation, la mise à niveau des transports publics et le développement de la mobilité douce.

Stratégies et programmes

Afin d'améliorer le cadre de vie dans les villes de la région et les rendre résilientes et durables, un ensemble de programmes sont mis en œuvre, parmi lesquels on cite :

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA/Programme d'Actions PA du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021-2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Le Programme de Développement Régional : Dont l'objectif est la programmation d'actions et de projets en vue de promouvoir le développement intégré, inclusif et durable, qui profite à l'ensemble des territoires de la Région.

Le Schéma Régional du Littoral de Tanger-Tétouan-Al Hoceima : (Consulter Encadré 28).

Le programme : Al Hoceima Manarat Al Moutawassit : Avec des investissements de l'ordre de 6,5 MMDH, qui s'articule autour de cinq axes : La mise à niveau territoriale, la promotion de l'environnement social, la protection de l'environnement et la gestion des



risques, le renforcement des infrastructures et le développement de l'espace culturel.

Le programme intégré de Développement économique et urbain de la ville de Tétouan :

Avec des investissements de l'ordre de 5,5 MMDH visant la mise à niveau urbaine et économique de la ville de Tétouan, la réalisation de projets sociaux, d'infrastructures culturelles, religieuses et la promotion de la formation.

Le programme Tanger-Métropole (2013-2017) : Avec une enveloppe financière de près de 7,6 MMDH, ce programme a été conçu pour permettre à la ville de Tanger de se hisser au niveau des grandes métropoles internationales, en visant un développement intégré de son environnement urbain, social, ainsi que dans les domaines sportifs, économiques et culturels.

Programmes de valorisation des anciennes médinas de Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Ksar El Kébir, Larache et Ouezzane : Qui visent à valoriser et réhabiliter ces tissus, renforcer leur attractivité, dynamiser l'activité économique et améliorer ainsi les conditions de vie de leurs habitants à travers la réhabilitation des infrastructures de base, la restauration du patrimoine culturel, l'amélioration de l'accès aux services sociaux et le renforcement de l'attrait économique et touristique de ces espaces.

Encadré 20 : Le programme « Villes sans bidonvilles »

Il vise à l'éradication des bidonvilles répartis dans 11 villes de la région et l'amélioration des conditions de vie des ménages. Il cible plus de 19000 ménages mobilisant une enveloppe financière de 1,3 MMDH.

Le programme Habitat Menaçant Ruine : Qui consiste en des opérations de rénovation urbaine ou des opérations de relogement et de recasement des ménages concernés par la démolition de leurs habitations, ainsi que des opérations de confortement des habitations, ciblant 8147 bâtisses dans la région.

Le programme de mise à niveau urbaine :

Dont l'objectif est l'amélioration des conditions d'habiter des ménages, la régularisation de la situation foncière, la préservation du contexte socio-économique et l'intégration des quartiers marginalisés dans le tissu urbain, ce qui réduit les déséquilibres et disparités spatiales et territoriales qui existent dans et entre les zones urbaines et périurbaines ; Ce programme concerne 40000 ménages dans la région.

Les programmes d'habitat social (programme de logements à 250000 DH et programme de logements à 140000 DH) : Qui visent à contribuer à la résorption du déficit en logement, et permettre l'accès de toutes les couches sociales à un logement décent et abordable visant à permettre aux ménages de différentes catégories d'accéder à un logement convenable.

Le Programme d'Action Quinquennal de Sécurité Routière (2022-2026) :(Consulter Encadré 6).

Plans de Mobilité Urbaine des villes de Tanger (en cours d'élaboration) et Tétouan : Qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Nationale des Déplacements Urbains. Pour le cas de Tanger, ce Plan vise l'organisation du transport, de la circulation et du stationnement dans l'ensemble du périmètre de l'agglomération, ville et communes avoisinantes et de venir à bout aux embouteillages au niveau de ses axes stratégiques ou sur les routes la reliant aux nombreuses zones industrielles et infrastructures touristiques et d'offshoring avoisinantes.

Le Plan opérationnel du Ministère de la Culture : Dans le domaine de la protection du patrimoine culturel en particulier pour les biens transmis, le Ministère de la Culture, de la jeunesse et des sports, a élaboré avec le soutien du Programme de coopération espagnole, un guide de référence sur « les mécanismes de lutte contre le trafic illicite des biens culturels ». Dans ce cadre, des sessions de formation ont été



organisées au profit des juges et des magistrats et des officiers de police et des agents de douane en la matière.

Encadré 21 : Plans Directeurs provinciaux ou préfectoraux des déchets ménagers et assimilés

Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan National de Déchets Ménagers (PNDM). Ces plans déterminent notamment : 1) Les objectifs à atteindre en matière de taux de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés; 2) Les sites appropriés destinés à l'implantation des installations d'élimination et de stockage de ces déchets en tenant compte des orientations des documents d'urbanisme ; 3) Un inventaire prévisionnel de cinq ans et de dix ans, des quantités de déchets à collecter et à éliminer selon leur origine, leur nature et leur type ; 4) Un programme d'investissement de même durée comprenant l'évaluation des coûts de réalisation des décharges contrôlées et des installations de traitement, de valorisation, de stockage ou d'élimination de ces déchets ainsi que la réhabilitation des décharges non contrôlées ; 5) Les moyens financiers et humains nécessaires ; 6) Les mesures à prendre en matière d'information, de sensibilisation et de conseil.

Programme National de Valorisation des Déchets : (Consulter Encadré 23).

Le Programme National d'Assainissement Mutualisé Pnam:(Consulter Encadré 11).

Encadré 22 : Le Programme National de l'Air (2018-2030)

IL a pour objectifs principaux : L'amélioration de la qualité de l'air dans l'ensemble des villes du Royaume, le renforcement du réseau national de surveillance de la qualité de l'air, le renforcement du cadre réglementaire en matière de la pollution de l'air générée par les secteurs du transport et de l'industrie ainsi que réduction des rejets atmosphériques qui en découlent, puis le

renforcement de la communication et de la sensibilisation en matière de la pollution de l'air.

Plan d'Adaptation Prioritaire de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima PAP : (Consulter Encadré 25).

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030) : (Consulter Encadré 26).

La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA) : (Consulter Encadré 31).



Evolution des indicateurs de l'ODD11

Cibles	Code indicateur	Indicateurs		2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030		
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %)		2,3	2,0	-	-	0,6	-	-	0		
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1	a) Proportion de la population active occupée urbaine utilisant des modes de transport en commun pour se rendre sur le lieu de travail		35,8	-	-	-	-	-	-	-		
		b) Proportion de la population scolarisée urbaine utilisant des modes de transport en commun pour se rendre sur le lieu d'études		15,7	-	-	-	-	-	-			
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes	Inondations	Personnes décédées	-	0	0	0	0	0	29	-	
				Personnes blessées	-	0	0	1	0	0	2		
			Ecoulement de terrain	Personnes décédées	-	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	-	0	0	0	0	0	0		1
			Effondrement de constructions	Personnes décédées	-	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	-	0	3	1	0	1	0		0
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1	Taux de collecte professionnalisé de déchets ménagers (en milieu urbain)		-	-	-	-	97	-	-	-		

Source : HCP-RGPH 2014, HCP-Enquête Nationale sur l'Emploi, Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques-Direction Régionale de l'Environnement, Commandement Régional de la Protection Civile



A l'instar de l'ensemble du pays, l'essor démographique et économique, notamment industriel que connaît la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, constitue une source de pressions plus au moins importante sur les ressources naturelles et l'environnement, et risque de compromettre un développement durable et une croissance soutenue. La région s'est ainsi inscrite dans la dynamique nationale de transition vers des modes de consommation et de production durables, par le biais de plusieurs mesures privilégiant, entre autres, une utilisation rationnelle des ressources et une gestion judicieuse des déchets afin d'atténuer l'impact sur l'environnement, mais des contraintes en matière de financement, de technologie et de renforcement de capacités restent à surmonter.



Etat de mise en œuvre

Actions en faveur de la Consommation et la Production durable

Si au niveau national, un Plan Cadre National sur les Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) a été élaboré, en plus de deux plans sectoriels : « Eco-construction et bâtiment durables » et « Agriculture et alimentation durables », à l'échelle de la RTTA, des actions et initiatives sont mises en place pour promouvoir les MCPD. Ainsi, des initiatives sont mises en place pour améliorer les performances thermiques des bâtiments dans l'objectif de produire une nouvelle génération de constructions plus rationnelles et économes en matière de consommation énergétique. L'Agence Urbaine d'Al Hoceïma par exemple, favorise le développement des conceptions architecturales qui utilisent au mieux les apports solaires, la ventilation naturelle et l'utilisation des énergies renouvelables, de même, des architectes relevant de la RTTA ont bénéficié de formations sur les exigences fixées par le Règlement thermique de construction au Maroc (RTCM) et leur application sur l'outil de contrôle Binayat Prescriptive et Performancielle. Pour la mobilité et le transport, on cite le développement et l'animation de modules de formations de formateurs sur l'éco-conduite au profit des formateurs relevant de l'OFPPPT/région, ou l'incitation au renouvellement du parc des véhicules de transport routier professionnel d'âge supérieur à 15 ans dans le cadre de laquelle plus de 3000 primes⁶⁸ ont été octroyées.

Aussi, 12 entreprises pilotes au niveau RTTA ont bénéficié du projet Test Med, financé par l'Union Européenne, qui a pour finalité de faciliter la transition vers des MCPD dans la région de la Méditerranée. Il consiste à accompagner ces entreprises pour la réalisation d'études et l'introduction d'outil permettant

d'économiser les ressources (eau, énergie et matières premières), de mettre en place des actions de production plus propres, ou encore des méthodes de recyclage des déchets industriels, d'atténuer l'impact de leur activité sur l'environnement et de transférer la meilleure technologie respectueuse de l'environnement. Les entreprises industrielles doivent mettre en place une politique intégrée leur permettant d'améliorer la situation économique et environnementale et de réduire les coûts de production par l'adoption des concepts de Production Durable.

Gestion durable des ressources naturelles

Si l'observation et le suivi de l'état de l'environnement constitue un facteur essentiel dans la gestion durable des ressources naturelles, la région a été concernée, en 2019, par l'élaboration du rapport sur l'état de l'environnement, s'inscrivant dans le processus de rapportage initié à l'échelle nationale. Depuis 2017, le système d'information régional de l'environnement et du développement durable de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a été mis en place permettant de suivre les indicateurs de l'état de l'environnement au niveau territorial. Aussi, un réseau régional pour la collecte et le partage des données et des indicateurs environnementaux de la RTTA a été créé par arrêté gouvernemental en 2019.

En vue d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, plusieurs projets sont menés en matière de promotion des énergies renouvelables, de préservation de ressources hydriques, halieutiques ou forestières. Comme exemples la région abrite, en 2021, 9 stations d'épuration opérationnelles dont deux assurent le traitement pour la réutilisation des eaux usées épurées à des fins d'arrosage des espaces verts et des terrains de golfs, (1,6 Mm³ des eaux épurées ont été réutilisées en 2021). La région compte

⁶⁸ Plan Climat Territorial - Rapport de la mission 1 : Diagnostic «situation Territoriale face au Changement Climatique» (STCC) de la RTTA



aussi 2 stations de prétraitement (STREP) ayant traité 90,4 Mm³ des eaux usées en 2021 avant leur rejet dans le littoral par le biais d'émissaires marins. De même, des progrès notables ont été réalisés en matière d'énergies renouvelables, particulièrement éolienne pour laquelle la région en dispose d'un potentiel important et abrite ainsi 5 parcs éoliens.

Gestion des déchets ménagers et assimilés

Avec une quantité des déchets ménagers et assimilés (DMA) estimée à 800000 tonnes/an, la RTTA figure parmi les quatre régions du Royaume qui produisent la plus grande quantité des déchets ménagers et est classée quatrième avec 8% de la production des déchets plastiques⁶⁹. Jusqu'en août 2022, dans le cadre du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM), cinq Plans Directeurs Provinciaux de Gestion des Déchets Ménagers ont vu le jour à la région, précisément dans la Préfecture de Tanger-Asilah, la Province de Fahs-Anjra et les provinces d'Al Hoceima, Larache, Ouazzane et Tétouan, alors que ceux des deux provinces restantes (Chefchaouen et M'diq-Fnideq) sont en cours d'étude. Aussi, la situation des décharges au niveau de la région peut être résumée comme suit :

- Nombre de décharges publiques sauvages réhabilitées et fermées : 10
- Nombre de décharges publiques sauvages en cours de réhabilitation pour fermeture : 1
- Nombre de décharges publiques sauvages prévues pour fermeture et réhabilitation : 11
- Nombre de Centres d'Enfouissement et de Valorisation : 4
- Nombre de Centres d'Enfouissement et de Valorisation en cours de construction : 1
- Nombre de Centres d'Enfouissement et de Valorisation programmés : 3

Ainsi le taux de collecte professionnalisé des déchets en milieu urbain s'est élevé à 97%⁷⁰ en

ODD 12 : Consommation et production responsables

2019 dépassant ainsi l'objectif de 90% visé pour l'année 2020, contre 95 % au niveau national. Le taux d'enfouissement dans les CEV de la région a évolué de 3,8% en 2016 à 66% en 2021, contre 63%⁷¹ au niveau national.

Le tri et le transfert (via les centres de transfert) des déchets ménagers vers les nouveaux CEV contribuent à la réduction des volumes des déchets et de certains effets négatifs sur l'environnement. La région a ainsi été dotée d'un centre de tri des déchets ménagers basé à la décharge contrôlée d'Al Hoceima, alors qu'un centre est en cours de réalisation au nouveau CEV de Tétouan et un autre est en projet au niveau du CEV de Tanger. De même, un centre de transfert des déchets ménagers et assimilés a été mis en place à la préfecture de Tanger-Assilah, alors qu'un deuxième centre y est en cours de construction.

Pollution Industrielle

Le gisement des déchets industriels, estimé à 660,6 mille tonnes en 2015 à la région, s'accroîtra d'une manière importante pour atteindre 1,7 million de tonnes à l'horizon 2030⁷². Des actions sont entamées pour réduire la pollution générée par les unités industrielles : Comme exemples la mise en place d'une STEP qui assure le traitement tertiaire des eaux usées générées par les unités industrielles implantées dans les zones d'activités «Tanger Free Zone» alors qu'une autre est prévue pour la zone «Tanger Automotive City». Les déchets industriels banals du complexe portuaire Tanger Med sont traités et recyclés dans les zones d'activités du complexe, celui-ci abrite aussi une station dédiée au traitement des déchets dans le complexe portuaire, notamment les déchets dangereux en fin de vie comme ceux associés aux eaux hydrocarbonées avec une capacité de traitement équivalente à 100% des déchets dangereux générés. D'autre part, la RTTA compte 5

⁶⁹Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets

⁷⁰Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques, Direction Régionale de l'Environnement- Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

⁷¹Année 2019

⁷²Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets



ODD 12 : Consommation et production responsables

sociétés de collecte et transport des déchets dangereux et 2 installations autorisées pour le traitement de ce type de déchets.

Le nombre total des unités industrielles isolées et à caractère polluant, dont les rejets se déversent directement dans le milieu naturel, s'élève à près de 190 unités, parmi eux 170 huileries qui constituent la branche la plus polluante. La pollution globale engendrée par l'activité industrielle isolée (principalement les huileries), est évaluée à 23250 tonnes DBO5/an, 91893 tonnes DCO/an et 9729 tonnes MES/an. L'ABHL a entrepris, dans la cadre de partenariat, deux projets pilotes pour la dépollution de deux huileries : Une moderne et une semi moderne. Ainsi, deux stations de traitement des margines ont été réalisées à Ouezzane, alors que deux stations sont programmées à Chefchaouen et Ouezzane. Des campagnes de contrôle des rejets liquides engendrés par les huileries sont menées avec application de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, des zones de recasement seront mises en place à la ville de Tanger dans le cadre des actions entreprises pour délocaliser les opérateurs industriels exerçant dans des locaux non autorisés ou inadaptés, de nature à engendrer des risques multidimensionnels.

Aussi, une convention de partenariat a été signée, en 2021, entre la CGEM-TTA et les cinq associations représentant les zones industrielles de Tanger pour le lancement d'une étude de terrain sur la gestion et la valorisation des déchets industriels, financée par la Société de Financière Internationale (SFI)-Filiale de la Banque mondiale, en vue d'analyser la qualité et quantité des déchets industriels et examiner les moyens de leur valorisation et exploitation pour instaurer les bases d'une économie circulaire fondée sur le recyclage. Dans le même sens, les opérateurs du secteur Textile et Cuir bénéficient de l'accompagnement de la part de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans leur objectif de décarbonation. La BEI contribuera à travers des études, à la mise en place de

meilleures pratiques de gestion des trois zones d'activités économiques lancées à Tanger.

Pour les déchets issus des activités de l'artisanat, un projet est en cours de réalisation pour la mise en place d'une zone dédiée à contenir les métiers d'artisanat polluants et gênants au niveau de la ville de Tanger.

Exemples de RSE

Le Groupe Tanger Med, en déployant une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), a reçu le Label RSE octroyé par la Confédération Générale des Entreprises au Maroc (CGEM), il est aussi le premier port non européen à recevoir le label EPSO (EuropeanSea Ports Organisation) primant le système de gestion environnementale du groupe. En effet, celui-ci adopte des pratiques viables suivant une stratégie environnementale qui repose principalement sur le principe de l'économie verte et de l'économie circulaire, mis en place par les industriels installés dans les zones d'activités « Tanger Free Zone » et « Tanger Automotive City ».

Education et Sensibilisation

L'éducation et la sensibilisation constituent aussi un moyen pour initier les citoyens aux MCPD, en commençant par les enfants et les jeunes. Des efforts sont ainsi déployés pour intégrer l'éducation environnementale dans le processus éducationnel. Parmi les programmes initiés, le programme international Éco-Écoles (6-12 ans) mené par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement dans le cadre duquel 269 écoles primaires y sont inscrites dans la région, ou la création des clubs environnementaux dans les établissements scolaires, dont le nombre s'élève à 885 clubs. Des cursus universitaires ont aussi été développés dans la région portant notamment sur le génie éco énergétique et l'environnement industriel, le génie du littoral, la gestion environnementale et le développement durable. Aussi, une caravane du développement durable



a été organisée en 2020 par l'UAE en partenariat avec la société civile, englobant des thématiques sur la contribution citoyenne aux ODD, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, animés au sein des établissements de l'Université ainsi qu'au niveau des écoles, collèges et lycées de la région. De même, une convention de partenariat a été conclue entre l'UAE et une société chargée de la gestion intégrée des déchets domestiques, en vue de promouvoir la culture environnementale auprès des jeunes, l'instauration d'un échange mutuel pour la promotion des projets de recherche et d'initiation en matière de gestion et valorisation des déchets, puis la coordination et la planification de programmes de sensibilisation en vue de rehausser le niveau de propreté au niveau de la RTTA. L'ABHL programme de sa part annuellement des actions de sensibilisation au profit des citoyens, portant sur l'importance de la préservation des ressources en eaux dans la zone.

La société civile joue aussi un rôle important en matière de sensibilisation aux thématiques de développement durable, en organisant des rencontres et séminaires sur la protection de l'environnement, le développement durable, la préservation des ressources en eau, la gestion des déchets, etc. Aussi, dans le cadre de la coopération bilatérale maroco-allemande, des sessions de sensibilisation et de renforcement de capacités ont bénéficié à plus de 120 cadres représentant les administrations et les établissements publics, les collectivités locales et les ONG sur des thématiques telles que le dessalement de l'eau de mer, la gestion des eaux usées et des déchets, le mécanisme de développement propre, les études d'impact sur l'environnement, etc.

Principaux défis

Afin d'établir des modes de consommation et de production durables, plusieurs actions ont été menées et nombreux projets ont été réalisés dans la RTTA. Cela dit, il est important de signaler

ODD 12 : Consommation et production responsables

que de multiples défis restent à relever dans l'objectif de concilier entre production, consommation et développement durable et d'inscrire la dynamique économique et touristique de la région dans une trajectoire d'économie verte et circulaire. Parmi les défis :

- L'instauration d'une gestion durable des plateformes industrielles, l'émergence de nouvelles filières industrielles « vertes » et la création de métiers « verts » ;
- L'instauration d'une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire et faire émerger de nouvelles filières de valorisation, et impliquer le secteur informel dans la gestion et le recyclage des déchets ;
- La préservation de la qualité de l'eau et la lutte contre la pollution ;
- La responsabilisation et l'accompagnement des entreprises tout au long de leurs processus de consommation et production et la sensibilisation des citoyens vis-à-vis de leur mode de consommation ;
- La promotion de l'innovation et de la recherche et la garantie des moyens scientifiques, techniques et financiers.

Stratégies et programmes

En parallèle aux Stratégies et Programmes nationaux, des programmes régionaux portant sur les modes de consommation et de production durable sont aussi initiés à la région, dont notamment :

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA/Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).



Plans Directeurs provinciaux ou préfectoraux des déchets ménagers et assimilés : Qui s'inscrivent dans le cadre du Programme National de Déchets Ménagers (Consulter Encadré 21).

Programme National de Déchets Ménagers: Lancé en 2008 en vue d'assurer la collecte des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte en milieu urbain de 90% en 2020 et 100% en 2030, réaliser des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100%) et réhabiliter et fermer toutes les décharges sauvages (100%) à l'horizon 2022. Il vise aussi à développer la filière de « tri-recyclage-valorisation » pour atteindre un taux de recyclage de 20% et valorisation d'au moins 30% des déchets générés, généraliser les plans directeurs préfectoraux et provinciaux de gestion des déchets ménagers et assimilés et former et sensibiliser tous les acteurs concernés sur la problématique des déchets.

Plan d'Atténuation des émissions de GES (2021-2030) de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima : Qui comprend des actions de valorisation des pneus usés, des boues de STEP, des déchets ménagers, de grignons d'olives et des cendres volantes. (Consulter Encadré 24).

Encadré 23 : Programme National de Valorisation des Déchets

Ce programme a été mis en œuvre afin de prévenir et réduire au minimum la production de déchets et maximaliser la réutilisation, le recyclage et l'utilisation de matériaux de substitution respectueux de l'environnement au niveau de l'ensemble des régions du Royaume. Il vise le développement des filières de valorisation des déchets (batteries usagées, papier carton, déchets plastiques, pneus usés, véhicules en fin de vie et déchets de construction et de démolition).

Programme National d'Assainissement Mutualisé Pnam : Parmi ses objectifs la construction de stations d'épuration des eaux usées (STEP) qui permettront, de dégager des ressources hydriques non conventionnelles. (Consulter Encadré 11).

Programme de collecte des sacs en plastique : Le Département de l'Environnement mène en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur le Programme National de Collecte et l'Élimination des Sacs en Plastique. Ce programme a pour objectifs la collecte et l'élimination des sacs en plastique, puis la sensibilisation de la population à l'usage rationnel des sacs en plastique et à l'utilisation d'autres produits alternatifs.

Pacte de l'Exemplarité de l'Administration PEA (2019-2021) : Lancé dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNDD, ce pacte vise à inciter les institutions publiques à donner l'exemple et à adopter des démarches écoresponsables à travers notamment une gestion rationnelle des ressources, l'introduction de la mobilité durable et la mise en place d'une politique d'achats publics durables.



Evolution des indicateurs de l'ODD12

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1	Taux de collecte professionnalisée des déchets ménagers (%) (milieu urbain)	-	-	-	-	-	97	-	-	-
		Taux d'enfouissement dans les CEV (%)	-	-	3,8	-	-	-	-	66,0	-
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1	Puissance installée du parc d'énergie renouvelable (en watts par habitant)	89,5	88,4	87,3	86,3	85,2	116,1	114,7	113,4	-

Source : Direction Régionale de l'Environnement - Rapport sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques- Direction Régionale de la Transition Energétique et du Développement Durable



La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima fait partie des régions du Royaume les plus vulnérables aux changements climatiques, de par sa position géographique et ses prédispositions naturelles, ce qui se traduit par des phénomènes climatiques extrêmes comme les vagues de froid et de chaleur étant à l'origine de la survenue de catastrophes naturelles notamment les inondations, les glissements de terrains ou les incendies de forêts. Nombreuses sont les mesures et les initiatives prises pour lutter contre les changements climatiques et assurer la résilience de la population et du territoire contre ses répercussions, que ce soient par des programmes régionaux ou dans le cadre de stratégies nationales à vocation climatique. En effet, le pays a adopté une démarche volontaire, intégrée, participative et responsable dans son effort d'adaptation et d'atténuation des aléas climatiques, qui constitue l'un des piliers majeurs de la Stratégie Nationale de Développement Durable.



Etat de mise en œuvre

Résilience face aux catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles auxquelles est confrontée la RTTA sont multiples. Durant les dernières décennies, elle a souffert d'épisodes de sécheresses entrecoupés d'épisodes pluvieux violents causant de fortes inondations. En effet, celles-ci y sont considérées les plus menaçantes de par la succession des crues ayant frappé la région, comme les crues torrentielles de Tétouan et Tanger en 2021, 2020 et 2014 ou les inondations survenues à Tétouan en 2010 et à Tanger en 2008. En fait, les inondations ont causé le plus de pertes humaines avec 29 décès⁷³ en 2021. Sur ceci, 96 sites⁷⁴ présentent un risque d'inondation dans la région, dont 52 sont de degrés élevés à très élevé. La nature du sol et du relief régional caractérisé par de fortes pentes est à l'origine d'écoulements de terrain, un blessé a été déploré en 2021 sans décès enregistrés.

Les feux de forêt sont aussi néfastes pour le patrimoine forestier régional et ont causé, en plus de dégâts humains avec 23 blessés⁷⁵ entre 2016 et 2021, des dommages économiques importants : 995 incendies ont été déplorés à la région durant cette période et brûlé 10083 ha de forêts.

La RTTA est aussi connue par ses activités sismiques, mais aucune victime n'y a été enregistrée depuis le tremblement de terre d'Al Hoceima en 2004 qui avait causé des dégâts humains et matériels importants.

Outre les dégâts humains, les dommages matériels et les répercussions socio-économiques sont considérables : Les températures élevées et les précipitations concentrées augmentent les risques d'accidents,

impactent les voiries et génèrent des coûts de réparation très importants. Les sécheresses réduisent considérablement la production et les rendements agricoles et impactent ainsi le revenu des agriculteurs et la disponibilité des produits alimentaires.

Par ailleurs, dans le but de renforcer la résilience des territoires à risques et protéger la population et les biens des conséquences des catastrophes naturelles, la stratégie nationale de gestion des risques (2020-2030) a été déclinée au niveau de la région. Parmi les instruments et outils de prévention, l'organisation des préparatifs aux interventions en amont des événements catastrophiques notamment les inondations, la réalisation des travaux de protection des villes de la région contre les inondations, et la mise en place de 5 cartes d'aptitude à l'urbanisation en tant que mécanisme de gestion anticipative et systématique des risques. De même, les travaux sont en cours pour la mise en place d'un observatoire de Sismologie à la province d'Al Hoceima.

Aussi, des projets de prévention des catastrophes naturelles ont été menés par le Conseil Economique, Social et Environnemental, en partenariat, entre autres, avec la Région. Ces projets ont pour objectifs de prévenir, réduire et gérer les catastrophes naturelles, et consistent en un recensement des zones les plus exposées aux risques naturels, la signature de conventions de partenariat avec les sociétés d'assurances afin de protéger les populations vulnérables, puis la mise en place d'une cellule de veille chargée de surveiller et d'évaluer le niveau de risque au niveau de la région.

Emissions de gaz à effet de serre

⁷³Commandement Régional de la Protection Civile

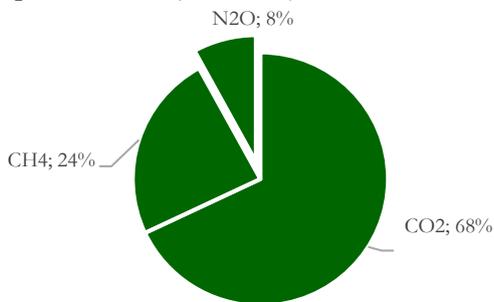
⁷⁴Agence du Bassin Hydraulique du Loukoss – Agence du Bassin Hydraulique de Sebou

⁷⁵Commandement Régional de la Protection Civile



Les secteurs clés de l'économie (énergie, déchets, agriculture, industrie) représentent des sources émettrices de gaz à effet de serre (GES) qui induisent des variations de température, et contribuent au réchauffement climatique. En 2016, les émissions de GES de la RTTA sont estimées à 7578 Gg.eqCO₂, soit 8,8% du total national (hors secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres-FAT), dont 68% sont calculées en équivalent de CO₂. Les émissions de CH₄ représentaient 1820 Gg.eqCO₂ et les émissions de N₂O étaient de l'ordre de 582 Gg.eqCO₂.

Graphique20 : Émissions de GES en 2016 par gaz, en équivalent CO₂ (hors FAT), RTTA



Source : Direction Régionale de l'Environnement

Précipitations fluctuantes et températures en hausse

D'autre part, si la région connaît généralement des températures clémentes en hiver et douces en été, avec une moyenne de 17 °C, pouvant varier de 0 à 37°C selon la saison, la proximité aux zones côtières ou l'altitude, il convient de noter que ces dernières années, elle est soumise à une recrudescence des vagues de chaleur qui accentuent davantage les impacts bien marqués du changement climatique sur les ressources naturelles de la région⁷⁶.

Quant au régime des précipitations, il connaît des fluctuations d'une année à l'autre, avec la

survenue d'années de sécheresse ou de crues violentes.

Une politique climatique régionale

Dans le cadre de la déclinaison de l'action climatique au niveau de la RTTA, celle-ci a adopté le Plan Climat Territorial (PCT) en 2021. De même, le Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques a été mis en place en 2019 dont la première mission a été consacrée au rapport régional sur l'état de l'environnement avec un focus sur les changements climatiques, alors que la deuxième mission a été réservée au Plan d'action régional de la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. L'objectif de ce schéma étant la définition de plans opérationnels permettant à la RTTA de s'inscrire dans une approche de durabilité tenant compte des enjeux et axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Développement durable ainsi que ceux des ODD.

Aussi, un réseau régional pour la collecte et le partage des données et des indicateurs environnementaux de la RTTA a été créé en 2019 et un système d'information régional de l'environnement et du développement durable mis en place depuis 2017.

La région a aussi connu la mise en place du Programme de gestion des menaces du changement climatique 2018-2019 qui s'inscrit dans la mise en œuvre des décisions de l'Accord de Paris, avec l'adoption du modèle de développement durable à bas carbone (inclus dans l'agenda de la COP 22), mis en place par le département de l'environnement en partenariat

⁷⁶Plan Climat Territorial - Rapport de la mission 1 : Diagnostic « Situation Territoriale face au Changement Climatique » (STCC) de la RTTA



avec celui des eaux et forêts ainsi que des partenaires privés.

Une étude de vulnérabilité du secteur de l'habitat au changement climatique (2019-2020) au niveau de la RTTA a été réalisée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Elle a permis de caractériser la vulnérabilité et les risques liés au changement climatique dans la région et de produire une carte synthétique de vulnérabilité au changement climatique.

En matière d'atténuation ou d'adaptation, la RTTA a mis en place son Plan Régional d'Atténuation des émissions de GES, ainsi que son Plan d'Adaptation Prioritaire. De même, plusieurs initiatives sont déjà menées par différents départements à la région.

L'ABHL prévoit un plan d'action pour faire face à la vulnérabilité de la région aux changements climatiques et aux exigences du développement socioéconomique qui se traduit par une pression de plus en plus importante sur les ressources en eau. Ce plan d'action s'articule autour de la mobilisation des eaux de surface par les grands barrages en cours de réalisation et programmés, l'interconnexion entre les systèmes hydrauliques du Loukkos et du Tangérois, la mobilisation des eaux de surface par les petits barrages et lacs collinaires, le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées épurées et le captage des eaux pluviales.

L'Agence Nationale des Eaux et Forêts dans l'ensemble de ses programmes et tâches prend en considération l'atténuation devant les effets du changement climatique. Les plans d'aménagement des forêts et des bassins versants ainsi que les interventions prennent en compte

des actions d'atténuation à travers des actions de reboisement et reconstitution des écosystèmes naturels et un choix des espèces résilientes avec des efforts en matière de préservation de la biodiversité : Plans d'action des espèces menacées, Gestion des aires protégées et zones humides et lutte contre la désertification⁷⁷. En effet, le potentiel floristique régional est aussi un atout valorisable en matière d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre de la région.

Le Centre Régional de Recherche Agricole de Tanger développe aussi des stratégies axées sur les pratiques de l'agriculture de conservation et le développement de systèmes de production résilients aux changements climatiques. Il s'agit, entre autres, de la préservation des ressources génétiques locales caprines adaptées aux changements climatiques, l'introduction des variétés des céréales et légumineuses plus tolérantes à la sécheresse au niveau de la région, la préservation des ressources génétiques animales et végétales locales adaptées aux changements climatiques, puis le contrôle et la lutte contre les maladies et insectes émergents causés par les changements climatiques (cochenille de cactus...etc.)⁷⁸.

Aussi, la zone de Tanger est concernée par la réalisation des cartes de vocation agricole des terres pour les conditions climatiques futures qui consistent à comparer les aires de distribution des principales espèces cultivées (céréaliculture, légumineuses alimentaires et arboriculture) en fonction des contraintes des sols⁷⁹.

La Direction Régionale de l'Artisanat, en partenariat avec le Conseil Régional et la Chambre d'artisanat de la RTTA mène plusieurs actions en faveur de la réduction des émissions des GES, notamment par la modernisation des

⁷⁷Plan Climat Territorial - Rapport de la mission 1 : Diagnostic « Situation Territoriale face au Changement Climatique » (STCC) de la RTTA

⁷⁸Plan Climat Territorial - Rapport de la mission 1 : Diagnostic « Situation Territoriale face au Changement Climatique » (STCC) de la RTTA

⁷⁹4^{ème} communication nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques



méthodes de production dans le secteur de la poterie, par le remplacement des fours traditionnels par des fours à gaz, la conservation du couvert végétal, la limitation de l'utilisation des produits polluants, la gestion et traitement optimal des déchets, puis la maîtrise des risques physicochimiques des produits.

La Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau mène aussi des actions en matière d'atténuation des émissions des GES, dont on peut citer l'incitation au renouvellement du parc des véhicules de transport routier professionnel les plus vétustes et polluants d'âge supérieur à 15 ans, en instituant une prime à la caisse et une prime de renouvellement, de même l'adoption des normes d'émissions de polluants EURO4 qui s'appliquent aux véhicules neufs importés dès janvier 2011 et aux véhicules de fabrication nationale dès janvier 2015⁸⁰, la limitation de l'âge des véhicules à l'importation à cinq ans⁸¹, puis l'utilisation des nouvelles techniques moins polluantes et réduisant les émissions de GES pour le traitement de la chaussée⁸².

L'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du Royaume (APDN) a aussi mis en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques liés au réchauffement climatique. Parmi les projets mis en œuvre, le programme de l'aménagement des oueds et les systèmes de protection contre les inondations, le programme «Pérennité des ressources en Eau au Maroc» dans la province de Tétouan, les travaux de défense et de restructuration des sols dans diverses provinces, les projets de reboisement des forêts, le programme de développement participatif des

zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen, les programmes de lutte contre les incendies de forêts, le programme de développement durable de la Réserve de Biosphère Intercontinentale Méditerranéenne (RBIM), les plans provinciaux du Nord liés à la gestion de déchets ménagers et industriels ainsi que la création de décharges contrôlées⁸³.

Engagée dans les projets et actions de la lutte contre les Changements Climatiques, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a connu, en 2016, l'organisation de la Conférence MedCop Climat des pays riverains de la Méditerranée sur les changements climatiques, comme initiative du Conseil Régional en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un Agenda méditerranéen des solutions a été élaboré pour un partenariat de tous les acteurs de la Méditerranée face aux changements climatiques. La MedCop Climat a débouché sur la création de la Maison Méditerranéenne du Climat (MMC) de la part du Conseil Régional avec le soutien des principales organisations internationales qui agissent autour de la Méditerranée. Installée à Tanger, la MMC se met au service des territoires et de l'économie comme acteur de renforcement des capacités, de soutien au financement et comme incubateur de projets en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Education et Sensibilisation

La région a connu l'organisation de plusieurs activités ayant pour but d'initier les étudiants et les jeunes aux objectifs de développement durable, particulièrement les changements climatiques. Comme exemple, l'UAE a organisé

⁸⁰Arrêté conjoint du Ministre de l'équipement et des transports et du secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement no 2835-10 du 19 moharrem 1432 (25 décembre 2010).

⁸¹Décret no 2-10-421- du 20 chaoual 1431 (29 septembre 2010) pris pour l'application des dispositions de la loi no 52-05 portant code de la route, relatives aux véhicules).

⁸²Plan Climat Territorial - Rapport de la mission 1 : Diagnostic « Situation Territoriale face au Changement Climatique » (STCC) de la RTTA

⁸³Plan Climat Territorial - Rapport de la mission 1 : Diagnostic « Situation Territoriale face au Changement Climatique » (STCC) de la RTTA



en partenariat avec le tissu associatif, une caravane du développement durable (du 1er février jusqu'au 7 décembre 2020), période durant laquelle des ateliers thématiques ont été animés au sein des établissements de l'Université ainsi qu'au niveau des écoles, collèges et lycées de la RTTA pour sensibiliser notamment sur la contribution citoyenne aux Objectifs de Développement Durables et sur l'action climatique.

Aussi, des filières de formation ont été développées au sein des établissements universitaires de la région portant sur « le Climat et la gestion des ressources hydriques » permettant de revisiter les concepts clés du changement climatique et de maîtriser les étapes essentielles du processus de l'intégration du changement climatique dans les politiques de développement et la planification budgétaire afin de favoriser la mise en œuvre des actions prioritaires d'adaptation et d'atténuation.

Le Département du développement durable mène, de sa part, des formations de renforcement des capacités au profit des ONG régionales et locales qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour les divers intervenants publics chargés de la gouvernance environnementale (élus, universitaires, secteur public et journalistes).

De même, une convention de collaboration entre la Direction Régionale de l'Environnement et l'UAE a été signée en 2022, visant définir un cadre général de coopération entre les deux parties dans l'objectif de développer des études et recherches, intensifier les actions communes à caractère scientifique et technique et renforcer les capacités locales dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre de l'Initiative Entreprise Climat, des journées régionales « Entreprises et

Changement Climatique » de sensibilisation et de formation ont été organisées à Tanger en partenariat avec le Centre 4C Maroc. Elles portent notamment sur les démarches climatiques à mener au niveau des entreprises.

La RTTA a aussi connu la création de la Maison du Développement Durable à Tanger, qui se veut un pôle de rencontres, de réflexions et d'innovations sur le développement durable dans la région, ainsi qu'une structure destinée à sensibiliser le grand public aux problématiques de l'environnement.

Le programme de gestion des menaces du changement climatique 2018-2019 a aussi lancé des campagnes de sensibilisation des citoyens avec l'organisation d'événements concernant le changement climatique à l'instar de la MEDCOP.

Relever les défis environnementaux

Dans le cadre de l'appel à propositions de l'Union européenne Europeaid «Autorités Locales-partenariats pour des villes durables » , le Conseil Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a présenté en 2020, en partenariat avec la Région-Provence-Alpes-Côte d'Azur, le projet SLEC : « Service Local Energie Climat : Outil de transition énergétique et climatique au service du développement urbain intégré », qui est un service d'intérêt général dont le rôle est de soutenir la transition énergétique et écologique en associant les acteurs du territoire à travers des actions de sensibilisation, de formation, de conseil, de mobilisation territoriale, et qui prévoit la création d'un SLEC dans chacune des provinces et préfectures de la région.

Principaux défis

Des mesures ont été mises en place en matière de lutte contre les changements climatiques, mais plusieurs défis sont à surmonter, notamment ceux portant sur :



- Le renforcement de la prévention contre les risques climatiques et la résilience de la population et des territoires ;
- Les difficultés en matière de convergence des stratégies et programmes menés par le secteur public, privé et la société civile et de coordination entre les institutions concernées par le changement climatique au niveau de la région ;
- La durabilité des actions, puisque certains projets réalisés sous tutelle des institutions de la région sont réalisés pour une période donnée et leurs services s'arrêtent avec l'achèvement de la durée du projet ;
- Le manque de moyens financiers, de synergie dans la mise en œuvre des plans d'actions ;
- Le renforcement de l'écocitoyenneté à travers les programmes d'éducation, de sensibilisation et de communication ;
- L'assurance de l'équilibre entre le développement économique et social de la région et la lutte contre les changements climatiques.

Stratégies et programmes

Outre la déclinaison des stratégies et programmes nationaux intégrant des mesures relatives aux changements climatiques, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a mis en place un certain nombre de plans et programmes. Il s'agit notamment du :

Plan Climat Territorial de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima : S'inscrit dans le cadre de la déclinaison territoriale du Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique et constitue un outil de planification et de mise en œuvre de diverses mesures d'adaptation et d'atténuation pour la lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'une feuille de route qui se veut structurante, participative, évolutive et adaptée au territoire régional afin de faire face aux problématiques de la région,

atténuer les émissions des gaz à effet de serre (GES) et assurer l'adaptation des territoires, de la population et des activités, et visant un développement à faible intensité de carbone et résilient aux effets du changement climatique.

Encadré 24 : Plan Régional d'Atténuation des émissions de GES (2021-2030)

Afin d'initier une politique cohérente de développement bas carbone au niveau de la RTTA, ce Plan propose 30 actions pour la réduction des GES dont quelques-unes sont déjà engagées au niveau de la Contribution Déterminée au niveau National – CDN, alors que les nouvelles actions sont issues principalement des réflexions menées dans le cadre de la stratégie régionale. Les actions d'atténuation proposées concernent les secteurs de la production d'électricité (une action), bâtiment (3 actions), industrie (8), agriculture (5), forêt (2), transport (5) et déchets (2). Ce Plan repose sur des mesures inconditionnelles et conditionnelles au financement international qui représentent un certain potentiel de réduction des émissions de GES.

Encadré 25 : Plan d'Adaptation Prioritaire (PAP) de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Il s'inscrit dans la démarche nationale en matière de lutte contre le changement climatique et suivra les directives du Plan Climat National et du Plan National d'Adaptation 2030 ainsi que les mesures inscrites au niveau des différentes politiques sectorielles. Le PAP se décline en 4 objectifs stratégiques : 1) Renforcer la préservation des ressources naturelles et des zones protégées de la région ; 2) Evaluer, prévenir et réduire les vulnérabilités et les risques climatiques ; 3) Accompagner l'adaptation des activités économiques clés au changement climatique ; 4) Assurer l'alignement pour faire progresser le développement résilient face au changement climatique. Ces objectifs



stratégiques sont déclinés en 13 objectifs opérationnels et 32 actions concrètes.

Plan régional d'adaptation du secteur de l'habitat au changement climatique (2020-2030) : Etabli pour le renforcement de la résilience du secteur de l'habitat face au changement climatique au niveau de la RTTA et proposer des mesures pertinentes d'adaptation. Ce plan a été élaboré selon une vision de planification et de coordination avec les parties prenantes régionales du secteur de l'habitat. Il est décliné en 6 axes stratégiques, notamment : 1) la promotion de la résilience au Changement climatique de l'habitat et des populations; 2) la consolidation de la gouvernance et de la coordination interinstitutionnelle ; 3) le renforcement des capacités des acteurs : éducation, formation, communication et sensibilisation; 4) la mise en place de mécanismes de financement durables et flexibles ; 5) le renforcement de la recherche – innovation, de la gestion des connaissances et du transfert de technologies ; 6) la promotion de la coopération régionale et internationale.

Schéma Régional de Préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques : Elaboré selon une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs membres du réseau régional d'échange d'informations sur l'environnement et le développement durable, ce schéma a pour objectifs: 1) Identifier les enjeux environnementaux liés à la préservation des milieux naturels, avec une attention particulière à ceux liés aux changements climatiques, 2) Sauvegarder et restaurer les milieux naturels, ainsi que décliner les priorités de la stratégie nationale de développement durable au niveau de la région, 3) Proposer des axes d'amélioration des politiques, stratégies et mesures déjà entreprises par les pouvoirs publics au niveau régional, 4) Identifier les actions à mener au niveau régional pour prévenir et réduire toutes

les formes de pollution et de nuisance, 5) Développer un programme d'actions et des mesures d'accompagnement sur le plan technique, institutionnel, législatif et réglementaire, ainsi qu'en matière de formation, de sensibilisation et d'information de nature à renforcer la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable.

Le Schéma Régional du Littoral de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma : (Consulter Encadré 28).

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma SRAT-TTA/Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021-2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Le Programme de Développement Régional (PDR) 2017-2022 : Le PDR intègre la dimension du changement climatique puisqu'il envisage le lancement de plusieurs projets, dont la création d'un pôle scientifique chargé des questions environnementales, la mise en place des programmes de valorisation des déchets, d'efficacité énergétique et de réhabilitation du littoral et l'élaboration du plan de gestion de risques. Il définit également un ensemble de programmes en matière de changement climatique dont :

Le Programme de gestion des menaces du changement climatique : Avec une enveloppe financière de 10 MDH, ce programme vise à la réduction des impacts négatifs du changement climatique et la préservation des écosystèmes, ainsi que l'augmentation de l'impact des actions menées à travers la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, citoyens, ... etc.). Le programme concerne



différents thèmes : La biodiversité dans le renforcement de la création d'espaces protégés, l'énergie dans le développement de la production d'énergies renouvelables non polluantes et les entreprises dans l'accompagnement et l'encouragement de la reconversion des entreprises polluantes. Pour le volet recherche et innovation, il comprend l'encouragement des travaux de recherche et/ou projets innovants portant sur les questions liées au réchauffement climatique.

Les Projets de prévention des catastrophes naturelles : Qui visent à prévenir, réduire et gérer les catastrophes naturelles et proposer des solutions aux problématiques de la pêche soulevées par le dauphin noir, d'une enveloppe financière de 400 MDH à l'horizon 2017-fin 2022.

Encadré 26 : Stratégie Nationale de Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030)

Dont l'objectif est de doter le pays d'instruments et d'outils de prévention et de protection contre les catastrophes, afin de renforcer la résilience des territoires contre ces risques. Elle se fixe trois objectifs couvrant toutes les composantes du cycle de gestion des risques de catastrophes naturelles à savoir : l'amélioration de la connaissance et l'évaluation des risques, la promotion de la prévention des risques en vue de renforcer la résilience et l'amélioration de la préparation aux catastrophes naturelles pour un relèvement rapide et une reconstruction efficace. Pour sa mise en œuvre, Cette Stratégie est déclinée en 2 plans d'actions :1) un Plan d'action prioritaire 2021-2023 qui fait ressortir les différentes actions dont la réalisation est jugée nécessaire dans un délai qui ne dépasse pas trois années ; 2) un Plan opérationnel 2021-2026 reposant sur cinq principaux axes, comptant 18 programmes déclinés en 57 projets. Au niveau de la RTTA, le Plan d'action Prioritaire 2021-2023 prévoit l'élaboration d'études aboutissant au développement d'un modèle d'évaluation des

risques à l'échelle locale, l'établissement d'un projet pilote de prévention des risques naturels et développement de la résilience, au niveau de la ville d'Al Hoceïma pour les séismes, et au niveau de la ville de Chefchaouen pour les mouvements de terrains.



Evolution des indicateurs de l'ODD13

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030			
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes	Inondations	Personnes décédées	0	0	0	0	0	29	-	
				Personnes blessées	0	0	1	0	0	2		
			Ecoulement de terrain	Personnes décédées	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	0	0	0	0	0	1		1
			Effondrement de constructions	Personnes décédées	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	0	3	1	0	1	0		0
			Feux de forêts	Personnes décédées	0	0	0	0	0	0		0
				Personnes blessées	2	0	0	0	19	2		2
				Superficies incendiées (en ha)	1374	921	332	1428	4544	1484		1484
			13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.2	Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre (en GgeqCO ₂)	7578	-	-	-	-		-

Source : Commandement Régional de la Protection Civile - Direction Régionale de l'Environnement -Direction Régionale des Eaux et Forêts et la lutte contre la Désertification du Rif-Direction Provinciale des Eaux et Forêts et la lutte contre la Désertification d'Al Hoceima



De par son emplacement géographique, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima jouie d'une façade littorale de 447 km de longueur donnant sur la méditerranée et l'océan Atlantique, et a la particularité d'être entourée par trois écosystèmes différents l'un de l'autre : l'Atlantique Nord, le Détroit de Gibraltar et la Méditerranée occidentale. Ceci lui confère un atout exceptionnel pour le développement d'activités maritimes et particulièrement la pêche, suscitant l'engouement des investisseurs nationaux et étrangers. Mais la multiplication des activités de pêche pratiquées dans la région, la pollution générée par le trafic maritime intense au niveau du Détroit de Gibraltar, ainsi que certains facteurs naturels et la forte densité démographique dans les zones côtières, exercent des pressions sur les écosystèmes marins et les ressources halieutiques de la région, c'est pourquoi nombreux sont les enjeux à défier malgré les efforts déployés.



Etat de mise en œuvre

Vers une gestion durable du potentiel maritime

Face aux risques qui menacent le potentiel maritime de la région, plusieurs actions et programmes sont menées pour en garantir une gestion durable. Parmi les mesures entamées, l'intégration de l'aspect durabilité dans la gestion portuaire conformément aux dispositions de la convention internationale MARPOL. Comme exemple de cette gestion au niveau du port Tanger Med, l'organisation régulière d'analyses de la qualité des eaux des bassins et des sédiments du fond marin et des zones de mouillage du complexe portuaire et la mise en place d'actions pour limiter certaines des principales sources de pollution marine.

On cite aussi, la préservation et la protection contre l'acidification de la Zone Economique Exclusive (ZEE) maritime et la réalisation d'études de diagnostic de l'état des zones littorales et maritimes. Par ailleurs la RTTA est en cours de l'élaboration de son Schéma régional de gestion du littoral qui s'inscrit dans la loi 82-12 promulguée en vue de mettre en valeur l'écosystème littoral.

Exploitation rationnelle des ressources halieutiques et Renforcement du cadre juridique

Dans l'objectif d'assurer une gestion durable, compétitive et performante des ressources halieutiques et leur préservation, et relancer ainsi l'économie du secteur de la pêche dans la RTTA, plusieurs actions y ont été mises en place, dont l'adoption des Plans d'aménagement des Pêcheries, particulièrement pour le poulpe, les grands et petits pélagiques, les crevettes et le corail rouge d'Assilah, ainsi que la mise en mer des Récifs artificiels « type industriel » au niveau de Martil sur une superficie de 52 ha et la création des Aires Marines Protégées.

Le cadre juridique a également été renforcé, notamment par l'adoption de lois et décrets visant la lutte contre la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'interdiction de l'utilisation du filet maillant dérivant en vue de préserver les espèces vulnérables, puis la fixation des zones de chalutage.

En effet, l'ensemble des navires de pêche côtière et hauturière ont été équipés d'un système de géo-localisation par satellite et une procédure de certification électronique des captures a été élaborée dans le cadre de la lutte contre la pêche INN. Un plan national de contrôle des activités de pêche décliné en plan régional de contrôle a également été mis en œuvre, définissant les méthodologies et procédures opérationnelles en vue d'harmoniser, planifier, exécuter le contrôle et permettre le suivi efficace des résultats et l'évaluation régulière du système. Par ailleurs et dans le but de lutter contre l'activité des barques informelles, un projet d'équipement des barques artisanales en dispositif d'identification RFID (Radio fréquence Identification) a été initié et réalisé à 100% au niveau de la région.

Préservation des zones marines

Le Maroc a adhéré aux conventions internationales fixant comme objectif la création d'un réseau d'espaces protégées couvrant au moins 10% des océans. Dans ce cadre, le Royaume s'est doté d'une stratégie de développement d'un réseau d'aires marines protégées (AMP). Ce réseau d'AMP-Pêche contribuera à la préservation des ressources halieutiques, à la réhabilitation des écosystèmes marins et à la durabilité de la pêche artisanale. Dans ce cadre la zone maritime de la RTTA s'étend sur deux aires marines protégées : l'AMP Alboran qui couvre 250 km² et l'AMP Parc National d'Al Hoceïma sur une superficie de 190 km².



Préservation du patrimoine culturel du littoral

Afin de mettre en exergue le patrimoine culturel et naturel du littoral régional, des actions sont déployées pour l'inventaire et le classement des monuments historiques et sites archéologiques. Ainsi, 6 sites archéologiques sont classés sur le littoral à la région (BorjMartil, la Necropole de Marshan, le site de Ksar Sghir, les grottes d'Hercule, les remparts de la Médina d'Assilah et le site Lixus), 1 site inscrit (le site archéologique Al Mazamma) et plusieurs autres sites et monuments inventoriés.

Faible participation de la pêche à la production de la richesse

La pêche représente une activité d'appoint non négligeable à la RTTA notamment grâce à sa contribution dans la mobilisation d'une importante main d'œuvre principalement au niveau des communes rurales côtières où l'agriculture n'est pas un secteur florissant. Mais avec ses trois composantes, côtière, artisanale et hauturière, la participation de la région dans l'exploitation des ressources halieutiques nationales reste faible : Elle n'a pas dépassé 1,9% et 6,4% respectivement du poids et de la valeur des débarquements en 2020.

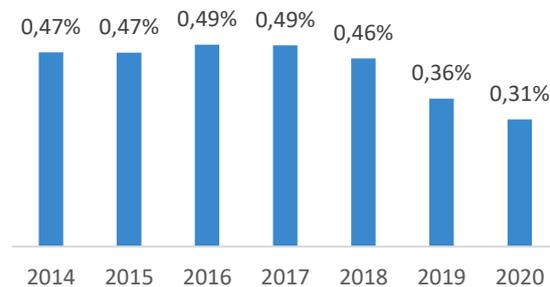
En effet, si les captures de la pêche hauturière fluctuaient entre 2015 et 2020 entre 1274 et 1131 tonnes (30 unités opérationnelles de pêche hauturière), celles côtières et artisanales ont baissé graduellement passant de 43802 à 24002 tonnes durant cette période. En termes de valeurs, la production halieutique régionale a diminué de 885 à 831 MDH entre 2015 et 2019, puis à 691 MDH en 2020.

Par ailleurs, l'aquaculture est une activité prometteuse dans la côte méditerranéenne de la région, avec une production qui a augmenté de 181 à 204 tonnes entre 2015 et 2020. De même, les eaux riches en coraux de la région croisent la trajectoire de migration de poissons à très haute

valeur commerciale tels que le Thon rouge et l'Espadon faisant de la région la plus grande productrice à l'échelle du Royaume en ces deux espèces.

Mais en général, les activités de pêche participent faiblement à la production de la richesse dans la RTTA, avec une part dans le PIB régional qui a diminué de 0,47% à 0,31% entre 2015 et 2020.

Graphique 21 : Part du PIB correspondante aux activités de la pêche, RTTA



Source : HCP

Promotion de la pêche artisanale et côtière

Pour promouvoir la pêche artisanale et côtière, la RTTA abrite 7 points de débarquement aménagés (PDA) et 5 Villages de pêcheurs (VDP). La flotte de pêche côtière et artisanale immatriculée est constituée en 2020 respectivement de 753 et 2733 unités, dont 44% et 95% respectivement opérationnelles.

En vue de moderniser, mettre à niveau la flotte artisanale, et améliorer ainsi les conditions de sécurité, d'habitabilité et de travail des marins pêcheurs à bords, cette flotte a connu la modernisation de 20 navires dont la moitié en polyester alors que 42 navires ont bénéficié des différents packs de mise à niveau (Pack TAJHIZ-BAHARA-ANBAR). De même, le programme d'équipement des barques en caissons isothermes permet la valorisation des apports et évite les pratiques pouvant porter atteinte à l'environnement marin et terrestre. Au niveau régional, 2094 barques ont bénéficié de ce programme jusqu'à fin 2020 parmi les 2480



ciblées. D'autre part, dans le cadre du Programme national d'élimination du filet maillant dérivant (FMD), 170 armateurs ont été indemnisés dans l'option retrait des FMD pour un montant de 58,5 MDH, et 75 armateurs indemnisés dans l'option sortie pour un montant de 150 MDH. De même, un appui financier est alloué aux navires senneurs de la pêche côtière victimes des attaques du dauphin noir, alors qu'une convention est en phase de préparation pour le financement de l'achat de filet prototype renforcé en faveur des navires sardiniers victimes de ces attaques.

Renforcement de la recherche

Sur le plan scientifique, la recherche dans le domaine halieutique a été renforcée au niveau de la RTTA qui abrite un centre régional de la recherche halieutique qui s'occupe, entre autres, de l'évaluation de l'état des principaux stocks peuplant l'Atlantique nord et la Méditerranée, de l'évaluation des rejets en mer et de la conduite de thèmes de recherche au niveau régional en rapport avec l'environnement marin et l'impact anthropique des activités humaines. La région abrite aussi deux centres spécialisés : Le centre spécialisé en pathologie des animaux aquatiques de Tanger et le centre spécialisée en zootechnie et ingénierie aquacoles de M'diq, destiné à entreprendre des travaux de recherches sur les nouvelles technologies aquacoles et l'adaptation des techniques existantes aux conditions géographiques et sociales de la région.

De son côté, en plus de l'intégration de l'aquaculture et de la biodiversité marine dans les offres de formation universitaires au niveau de la région, divers projets de recherche universitaires portant sur la protection des écosystèmes aquatiques sont menés. On cite dans ce sens un projet relatif au rôle que pourraient jouer les Foraminifères et les Ostracodes comme bio indicateurs des caractéristiques environnementales actuelles et passées du littoral de la RTTA. On cite aussi un projet portant sur le processus de gestion de l'AMP d'Alboran, en

proposant des bonnes pratiques en termes de gouvernance, de financement durable et de bio surveillance de l'état de salubrité de l'écosystème en question et en prédisant les impacts des changements globaux (effets anthropiques, eutrophisation, changement climatique, ...) sur les écosystèmes marins, ainsi que des recherches menées sur la prolifération des blooms de méduses au niveau des côtes et les larges de la Méditerranée occidentale. D'autre part, l'UAE a signé une convention de partenariat avec le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Action Prioritaires (CAR/PAP) agissant dans le cadre du Plan d'action pour la protection et le développement du bassin de la Méditerranée (PAM), celui-ci englobe des aspects tels que la gestion des zones côtières, la prévention et le contrôle de la pollution, la protection des écosystèmes et la préservation de la biodiversité.

Principaux défis

Afin de promouvoir une croissance durable du secteur de la pêche et de faire converger les aspects environnementaux, sociaux et économiques des ressources aquatiques permettant aux communautés d'en retirer des avantages équitables, d'importants défis devront être levés par le secteur de la pêche au niveau de la région. Il s'agit en particulier de :

- La planification de l'espace maritime ;
- La lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques ;
- La lutte contre l'envahissement des espèces exotiques (cas des méduses et des crabes bleus) et la proposition de solutions aux problématiques de la pêche soulevées par le dauphin noir dans la côte méditerranéenne de la région ;
- La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, avec la nécessité du renforcement des ressources humaines pour un contrôle efficient ;
- La lutte contre la pollution marine, surtout chimique engendrée par le trafic maritime de



plus en plus intense à travers le Déroit de Gibraltar, surtout celui assurant le transport de produits d'hydrocarbures ;

- Le développement de la contribution de l'aquaculture régionale à l'offre nationale de poissons ;
- Le renforcement de la gouvernance du littoral vue la multiplicité des intervenants chargés de sa gestion, ce qui complique davantage la coordination de leurs actions.

Stratégies et programmes

Face aux risques qui menacent le capital maritime et la durabilité des zones littorales, et pour remédier aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent, des stratégies nationales, plans et programmes sont déclinés à l'échelle de la région, dont principalement :

Encadré 27 : La stratégie Halieutis (2009-2020)

C'est une stratégie intégrée focalisée sur la ressource, les infrastructures et le produit. Sa vision est axée selon 3 pivots : La durabilité des pêcheries, la performance des infrastructures de débarquement et de commercialisation et compétitivité des produits de la pêche, complétés par un volet transverse qui cible la formation, l'adaptation du cadre juridique du secteur et la gouvernance. Au niveau de la RTTA, l'action du Département de la Pêche Maritime a ciblé le renforcement de la recherche halieutique, l'aménagement des pêcheries, la mise à niveau et la modernisation de l'effort de pêche ainsi que le développement de l'aquaculture. La recherche scientifique a ciblé deux volets, le volet halieutique, permettant ainsi une meilleure compréhension pour la gestion des pêcheries mais également un volet aquaculture, accompagnant le développement de ce segment au niveau de la région.

Par ailleurs, suite à l'arrivée à terme de la stratégie Halieutis en 2020, le Département de la Pêche

Maritime a lancé la préparation d'une stratégie renouvelée (2020-2030) afin de concrétiser le fort potentiel de développement dont le secteur de la pêche maritime dispose encore.

La Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon

2030 : Parmi ses objectifs, le renforcement de la capacité d'adaptation du système portuaire en vue de saisir les opportunités géo stratégiques que la stratégie Halieutis propose, en l'occurrence les aménagements des sites dédiés à l'aquaculture. (Consulter Encadré 12).

Plan National de Gestion Intégrée du Littoral (PNL) :

Parmi ses objectifs : 1) Déterminer les orientations et les objectifs généraux à atteindre en matière de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral, en tenant compte de la politique nationale d'aménagement du territoire et des objectifs de développement économique et social; 2) Prévoir les mesures à prendre pour prévenir, lutter et réduire la pollution du littoral ; 3) Assurer la cohérence et la complémentarité entre les schémas régionaux du littoral prévus.

Encadré 28 : Schéma Régional du Littoral de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (en cours d'élaboration) :

Il s'inscrit dans le cadre du sous-projet « Zones côtières de la Méditerranée : Sécurité de l'eau, résilience climatique et protection de l'habitat » du Programme Régional « Programme pour la Mer Méditerranée : Renforcement de la sécurité environnementale » (MedProgramme). Il se veut un document principal de planification du littoral dont la durée de vie maximale est de 20 ans. Les objectifs réglementaires qui lui sont assignés s'articulent autour de l'identification et l'articulation des potentiels, problèmes et priorités, l'établissement d'une vision intégrée et partagée sur les orientations stratégiques de gestion intégrée du littoral régional, l'identification et comblement des lacunes des documents de planification existants,



l'instauration de modalités de coordination pour une mise en œuvre efficace soumise à un système de suivi-évaluation et de rapportage.

Programme National de surveillance de la qualité des eaux de baignade et du sable des plages du Royaume : Dont les Objectifs permettent de surveiller et évaluer la qualité des eaux de baignade et du sable des plages ; suivre l'évolution, la nature et les éventuelles sources des déchets des plages ; contribuer à l'élaboration de l'état de l'environnement du Littoral ; et honorer les engagements du Maroc au niveau régional et international en la matière. Les réalisations au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima au titre de l'année 2020 : 65 plages, 168 stations de surveillance, 1671 prélèvements avec un taux de stations non conformes aux normes de baignade de 15,54%.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT-TTA/Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021- 2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).



Evolution des indicateurs de l'ODD14

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1	Surface des aires marines protégées (en km ²)	-	-	-	-	440	440	-
14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	14.7.1	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays(en %)	0,47	0,49	0,49	0,46	0,36	0,31	-

Source : HCP, Directions Provinciales de la Pêche Maritime



La forêt est une composante essentielle de l'écosystème de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma qui s'étend en partie sur les chaînes rifaines. Elle joue un rôle économique et social important puisqu'elle offre des zones de parcours pour le cheptel et des paysages naturels somptueux pour le développement d'activités touristiques et permet la production et l'exploitation du bois ainsi que le développement de certaines activités artisanales, ce qui génère des ressources financières considérables. Mais la dimension environnementale demeure aussi importante de par le rôle de la forêt dans la protection du sol contre l'érosion, la préservation de la biodiversité et la régulation du cycle de l'eau. Sur cet aspect, la forêt de la région subit des pressions importantes tant naturelles qu'anthropiques ainsi que des menaces continues de dégradation qui engendrent des déséquilibres dans les écosystèmes forestiers et une perte de leur richesse naturelle. C'est pourquoi sa gestion durable et son exploitation rationnelle constituent un enjeu à surmonter.



Etat de mise en œuvre

Vers une préservation et une exploitation durable des écosystèmes terrestres et d'eau douce

En plus de l'adoption des mesures législatives de politique générale qui touchent aux écosystèmes naturels, en l'occurrence les forêts, les montagnes, les sols, les aires protégées, la biodiversité et les espèces menacées, les pouvoirs publics au niveau régional mettent en avant un ensemble de leviers d'action pour accélérer les transformations requises pour la mise en œuvre des engagements relatifs à l'agenda 2030 en matière de préservation, restauration et exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce.

La surface des espaces forestiers atteint 510817 ha dans la RTTA, soit un taux de couverture régionale de 32%. Pour assurer la sécurisation foncière du domaine forestier, les principales réalisations ont concerné, jusqu'à l'année 2021, la délimitation de 129136 ha de forêts, l'homologation de 195056 ha et l'immatriculation de 83652 ha du domaine forestier, soient respectivement 25%, 38% et 16% de la superficie forestière de la région.

Concernant la protection des écosystèmes forestiers, les actions ont visé notamment le renforcement du dispositif de gardiennage et de surveillance des forêts contre toute agression externe, la mise en œuvre du système cartographique de prédiction des risques d'éclosion et de propagation du feu dans les zones à risques majeurs, la mise en œuvre du protocole de veille sur l'état sanitaire des forêts et l'élaboration et mise en œuvre des programmes annuels de prévention et de lutte contre les incendies de forêts.

Dans ce cadre, le nombre d'incendies a diminué entre 2015 et 2021 passant de 169 à 138, alors que la superficie moyenne par incendie a triplé durant la même période augmentant de 3,18 ha/incendie à 10,75 ha/incendie. En effet, les incendies constituent une menace sérieuse qui

pèse sur la forêt de la région entraînant une dégradation du couvert végétal par incendie de l'ordre de 1300 ha/an (moyenne 2005-2021). Ceci fait de la région la première à l'échelle nationale en matière de dégâts causés par les feux de forêts.

Quant à la gestion des zones humides, elle a connu une nette évolution puisque le nombre de zones humides inscrites dans la liste de Ramsar est passé de 3 à 5 entre 2015 et 2021, ce qui a élevé la superficie totale des sites Ramsar de la région de 18900 ha à 20237 ha durant cette période.

Renforcement de la gestion durable des forêts

Pour la restauration et la gestion durable des forêts, plusieurs efforts ont été mis en œuvre au niveau régional, notamment en matière d'études d'aménagement des forêts qui ont connu une cadence croissante durant la période 2015-2021, menant la surface forestière totale aménagée durant cette période de 113850 ha à 152175 ha. Aussi, un programme de coopération est mené avec le conseil de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima pour l'étude et l'élaboration de projets d'aménagement et de gestion (PAG) pour certains Sites d'intérêt biologiques et écologiques (SIBE) de la région. De même, un grand effort est fourni en matière d'aménagement des forêts urbaines et périurbaines (FUP) dont le nombre de FUP aménagées est de 9 forêts dans la région.

Le rythme des actions de reconstitution des écosystèmes forestiers par le reboisement, la régénération et l'amélioration sylvopastorale a également connu une tendance croissante durant la période 2015-2021, puisque ces actions ont porté sur une superficie de 3572 ha en 2015 pour passer à 3864 ha en 2021. De même, une importance particulière est accordée aux espèces autochtones plus adaptées aux changements climatiques qui ont fait objet de plantation d'une moyenne de 1500 ha/an à la province d'Al Hoceima, et de 750 ha/an dans le reste de la région.



Lutte contre la dégradation des terres

Dans le but d'inverser le processus de dégradation des terres et d'atténuer ses répercussions, les actions mises en œuvre au niveau de la région ont concerné la couverture des bassins versants par les travaux d'aménagement. Les superficies couvertes ont été multipliées par 17 durant la période 2015-2021, passant de 21400 ha à 364000 ha.

Richesse et diversité particulière de la faune et de la flore

Dans le domaine de la gestion de la biodiversité, la RTTA renferme actuellement 21 aires protégées : 2 parcs nationaux et 19 SIBE, s'étendant sur une superficie terrestre totale de 153515 ha dont 23422 ha s'étendent sur le domaine littoral et 130093 ha sur le domaine continental. Parmi les aires protégées les plus remarquables, on cite le parc national de Talassemtane d'une superficie de 58950 ha, qui s'individualise par sa très grande diversité de flore et de faune illustrée par des espèces endémiques comme le sapin et d'autres espèces remarquables comme le pin noir, le singe magot et la loutre. Ainsi que le parc national d'Al Hoceima qui s'étend sur une superficie globale de 48460 ha dont 28860 ha terrestre et 19600 ha marine, et qui se distingue par sa richesse animale et particulièrement l'existence d'une importante colonie de l'espèce d'oiseau Balbuzard Pêcheur, menacée d'extinction à l'échelle de la méditerranée, ainsi que 110 espèces végétales dont les plus importantes sont le Thuya et le Pin d'Alep. La région s'individualise aussi par l'existence de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), l'unique réserve de biosphère au monde reliant deux continents.

Un autre volet de la gestion de la biodiversité concerne la réintroduction des espèces de faune menacées au sein de leur habitat naturel, pour laquelle le réseau actuel des aires protégées constitue le support adéquat. Les activités réalisées ont concerné les ongulés, pour lesquelles la région compte actuellement deux

enclos pour l'acclimatation du cerf de Béberbie s'étendant sur 354 ha abritant 40 cerfs. De même pour les oiseaux dont plusieurs espèces emblématiques ont fait l'objet de plans d'actions spécifiques pour leur protection et suivi systématique en particulier la grande outarde et le vautour fauve dont 5 vautours fauves *Gyps fulvus* ont été relâchés dans la nature en 2017 et 8 autres en 2021. Dans ce sens, la région abrite un centre de réhabilitation des vautours qui vise observer leur taux d'intégration dans la nature. Les actions concernent aussi le singe magot pour lequel des efforts considérables sont déployés par le personnel forestier en étroite collaboration avec les instances judiciaires et les autorités locales ainsi que les associations environnementales œuvrant dans la région.

Aussi, des programmes de coopération sont menés avec de nombreuses ONG dans des thèmes en relation avec la conservation de la faune et la flore et la sensibilisation à l'environnement.

Préservation des écosystèmes montagneux et de leur biodiversité

Les zones de montagne s'étendent sur une grande proportion du territoire régional et abritent des espaces forestiers et agricoles de grande importance. Un intérêt particulier leur est accordé en harmonie avec la Stratégie Nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne. Ainsi, les aires protégées s'étendant sur des zones montagneuses de moyennes à hautes altitudes consistent en 2 parcs nationaux et 8 SIBE continentaux, occupant une superficie d'environ 127460 ha, soit 83% de la superficie terrestre couverte par l'ensemble des aires protégées de la région.

Lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces végétales et animales

De grands efforts sont aussi fournis pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces végétales et animales protégées. Ainsi, et à partir de 2017, 3 Unités de Surveillance et de Contrôle de la Faune Sauvage (USCFS) sont opérationnelles dans la région. Ces unités



contribuent aussi à la gestion et mise en valeur des territoires de chasse et suivent les populations de gibier et d'autres espèces de faune sauvage. De même, une convention de partenariat relie la Direction Régionale des Eaux et Forêts et la lutte Contre la Désertification du Rif avec la société civile pour mener des campagnes systématiques pour lutter contre les actions de détention et de braconnage des singes notamment au niveau du parc national de Talassemtane, du futur parc naturel de Bouhachem et du SIBE de Jbel Moussa.

Efforts financiers pour le développement du secteur forestier

Sur le plan financier, le budget alloué aux départements étatiques⁸⁴ du secteur forestier à la RTTA a atteint 67,5 MDH en 2020, alors que l'enveloppe budgétaire consacrée au programme du développement forestier qui vise la restauration des écosystèmes forestiers et la promotion de la gestion durable des ressources forestières a connu une augmentation de 14% entre 2015 et 2021.

Partenariat avec les acteurs

Dans le cadre de l'accord-cadre de coopération entre le Conseil Régional et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le projet du parc Naturel de Bouhachem a été initié en vue d'adopter une démarche de développement local sur le territoire rural de Jbel Bouhachem. Par son caractère interprovincial et intercommunal, ce projet vise à renforcer les infrastructures de base et structurer les activités économiques à vocation touristique ainsi que la mise en place de projets visant l'amélioration des conditions de vie des habitants locaux. Ainsi, une convention de partenariat a été signée entre le groupement des collectivités territoriales « Bouhachem » et le Conseil Régional pour réaliser des projets d'aménagement du territoire du parc d'un montant de 4 MDH.

Aussi, en vue d'améliorer de la contribution de la forêt et des produits forestiers à l'économie

ODD 15 : Vie terrestre

locale, une coopérative œuvrant dans le domaine de la valorisation rationnelle des plantes aromatiques et médicinales (PAM) a bénéficié du droit d'exploitation de cette ressource en mode contrat de partenariat la reliant avec la Direction Régionale des Eaux et Forêts et la lutte Contre la Désertification du Rif. La quantité des PAM exploitée entre 2017 et 2019 était de 300 tonnes répartis sur 9082 Ha, pour un équivalent de recettes générées de près de 200000 Dh. Cinq autres contrats de partenariat sont en cours de conclusion avec des coopératives visant la valorisation des champignons, des plantes aromatiques et l'utilisation du bois issu des coupes.

Principaux défis

En plus des effets des aléas des changements climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes, etc.) sur les forêts rifaines de la région, celles-ci sont assujetties à d'autres défis qu'il faudra surmonter :

- La multiplication des actions de prévention et de lutte contre les incendies de forêts ;
- Le renforcement de l'établissement des aires protégées en vue de consolider la gestion de la biodiversité et la protection des espèces menacées ;
- La lutte contre la dégradation des terres ;
- La réduction de la pression humaine sur les espaces forestiers, reflétée par les défrichements intensifs des espaces boisés, la coupe du bois de chauffage et de feu, l'expansion démographique et urbaine, le surpâturage en forêts et l'empiétement sur l'assiette forestière ;
- L'implication de la population locale en matière de préservation de la forêt.

Stratégies et programmes

Pour faire face aux différents défis et tendances de dégradation, les départements étatiques du secteur forestier dans la région déploient de

⁸⁴Non compris les établissements publics



nombreux efforts de conservation et développement des ressources forestières, et ce, en harmonie avec les stratégies nationales, notamment :

Le Plan d'action régional de la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » : Qui vise à répondre aux objectifs liés à l'arrêt de la déforestation et ambitionne de récupérer 30 années de dégradation des forêts au niveau de la région. Les axes prioritaires d'intervention fixés sont les suivants: 1) Conservation du patrimoine foncier du domaine forestier ; 2) Renforcement de la recherche scientifique dans le domaine de la gestion de la biodiversité et la protection de l'environnement ; 3) Multiplication des actions de prévention et lutte contre les incendies de forêts, 4) Appui aux coopératives forestières ; 5) Développement de l'écotourisme et l'éducation à l'environnement ; 6) Concrétisation du rôle récréatif des forêts urbaines et périurbaines.

Plan d'action de la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée RBIM (2016-2025) : Est conçu de telle sorte à répondre aux objectifs des réserves de biosphères arrêtés par l'UNESCO, en s'articulant autour des quatre axes: le développement et fonctionnement des organes de gestion, de coordination et de participation, la conservation des ressources naturelles terrestres et aquatiques, le développement socio-territorial durable, et l'appui logistique, communication et participation.

La stratégie « Forêts du Maroc » 2020-2030 : Basée sur un modèle de gestion inclusif, durable et créateur de richesse, qui place les populations usagères des zones forestières au cœur de la gestion des forêts. Elle s'appuie sur cinq orientations : 1) Un territoire de développement : changer le regard sur la forêt habitée par les usagers pour intégrer la problématique sociale dans le modèle ; 2) Durable : Faire respecter la ligne rouge des capacités forestières pour ne plus détruire le capital, préserver et développer toutes

ODD 15 : Vie terrestre

les ressources naturelles ; 3) Participatif : Engager les usagers dans une gestion partagée pour atteindre les objectifs ; 4) Productif : Mobiliser le potentiel productif grâce au partenariat privé pour soulager la pression informelle sur les forêts naturelles ; 5) Biodiversité : Sauvegarder le patrimoine naturel à travers un réseau d'espaces emblématiques.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima SRAT TTA - Programme d'Actions du SRAT TTA (2021-2046) : Qui constitue un cadre régional de développement durable et cohérent entre les différents espaces de la région. Les actions du PA 2021-2046 sont intersectorielles, transversales et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois (Consulter Encadré 18).

Plan Régional d'Atténuation des émissions de GES (2021-2030) : Qui propose 2 actions d'atténuation pour le secteur de la forêt. (Consulter Encadré 24).

Plan d'Adaptation Prioritaire (PAP) de la RTTA : Qui propose 5 objectifs opérationnels pour le secteur de la forêt. (Consulter Encadré 25).

La Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne : Qui vise entre autres à la réduction des disparités entre les territoires ruraux et les villes, le développement du potentiel économique des zones rurales et le renforcement de l'action gouvernementale au profit des écosystèmes à enjeux spécifiques, notamment les zones oasiennes et montagnaises.



Evolution des indicateurs de l'ODD15

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (en%)	32	-	-	-	32	32	-

Source : Direction Régionale des Eaux et Forêts et la lutte Contre la Désertification du Rif



Le développement durable est fondé sur la paix, l'inclusion, la justice et le respect des droits. Dans ce cadre, le Maroc a souscrit aux principes, droits et obligations énoncés dans les chartes et conventions internationales des droits de l'Homme et a consenti d'énormes efforts à même de les instaurer, notamment à l'échelle de toutes ses régions. Mais en dépit des progrès réalisés, plusieurs défis restent encore à soulever.



Etat de mise en œuvre

Renforcement des mesures pour la lutte contre la violence et protection des droits de l'homme

La promotion d'une société pacifique passe par la protection des droits de l'homme et la réduction de toutes les formes de violences à l'égard des citoyens.

Selon les résultats de l'Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des hommes de 2019, 55,5% des femmes de la RTTA âgées de 15 à 74 ans ont déclaré avoir été victimes de violence physique, psychologique ou sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre 51,3% au niveau national. La violence psychologique concerne 52,1% des femmes victimes de violence, suivie de la violence physique (12,8%) et sexuelle (12,7%).

Pour les jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans, 11,8% ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans, contre 7,4% à l'échelle nationale.

Pour rappel, et dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, le Protocole territorial de prise en charge des femmes victimes de violence a été lancé en 2021 au niveau de la RTTA, visant le renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violence selon une vision participative au niveau territorial.

En matière de protection des droits des enfants et leur prévention contre la violence, des plans nationaux ont été mis en œuvre ainsi que des mesures législatives incriminant les actes de mauvais traitement, de violence ou d'agression sexuelle à l'égard de l'enfant. Des cellules de prise en charge des enfants victimes de violence ont été créées au niveau des cours d'appel (3 cellules au niveau de la région) et des tribunaux de première instance (8 cellules).

Dans le cadre de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc (PPIPEM 2015-2025), de la charte nationale en faveur de l'enfance et de l'application de la Circulaire du Chef du Gouvernement n°11/2019 relative à la territorialisation de la PPIPEM, la préfecture de Tanger-Assilah a mis en place son Dispositif Territorial Intégré de Protection de l'Enfance (DTIPE). Un Comité Préfectoral de la Protection de l'Enfance y a été créé ainsi que le centre d'accompagnement de protection de l'enfance (CAPE). Ce dernier vise le renforcement du système de protection de l'enfance, à travers les services de suivi, protection judiciaire, santé, assistance sociale, réadaptation, éducation, formation et évaluation. Il a accueilli 302 enfants en 2021.

La région abrite aussi 7 Unités de Protection de l'Enfance (UPE) en 2021 contre 2 en 2016. Ces UPE ont pour mission la prévention et la protection des enfants victimes de toutes formes de violence (physique, verbale, psychique, sexuelle), de maltraitance ou d'exploitation, en leur assurant l'accueil et l'écoute, le suivi et l'orientation vers les intervenants dans le domaine de la protection de l'enfance, puis la réinsertion et la médiation familiale.

Dans le même cadre, la région et particulièrement la préfecture de Tanger-Assilah a connu, en 2020, le démarrage du service social mobile pour enfants (SAMU) comme première unité installée au niveau national, ayant pour mission l'assistance sociale aux enfants de la rue. Le SAMU a, dans le cadre du Plan d'action pour la protection des enfants de l'exploitation dans la mendicité, interpellé 97 enfants entre juin 2021 et avril 2022, qui ont été accueillis au niveau du CAPE Tanger.

En matière d'enregistrement à l'Etat Civil et dans le but de permettre à tous les enfants de jouir de leurs droits constitutionnels reposant sur la possession d'une identité, deux campagnes d'enregistrement des enfants non-inscrits à l'Etat



civil ont été menées dans la région, la première entre septembre 2017 et mai 2018 et la deuxième menée depuis avril 2019.

Pour ce qui est de la traite des êtres humains, la loi de lutte contre la traite a été adoptée en août 2016. Par ailleurs, 21 victimes de traite des êtres humains ont été enregistrées auprès des autorités judiciaires⁸⁵ en 2020 à la région, dont 76% de femmes et 62% de mineurs. 18 cas ont été victimes d'exploitation sexuelle et 2 de l'exploitation dans la migration.

Pour renforcer les capacités des intervenants dans le domaine de la traite des êtres humains, la présidence du ministère public a organisé, au niveau de la RTTA, des sessions de formation dans le domaine juridique au profit des intervenants de la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Royale, les associations œuvrant dans le domaine de la défense des droits de l'homme ainsi que les services de santé. De même, des ateliers pratiques sur la loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains n° 27-14 et le trafic de migrants ont été organisés en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime, au profit du personnel de la police judiciaire au niveau de la Wilaya de la Sûreté Nationale de Tanger en décembre 2020.

Par ailleurs, la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CRDH) a été installée dans la RTTA, elle se compose de trois comités permanents agissant sur "la promotion des droits de l'Homme", "la protection des droits de l'Homme" et le "suivi et l'évaluation de l'efficacité des droits dans les politiques publiques et les programmes régionaux".

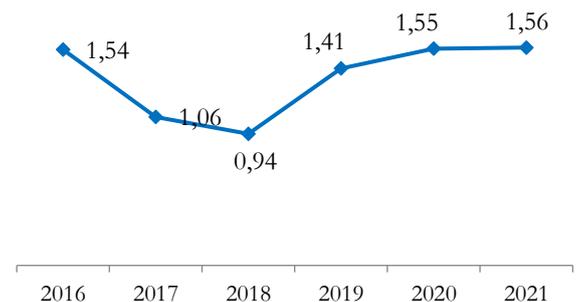
En 2020, et durant la période d'urgence sanitaire, la CRDH-TTA a accompagné des migrants, des femmes victimes de violence, des enfants de la rue, des personnes en situation de handicap, et a

effectué des visites aux établissements pénitentiaires.

La CRDH-TTA encadre un certain nombre d'activités de la société civile visant la promotion, la diffusion et la consolidation de la culture des droits. D'une autre part, la CRDH renforce les relations de coopération avec les partenaires institutionnels, à travers la conclusion de conventions de partenariat, dont celle signée avec l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation (AREF) de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et celle signée avec l'UAE ayant pour objectif l'appui des programmes scientifiques relatifs au domaine des droits de l'Homme, en plus de permettre aux étudiants de travailler sur le terrain à travers des formations et des activités de recherche sur les droits de l'Homme, la paix, la démocratie, le développement et la justice.

En matière d'affaires criminelles, le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants s'est établi à 1,56 en 2021 dans la région contre 0,94 en 2018.

Graphique 22 : Victimes d'homicide volontaire pour 100000 hab, RTTA



Source : Cours d'Appel de la région

Accès à la justice

Des réformes consistantes ont concerné le système juridique national notamment par l'adoption de la « Charte de la Réforme du Système Judiciaire », l'instauration du Conseil

⁸⁵Cours d'appels d'Al Hoceima, Tanger et Tétouan



Supérieur du pouvoir judiciaire, l'institution de la Présidence du Parquet Général et la révision du système pénal ou la modernisation de l'administration judiciaire. Au niveau de la RTTA, le poids de la population carcérale en instance de jugement par rapport à l'ensemble des détenus est passé de 16,92% en 2016 à 24,74% en 2020 et 21,87% en 2021, une augmentation expliquée par la mise en place de l'état d'urgence sanitaire entraînant le retard dans le traitement des dossiers des détenus.

Vers des institutions efficaces

En matière d'efficacité de l'action publique, plusieurs réformes ont été adoptées, comme la charte nationale de la déconcentration administrative et la charte des services publics. Des efforts ont aussi été déployés pour la transformation électronique des services publics et la simplification des procédures administratives.

Dans ce sens, les services déconcentrés de l'État au niveau de la RTTA contribuent à la préparation des schémas directeurs de déconcentration administrative, qui sont à différentes étapes d'élaboration. Ces schémas directeurs, seront mis en œuvre au niveau régional dans un cadre contractuel entre les autorités gouvernementales concernées, le Wali de région ainsi que les chefs des représentations administratives régionales concernées.

Dans le même sens, le Conseil de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et la Commune Urbaine de Tétouan ont adhéré au programme local du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP Local) qui stipule l'engagement de respecter les principes de la transparence, de l'intégrité et de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique locale et d'exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour renforcer la gouvernance.

D'autre part, le taux de féminisation dans l'administration publique au niveau de la RTTA est passé, entre 2016 et 2020, de 41,7% à 43,0%, dépassant le taux national (40,7% en 2020).

Accès public à l'information

Le droit des citoyens à accéder à l'information auprès de toutes les administrations et institutions publiques a été consacré par l'entrée en vigueur de la loi n°31.13 le 12 mars 2020. L'accès à l'information se fait soit de manière proactive par tous les moyens possibles de publication, en particulier les portails nationaux des données publiques ou les sites Web des administrations ou des institutions, ou en adressant une demande d'accès à l'information à l'administration ou l'institution qui en dispose via le portail « chafafia.ma ».

Comme exemple d'accès à l'information statistique, la région a connu la mise en ligne de la Base de Données Régionale qui comporte plus de 800 indicateurs, ainsi que le portail sur le système d'information régional de l'environnement et du Développement Durable.

En application de cette loi à l'échelle régionale, les institutions ou organismes concernés par le droit d'accès à l'information ont désigné officiellement une ou des personnes en charge de recevoir les demandes d'accès à l'information et délivrer l'information demandée.

Principaux défis

Plusieurs défis sont à relever pour progresser vers l'atteinte de l'ODD 16 relatif à la paix, la justice et les institutions efficaces, des défis nationaux que la région est appelée aussi à surmonter :

- La consolidation de l'effectivité des droits et le renforcement du cadre juridique et des politiques publiques basées sur les droits de l'homme, garantissant notamment les droits des catégories vulnérables ;



- La consécration des garanties des libertés publiques ;
- Le développement d'une administration efficace, transparente et responsable, au service du citoyen et du développement ;
- La réorientation et l'accélération de la dématérialisation des procédures ;
- L'encouragement de la participation citoyenne dans les mécanismes de la démocratie participative et la promotion du rôle de la société civile ;
- Le renforcement de la convergence entre les différents niveaux de décision.

Stratégies et programmes

Dans l'objectif d'atteindre une société pacifique et inclusive, la région a mis en place un ensemble de plans d'action régionaux dont :

Le Plan d'action régional 2020-2022 : Qui couvre les axes d'accès à l'information, de transparence budgétaire, de participation citoyenne, et de communication et sensibilisation au gouvernement ouvert.

Encadré 29 : Le programme de mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE)

Il entre dans le cadre de la politique publique intégrée de la protection de l'enfance (PPIPEM) 2015-2025 et consiste en un ensemble de mesures visant à renforcer le système de la protection de l'enfance au niveau provincial contre les différentes formes de négligence, de violence et d'exploitation. Ce dispositif vise aussi le développement d'un programme de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de l'enfance, la mise en place d'un système d'information intégré provincial pour le suivi de l'enfant dans le circuit de protection, ainsi que le développement d'outils pratiques qui permettent la réalisation de la convergence des programmes et services sectoriels liés à la protection de l'enfance. A l'échelle de la RTTA,

ce programme a été mis en place au niveau de préfecture de Tanger-Asilah.

Le Plan d'action Régional pour la protection des enfants de l'exploitation dans la mendicité : Vise à protéger les enfants victimes d'exploitation dans la mendicité conformément aux dispositions du Code pénal Marocain, en prévoyant des mesures d'accompagnement de l'application de la loi en la matière. Parmi ces mesures à l'échelle de la région, la mise en place du Service social mobile pour enfants (SAMU) à la ville de Tanger, ayant pour mission l'assistance sociale aux enfants de la rue, en leur offrant des services dans la rue, la médiation sociale pour la réinsertion familiale ou l'orientation vers un centre d'hébergement temporaire, ainsi que des services à la réinsertion sociale au niveau des établissements de protection des enfants, et le suivi du parcours de l'enfant au niveau des établissements d'enseignement ou de formation professionnelle.

Le Schéma Directeur de la Déconcentration Administrative : Qui s'articule autour de cinq axes, le premier et le deuxième axe concernent les missions et les attributions devant faire l'objet de transfert ou de délégation aux services déconcentrés, le troisième et quatrième axe concernent la répartition des ressources humaines et des ressources matérielles entre les services centraux et les services déconcentrés, et le cinquième axe doit permettre d'identifier les objectifs à atteindre par les services déconcentrés à la lumière des attributions qui leur seront transférées, ainsi que des indicateurs de mesure du degré d'atteinte de ces objectifs.

Par ailleurs, Des stratégies et programmes nationaux sont mis en place au niveau de la région, en matière d'accès à la justice, des droits de l'homme, et de la mise en place d'institutions efficaces, dont principalement :



Encadré 30 : Le Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'Homme PANDDH (2018-2021)

Il vise à consolider le processus de réformes politiques, institutionnaliser les droits de l'Homme, à institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et à encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative. Ce plan national comprend quatre axes relatifs à la démocratie, la gouvernance, les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, et la protection des droits catégoriels et leur promotion, à la tête desquels se trouvent les droits de la femme et de la fille, en plus du cadre juridique et institutionnel englobant les droits des catégories ciblées au sein d'un référentiel commun.

Le programme de modernisation de l'Etat Civil : Visant la généralisation de l'état civil à tous les citoyens et la modernisation du secteur en utilisant les TIC et en révisant les textes juridiques et réglementaires ;

Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité ICRAM: dont l'axe 4 ambitionne la protection des femmes et le renforcement de leurs droits. (Consulter Encadré 7).

La Politique Publique intégrée pour la Promotion des Droits des Personnes en Situation de Handicap (2015-2025) : Qui se compose de plusieurs dispositions permettant aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs droits fondamentaux dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la prévention, de la protection médicale, de la formation, de l'insertion professionnelle, des accessibilités et en facilitant leur participation active à la vie sociale et économique (aux activités sportives, culturelles et récréatives). Elle est mise en œuvre par un plan d'action 2015-2021, constitué de 6 axes et 350 actions ciblées.

Encadré 31 : La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA)

Adoptée en 2013, cette stratégie s'articule autour de 4 objectifs stratégiques : Faciliter et assurer l'intégration des immigrés réguliers, mettre à niveau le cadre réglementaire, mettre à niveau le cadre institutionnel et gérer les flux migratoires dans le respect des Droits de l'Homme. 21 objectifs stratégiques et 81 actions sont définis pour la stratégie, qui sont déclinés en onze programmes ciblant l'éducation et la culture, la jeunesse et sport, la santé, le logement, l'assistance sociale, la formation professionnelle, l'emploi, la gestion des flux et la lutte contre la traite, la coopération et les partenariats internationaux, le cadre réglementaire et conventionnel, puis la gouvernance et la communication.

La Charte Nationale de la Déconcentration Administrative (CNDA) : Qui permettra de restructurer les représentations territoriales de l'administration au niveau de la région et d'assurer les meilleures conditions d'intégration, de complémentarité et de synergie entre les politiques publiques et le contrôle des autorités gouvernementales concernées. Elle se traduit au niveau régional par l'élaboration des Schémas Directeurs de la Déconcentration Administrative.

Le plan national de modernisation de l'administration (2018-2021) : Ambitionne l'instauration d'une administration au service du citoyen et de l'entreprise, responsable de la continuité des services publics soumis aux normes de la qualité ;

La réforme du champ religieux : Lancée depuis 2004, elle vise à prémunir le Maroc contre les velléités d'extrémisme et de terrorisme et à préserver son référentiel religieux basé sur la modération, l'ouverture et la tolérance ;

La stratégie nationale de lutte antiterroriste : Se fonde sur plusieurs piliers à savoir la réforme du champ religieux, la prévention sécuritaire, le



développement humain et la coopération régionale et internationale ;

La stratégie nationale de lutte contre la corruption : Adoptée en 2015, vise à renforcer la confiance des citoyens en les institutions et à améliorer l'intégrité des affaires et la réduction significative de la corruption à l'horizon 2025.



Evolution des indicateurs de l'ODD16

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur cible 2030
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants, par sexe et âge	1,54	1,06	0,94	1,41	1,55	1,56	-
	16.1.3	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents (pour les femmes)	-	-	-	55,5	-	-	-
		a) Proportion de la population victime de violences physiques (pour les femmes)	-	-	-	12,8	-	-	-
		b) Proportion de la population victime de violences psychologiques (pour les femmes)	-	-	-	52,1	-	-	-
		c) Proportion de la population victime de violence sexuelle (pour les femmes)	-	-	-	12,7	-	-	-
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.3	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	-	-	-	11,8	-	-	0
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	16,92	16,29	20,15	21,18	24,74	21,87	-
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	16.7.1	Taux de féminisation de la fonction publique (hormis les fonctionnaires de la DGSN, forces auxiliaires, et Protection Civile)	41,7	42,5	42,6	42,6	43,0	-	-

Source : HCP- Enquête nationale sur la prévalence sur la violence à l'égard des femmes 2019, BDS-Tanger – HCP, Cours d'Appel d'Al Hoceima, Tanger et Tétouan, Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion



La mobilisation de moyens financiers, le renforcement de la coopération et des partenariats nationaux et internationaux, notamment pour faciliter l'accès à l'investissement et promouvoir le volet scientifique et technologique ainsi que la mobilisation de l'esprit solidaire, sont des conditions incontournables pour la concrétisation des objectifs de développement durable dans la région, surtout avec la survenue de la crise sanitaire de la COVID 19 qui a démontré la portée de ces facteurs pour surmonter les défis.



Etat de mise en œuvre

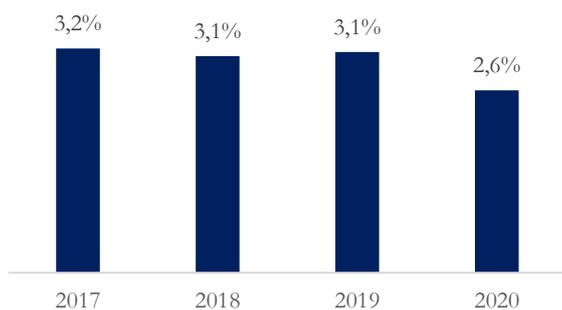
Finances : Ressources régionales et ressources supplémentaires mobilisées

La mobilisation de moyens financiers est primordiale pour la mise en œuvre des ODD. Ces moyens comprennent les ressources financières de la région, ainsi que d'autres ressources supplémentaires comme les recettes douanières, les investissements directs étrangers (IDE) et les transferts des marocains résidant à l'étranger.

Les ressources financières des collectivités locales⁸⁶ de la RTTA ont atteint 6,6 MMDH en 2020 au lieu de 7,7 MMDH en 2019. Elles sont constituées en 50,4% de ressources propres et en 32,2% de ressources transférées. Les recettes ordinaires (fiscales et non fiscales) ont représenté 46,3% des recettes des collectivités locales en 2020 contre 44,4% en 2019.

Par ailleurs, la proportion des recettes publiques⁸⁷ au niveau de la région dans le PIB régional s'est rétrécie au cours des dernières années passant de 3,2% en 2017 à 2,6% en 2020. Les recettes fiscales, de l'ordre de 1,44MMDH, ont couvert 1,1% du PIB régional en 2020.

Graphique 23 : Recettes publiques en proportion du PIB régional, RTTA

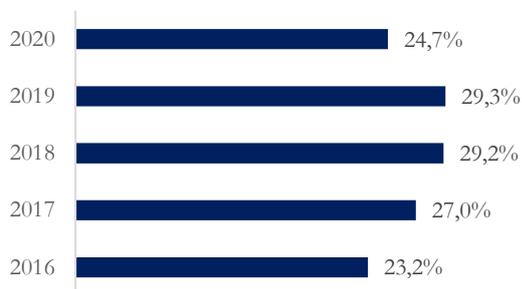


Source : Direction Régionale de la Trésorerie Générale du Royaume.

Après avoir connu une tendance à la hausse durant les années antérieures à 2019, la proportion des dépenses budgétaires⁸⁸ financée par les

recettes fiscales a enregistré un recul en 2020 pour passer de 29,3% à 24,7% entre ces deux années.

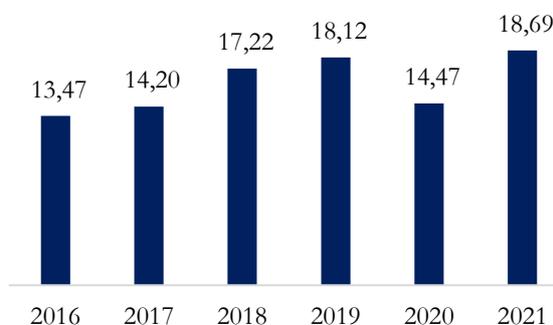
Graphique 24 : Proportion des dépenses budgétaires financées par les impôts, RTTA



Source : Direction Régionale de la Trésorerie Générale du Royaume.

Les recettes douanières⁸⁹ encaissées ont atteint un record jamais égalé en 2021 en dépit de la persistance des effets de la pandémie de la Covid-19. Elles se sont établies à 18,69 MMDH, marquant ainsi une hausse d'environ 4 MMDH ou de 29% par rapport à 2020. Cette année-ci avait connu une baisse des recettes douanières de 20% par rapport à 2019 suites aux contraintes induites par la crise sanitaire.

Graphique 25 : Recettes douanières (en MMDH), RTTA



Source : Administration des douanes et des impôts indirects : Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Les flux nets des investissements directs étrangers (IDE) vers la région constituent aussi une source de financement. Ainsi, les IDE ayant reçu l'avis favorable de la Commission d'Investissement du Centre Régional d'Investissements (CRI) de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont atteint 6,93 MMDH en 2021 contre 7,97 MDH en 2020. Les

⁸⁶Ressources financières du Trésor des collectivités territoriales

⁸⁷Recettes ordinaires du Trésor des collectivités territoriales

⁸⁸Dépenses du budget principal des collectivités territoriales

⁸⁹Administration des douanes et des impôts indirects : Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Direction des Douanes du Port de Tanger Méditerranée



IDE en provenance de la France sont majoritaires en 2021 avec 91,7% suivis par ceux des Etats Unies avec 4,2%. De leur part, les IDE marocains résidant à l'étranger⁹⁰ ont totalisé 32,9⁹¹ MMDH en 2021, contre 33,1 MMDH en 2020. Le secteur de l'immobilier est le plus dominant en attirant 47% des IDE⁹², suivi des activités liées à l'emploi (23%) puis du secteur du tourisme (8%).

Amélioration de l'environnement des affaires et promotion des investissements

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma recèle de projets structurants offrant un climat adéquat pour la promotion des investissements : Le port Tanger-Med, le réseau routier, autoroutier et ferroviaire, la ligne grande vitesse, la grande plateforme industrielle Tanger Med, les zones industrielles et d'activités économiques, les programmes de développement urbain, les grands projets touristiques, etc.

Mais en vue d'améliorer l'environnement des affaires et renforcer l'attractivité des investissements, le Centre Régional d'Investissement (CRI) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma veille sur l'orientation et l'accompagnement des acteurs économiques. A cet égard, la loi 47-18 a porté réforme au CRI en le transformant en établissement public doté de l'autonomie administrative et financière, chargé de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de développement, d'incitation et de promotion des investissements et d'accompagnement global des entreprises, et ce par l'accomplissement de trois missions : Les services aux investisseurs et l'accompagnement des PME à travers un guichet unique, l'impulsion économique et l'offre territoriale de l'investissement, et le règlement des différends.

La loi 47-18 a aussi porté sur la création de la Commission Régionale Unifiée d'investissement (CRUI) qui a pour objectif le traitement intégré, exhaustif et unifié des projets

d'investissement et des demandes d'autorisation au niveau de la région, caractérisée par l'unicité de l'organe de décision et de coordination de l'organe administrative. En plus, les procédures et actes afférant aux investissements ont été digitalisés grâce à la plateforme digitale CRI-INVEST et la plateforme E-requêtes.

Ainsi, 307 projets d'investissement ont été approuvés par le CRI-RTTA en 2021 pour un investissement de 34,5 MMDH, contre 183 projets en 2020 de 16,3 MMDH. De même, 3071 créations d'entreprises⁹³ ont été instruites en 2021 au lieu de 2364 en 2020.

Pour le renforcement et le développement de l'écosystème entrepreneurial et de l'investissement dans la région, le CRI a signé, en 2021, une convention cadre de coopération et de partenariat avec le Guichet Unique National du Commerce Extérieur PORTNET, visant à mettre en place des dispositifs de gestion interne et d'autres d'accompagnement au profit des porteurs de projet. Aussi, le CRI-TTA a lancé une étude pour l'élaboration d'un baromètre régional de l'environnement des affaires.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accompagnement des entreprises, la région a connu la mise en place de la plateforme « Massar Al Mokawil », qui propose une cartographie de l'écosystème entrepreneurial régional. C'est un guide qui a pour objectif de réunir l'offre d'accompagnement existante au niveau de la région sur différents volets : Idée de projet, Création, Domiciliation, Recrutement, Financement, Assurance, Réseautage, Export, Médiation & assistance, ainsi que sur les besoins en matière d'appui et d'accompagnement entrepreneurial.

Nouvelles technologies et innovation

De nombreux programmes de coopération scientifique sont entamés par l'UAE notamment dans le cadre de la coopération bilatérale du Maroc

⁹⁰ Ayant reçu l'avis favorable de la Commission d'Investissement du CRI

⁹¹ Centre Régional d'Investissement

⁹² Y compris les IDE des marocains résidant à l'étranger

⁹³ Centre Régional d'Investissement



avec la Tunisie ou l'Italie, des programmes de Coopération PHC TOUBKAL et PHC MAGHREB ou de l'Appel à projets AUF-COVID19. De même, des projets de recherche internationaux sont menés, notamment dans le cadre du Programme de Recherche PRIMA et du Programme de Recherche SUSFOOD-COREORGANIC.

L'année 2020, marquée par l'instauration du confinement lors de la crise sanitaire liée au COVID 19, a connu une forte dynamique de l'utilisation de l'internet afin d'assurer la continuité des services : Télétravail, enseignement à distance, etc. Toutefois, à l'instar de l'ensemble du pays, l'internet mobile au niveau de la région se montre prépondérant comparativement à l'internet fixe, ce qui justifie en partie la faiblesse des parcs ADSL et fibre optique. En effet, le nombre d'abonnés ADSL s'est établi à 130653⁹⁴ à fin février 2022 au niveau des trois grandes villes de la région : Tanger, Tétouan et Al Hoceima. Le débit contracté 4Mb/s est le plus répandu avec 58% des abonnés, suivi du débit 12Mb/s avec 36%, alors que celui de 20Mb/s ne compte que 1% du parc des abonnés ADSL.

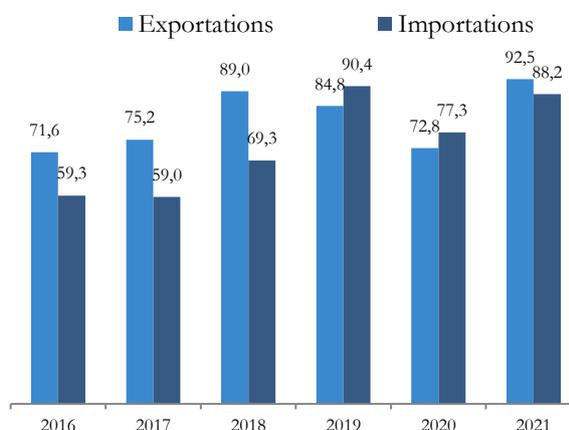
Des exportations en hausse

En termes d'échanges extérieurs, la région abrite le port Tanger Med qui est la première porte de sortie de marchandises et la deuxième pour les entrées à l'échelle nationale. Les échanges commerciaux traités dans la région en 2021 représentent 27% des importations et 41% des exportations nationales.

La valeur des marchandises à l'export traitées par les Directions des douanes de la région s'est élevée, en 2021 à 185,7 MMDH dont 143,7 MMDH relevant du port Tanger Med. Les secteurs exportateurs phares sont l'industrie automobile (25%), l'industrie du textile et cuir (17%), et les produits agricoles et agroalimentaires (16%).

Par ailleurs, les unités économiques implantées dans la région ont réalisé un volume d'exportations record durant l'année 2021 avec 92,45 MMDH, en hausse de 27% par rapport à l'année 2020, soit 19,6 MMDH de plus, alors que leurs importations se sont chiffrées à 88,2 MMDH en 2021 contre 77,3 MMDH en 2020. Ceci étant, les exportations des unités économiques implantées dans la région, représentent 28,3% des exportations nationales en 2021 contre 27,7% en 2020.

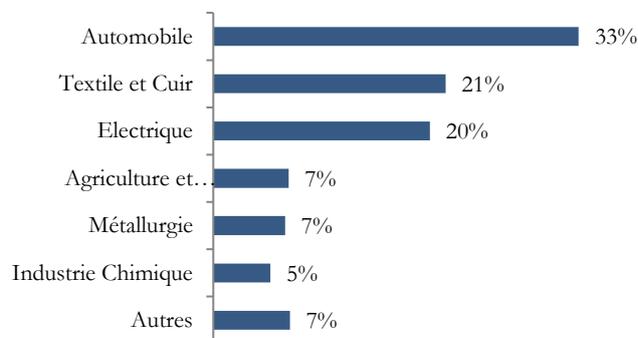
Graphique 26 : Exportations et importations des unités économiques implantées dans la RTTA (en MMDH)



Source : Administration des Douanes et des Impôts Indirects, Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

L'industrie automobile demeure le premier secteur exportateur pour les unités régionales avec 33% des exportations, suivie des industries Textile et cuir (21%) et des industries électriques (20%).

Graphique 27 : Structure des exportations des unités économiques implantées à la RTTA, 2021



Source : Administration des Douanes et des Impôts Indirects, Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

⁹⁴ Un seul opérateur



Tarif Douanier⁹⁵

La moyenne pondérée des taux de droits de douanes appliqués à l'importation dans la région sont celles en vigueur au Maroc. Leur niveau est faible, témoignant du succès des négociations multilatérales et l'attachement du Royaume du Maroc au système commercial, universel, réglementé, ouvert et équitable sous l'égide de l'OMC. De même, bien que le droit commun NPF à l'importation ait augmenté de 25 à 40%⁹⁶, il reste inférieur aux droits consolidés au niveau de l'OMC (41,3%), respectant les engagements internationaux du pays.

De leur part, les droits moyens appliqués à l'importation ont enregistré durant la période 2016-2019, une tendance à la baisse pour les biens en provenance des pays en développement (de 7,5% à 6,8%), pour les importations en provenance des Pays les Moins Avancés (de 8,3% à 5,3%) et celles en provenance des Petits États Insulaires en Développement (de 3,4% à 1,5%). Toutefois, elles ont connu une augmentation en 2020 à 8,9%, 11,1%, 4,9% respectivement pour ces trois pays d'origine.

Facilitation des échanges

Par ailleurs, plusieurs réformes ont été mises en œuvre en matière de facilitation des échanges et du commerce transfrontalier, notamment par l'introduction, du paiement électronique pour les frais de port, la dématérialisation des formalités douanières, la réduction des délais d'exportation et d'importation, l'adoption du guichet unique « PortNet » et le prolongement des horaires d'ouverture des ports.

Partenariats multipartites

Suivant la position du Maroc en faveur de la coopération tripartite et multilatérale, divers accords de partenariat ont été signés à l'échelle de la région dans plusieurs domaines prônant le développement durable.

A titre d'exemples, dans le volet de la formation, de la recherche scientifique et l'échange d'expériences, l'UAE a signé, en 2021, 18 conventions de partenariat internationales, dont 15 avec des écoles ou universités de l'Espagne, la France, l'Allemagne, le Canada, l'Italie, la Bulgarie, la Turquie et le Benin, dans les centres d'intérêt communs tels que les sciences de la santé, les sciences exactes, les énergies renouvelables et les sciences humaines et sociales.

Sur le Plan de l'environnement, une convention de Partenariat a été signée entre l'UAE et le Centre d'Activités Régionales/Programme d'Action Prioritaires agissant dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), Convention de Barcelone - Programme ONU Environnement – Croatie.

Des projets de prévention des catastrophes naturelles qui visent à prévenir, réduire et gérer les catastrophes naturelles et proposer des solutions aux problématiques de la pêche soulevées par le dauphin noir, sont portés à la région par le Conseil Economique, Social et Environnemental, en partenariat avec le Conseil Régional, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, les collectivités territoriales et l'UNESCO.

Partenariat public-privé

Afin de donner une nouvelle dynamique au partenariat public-privé (PPP), la loi n° 86-12, promulguée en 2015, relative aux contrats de partenariat public-privé a été complétée et modifiée par la loi n°46-18⁹⁷ approuvée en 2020. En plus de la création d'une « Commission Nationale des Partenariats Public-Privé » auprès du Chef du Gouvernement, la loi n° 46-18 a apporté plusieurs amendements concernant les régions, notamment l'élargissement du champ d'application aux collectivités territoriales, leurs groupements et les personnes morales de droit public relevant desdites collectivités, étant donné

⁹⁵Rapport National su les Objectifs de Développement Durable Au Maroc, 2021

⁹⁶Loi de Finance 2020

⁹⁷Bulletin Officiel N° 6870, 2 Avril 2020



que ces entités sont chargées de réaliser une part importante des investissements publics. En plus, la loi a instauré une gouvernance adaptée aux spécificités régionales et locales. A ce titre, Parmi les amendements concernant les régions, le Comité permanent institué auprès de la Commission nationale est chargé d'autoriser, à titre exceptionnel, le recours à la procédure négociée pour les projets de partenariat revêtant un caractère économique, social ou environnemental stratégique au niveau de la région, la province ou la préfecture ou la commune. Aussi, les contrats de partenariat passés par les personnes morales de droit public relevant des collectivités territoriales sont approuvés par leurs organes délibérants et visés par l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur.

Ainsi, la loi n°46-18 a assoupli les procédures en vigueur en matière des PPP, dans l'objectif de promouvoir le développement socio-économique régional et local, moyennant le renforcement de la complémentarité des capacités techniques, managériales, financières et juridiques des deux acteurs public et privé. Les PPP concernent plusieurs domaines tels que l'infrastructure, la santé, l'éducation, le transport urbain et l'agriculture.

Comme exemple de coopération entre les acteurs public et privé dans la région, l'UAE a signé 16 conventions de partenariat avec le secteur privé, dont 4 à caractère local et 12 à vocation nationale.

Partenariat Etat-Associations

Œuvrant dans différents domaines de développement durable, dont l'environnemental, la formation et le renforcement de capacités, l'assistance sociale aux populations vulnérables, l'autonomisation des femmes, la lutte contre la violence, etc... Le tissu associatif de la région joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des ODD. Ceci étant, les associations de la région sont appelées à contribuer efficacement au développement et à la gestion de la chose publique, et remplir pleinement leurs rôles

constitutionnels. Elles bénéficient, dans ce cadre, de la formation dispensée par le portail national www.tacharokia.ma, mis en ligne le 13 Mars 2021, qui permet l'accès des associations à la formation et l'élargissement du nombre de bénéficiaires, ainsi que du portail de partenariat entre l'Etat et les associations « charaka-associations.ma » qui présente des données sur le partenariat et le financement public des projets d'associations.

Vers la mise à niveau du système statistique régional en vue d'augmenter sa capacité à prendre en charge les indicateurs des ODD

Plusieurs travaux et actions sont entamés tant au niveau central que régional pour la mise à niveau du système statistique régional et du cadre de suivi et d'évaluation des ODD à l'échelle de la région.

Ainsi, le HCP a entamé, depuis 2017, une réforme de son système de production statistique touchant l'introduction des nouvelles technologies d'information et de communication, l'élargissement du champ thématique des opérations statistiques, puis le renforcement de sa capacité à renseigner les indicateurs ODD.

S'agissant de la dimension régionale des opérations statistiques, les échantillons ont été renforcés pour les enquêtes réalisées par le HCP en vue d'en assurer une représentativité régionale et pouvoir répondre aux besoins des différents acteurs régionaux et locaux en matière d'informations et d'études démographiques, économiques, sociales et environnementales.

En matière d'accès et diffusion de l'information statistique régionale, la Base de Données Régionale (BDR-TTA) a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, le Conseil de la Région, la Direction Régionale du HCP et le FNUAP-MAROC, et mise en ligne sur le site institutionnel du HCP et sur celui de la Direction Régionale du HCP au début de 2020 comme étant la première expérience à l'échelle du pays. Elle comporte une plateforme sur les indicateurs ODD, et est structurée en 24 thèmes et 61 sous-



thèmes comportant plus de 800 indicateurs qui couvrent le niveau national et celui de la RTTA et ses subdivisions administratives.

En parallèle, pour assurer une pérennisation de la mise à jour de la BDR-TTA et faciliter l'échange de données différents partenaires institutionnels régionaux et locaux, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a connu la mise en place de la Commission Régionale de Coordination Statistique (CoRéCoS), dont la mission principale consiste à assurer la coordination du système statistique régional et faciliter l'échange des données entre la Direction Régionale du HCP et les différents producteurs et utilisateurs de l'information statistique à l'échelle de la région.

Par ailleurs, les points focaux des différents membres de la CoRéCoS, ont bénéficié de plusieurs ateliers de formation organisés à l'échelle régionale en 2021, en vue de renforcer leurs capacités en matière de planification, réalisation d'enquêtes statistiques à portée régionale, élaboration d'études sectorielles, collecte, traitement et diffusion des données administratives et élaboration du rapport régional sur la mise en œuvre des ODD.

Dans le cadre de l'ouverture entre les partenaires institutionnels au niveau régional, des conventions de partenariat ont été signées entre la Direction Régionale du HCP de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma d'une part, et l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation, le Centre Régional de l'Investissement, l'Université Abdel Malek Essaâdi, l'APDN et la CGEM-Nord d'une autre, stipulant l'échange régulier et électronique d'informations statistiques, l'accomplissement de recherches et d'études régionales conjointes, puis l'organisation en commun de séminaires, journées d'études et sessions de formation.

De même, suite aux engagements pris par le HCP et le système des Nations Unies au Maroc en matière de reporting sur les ODD, et conformément à la résolution de la Commission Nationale pour le Développement Durable, l'élaboration du rapport régional sur la mise en

œuvre des ODD a été initié à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, comme région pilote avec la région de Casablanca-Settat.

Ainsi, Il ressort du présent rapport, que le système statistique régional produit 87 indicateurs ODD parmi 247, soit 35%.

Principaux défis

Des défis sont à surmonter pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable en général, et l'ODD 17 en particulier, dont on peut citer :

- Le développement et la diversification des sources de financement au niveau régional pour la mise en œuvre des ODD ;
- Le renforcement de l'attractivité de la région vis-à-vis des investissements notamment étrangers ;
- Le renforcement des mesures ayant trait à l'amélioration de l'environnement des affaires au niveau de la région ;
- La promotion de la coopération entre acteurs régionaux et internationaux dans le domaine de la recherche scientifique et l'innovation technologique ainsi que le renforcement des partenariats en la matière entre les départements étatiques, le secteur privé, la région et l'Université ;
- La diversification des exportations de la région et le renforcement de leur compétitivité ;
- Le développement des partenariats entre les acteurs du développement : départements étatiques, secteur privé, collectivités territoriales, université, société civile ;
- La promotion de la capacité du système statistique régional à prendre en charge les indicateurs des ODD.

Stratégies et Programmes

L'atteinte des cibles de l'ODD 17 découle de la mise en place d'un ensemble de stratégies et programmes nationaux déclinés au niveau régional :

Pour le volet des finances :

- La réforme fiscale afin d'instaurer une équité fiscale et promouvoir l'investissement local et étranger ;



- L'amélioration du climat des affaires à travers un ensemble de réformes juridiques et institutionnelles, ce qui permettrait l'amélioration de l'attractivité des investissements directs étrangers.

Au niveau du domaine de la recherche scientifique et innovation :

- La stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025 qui engage l'Université Abdelmalek Essaâdi à fournir le cadre nécessaire et à mobiliser toutes les ressources humaines, scientifiques, techniques et matérielles pour faire avancer la recherche scientifique et le développement technologique dans le cadre des priorités nationales et régionales.

Pour le Volet du commerce :

- Nouveau Plan stratégique de l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects (2020-2023) : Conçu autour de 6 objectifs déclinés en 31 projets, à savoir : 1) Contribuer à améliorer l'environnement des affaires et encourager la production nationale ; 2) Améliorer la gouvernance et la qualité du service ; 3) Lutter contre la fraude et contribuer à la protection, la sécurité et la santé des personnes ; 4) Ancrer la digitalisation dans l'écosystème douanier, notamment l'atteinte de l'objectif « Zéro papier » au port de Tanger-Med ; 5) Améliorer le cadre juridique et réglementaire et renforcer le partenariat ; 6) Valoriser le capital humain et développer les compétences.

- Des programmes d'appui à l'export mis en œuvre durant la période 2016-2020 en l'occurrence un programme d'appui aux primo-exportateurs, un programme des contrats de croissance à l'export et un appui aux associations professionnelles sectorielles.

Pour le renforcement de la capacité du système statistique régional à prendre en charge les indicateurs des ODD :

- Réformes des approches méthodologiques des enquêtes et de leur couverture thématique afin de produire de nouveaux indicateurs ODD, ainsi que l'élargissement de la couverture territoriale et assurer la représentativité au niveau régional ;

- L'amorce d'un processus de digitalisation des lignes de collecte et de diffusion des données, notamment la mise en ligne de la Base de Données Régionale comprenant un thème sur les indicateurs ODD au niveau de la région.



Evolution des indicateurs de l'ODD17

Cibles	Code indicateur	Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur cible 2030
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1	Total des recettes des Collectivités locales en proportion du PIB	-	3,2	3,1	3,1	2,6	-
	17.1.2	Proportion du budget principal de la région financé par les impôts	23,2	27,0	29,2	29,3	24,7	-
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1	Investissements directs étrangers ⁹⁸ , en proportion du PIB	-	-	-	-	0,01	-
	17.3.2	Investissements directs étrangers des marocains résidant à l'étranger ⁹⁹ en proportion du PIB	-	-	-	-	26,43	-
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1	Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane	10,4	9,9	9,7	10,7	12,8	-
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1	Part de la région dans les exportations nationales	31,7	30,2	32,3	29,8	27,7	-
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement (appliqués par le Maroc)						
		a) Aux pays en développement	7,5	7,4	7,2	6,8	8,9	-
		b) Aux pays les moins avancés	8,3	9,7	10,0	5,7	11,1	
		c) n aux petits États insulaires en développement	3,4	4,0	3,7	1,5	4,9	

Source : Direction Régionale de la Trésorerie Générale du Royaume, Administration des douanes et impôts directs-Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Centre Régional d'Investissement, HCP

⁹⁸Ayant reçu l'avis favorable de la commission d'investissement du CRI-TTA

⁹⁹Ayant reçu l'avis favorable de la commission d'investissement du CRI -TTA

LISTE DES ACRONYMES

ABHL	Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos
ABHS	Agence du Bassin Hydraulique de Sebou
AMB	Assurance Maladie de Base
AMC	Assurance Maladie Obligatoire Complémentaire
AMEE	Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AMOE	Assurance Maladie Obligatoire de base des Etudiants
AMP	Aire Marine Protégée
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion des Emplois et des Compétences
ANP	Agence Nationale des Ports
APDN	Agence pour la Promotion et le Développements du Nord
AREF	L'Académie Régionale de l'Education et la Formation
AREP	Agence Régionale d'Exécution des Projets
BDR	Base de Données Régionale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
CAP	Formation Professionnelle par Apprentissage
CAPE	Centre d'Accompagnement de Protection de l'Enfance
CED	Centres d'Etudes Doctorales
CEV	Centre d'Enfouissement et de Valorisation des déchets ménagers
CFA-IE	Centres par Apprentissage Intra-Entreprises
CGEM	Confédération Générale des Entreprises au Maroc
CNDA	Charte Nationale de la Déconcentration Administrative
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CoRéCoS	Commission Régionale de Coordination Statistique
CPN	Consultation Prénatales
CRDH	Commission Régionale des Droits de l'Homme
CRI-TTA	Centre Régional d'Investissements-Tanger-Tétouan-Al Hoceima
CRSR	Centres de Références en Santé de Reproduction
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DTIPE	Dispositif Territorial Intégré de Protection de l'Enfance
ENCDM	Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages
ENSPF	Enquête Nationale sur la Santé et la Planification Familiale
EPS	Etablissements de Protection Sociale
ESSP	Etablissements de Soins de Santé Primaires
FCE	Formation Contractualisée pour l'Emploi
FDII	Fond de Développement Industriel et d'Investissement

FMD	Filet Maillant Dérivant
FQR	Formation Qualifiante ou de Reconversion
GES	Gaz à Effet de Serre
HCARAMAL	Haut-commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération
HCEFLCD	Haut-commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification
HCP	Haut-commissariat au Plan
ICRAM	Initiatives Concertées pour le Renforcement des Acquis des Marocains
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IFMEREER	Institut de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INN	Illicite, Non déclarée et Non réglementée
IPC	Indice des Prix à la Consommation
MCPD	Modes de Consommation et de Production Durables
MDH	Millions de Dirhams
MENPS	Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
MMC	Maison Méditerranéenne du Climat
MMDH	Milliard de Dirhams
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PAC	Plan d'Action Communal
PAG	Projet d'Aménagement et de Gestion
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable
PAI	Plan d'Accélération Industrielle
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PCT	Plan Climat Territorial
PDA	Point de Débarquement Aménagé
PDAIRE	Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau
PDI	Programme de Développement Intégré
PDP	Plan de Développement Provincial
PDR	Programme de Développement Régional
PERG	Programme d'Electrification Rurale Globale
PIAFE	Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
PNA	Programme National d'Assainissement
PNAEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable

PNAM	Programme National d'Assainissement Mutualisé
PNAR	Programme National d'Assainissement en milieu Rural
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PPIPEM	Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc
PPP	Partenariat Public-Privé
PRDTS	Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural
PSGA	Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement
RAMED	Régime d'Assistance médicale
RBIM	Réserve de Biosphère Intercontinentale Méditerranéenne
RFID	Radiofréquence Identification d'aires marines protégées
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNSQA	Renforcement et Extension du Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTCB	Réglementation Thermique de Construction du Bâtiment
RTCM	Règlement Thermique de Construction au Maroc
RTTA	Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima
SFI	Société de Financière Internationale
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SLEC	Service Local Energie Climat Fond pour l'Environnement Mondial
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNIA	Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile
SNTL	Société Nationale du Transport et de la logistique
SPRET	Station de Prétraitement
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSR	Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive
STEP	Station d'Épuration
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMPA	Tanger Med Port Authority
TPE	Très Petites Entreprises
TTA	Tanger-Tétouan-Al Hoceima
UAE	Université Abdel Malek-Essaâdi
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNISCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPE	Unités de Protection de l'Enfance
USCFS	Unité de Surveillance et de Contrôle de la Faune Sauvage
VDP	Villages de Pêcheurs
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEE	Zone Economique Exclusive

Liste Des Graphiques

Graphique1 : Taux de pauvreté monétaire (%), RTTA -----	26
Graphique2 : Indicateurs de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, 2018-----	34
Graphique3 : Disponibilité apparente des principaux produits de base (kg/hab ou l/hab), 2020 -----	34
Graphique4 : Ratios de l'offre sanitaire par habitant, 2021 -----	43
Graphique5 : Taux spécifique de préscolarisation, RTTA-----	54
Graphique6 : Taux de prévalence de la violence auprès des femmes (15-74 ans) sous toutes ses formes, relevée au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, 2019 -----	68
Graphique7 : Taux de prévalence de la violence auprès des femmes (15-74 ans) selon la forme de violence, 2019-----	68
Graphique8 : Taux de prévalence de la violence auprès des femmes (15-74 ans) selon le contexte de violence, 2019-----	69
Graphique9 : Proportion des femmes élues au niveau des conseils territoriaux et des chambres professionnelles, RTTA-----	70
Graphique10 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, RTTA-----	78
Graphique11 : Proportion des stations des eaux superficielles dont la qualité est bonne à moyenne, RTTA -----	79
Graphique12 : Taux d'électrification, RTTA-----	86
Graphique13 : Puissance électrique renouvelable installée par habitant (Watt/hab), RTTA -----	87
Graphique14 : Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant, RTTA -----	93
Graphique15 : Taux de chômage (en %), RTTA-----	94
Graphique16 : Créations brutes d'emplois industriels, RTTA -----	103
Graphique17 : Indice Gini d'inégalités de niveau de vie -----	111
Graphique18 : Disparités Hommes-Femmes, RTTA -----	113
Graphique19 : Taux de l'habitat sommaire en milieu urbain, RTTA -----	119
Graphique20 : Émissions de GES en 2016 par gaz, en équivalent CO ₂ (hors FAT), RTTA -----	136
Graphique21 : Part du PIB correspondante aux activités de la pêche, RTTA -----	146
Graphique 22 : Victimes d'homicide volontaire pour 100000 hab, RTTA -----	159
Graphique23 : Recettes publiques en proportion du PIB régional, RTTA -----	166
Graphique24 : Proportion des dépenses budgétaires financées par les impôts, RTTA -----	166
Graphique25 : Recettes douanières (en MMDH), RTTA -----	166
Graphique26 : Exportations et importations des unités économiques implantées dans la RTTA (en MMDH) -----	168
Graphique27 : Structure des exportations des unités économiques implantées à la RTTA, 2021 -----	168

Liste des Encadrés

Encadré 1 : L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)	29
Encadré 2 : Le Programme GISSR(2022-2026)	30
Encadré 3 : Le Plan Agricole régional du Plan Maroc Vert (2008-2019)	38
Encadré 4 : Le Plan Agricole Régional Génération Green (2020-2030).....	38
Encadré 5 : Le Programme National de Nutrition global et intégré (2019-2030).....	39
Encadré 6 : Le programme d'action quinquennal de sécurité routière (2022-2026)	49
Encadré 7 : Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité ICRAM dans ses deux versions ICRAM 1 (2012-2016) et ICRAM 2 (2017-2021)	72
Encadré 8 : Le Plan Directeur d'aménagement intégré des ressources en eau PDAIRE	82
Encadré 9 : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (2020-2027)....	83
Encadré 10 : Le programme d'extension de l'irrigation (PEI) :	83
Encadré 11 : Le Programme National d'Assainissement Mutualisé (PNAM)	83
Encadré 12 : La Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030	106
Encadré 13 : Le Plan d'Accélération Industrielle PAI (2014-2020)	106
Encadré 14 : Le Plan de Relance Industrielle PRI (2021-2023)	107
Encadré 15 : Programmes d'appui aux TPME industrielles.....	107
Encadré 16 : Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE).....	107
Encadré 17 : Le Fond de Développement Industriel et d'Investissement FDII.....	108
Encadré 18 : Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma SRAT-TTA /Programme d'Actions du SRAT-TTA (2021-2046) :	114
Encadré 19 : Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales PRDTS (2017-2023)..	115
Encadré 20 : Le programme «Villes sans bidonvilles».....	124
Encadré 21 : Plans Directeurs provinciaux ou préfectoraux des déchets ménagers et assimilés.....	125
Encadré 22 : Le Programme National de l'Air (2018-2030).....	125
Encadré 23 : Programme National de Valorisation des Déchets.....	132
Encadré 24 : Plan Régional d'Atténuation des émissions de GES (2021-2030).....	140
Encadré 25 : Plan d'Adaptation Prioritaire (PAP) de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	140
Encadré 26 : Stratégie Nationale de Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles (2020-2030)	142
Encadré 27 : La stratégie Halieutis (2009-2020).....	148
Encadré 28 : Schéma Régional du Littoral de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (en cours d'élaboration) :148	
Encadré 29 : Le programme de mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE)	161
Encadré 30 : Le Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'Homme PANDDH (2018-2021)	162
Encadré 31 : La Stratégie Nationale de l'Immigration et l'Asile (SNIA)	162

Contributeurs :

Nargisse Sakout (HCP-DRTTA)

Issam Chiadmi (HCP-DRTTA)

Mohammed Addi (HCP-DRTTA)

Avec la collaboration de :

Ben Abdelkrim Mbarek (HCP-DRTTA)

Fouzia Louhouch (HCP-DRTTA)

Soufiane El Khalifi (HCP-DRTTA)

Khadija Lebtit (HCP-DRTTA)

Mise en page :

Zakaria Halhal (HCP-DRTTA)

Edition:

Direction Régionale du Haut-commissariat au Plan à Tanger avec l'appui technique et financier de l'UNFPA-Maroc

Lecture :

Moulay Abdellah Sougrati, HCP

Abdeslam Nadah, HCP

Equipe de la DP- HCP, Rabat

Données et contributions sectorielles :

www.hcp.ma/region-tanger

www.bds-tanger.hcp.ma

Points focaux de la CoRéCoS (Commission Régionale de Coordination Statistique)



المملكة المغربية
Royaume du Maroc
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ



المندوبية السامية للتخطيط
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ | ⵙⴱⴷⴰⵏⵜ
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

*Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima
Angle Bd Ibn Tachefine et Bd Ibn Toumart B.P 104, Tanger*

Tél. 05.39.94.06.98 Fax : 05.39.94.03.64

www.hcp.ma/region-tanger/

<http://bds-tanger.hcp.ma>

